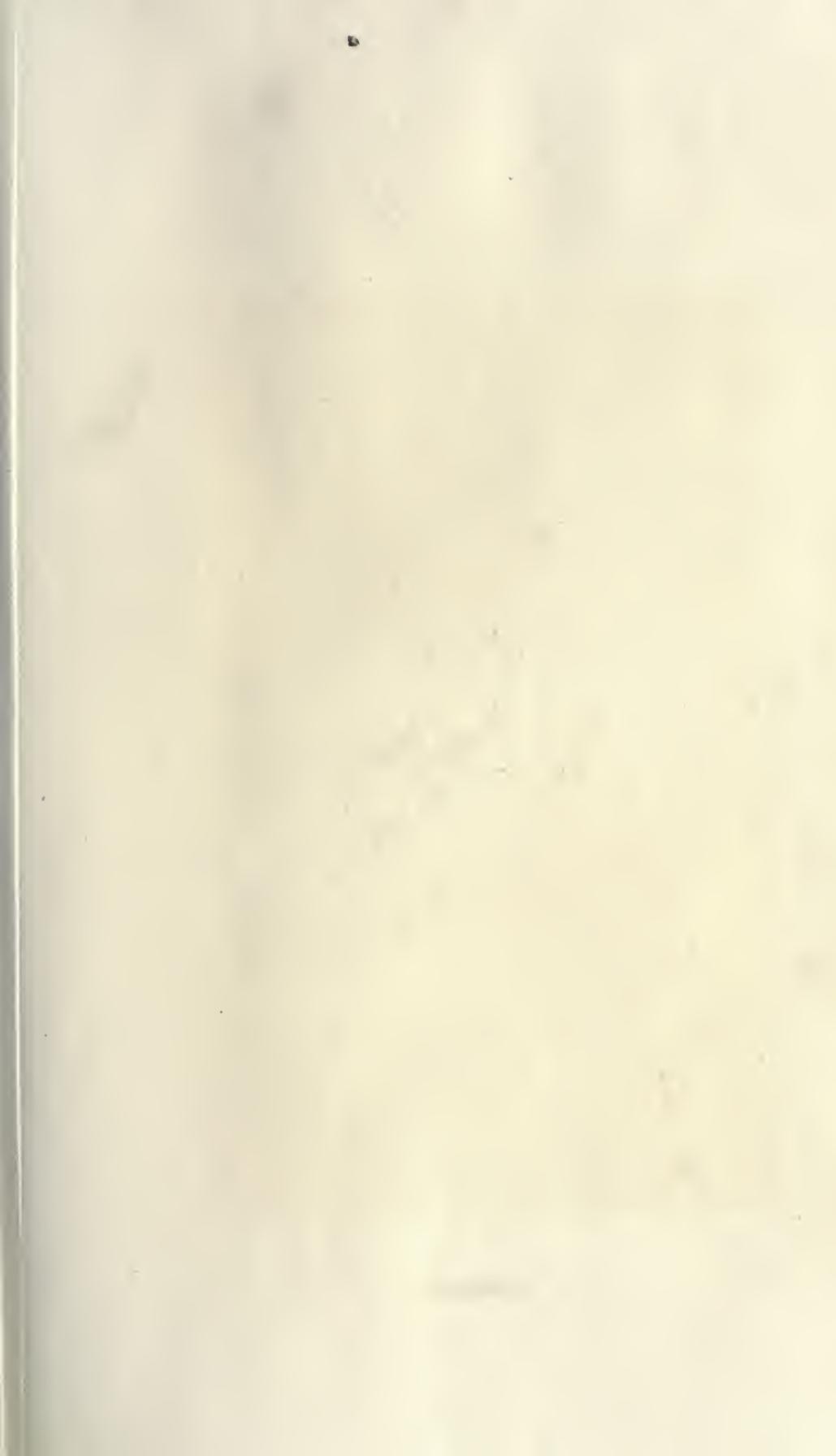




PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
ART '68



PROCÈS - VERBAUX

L'ACADEMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous le patronage de l'Académie des Beaux-Arts

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME I

1671-1681





21 B
1-

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
D'ARCHITECTURE
I
1671-1681

1

MUSEE-1887

ANCIENNE ROYALE

LIBRAIRIE

1887

PROCÈS - VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
Sous le patronage de l'Académie des Beaux-Arts

PAR
M. HENRY LEMONNIER

TOME I

1671-1681



PARIS
JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
52, RUE LAFFITTE

1911

PROCES-VERBAUX

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHÉOLOGIE

1877-1923

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

NA

13

A2

7.1



UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE
DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.



THE LIBRARY OF CONGRESS
PHOTODUPLICATION SERVICE
405 MICHIGAN AVENUE, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20540

AVANT-PROPOS

L'histoire de l'architecture française aux xvii^e et xviii^e siècles est peu connue; celle de l'Académie royale d'architecture l'est moins encore. C'est à peine si le nom de cette Compagnie figure dans les histoires de l'art.

Elle a eu cependant une existence assez longue — et active — nous le verrons. Fondée en décembre 1671, elle ne disparut qu'en 1793, en même temps que l'Académie de peinture et sculpture, son aînée de quelques années.

Comme celle-ci, elle avait tenu dès le premier jour des séances régulières et rédigé des procès-verbaux, dont les originaux forment onze registres déposés au Secrétariat de l'Académie des beaux-arts¹.

En éditant ces procès-verbaux, la Société de l'histoire de l'Art français complète l'œuvre entreprise, il y a maintenant près de quarante ans, alors qu'elle mettait au jour les *Procès-verbaux de l'Académie*

1. Il en existe aux Archives nationales (O¹ 1929-1929¹¹) une copie faite par les soins du marquis de Laborde, qui avait compris l'importance de ce texte. Deux tables manuscrites rédigées au xix^e siècle et déposées à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts (arch., n^o 383) sont extrêmement brèves.

de peinture et sculpture, puis la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*¹. Elle tient à honneur de placer la publication actuelle sous le patronage de l'Académie des beaux-arts, qui s'est intéressée, dès le premier jour, à son projet, et lui a fait accorder sur le fonds Debrousse une très libérale subvention.

On peut s'étonner qu'un pareil document n'ait pas été imprimé plus tôt et consulté plus souvent, car il abonde en renseignements précieux. Non seulement on y trouve quelque chose de l'esprit, des connaissances, de la méthode d'enseignement des architectes classiques, mais on y rencontre aussi un nombre considérable d'informations sur l'histoire des monuments, sur les travaux d'utilité publique, sur la jurisprudence en matière de construction, même sur des détails de mœurs ou sur la vie des artistes².

LE TEXTE ET LES NOTES.

La disposition matérielle est celle de tous les procès-verbaux de ce genre : jour de la séance, résumé des délibérations, signatures des membres.

La rédaction était-elle confiée au secrétaire en titre André Félibien? Cela semble probable. Mais l'écri-

1. *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et sculpture (1648-1793)*, publiés par A. de Montaiglon, 10 vol., 1875-1892, et une table, par P. Cornu, 1909. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtimens*, 1666-1804, publiée par A. de Montaiglon, sous le patronage de la Direction des beaux-arts (par Jules Guiffrey à partir du t. VI). 17 vol., 1876-1910. Table en préparation.

2. Voir l'Introduction, p. LV-LVII.

ture n'est certainement pas de lui, et elle varie beaucoup ; on y constate au moins trois mains différentes et, d'une de ces mains, une orthographe et même une langue plus archaïques. D'ailleurs, l'une et l'autre, et la ponctuation plus encore, sont très fantaisistes.

Comme le texte ne présente aucun intérêt philologique ni littéraire, je n'ai point pensé qu'il fallût avoir la superstition d'une graphie qui n'apprend rien. J'ai donc corrigé des fautes de pure inadvertance, et surtout rectifié la ponctuation, pour rendre la lecture plus facile, m'attachant seulement à conserver la physionomie générale de l'orthographe.

J'ai eu pour toute cette partie de mon travail la collaboration de M. Marcel Bouteron, archiviste-paléographe, rédacteur-adjoint à la bibliothèque de l'Institut. Il a revu et collationné avec l'original une copie¹ qui m'avait été obligeamment prêtée par M. Jules Guiffrey ; il a vérifié toutes les épreuves jusqu'au bon à tirer. Je crois pouvoir dire que les fautes qui resteraient sont vénielles, et qu'elles ne changeront rien au sens, qui était notre principale préoccupation à tous deux.

Reste un dernier point : j'ai supprimé (jamais abrégé) certaines parties du texte ; à quoi bon prendre de la place pour dire que l'Académie s'est réunie tel jour et s'est séparée sans avoir rien fait ? Il m'a paru que ces indications pouvaient être rejetées en note. Le lecteur verra, par quelques procès-verbaux intégralement reproduits, jusqu'à quel point j'ai poussé le souci de ne pas laisser perdre ce qui présentait même le plus mince intérêt. J'ai de même reporté

1. Faite d'après la copie des Archives.

en bas des pages les signatures des membres, étant suffisant qu'on les trouve si on les cherche¹.

La nécessité s'imposait de ne pas encombrer les pages, car les procès-verbaux ne pouvaient être édités sans commentaires. L'Académie a lu ou cité des ouvrages anciens et modernes; il fallait en préciser les titres, qu'elle donne toujours très incomplètement; elle a étudié nombre de monuments d'Italie et de France; il fallait les identifier; elle a été consultée sur des matières très diverses : il fallait quelquefois les préciser². J'ai dû me borner partout à l'essentiel, dans la pensée d'éviter au lecteur au moins les premières recherches.

La grande diversité et même la nouveauté des matières que j'avais à traiter excuseront peut-être des lacunes et des erreurs, dont j'ai le sentiment. L'important était la publication du texte; l'intérêt m'en apparaissait de plus en plus vivement à mesure que je l'étudiais. Mais, à coup sûr, bien des points appelleraient des études spéciales que suscitera sans doute notre publication.

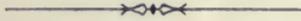
M. Laffillée, architecte en chef des monuments historiques, a bien voulu, pour la partie technique, m'aider de son expérience. J'indique au cours des notes celles qui lui appartiennent en propre et, en signalant spécialement aux lecteurs l'étude qu'il a faite

1. Il faut observer d'ailleurs qu'elles ne prouvent peut-être pas toujours la présence des signataires. On trouve celle de Blondel à la suite d'une séance, où il est signalé comme malade (16 janvier 1673); six signatures sur huit, alors que le procès-verbal mentionne que l'Académie ne délibère pas, les membres étant trop peu nombreux (13 février 1673), etc.

2. Un lexique des termes techniques peu usités était indispensable. On le trouvera en appendice.

sur le procès-verbal des carrières, je lui adresse tous mes remerciements pour le concours qu'il a très cordialement prêté à notre publication.

Il m'est très agréable, enfin, de remercier tout particulièrement mon confrère de la Société d'histoire de l'Art français, M. Jules Guiffrey, de l'Institut, qui n'a pas cessé de suivre le travail de publication avec un soin inlassable. Je ne pouvais avoir de meilleur conseiller que l'éditeur des *Comptes des bâtiments de Louis XIV*, et le continuateur de Montaiglon pour la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*.



The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 is followed by a detailed account of the
 various branches of industry and commerce.
 The author then proceeds to a description of
 the climate and the soil, and finally to a
 summary of the principal facts and figures
 which bear upon the general condition of
 the country.

The second part of the report is devoted to a
 description of the various branches of industry
 and commerce. It is followed by a detailed
 account of the various branches of industry
 and commerce. The author then proceeds to a
 description of the climate and the soil, and
 finally to a summary of the principal facts
 and figures which bear upon the general
 condition of the country.

The third part of the report is devoted to a
 description of the various branches of industry
 and commerce. It is followed by a detailed
 account of the various branches of industry
 and commerce. The author then proceeds to a
 description of the climate and the soil, and
 finally to a summary of the principal facts
 and figures which bear upon the general
 condition of the country.

INTRODUCTION

I.

COUP D'ŒIL

SUR L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE¹

(1671-1793).

En France, comme en Italie, la forme académique est une des caractéristiques de l'organisation intellectuelle au xvii^e siècle. Elle s'est plus particulièrement développée sous le règne de Louis XIV par l'action de Colbert.

A l'Académie française et à l'Académie de peinture et sculpture, établies avant lui, il ajouta, en 1663, la Petite Académie (la future Académie des inscriptions et belles-lettres) et, en 1666, l'Académie des sciences. Il est surprenant qu'il n'ait pas songé plus tôt à une Académie d'architecture ; il l'institua à la fin de l'année 1671².

A la différence des deux autres, les Académies de peinture et d'architecture ne furent pas seulement des

1. Voir *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts*, t. I. — Jules Guiffrey, *Les Anciennes Académies de peinture et d'architecture (Séance publique des cinq académies du 25 octobre 1909)*. Aucoc, *L'Institut de France. Lois, statuts... de 1635 à 1889*.

2. La vraie date de la fondation est bien 1671. Voir sur la question la note 1 de la p. 1.

réunions d'hommes se rassemblant pour s'entretenir de leurs travaux et de leurs études ; elles constituèrent aussi des écoles d'enseignement artistique¹.

L'architecte François Blondel, qui eut sans doute une assez grande part dans la fondation de l'Académie d'architecture, en a exposé les raisons générales², en même temps qu'il a tracé les grandes lignes de son organisation.

Parlant des travaux exécutés dès les premières années du règne de Louis XIV, il ajoute : « Sa Majesté, considérant que la seule vue de ces édifices ne donne que de faibles lumières, si les beautés n'en sont expliquées, a voulu pourvoir plus directement à l'instruction des artistes.

« C'est pour cet effet qu'Elle a établi dans Paris, sur la fin de l'année mil six cent soixante et onze, l'Académie d'architecture, composée de bon nombre de sujets, qui ont été choisis comme les plus capables dans cet art, tant parmy ceux qui en faisoient profession qu'ailleurs, afin de travailler au rétablissement de la belle architecture, et pour en faire des leçons publiques.

« Elle a donc voulu premièrement que ces architectes, s'appliquant sérieusement à l'étude, s'assemblent un jour de chaque semaine pour conférer et se communiquer leurs connoissances.

1. Le mot académie a plusieurs sens au xvii^e siècle : société littéraire, école, établissement pour la pratique de certains arts. C'est ainsi qu'on eut l'Académie de France à Rome, l'Académie de danse et l'Académie de musique. Colbert songea aussi à une Académie des spectacles.

2. On a pensé que l'idée en aurait été suggérée au surintendant par le Conseil des bâtiments qu'il avait établi en 1664-1665, et où il réunissait Louis Le Vau, Le Brun, Perrault, etc.

« C'est aussi dans cette Académie où Sa Majesté a voulu que les règles les plus justes et les plus correctes de l'architecture fussent publiquement enseignées deux jours de chaque semaine, afin qu'il s'y pust former un séminaire, pour ainsi dire, de jeunes architectes. Et, pour leur donner plus de courage et de passion pour cet art, Elle a ordonné qu'il soit de temps en temps proposé des prix pour ceux qui réussiront le mieux, dont elle choisira un bon nombre, qu'elle enverra ensuite à ses dépens à Rome¹.

« Néanmoins, comme il est vray que la connoissance des préceptes de l'architecture ne suffit pas toute seule pour faire un architecte, cette qualité supposant beaucoup d'autres lumières, Sa Majesté a voulu que, pendant la seconde heure des leçons de l'Académie, l'on enseignât publiquement les autres sciences qui sont absolument nécessaires aux architectes, comme sont celles-cy : la géométrie, l'arithmétique, la mécanique, c'est-à-dire les forces mouvantes, les hydrauliques, qui traitent du mouvement des eaux, la gnomonique ou l'art de faire les cadrans au soleil, l'architecture militaire des fortifications, la perspective, la coupe des pierres et diverses autres parties de mathématique². »

Il n'y a rien à ajouter à cet exposé, si ce n'est (Blondel le dit lui-même) que le Roi donnait à Colbert la « conduite » de la nouvelle Académie.

La Compagnie ouvrit ses séances, le 31 décembre 1671, « en présence de monseigneur Colbert et de plusieurs personnes de qualité ». Elle comptait alors

1. Blondel, *Cours d'architecture*. Préface [p. 2-4].

2. *Id.*, *Ibid.* [p. 4, 5].

six membres : Libéral Bruand, Daniel Gittard, Antoine Le Paultre, François Le Vau, Pierre Mignard, François d'Orbay. François Blondel en était le directeur, André Félibien le secrétaire.

Blondel prononça un discours d'inauguration, qu'il a plus tard reproduit dans son *Cours d'architecture*¹.

Il débutait étrangement : « Quoique ce rare esprit, que la nature avoit mis dans un corps tout à fait disgracié, je veux dire Ésope, ait esté dans une si haute estime parmi les anciens que Socrate mesme... ne trouva rien de plus propre à estre mis en vers que les fables de ce Phrygien, il semble néanmoins qu'il n'ait pas tout à fait raison, lorsqu'il dit que les Dieux n'ont condamné la tortue à porter sa maison sur le dos que pour la châtier de sa paresse.

« En effet, si nous faisons réflexion sur la nécessité de bâtir où l'homme est réduit pour se garantir des maux qui l'environnent, nous pouvons dire que ce qu'Ésope a fait passer dans la tortue pour une peine doit bien plutost estre pris pour une faveur, dont nous aurions plus de sujet de luy porter envie que de la plaindre. »

Après une histoire des origines des sociétés humaines et de l'art de bâtir, et une apologie de l'architecture, il passait en revue son histoire, chez les anciens et les modernes, pour en venir enfin à l'éloge attendu de Louis XIV et de Colbert.

Il terminait sur le mode dithyrambique : « Faisons connoître par nos ouvrages que c'est avec justice que ce bel art étoit honoré parmy les Anciens, où il étoit dans une estime à peine concevable, jusques là

1. *Cours d'architecture*. Discours.

que, dans les Livres sacrez, Dieu, après avoir fait cette horrible menace à son peuple qu'il alloit, pour le punir de ses impiétez, luy oster son esprit de sagesse et l'abandonner à sa folle conduite, il ajoute, pour comble de malheurs, qu'il alloit mesme luy ôter ses architectes. »

Le souvenir de la cérémonie fut consacré par une médaille, qui portait en face le portrait du Roi et au revers une Minerve assise (nous en donnons la reproduction en tête du volume), avec en exergue les mots : REGIA ARCHITECTONICES ACADEMIA INSTITUTA, et la date MDC LXXI¹.

Jusqu'en 1694, sous Louvois ou Villacerf, comme sous Colbert, l'Académie accomplit régulièrement la tâche qui lui avait été dévolue. Mais, à cette dernière date, son existence fut un moment mise en question. La guerre de la Ligue d'Augsbourg durait depuis six ans; elle entraînait des dépenses énormes, puisque la France avait à lutter contre l'Europe presque entière. Dès le début même, en 1689, les ressources de l'État se trouvaient déjà épuisées, à tel point que le Roi avait dû envoyer à la fonte presque toute la splendide vaisselle d'or et d'argent, vases, torchères, meubles, etc., qui décorait Versailles et les maisons royales. Depuis, il avait fallu avoir recours à tous les expédients, impôts, emprunts,

1. Il se pourrait que, dès le lendemain de la fondation, on ait songé à la fusion des Académies de peinture et d'architecture. Le Brun y fait une allusion dans une conférence, où il parle du « discours » éloquent de Blondel (notre monarque..., ajoute-t-il, ne formera [sans doute] qu'une école des deux qu'il a établies). Fontaine, *Conférences inédites de l'Académie de peinture*, p. 43.

création de charges vénales, vente de titres, etc.¹. Rien n'annonçait la fin des hostilités.

Alors, le Roi décida de retrancher sur les fonds accordés pour l'entretien des Académies.

« Tous les raisonnements, écrivait le surintendant Villacerf au directeur de l'École de France à Rome, ne servent à rien contre le manque d'argent. Le Roy ne se cache point ici de ses retranchements. »

Dès le 21 avril, l'Académie d'architecture avait reçu l'ordre de cesser les leçons et conférences, pour la rétribution desquelles les fonds manquaient. Elle se montra désintéressée autant qu'habile, en déclarant qu'elle continuerait à les faire gratuitement²; proposition qui fut acceptée. La subvention lui fut rendue plus tard.

Quelques années après, son organisation fut élargie et précisée. Jules Hardouin-Mansart avait été nommé surintendant des Bâtiments, le 7 janvier 1699. Le 12 février suivant, il vint tenir une séance solennelle à l'Académie³ et lut la déclaration suivante :

L'Académie comprendrait désormais :

- 1° Sept architectes dits de première classe, un professeur d'architecture et un secrétaire.
- 2° Sept architectes dits de seconde classe, ayant voix délibérative comme les premiers.
- 3° Les officiers en charge des bâtiments (contrôleurs, inspecteurs) auraient le droit d'assister aux séances.

1. Lavis, *Histoire de France*, t. VIII, 1, liv. I, ch. II, et liv. II, ch. II.

2. *Correspondance des directeurs*, t. II, p. 40. Lettre du 15 juin 1694. *Procès-verbaux*, t. III.

3. *Procès-verbaux*, t. III. Séances de février et de mai.

En mai suivant, le nombre des architectes de seconde classe fut porté de sept à dix.

A cette date de 1699, l'organisation de l'Académie est complète et officiellement constatée, si elle avait besoin de l'être.

En effet, les lettres patentes de 1717 (février 1717, enregistrées au Parlement le 18 juin de la même année) sont purement confirmatives. Les termes du préambule sont très formels. On y lit que le Roi a résolu « de confirmer l'établissement de l'Académie d'architecture, qui en a été projeté et résolu dès l'année 1671, à l'instar des autres Académies ». « Depuis ce temps, ceux qui ont été jugés dignes d'être admis dans cette Académie, en qualité de nos architectes, ont obtenu des brevets ».

Une nouveauté de l'acte de 1717 consistait dans le droit accordé à l'Académie de présenter trois « sujets », parmi lesquels le Roi choisirait l'académicien. Nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance.

Après 1717, les lettres patentes de 1728 et de 1756 ne modifièrent guère l'organisation académique qu'en augmentant le nombre des membres.

Le titre des « lettres patentes portant nouveaux statuts et règlements pour l'Académie royale d'architecture », de novembre 1775, pourrait faire croire qu'il s'agit d'une organisation nouvelle. En réalité, ce n'était que la codification et la mise au point des règlements antérieurs, avec quelques précisions de plus, en ce qui concernait le mode de travail de l'assemblée et les études des élèves.

A la Révolution, l'Académie d'architecture allait subir le sort des autres Académies.

La loi du 20 août-5 septembre 1790, qui fixait provisoirement les dépenses pour les différentes Académies, ne les prévoyait que pour l'Académie française et pour les Académies des belles-lettres et des sciences.

Le 25 novembre 1792, la Convention supprimait la place de directeur de l'École de France à Rome, et suspendait « dans toutes les Académies de France tous remplacements et toutes nominations ».

Le 7 août 1793, elle ajournait le jugement pour les prix aux Académies de peinture et d'architecture.

Le lendemain, elle décrétait :

Article premier. — Toutes les Académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation sont supprimées.

Ainsi disparut, après 120 ans, l'Académie royale d'architecture, pour renaître deux ans après, mais transformée dans la troisième, puis quatrième classe de l'Institut.

II.

L'ACADÉMIE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE SA FONDATION.

Il n'était pas possible de présenter les procès-verbaux, qui contiennent l'histoire analytique de l'Académie, sans les faire précéder d'un exposé général. Je ne le donne que comme un essai et je prie qu'on veuille bien le prendre comme tel¹.

1. Je suis obligé de renvoyer sur certains points à un livre que j'avais commencé avant cette édition des Procès-verbaux : *L'art français au temps de Louis XIV*. J'ai abrégé ici les parties qui ne concernaient qu'indirectement l'Académie, développé celles qui se rattachent immédiatement à son histoire.

Outre que la place dont nous disposons ne permettrait pas de longs développements, il faudrait, pour écrire une véritable histoire de la Compagnie à ses débuts, des recherches que je n'ai pu pousser assez loin. Les documents ne doivent pas manquer, mais l'existence même en a été peu signalée, et les autres éléments d'information sont fragmentaires et dispersés¹.

Dans le tableau que je présente pour les dix premières années de l'existence académique, je me suis attaché à ne donner que peu de faits, mais des faits que je crois certains et bien constatés; j'ai écarté tous les autres et j'ai indiqué soigneusement les points sur lesquels il faut douter.

On ajoutera certainement à cette première esquisse; je voudrais espérer qu'on n'aura que peu de chose à en retrancher.

A. *Les académiciens.*

On a vu plus haut que l'Académie avait reçu sa première organisation à la fin de l'année 1671. Après la séance du 31 décembre, elle se réunit régulièrement².

1. Très rares en somme. Que l'on parcoure les tables des matières des recueils consacrés à l'art : *Archives de l'Art français*, *Bulletins et Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, *Réunions des beaux-arts des départements*, *Gazette des Beaux-Arts*, etc., on trouvera des renseignements sur la peinture, la sculpture, les arts industriels; sur l'architecture, — moderne, — presque rien.

2. Les séances étaient hebdomadaires, mais à des jours qui varièrent. Elles s'interrompirent quelquefois entre août et octobre ou novembre. Quand elles furent maintenues, les académiciens y vinrent fort peu.

On a vu aussi qu'elle se composait alors de Blondel, directeur; de Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, membres; de Félibien, secrétaire. Elle s'augmenta fort peu jusqu'à la fin de 1681. Jules Hardouin-Mansart en fit partie dès 1675¹.

A la différence de l'Académie de peinture et sculpture, elle ne se recrutait pas elle-même; elle n'avait ni le droit de cooptation, ni celui de présentation. Ses membres étaient nommés par le Roi, en vertu d'un brevet royal, dont la formule nous est donnée par le brevet de nomination de d'Orbay². Lorsque Mansart prit séance à l'Académie, le 23 décembre 1675, le procès-verbal porte : « Monsieur Mansart, que monseigneur Colbert a joint à l'Académie, en conséquence du brevet de S. M. du 22 novembre

1. Voir plus loin, p. 106.

2. « Aujourd'huy, dix huitième décembre mil six cens soixante unze, le Roy estant à Saint Germain en Laye, sur le bon et louable rapport qui a esté fait à Sa Majesté de la suffisance et capacité que le s^r d'Orbay s'est acquise, tant dans la théorie que dans la pratique de l'architecture, Sa dite Majesté, désirant le gratifier et traiter favorablement, l'a nommé pour un de ceux qui doivent composer l'Académie d'architecture, qu'elle désire établir en sa bonne ville de Paris, pour assister aux conférences qui se feront dans ladite Académie, y dire son avis, et contribuer autant qu'il pourra par sa science et ses lumières à l'avancement d'un art si recommandable. Veut et entend Sa Majesté qu'il jouisse des gages qui luy seront réglés par le s^r Colbert, surintendant et ordonnateur général de ses bâtiments, arts et manufactures de France; et, pour témoignage de sa volonté, Sa dite Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy, son conseiller d'État et de ses commandemens et finances.

« *Signé* : LOUIS.

« *Et plus bas* : COLBERT. »

(*Archives de l'Art français* (Documents), 1853-1855, t. III, p. 261). Les mêmes expressions se retrouvent dans le brevet de Le Brun du 6 février 1678 (Jouin, *Charles Le Brun*, p. 701).

1675, où il a esté reçu pour y assister doresnavant, aux désirs du Roy¹. »

Le directeur, désigné par le Roi, était classé à part. Dans le procès-verbal de la première séance, il n'est pas nommé parmi les six « architectes choisis par Sa Majesté »². On dit seulement que « le sieur Blondel fera leçon publique d'architecture », tous les mardis et vendredis. Son vrai titre est celui de professeur.

Sa qualité de directeur résultait de ce qu'il « tenait les conférences »³, et l'on constate en effet que, dès le début, c'est lui qui indique l'ordre des travaux⁴.

Le secrétaire figure également à part. Félibien écrit qu'il « assiste dans l'assemblée et y tient le registre des délibérations en qualité d'historiographe du Roy »⁵.

Entre autres privilèges, les membres de l'Académie avaient celui de porter seuls le titre d'architectes du Roi, à l'exclusion des maçons, entrepreneurs, etc. Il leur fut assuré par un arrêt du Conseil royal en date du 7 mars 1676⁶. Il est probable qu'il faut y

1. *Procès-verbaux*, p. 106.

2. *Procès-verbaux*, p. 2 et 3. Voir aussi Félibien, *Des principes de l'architecture*, etc. Préface, [p. 10].

3. Il touche chaque année des gages de 1,200 livres, « pour y tenir (à l'Académie) les conférences d'architecture et l'enseigner publiquement ». *Comptes des bâtiments du Roi...*, publ. par Jules Guiffrey, t. I, col. 657, 721, etc. Voilà, bien indiqués, les deux titres.

4. « Et pour commencer, ledit sieur Blondel a dit que, dans la première assemblée... » — « M. Blondel ayant fait une récapitulation de ce qui avoit été dit et arrêté, etc. » Séances du 31 décembre 1671 et du 14 janvier 1672 (*Procès-verbaux*, p. 3 et 4).

5. *Des principes de l'architecture*, etc. Préface, [p. 10].

6. J'en ai reproduit le texte presque complet à propos de la séance du 10 février 1676 (*Procès-verbaux*, p. 109, n. 2).

ajouter le droit de *committimus*¹ et certaines exemptions de charges.

Le Roi pourvoit à l'entretien de l'Académie d'architecture, en même temps que de l'Académie de peinture et de l'Académie de France à Rome. De 1673 à 1679, les dépenses pour les trois corps s'élevèrent à 30,000 l. par an; en 1680, elles montèrent à 40,000 l. Les membres touchaient 500 l. par an, comme « architectes du Roi », et en outre un traitement, qui semble avoir varié suivant leur assiduité et avoir été établi sur le pied de 11 l. par membre, « pour chaque assistance » aux conférences².

Claude Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, a-t-il fait partie de l'Académie? C'est là un problème assez embarrassant, et qui intéresse l'histoire de la compagnie pendant les premières années de son existence. On va voir pourquoi.

On l'inscrit généralement sur la liste des membres à partir de 1673, parce qu'une signature Perrault figure à la suite du procès-verbal du 5 juin de cette année même. Or, c'est là une erreur manifeste, car le Perrault qui signe, le 6 juin, est Charles, le premier commis des Bâtiments, que Colbert déléguait souvent auprès des Académies. Mêmes observations pour les séances du 20 mai 1675 et du 9 janvier 1679³.

1. Droit de faire porter les procès à la Chambre des requêtes de l'Hôtel.

2. Comptes de 1672 = 1,815 l.; de 1674 = 2,618 l.; de 1676 = 1,628 l. (pour six mois). En 1678, le chiffre monta à 4,235 l., à cause de la visite des monuments (*Comptes des bâtiments*, t. I, col. 648, 781, 787, 990, 1086).

3. *Procès-verbaux*, p. 36, 102, 105. M. Bonnefon, dans *l'Amateur d'autographes*, 1904, a reproduit les signatures des

J'armou

L'abbé de Mably



Perrault

Daucourt

Blondel

Bruand

D. Pittard

Perrault
Félibien

SÉANCE DU 11 MARS 1680.

(La signature de Claude est la dernière avant Félibien.)

Mais, en dehors des signatures, on pourrait faire état de ce que Félibien écrit dans la préface des *Principes de l'architecture*, qui furent achevés d'imprimer le 2 mars 1676 : « Cette Académie fut d'abord composée de six architectes, qui sont : Messieurs Le Vau, Gitart, Le Paultre, Bruand, Dorbay et Mignard; depuis peu, M. Mansard y a esté joint par un brevet semblable à ceux dont Sa Majesté a honoré cette compagnie dans son établissement. Là se trouvent aussi M. Blondel, maistre des mathématiques de Monseigneur le dauphin, et M. Perrault, qui a traduit Vitruve... Comme j'ay cet avantage d'assister aussi dans cette assemblée et de tenir le registre des délibérations qui s'y font, en qualité d'historiographe des Bastiments du Roy...¹ »

Et l'on ajouterait qu'on lit sur la feuille de garde du premier registre, d'une écriture assez ancienne, mais autre que celle des *Procès-Verbaux* : « Académiciens (suivent les six noms, plus Blondel et Félibien, puis) : 1673, Perrault, officier des Bastimens du Roy en charge; 1675, Hardouin Mansart; 1678, La Motte-Coquart, officier des Bastimens en charge de contrôleur général; 1680, Perrault, officier en charge; 1680, d'Aucourt, officier en charge d'intendant général des Bastimens; 1681, Le Nautre, officier en charge. »

Il est vrai que cette liste n'a pas plus de caractère officiel que les nombreuses tables dressées après coup

deux frères, et on les trouvera ci-contre avec les fac-similés des signatures de la plupart des académiciens (séance du 11 mars 1680). La différence consiste dans une sorte de sigle, formant à peu près le C, dont Claude enveloppe son initiale.

1. Préface [p. 10].

des membres ou prétendus membres de l'Académie. Il est à observer aussi que Félibien, tout comme le rédacteur de la liste, emploie des termes différents, suivant qu'il s'agit de Mansart, ou de Perrault et de La Motte-Coquart.

La solution ne serait-elle pas celle-ci? La qualité d'académicien ne s'obtient que par un brevet royal; elle se constate par le fait de toucher des gages, « pour assister aux conférences », ou au moins le traitement annuel, attribué régulièrement aux « architectes du Roy »¹. Ainsi, lorsque Bullet entrera à l'Académie en 1685, on le verra immédiatement gagé avec ses confrères².

En outre, l'Académie n'avait pas manqué d'inscrire à son procès-verbal la nomination de Mansart³; elle fit la même chose pour Bullet, le 16 février 1685⁴. Rien de semblable à aucun moment pour Claude Perrault. Ajoutons que la qualité d'académicien se constate aussi par l'assistance à peu près régulière aux séances. Or, nous avons vu que Perrault en est presque toujours absent. Tout au plus y aurait-il lieu d'observer qu'on l'y rencontre plus souvent à partir de 1681, ou plutôt dans l'année 1681; car il ne

1. Voir les *Comptes des Bâtimens*, t. I, col. 1204, t. II, col. 107, 378, etc., où chaque année figurent les six premiers membres de l'Académie, et Mansart, à partir de 1676.

2. *Comptes des Bâtimens*, t. II, col. 784, 785. Il en est de même pour La Hire, nommé professeur à la place de Blondel (*Id.*, *ibid.*, col. 1208).

3. *Procès-verbaux*, p. 106.

4. Un cas très particulier est celui de Le Brun, nommé de l'Académie d'architecture par brevet royal du 6 février 1678, et dont les procès-verbaux ne font pas une seule fois mention (Jouin, *Charles Le Brun*, p. 701).

signe pas une seule fois en 1682¹. Même lorsque l'on commente sa traduction de Vitruve ou lorsqu'on étudie les projets présentés pour l'achèvement du Louvre, ni signature ni mention quelconque n'indiquent qu'il ait été présent.

Je pencherais d'autant plus à distinguer les académiciens des fonctionnaires autorisés à assister aux séances que le règlement de 1699 établit précisément la différence², régularisant ainsi un fait que les usages auraient d'abord établi.

On ne doit pas oublier que l'Académie reconnue, logée et payée par le roi, fonctionnant sous l'autorité du surintendant des bâtiments, n'eut pas tout d'abord de statuts rigoureusement fixés. Ce provisoire se prêtait, pour ainsi dire, à des expériences.

Voyons ce qu'étaient comme artistes les premiers académiciens, à commencer par leur chef. Ce sera en même temps le moyen de saisir quelques traits de la situation et du rôle social des architectes de l'époque³.

Blondel (François)⁴ était le fils aîné de Guillaume

1. Signatures, 10 février, 5, 19 mai, 2, 9, 16 juin, 7 juillet 1681.

2. Voir ci-dessus, p. XII.

3. Les Dictionnaires de Lance (*Dictionn. des architectes français*, 2 vol., 1872), de Bauchal (*Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français*, 1887) et de Bellier de la Chavignerie et Auvray (*Dictionn. des artistes de l'École française*, 2 vol., 1882-1885) rendent des services, mais ne peuvent être consultés qu'avec précaution. Dans le grand dictionnaire de Thieme et Becker : *Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler* (4 vol. pour les lettres A à Bre, 1900-1909), l'article *Blondel* est insuffisant.

4. Ch. Lucas, *François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles* (1665-1667). Congrès archéologique de France, 61^e session, 1894. Tirage à part, 1897. D'autres donnent pour père à

Blondel, maître des requêtes de la Reine-mère, paraît-il, et avocat de S. M. au bailliage de Vermandois. Il naquit à Ribemont (Aisne) en 1618. Les premiers renseignements qu'on ait sur lui datent de son mariage en 1647. Il commandait alors une galère royale : *la Cardinale*.

De 1652 à 1655, il accompagna, comme précepteur, un fils du secrétaire d'État Loménie de Brienne, à qui, suivant l'usage, on faisait faire le tour d'Europe¹. Il visita ainsi le Palatinat, la Hollande, la Scandinavie et la Laponie, la Prusse, la Bohême, la Moravie, l'Autriche, la Bavière, l'Italie jusqu'à Rome.

En 1657, il fut envoyé à Berlin avec M. d'Avaugour, pour maintenir l'électeur de Brandebourg dans l'alliance française, passa de Berlin à Constantinople en 1658, avec une autre mission diplomatique, alla jusqu'en Égypte et, au retour, revit l'Italie².

« En l'an mil six cent soixante-quatre, écrit-il, j'eus ordre du Roi d'aller visiter les côtes et sonder les ports et rades qui sont sur la mer océane³. » C'est alors, en 1665, qu'il répara le pont de Saintes et y

François Blondel un professeur de mathématiques et le font naître au Ribemont de la Somme, non de l'Aisne.

1. *Comitante Blondello itineris ac morum rectore* (p. 2). Le voyage est raconté dans l'ouvrage suivant : *Ludovici Henrici Lomenii, Briennæ comitis, Regi a Consiliis, actis et epistulis, itinerarium*, etc., 2^e éd., 1662, in-12.

2. Ch. Lucas, *Voyages et missions diplomatiques de François Blondel* (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1894, et tirage à part).

3. Il fournit sur ses voyages et sur ses constructions en 1664-1666 de longs et intéressants détails dans son *Cours d'architecture*, t. II (5^e partie), p. 598, 656-661. — Viaud et Fleury, *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, t. I, 1867; L. Delavaud, *Rochefort en 1672 et 1673* (extrait des t. XI et XII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

restaura et consolida l'ancien arc de triomphe romain. En 1666, il proposa d'établir un port de guerre à Rochefort, sur la Charente. Il donna les plans de la ville, avec l'ingénieur Clerville, construisit la fonderie de canons et la corderie. Il commença l'arsenal, dont les plans furent ensuite modifiés.

Entre temps, il avait visité les îles de Ré et d'Oléron et dessiné, en 1665, les plans des fortifications à y établir.

En 1666, le Roi l'envoya aux Antilles avec deux vaisseaux, le *Saint-Sébastien* et l'*Aigle d'or*. Il était revêtu de pouvoirs d'inspection à Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, le Grenade, la Tortue, et avait à y chercher les points favorables à l'établissement de forteresses.

En juin 1669, un arrêt du Conseil d'État constatait les lettres d'anoblissement accordées antérieurement à Blondel père, à François et à ses frères. La même année, il entra à l'Académie des sciences, sur la proposition, paraît-il, de Charles Perrault; il professait depuis 1656 les mathématiques au Collège royal¹; il fut chargé de les enseigner au dauphin vers 1672 ou 1673 probablement.

En 1671, Colbert le donna pour guide, ainsi que l'architecte Pierre Mignard, à son fils Seignelay, qui allait faire en Italie son éducation artistique².

Jusque-là, il apparaît assez peu comme architecte, beaucoup comme ingénieur, marin, mathématicien³.

1. Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 384.

2. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants*, t. I, p. 30.

3. « Au sieur Blondel, en considération de la parfaite connaissance qu'il a des mathématiques et de son assiduité aux conférences de l'Académie des sciences, 2,000 l.... » *Comptes des bâtiments*, 1671, t. I, col. 565.

A peine faut-il compter parmi des œuvres originales d'architecture celles qu'il fit à Paris avant 1672.

C'est ainsi qu'il « rhabilla ou rajusta » (ce sont ses propres expressions) la Porte-Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg du même nom. Pour faciliter la circulation, très active en ce point, il construisit de chaque côté de l'unique passage deux portes latérales, qu'il accommoda de son mieux à l'ancienne porte, dont les moulures, dit-il, étaient « d'un dorique gothique et d'assez mauvais goût »¹. Il accomplit un travail du même genre à la porte Saint-Bernard.

Il fallait cependant que sa réputation d'artiste fût établie, puisqu'il fut choisi pour enseigner à l'Académie.

Il fut en même temps quelque chose comme le directeur général des travaux de la ville de Paris.

« Monsieur le président Pelletier, prévost des marchands, et Messieurs les eschevins m'ont fait l'honneur de vouloir que mes desseins ou mes conseils fussent exécutez par le sr Bulet, dessinateur et appareilleur habile, que je leur avois donné.

« Il suffit pour en faire mieux connoistre le prix (de ces travaux) que le Roy a considéré ces choses avec tant de plaisir, et les a tellement approuvées qu'il a ordonné par des lettres patentes que les ouvrages qui se feront désormais dans la ville de Paris soient exécutez conformément au dessein que j'en ay fait tracer sur le plan de la même ville, que j'ay fait² graver, après avoir esté levé très exactement par le mesme Bulet sous ma conduite³. »

1. *Cours d'architecture*, t. II (4^e partie), p. 604-606, 615, 624.

2. C'est le plan dit de Bulet, publié en 1676. Voir *Atlas des anciens plans de la Ville de Paris*.

3. Blondel, *Cours d'architecture*, t. II, p. 603.

Il mourut le 21 janvier 1686, dans sa maison de la rue Saint-Benoît, au coin de la rue Jacob¹, et fut enseveli à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Il portait les titres de seigneur des Croisettes et de Gaillardon, qui lui avaient été conférés par le Roi.

Blondel fut une intelligence vaste, active, avec des aptitudes très variées, comme en témoignent, en dehors de sa vie même, ses très nombreux ouvrages.

En même temps que le *Cours de mathématiques*, qui parut en 1683, reproduction très remaniée, et à coup sûr augmentée, des leçons faites au Dauphin, il publie l'*Histoire du calendrier romain* (1682). Il écrit une *Comparaison de Pindare et d'Homère*, qui eut l'honneur d'être traduite en latin, et l'*Art de jeter les bombes* (1685). Il compose, en 1684, un *Traité sur le calendrier romain*². En 1685, il s'occupait d'un *Traité du ressort des montres*. Il réunit une collection de médailles, de livres, d'objets d'art; il fait partie du monde des « curieux » du temps.

Comme théoricien, son œuvre capitale est le *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture*. Il en publia la Première Partie en 1675, la Seconde et la Troisième en 1683. La Quatrième et la Cinquième ne parurent qu'en 1698.

A ce grand ouvrage³, il faut ajouter l'*Architecture françoise* (1673), la *Résolution des quatre principaux*

1. Voir le plan Turgot.

2. A. Maury, *l'Ancienne Académie des sciences*, p. 10, 85. — *Histoire de l'Académie royale des sciences*, t. I, p. 419, 448 (voir aussi le *Journal des Savants*, 1686).

3. Le second Blondel, qui en parle en passant (*Architecture françoise*, t. IV, p. 5, n. d), prétend qu'il « s'y est glissé plus d'une erreur ».

problèmes d'architecture (1673), des *Notes sur l'architecture françoise de Savot* (1684).

Les procès-verbaux sont malheureusement trop brefs pour permettre de déterminer le rôle de Blondel à l'Académie; il n'est cependant pas impossible d'en saisir quelque chose. D'abord de son autorité même, car l'on voit à plusieurs reprises que la maladie de M. Blondel, l'absence de M. Blondel suspendent les délibérations ou au moins les décisions. Puis des idées qu'il y apporta, toujours inspirées du classicisme, qui se retrouve dans ses traités dogmatiques.

Voici qui est plus particulier et plus précis. Dans son discours inaugural¹, il parlait de la facilité qu'il avait eue d'examiner tous les bâtiments anciens et modernes, par les emplois que le Roi lui avait confiés dans toutes les parties de l'Univers.

Et, en effet, on rencontre des observations qui viennent de lui, à n'en pas douter : sur Rochefort, sur les îles de Ré et d'Oléron, sur le climat de l'île Sainte-Croix aux Antilles, sur le pont du Cismone en Italie, sur celui de Narva en Livonie, peut-être aussi sur un mode de construction spécial à la Picardie².

Quant à son enseignement, il est tout entier dans son *Cours d'architecture*; on peut l'y juger. Avouons qu'il paraît quelquefois bien méticuleux et essentiellement enfermé dans le passé romain.

Blondel est en effet un esprit dogmatique, autoritaire. Il parle de l'art, à la fois en disciple de Vitruve, de Palladio, de Vignole, et en mathématicien. Il

1. *In fine*.

2. *Procès-verbaux*, p. 52, 79, 82.

appartient exactement à son temps par sa défiance à l'égard des innovations et par l'appel constant aux doctrines de l'antiquité.

Perrault imagine-t-il d'introduire dans le péristyle du Louvre des colonnes couplées, Blondel invoque contre lui les principes, Vitruve; et, comme il y a de nombreux exemples de ce couplement des colonnes parmi les modernes, il les condamne tous en bloc, ou en déclare tout au plus quelques-uns excusables, en cas de nécessité absolue¹.

Colbert a-t-il l'idée de créer un « ordre français » de colonnes²? « Je ne sçay, écrit Blondel, par quel malheur il est arrivé que d'un million (*sic*) de différens desseins qui ont esté envoyez pour ce sujet..., la plus grande partie n'est remplie que d'extravagances et de chimères gothiques ou de fades allusions; et l'autre, celle qui semble la plus tolérable, peut estre renfermée dans l'étendue de cet ordre d'architecture, que l'on doit appeler proprement l'ordre composé indéfini ou italique, qui comprend tout ce que l'on trouve dans les exemples antiques, qui n'est pas entièrement conforme aux quatre ordres dont Vitruve nous a donné des règles³. »

C'est qu'il est dangereux d'essayer, non pas même de s'éloigner des anciens, mais d'ajouter « à leurs inventions ». Cette hardiesse « a ouvert de tout temps la porte au dérèglement qui se trouve dans l'architecture et dans les autres arts »⁴.

1. Voir toute la discussion dans le *Cours d'architecture* (3^e partie), p. 228-237, et dans Perrault, *les Dix livres de Vitruve*, 2^e éd., 1684, p. 78-80, note 8.

2. En 1671-1672.

3. *Cours d'architecture* (3^e partie), p. 249.

4. *Id.*, *Ibid.*, p. 235.

Mais, voici que la doctrine vacille, sinon en ce qui concerne la construction, au moins en ce qui touche à la décoration.

Blondel se demande « quel habillement il faut donner aux figures dont nous voulons représenter les histoires de notre temps. Car il y en a qui, pour s'estre fort appliquez à l'étude des ouvrage des anciens, se sont fait un goust qu'ils appellent le goust de l'antique, qui ne peut rien souffrir dont ils n'aient veu des exemples dans les desseins des Grecs ou des Romains, appelant gothique tout ce que l'on voudroit y introduire de moderne »¹. Et le même Blondel continue en blâmant ceux qui, dans les églises, « remplissent les métopes doriques de testes de mouton, de plats, de simpules et des autres outils qui servoient aux sacrifices ». Il voudrait y voir des figures de calices, d'encensoirs, d'objets du culte chrétien. Il va jusqu'à demander qu'on représente sur les façades des édifices profanés un sacre royal, une assemblée d'États, des festins, en y observant les costumes des princes, des seigneurs, des magistrats. On ne craindra pas même les perruques, les coiffures du temps, les bottes, les justaucorps, à condition d'en simplifier les formes et de corriger les excès de la mode.

Il est vrai qu'il accepte aussi l'intervention des figures mythologiques : « Le Rhin sous la figure d'un Dieu en colère », ou des figures allégoriques : des Victoires, un Mercure, une Abondance, etc.

Ce sont celles-ci qu'il employa dans la décoration de la Porte-Saint-Denis, qui est son chef-d'œuvre (presque sa seule œuvre) d'architecte. Il fut chargé

1. *Cours d'architecture* (2^e partie), p. 167 et suiv.

de l'élever en 1672, à la date où s'ouvrait la campagne de Hollande, qui sembla se résumer pour les contemporains dans le passage du Rhin.

Il s'appliqua dans cet « ouvrage, peut-être un des plus grands ouvrages de cette nature qui soient au reste du monde¹, à chercher plutôt la justesse des proportions que la quantité des ornements », et il les avait d'abord choisis simples et puissants, non sans en chercher d'ailleurs les motifs chez les anciens².

« Mais la rapidité des conquêtes du Roy dans son voyage d'Hollande et le fameux passage du Rhin à Tholus, qui arriva dans le temps que la Porte-Saint-Denis fut commencée, nous obligea à prendre d'autres mesures. » Suit la description conforme à ce que nous voyons aujourd'hui.

Monument vigoureux, imposant à coup sûr, et où presque tous les artistes ou les écrivains d'art du XVII^e et du XVIII^e siècle ont loué la sobriété de la décoration, qui laisse aux masses architecturales leur signification ou, mieux encore, les accompagne et les accuse³.

1. 72 pieds de hauteur et autant de largeur, avec une ouverture de plus de 24 pieds. *Cours d'architecture* (4^e partie), p. 618 et suiv.

2. La collection Destailleur (Cabinet des Estampes), t. VI, fol. 82, contient un dessin du premier projet de décoration. Quelle en est la provenance, la valeur documentaire ? Je ne sais.

3. Pourtant on lit dans les *Observations sur les arts*, 1748 : « La porte Saint-Denis, construite en 1672, tombe déjà en ruine, tandis que des édifices des Romains subsistent malgré vingt siècles. »

D'autre part, le second Blondel (*Architecture française*, t. III, p. 10, n. a), tout en admirant beaucoup l'édifice, fait une observation assez curieuse. En comparant les mesures de la porte à celles qu'indique Blondel dans le *Cours d'architecture* (p. 622), il a trouvé des différences assez sensibles (l'entable-

Cet homme, qui fut membre « de l'Académie royale des sciences, conseiller, lecteur et professeur du Roy en mathématiques (au Collège de France), professeur et directeur de l'Académie royale d'architecture, mareschal de camp aux armées du Roy et maistre de mathématiques de monseigneur le Dauphin », qui tint ainsi dans le siècle une place considérable, mérite d'avoir un jour un historien; il reste sans doute beaucoup à apprendre sur lui.

Bruand (Libéral)¹, né vers 1635, mort le 22 novembre 1697, était fils de Sébastien Bruand († 1670), maître général des Bâtiments et des ponts et chaussées de France, peut-être fils, lui-même, d'un Bruand, maître charpentier, qu'on trouve mentionné en 1620².

Libéral, signalé comme entrepreneur des Bâtiments du Roi en 1658, devint, en 1663, architecte royal. En 1661, il avait épousé Catherine Noblet, fille de Michel Noblet, architecte des Bâtiments du Roi, maître des œuvres et garde des fontaines publiques de la ville de Paris, et de Catherine Villedo³. Les Villedo occupaient une assez grande situation à Paris; ils étaient mêlés à l'administration des Bâtiments, faisaient des affaires, avaient de la fortune.

Le frère aîné de Libéral, Jacques, exerça la charge

ment 9 pieds 10 pouces au lieu de 12 pieds; les piédestaux 16 pieds 11 pouces au lieu de 18), « dont il ne peut pénétrer le motif ». Il dit aussi que Blondel regretta d'avoir dû ouvrir les deux passages de piétons, qui diminuent l'impression de solidité, alors que cette partie supporte les deux grandes masses pyramidales.

1. Jal, *Dictionnaire critique...*, p. 286, 287, 1270.

2. D'après un acte de 1635 environ.

3. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1891, p. 88.

d'architecte du duc d'Orléans, en 1651, d'architecte du Roi en 1653; il mourut en 1664¹.

Un autre frère était avocat au Parlement, un autre prêtre. Trois sœurs épousèrent : la première un avocat au Parlement, la seconde un procureur au Châtelet, la troisième un officier en charge de la maison de Monsieur².

Réunis par des liens de parenté, par la communauté des intérêts, les Bruand, les Noblet, les Villedo formaient un groupe actif, influent. Libéral en fut le principal représentant.

De 1671 à 1680, il reçoit des gages de 1,600 l. par an, à raison de ses fonctions de maître général des œuvres de charpenterie du Roi; il fait partie, dès 1671, de l'Académie d'architecture, et touche à ce titre 500 l. de gages annuels.

Il arrive, à cette date, à l'apogée de son rôle d'artiste, puisqu'il construit l'hôtel des Invalides qui, dans l'idée de Louis XIV, devait contribuer à perpétuer le souvenir de sa grandeur³.

Sur l'acte de son décès, il porte les titres de « écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, architecte ordinaire des Bastimens de Sa Majesté »⁴.

Il avait été anobli; ses armes étaient : « D'or à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux glands de sinople, et en pointe d'un arbre de même, soutenu

1. Laisant un fils, Jacques II (1663-1752), qui fut membre de l'Académie d'architecture en 1699.

2. Cabinet d'Hozier, 69, n° 3.

3. Voir les édits de 1670 et 1674.

4. Jal, *Dict.*, p. 287.

d'un croissant de gueule, l'arbre chargé d'un oiseau d'argent¹. »

On devine qu'il avait brassé beaucoup d'affaires, car il laissa une succession fort embarrassée; il devait au moins 100,000 l. à plus de quarante et un créanciers. Sa veuve fit apposer les scellés². Par contre, il possédait l'office vénal de secrétaire du Roi, plusieurs maisons dans Paris, dont une rue Sainte-Anne, de sorte que l'actif, tout compte fait, surpassa le passif.

On ne s'y reconnaît pas très bien dans les neuf enfants qu'il aurait eus, paraît-il. Un fils, François, suivit la profession paternelle³ et entra à l'Académie d'architecture en 1706. Lorsqu'il épousa⁴ en 1705 Marie Darras, il avait les titres d'écuyer, architecte des Bâtimens du roi et de l'Académie d'architecture. Assistaient à la cérémonie ses frères, l'un d'eux sous-lieutenant au régiment de Piémont, Jules Hardouin-Mansart, Robert de Cotte, Vincent de Beau, trésorier général des gardes françaises.

Nous avons là un excellent type de famille de bonne bourgeoisie parisienne; des relations qui s'établissaient entre les artistes ou entre les artistes et les hommes d'affaires, financiers, etc.; de la tendance de certains architectes à se mêler aux grandes spéculations. Nous le verrons encore bien plus avec Mansart.

1. Ou biseau. *Armorial général*. Le biseau est un instrument employé par les charpentiers, allusion à la profession de Bruand.

2. L'inventaire signale dans la maison de la rue Saint-Louis, où demeurait Bruand, huit tableaux représentant le Roi, le Grand Dauphin et les dames de la cour, un carrosse et deux chevaux, etc. (*Nouv. Arch. de l'Art français*, 1883, p. 191-198).

3. Peut-être aussi l'aîné, Michel Libéral, né en 1663.

4. *Nouv. Arch. de l'Art français*, 1890, p. 297, 299.

Bruand a peu construit et il a eu la mauvaise fortune que presque tous ses projets ont été continués, transformés ou amplifiés par d'autres. Il éleva, en 1660, l'hospice de la Salpêtrière, mais l'église fut, dit-on, achevée par Le Vau; il travaillait, en 1671, à l'hôtel de Vendôme, mais Mansart s'empara de l'idée d'y substituer une place publique, et l'exécuta; il succéda à Le Muet qui avait fourni le dessin de l'église des Petits-Pères, mais n'éleva le monument que jusqu'à sept pieds et y fut remplacé par Leduc¹.

Même fortune ou infortune à l'hôtel des Invalides. On connaît le plan de ce grand édifice, pratiquement et logiquement conçu. Le style qu'adopta Bruand, massif, mais grave et simple, convenait à un établissement, dont la règle avait quelque chose de militaire et de monacal à la fois. Il ressemble d'ailleurs beaucoup à celui de l'hôpital de la Salpêtrière, œuvre aussi de Bruand, ou à celui de l'hospice de Bicêtre et des bâtiments du Val-de-Grâce. Mais l'église, dite des Soldats, est lourde, sans élégance dans les profils, peu cohérente dans le dessin. Il ne faut pas y entrer lorsqu'on sort du dôme de Mansart.

Gittard (Daniel) était né en mars 1625 à Blandy-en-Brie (Seine-et-Marne), il mourut à Paris le 15 décembre 1686². Architecte et ingénieur du roi en 1656, il joignit à ces charges l'office de juré-maçon de Paris³, qu'il paya 600 l. Il fit partie de l'Académie d'architecture à la fondation.

1. J.-F. Blondel, *Architecture française*, t. III, p. 20, 21.

2. Notice sur Daniel Gittard (*Archives de l'Art français* (Documents), t. VI, p. 3, 97 et suiv.).

3. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1891, p. 87.

Il appartenait à une modeste famille d'artisans ruraux; son père était charpentier à Blandy; ses frères exercèrent, l'un le métier paternel, deux autres celui de maçon. Lui-même, au contraire, constitua une famille de riche bourgeoisie parisienne; sa fille Catherine épousa Charles Guérin, bâtonnier de l'ordre des avocats; un de ses fils devint académicien et fit partie du corps des ingénieurs royaux. En même temps qu'avec les Guérin, les Gittard eurent des alliances avec les Bardet, autre famille judiciaire.

Gittard possédait à Blandy une ferme et une maison de campagne, qu'il semble s'être plu à agrandir comme une sorte de domaine natal. Son acte de décès indique qu'il demeurait rue des Saint-Pères et était marguillier de la paroisse Saint-Sulpice; tout cela est très bourgeois.

Il a construit quelques hôtels à Paris, la maison de Lully, rue Neuve-des-Petits-Champs; il a rebâti en partie le château de Saint-Maur. A l'église Saint-Sulpice, il succéda à Louis Le Vau, édifia le chœur, le transept, une partie de la nef et le rez-de-chaussée du portail sud, entre 1670 et 1675¹. Il donna le dessin du portail et des tours de Saint-Jacques-du-Haut-Pas vers 1675.

Architecte de Condé, il travailla à l'hôtel du Prince à Paris et surtout au château de Chantilly, de 1670 à 1686; il décora les jardins, avec la collaboration ou

1. Brice dit qu'il avait fait à Saint-Sulpice « un petit escalier de pierre de taille d'un seul trait, tourné en limaçon depuis le bas jusqu'en haut, dont le trait est ingénieux et très hardi, où paraît quelque effet de la coupe des pierres ». G. Brice, *Nouvelle description de Paris*, t. III, p. 396, 397 (éd. de 1725).

sous la direction de Le Nôtre¹. Mais il semble bien qu'à partir de 1678, Mansart ait déjà pris dans les constructions la place prépondérante, comme il le faisait partout. C'est lui qui remania le Petit-Château.

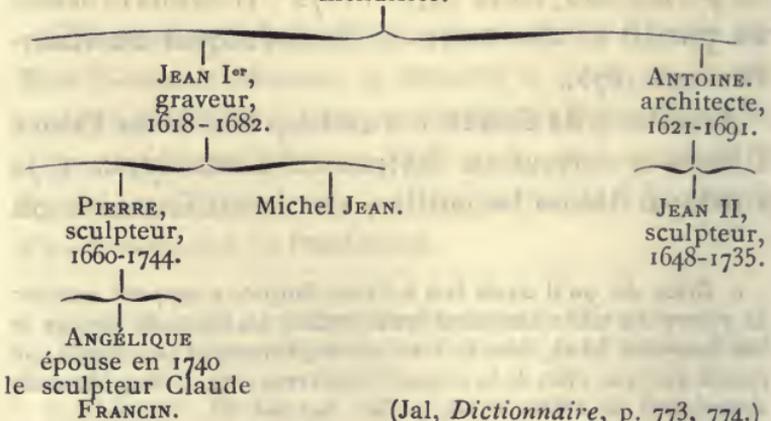
Gittard, en somme, est un architecte de second ordre ; habile praticien sans doute, mais froid, sec et sans invention.

Comme tant d'autres, les Le Paultre formèrent une famille d'artistes, qui se prolongea jusque dans le XVIII^e siècle². Antoine, né en 1621, avait le titre d'architecte des Bâtiments du Roi, lorsqu'il épousa, le 27 janvier 1648, Jeanne de Poix. En 1660, il est qualifié d'architecte et ingénieur des Bâtiments du Roi et contrôleur général des Bâtiments de Monsieur, frère unique du Roi. Il entra en 1671 à l'Académie.

Le Paultre fut très occupé. Il construisit de 1646 à 1648 l'église de Port-Royal ; en 1655, l'hôtel de Beau-

1. Macon, *les Arts dans la maison de Condé*, p. 9, 28, 30, 40. A Paris, l'architecte en titre était Gabriel.

2. Adrien LE PAULTRE, menuisier.



(Jal, *Dictionnaire*, p. 773, 774.)

vais, puis un très grand nombre d'hôtels ou de maisons particulières; à Saint-Cloud¹, les deux ailes du château pour Monsieur et la partie supérieure de la Cascade. Il avait donné en 1656 les plans de l'église des Jacobins de Lyon. En 1672, il fut chargé de dresser un projet pour la construction du château de Clagny; mais celui de Jules Hardouin-Mansart lui fut préféré.

La décoration de la façade de l'hôtel de Beauvais, dit le second Blondel, « tient de cet air de pesanteur que nous avons dit être le goût dominant de Le Paultre, mais néanmoins dans lequel on remarque une expression ferme, mâle et nourrie ». Ailleurs, il lui reconnaît du « mouvement et de la variété dans les plans »². Lourd, Le Paultre l'est incontestablement; le recueil de ses projets d'architecture, publié en 1652, montre d'ailleurs qu'il appartenait bien, par son style autant que par sa naissance, à la première moitié du siècle³.

Louis Le Vau mourut en 1670, avant la fondation de l'Académie; il faut cependant dire quelques mots de lui, parce qu'on le retrouve nécessairement à propos de son frère, de d'Orbay et même de Mansart. Né vers 1612, il était fils de Louis I^{er}, maître des œuvres des Bâtiments du Roi à Fontainebleau. On n'a guère de renseignements sur sa vie qu'à partir de 1640, date à laquelle il commença la construction de l'hôtel Lambert. Il fut depuis fort employé par les particuliers et les grands seigneurs, par Fouquet, pour qui il édifia

1. Il en parle dans la séance du 12 juillet 1677.

2. Blondel, *Architecture française*, t. II, p. 95, 120, 122.

3. *Œuvres d'architecture de M. Le Paultre*, 1652.

le château de Vaux, par le Roi, pour qui il travailla à Vincennes, au Louvre, aux Tuileries et enfin à Versailles de 1661 à 1670¹.

Il avait les titres de conseiller du Roi en ses conseils, intendant et ordonnateur général des Bâtiments de S. M., premier architecte de S. M., secrétaire de S. M., maison et couronne de France, etc.².

Il occupa de son temps une place considérable et l'on ne peut méconnaître l'importance exceptionnelle d'un ensemble d'œuvres, où l'on trouve l'hôtel Lambert, le château de Vaux, le collège des Quatre-Nations, sans compter le château du Raincy, celui de Seignelay, etc.

Il faut insister sur les travaux de Versailles, où il a mis sa marque au moins autant que Jules Hardouin-Mansart. On n'oubliera pas que, dès le mois de septembre 1661, il y fut employé seul, qu'il y construisit la Ménagerie, la première Orangerie, qu'il y donna des dessins pour les grandes fêtes, et notamment pour la salle de bal de la fête de 1668, dont le *Mercur Galant* disait : « Point de palais au monde qui ait un salon si beau et si superbe³. »

Mais on observera surtout qu'il a créé le style du nouveau Versailles, bien avant Mansart, car la façade de l'ouest, élevée en 1668, est de lui, ainsi que celle

1. Mariette, *Abecedario*, t. III, p. 197 et 198. Le second Blondel dit qu'il a cherché sur lui des renseignements auprès des contrôleurs des Bâtiments, mais que les documents font défaut (*Architecture française*, t. IV, p. 7). Voir Perrault, *Mémoires*, éd. Bonnefon, p. 50-52, 86, 101, 232; Mirot, *le Louvre*, Soc. Hist. Paris, 1904, p. 162, 236.

2. Jal, *Dictionnaire*, p. 785.

3. De Nolhac, *la Création de Versailles*. Marquet de Vasselot, *la Ménagerie de Versailles* (*Rev. de l'Hist. de Versailles*, 1899, et tirage à part).

de l'est dans sa conception générale, et il a donné au moins les plans et les premiers dessins des grands appartements et de l'escalier des ambassadeurs.

Dans cette carrière si brillante un seul échec : au Louvre¹.

Son frère cadet, François², né probablement en 1613, devint en 1652 architecte de M^{lle} de Montpensier, fonction qu'il garda jusqu'en 1661, en même temps que celle d'architecte des Bâtiments du Roi, qu'il exerça à partir de 1656. Membre de l'Académie d'architecture à la fondation, par brevet du 1^{er} décembre 1671, il mourut le 4 juillet 1676.

Colbert le chargea de nombreuses missions d'inspection en province : à Orléans en 1665 et 1666, puis en 1667 (pour étudier la question du portail de l'église Sainte-Croix). En 1664, il avait visité la région de Cosne, Briare, Moulins, à l'effet de s'enquérir des améliorations à apporter dans les ponts et chaussées. En 1669, il parcourut l'Orléanais, le Blaisois, le Berry.

Comme architecte, on le voit employé à quelques constructions en province, mais il servit surtout de collaborateur à son frère, au Louvre, aux Tuileries, à Versailles. Il semble bien aussi qu'il n'ait eu qu'un rôle de ce genre auprès de d'Orbay.

Une lettre de lui à Colbert ferait penser qu'il chercha à échapper à cette tutelle. En 1664, il proposait au ministre un projet pour le Louvre, « sans avoir toutesfois aucun dessingt, disait-il, de desplaire à

1. Voir plus loin, p. XLII, XLIII.

2. Jal, *Dictionnaire...*, p. 785 et suiv.

mon frère. » On ne croira pas cependant que c'était spécialement pour lui plaire.

Il y a toute une lignée d'architectes du nom de d'Orbay¹ : c'est d'abord François I^{er} d'Orbay, maître entrepreneur des Bâtiments du Roi, ancien syndic de la communauté des maîtres maçons, mort en 1677, et très probablement père de François II d'Orbay, le membre de l'Académie. Celui-ci eut un neveu, Nicolas (1679-1742), qui appartient également à l'Académie à partir de 1705. Un dernier d'Orbay, grand prix d'architecture en 1739, pourrait être fils de Nicolas².

De François II, nous ignorons presque tout, à commencer par la date de sa naissance, qu'on fixe tantôt à 1624, tantôt à 1634³. Il fut élève de Louis Le Vau, entra au service des Bâtiments royaux en 1663 au plus tard⁴ et, à partir de ce moment, ne cessa pas de collaborer avec son maître jusqu'en 1670.

C'est, à coup sûr, un autre artiste que François Le Vau.

Après la mort de Louis, il éleva le portail de l'église de la Trinité, rue Saint-Denis; à Lyon, le portail de l'église des Carmélites; à Montpellier, il donna le plan de l'Arc de Triomphe, dont d'Aviler conduisit les travaux en 1686. Mais, lorsqu'on entama

1. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français*, p. 328, 329.

2. François II avait un frère, Jean, entrepreneur. Un Thomas d'Orbay est qualifié en 1683 d'entrepreneur des bâtiments du roi.

3. En 1634, d'après Herluison, en 1624, d'après Jal.

4. Retenu pour servir en l'architecture et la conduite des bâtiments du roi et pour lever les plans de toutes les maisons royales (*Nouvelles Archives de l'Art français*, 1876, p. 37). Il touche 600 l. p. en 1663; 1,000 l. par an de 1672 à 1680.

en 1685 les travaux de la place Vendôme, qui nécessitaient l'érection d'une nouvelle église pour les Capucines, il paraît que ses dessins pour le portail furent très critiqués et remplacés par un projet de Mansart. A vrai dire, avec celui-ci, il faut toujours faire la part de son âpre avidité, qui ne souffrait personne en concurrence.

A Versailles, d'Orbay, qui avait été partout le collaborateur de Louis Le Vau, continua ses plans, sans qu'on puisse bien déterminer jusqu'à quel point il les suivit ou les modifia. Peut-être cependant y aurait-il lieu de se demander si on ne doit pas lui faire une part plus grande qu'on ne le dit dans les travaux de la cour de l'est, des grands appartements et de l'escalier des ambassadeurs. Deux faits sont indéniables : Louis Le Vau mourut le 11 octobre 1670; Mansart n'entra aux chantiers de Versailles que dans le courant de 1676. Voilà six années pendant lesquelles il put se passer bien des choses dans les constructions commencées¹. D'Orbay seul était là, puisque François Le Vau n'apparaît qu'en sous-ordre.

D'Orbay conduisit les travaux du palais jusqu'en 1679, mais à la fin tout pliait devant Mansart, là comme ailleurs.

Le nom de d'Orbay et celui de Louis Le Vau se trouvent mêlés à un problème historique, soulevé au xvii^e siècle et encore au xviii^e. On sait que Louis XIV a fait édifier les trois façades du Louvre vers le sud,

1. Sans trop insister, on peut constater cependant qu'il reçoit en 1670, 1671, 1672, 1,200 l. pour « les desseins, plans et élévations des Bastimens pour S. M. »; en 1677 et 1678, 2,000 l. pour « les soins qu'il prend des Bastimens du Roy ». *Comptes des Bâtimens* (voir à la table). De Nolhac, p. 111.

l'est et le nord, et les façades correspondantes sur la cour (pour la plus grande partie du moins).

Quel est l'auteur de ces grands travaux, dont le plus célèbre est la Colonnade? On lit dans Sauval :

« Ces grands travaux ont été commencés en 1667 et conduits dans l'état où l'on les voit à présent, en 1670, par les soins et sur les desseins de Louis Le Vau, né à Paris, premier architecte du Roi, lequel a eu la direction des Bâtiments royaux, depuis l'année 1653 jusqu'en 1670 qu'il est mort. François d'Orbay, son élève, ne contribua pas peu à la perfection de ce bel ouvrage, et c'est à ces deux excellents architectes à qui l'on doit attribuer toute la gloire du dessein et de l'exécution de ce superbe édifice, malgré tout ce que l'on a publié de contraire¹. »

De son côté, Boileau, ennemi des Perrault, prit nettement parti contre Claude. « Je puis même nommer un des plus célèbres de l'Académie d'architecture², qui s'offre de lui faire voir, papier sur table, que c'est le dessin du fameux M. Le Vau qu'on a suivi dans la façade du Louvre... »

Aussi Charles Perrault, dans ses *Mémoires*³, a senti la nécessité de défendre son frère. « Ce conseil des bâtiments et la retenue que nous avons, mon frère et moi, de publier l'auteur du dessein que l'on exécutait, donna hardiesse au sieur Dorbay, élève de

1. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 62. Brice reproduit encore ce passage dans l'édition de 1725 du *Tableau de Paris*.

2. Il a soin d'imprimer en note : M. d'Orbay, *Réflexions critiques sur quelques passages de Longin*, 1693. Réflexion première.

3. *Mémoires de ma vie*, publ. par Paul Bonnefon, 1907, p. 87, 88.

M. Le Vau, de dire que son maître en était seul l'auteur : calomnie terrible, car c'était lui qui avait mis au net celui de M. Le Vau, qui fut présenté au Roi et auquel celui de mon frère fut préféré. »

Le second Blondel, qui connaissait les dessins originaux conservés alors à la bibliothèque du Roi, a vengé Claude Perrault des attaques dirigées contre lui¹, et la question ne paraît plus devoir faire doute. Les procès-verbaux de l'Académie apportent un argument de plus en faveur de Claude. En effet, ils signalent à plusieurs reprises qu'on soumet à la Compagnie des dessins de « M. Perrault » pour le Louvre². D'Orbay, présent, ne réclama jamais.

Mansart n'appartint à l'Académie que quatre ans après la fondation, et sa vie se prolonge jusqu'en 1708, bien au delà de la période que nous étudions en ce moment³.

Sa carrière fut splendide et toute entourée des honneurs les plus éclatants que puisse recevoir un artiste. Il était déjà en pleine réputation avant 1681 et mêlé à toutes les grandes affaires.

Jules Hardouin-Mansart naquit le 16 avril 1646; il était fils de Raphaël Hardouin, peintre, et de Marie Gautier, nièce de François Mansart († 1666), de qui il ajouta le nom au sien. Il appartenait, comme on le voit, à une famille d'artistes. Il fut instruit surtout

1. Blondel, *Architecture française*, t. IV, et Patte, *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*.

2. *Procès-verbaux*, p. 78, 137, etc.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. VI, p. 95, 97; t. XVI, p. 38, 43, etc. De Boislisle, *Notices historiques sur la place des Victoires et la place de Vendôme (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, 1888)*.

par son grand-oncle et par Libéral Bruand, avec qui, dès 1666, il travaillait à l'hôtel Vendôme. Huit ans plus tard, il proposait et faisait accepter les plans pour le château de Clagny; par là, il entrait au service de Louis XIV.

En 1675, à vingt-neuf ans, il devenait membre de l'Académie d'architecture; en 1676, il commençait à Versailles la série des travaux qui devaient illustrer son nom.

En février 1682, contrairement aux statuts de l'ordre qui exigeaient la noblesse, il était fait chevalier de Saint-Lazare. L'anoblissement venait en septembre de la même année, et d'Hozier lui attribuait, les armoiries suivantes : « Un écu d'azur à une colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, surmontée d'un soleil de même et accostée de deux aigles d'or afrontez et regardans le soleil, avec un casque de côté, garni de ses lambrequins aux émaux de l'écu¹. »

Les lettres d'anoblissement rappelaient qu'il était premier architecte du Roi depuis neuf ans (ce qui était inexact), qu'il avait travaillé à Versailles et aux Invalides, « ouvrages qui feront regarder ledit Hardouin-Mansart comme le digne successeur du nom et de la réputation de François Mansart, son oncle, dont la réputation est si célèbre »². Il touchait déjà des gages considérables³ et était lancé dans toutes les

1. De Grandmaison, *Essai d'armorial des artistes français. Réunions des beaux-arts du département*, t. XXVII, p. 300 et suiv. Jules Guiffrey, *Lettres de noblesse...*, I, p. 6, n° II. Sa femme, Marie Bodin, avait aussi des armoiries.

2. Jal, *Dictionnaire*, p. 833.

3. « 6,000 l. au sieur Mansart, architecte, en considération des soins et de la conduite qu'il a des Bastimens de S. M., 26 février 1677. » *Comptes des bâtiments*, t. I, col. 938.

spéculations que suscitaient les projets de travaux dans Paris.

En 1677 (le 8 novembre), il signait, avec cinq financiers, un acte d'association pour acheter l'hôtel de Vendôme avec ses dépendances et exploiter les terrains, y établir une place, des maisons neuves, etc. Ce premier projet n'aboutit pas; il fut repris après la mort de Colbert¹.

Entre 1674 et 1681, ses œuvres principales (au milieu d'œuvres déjà innombrables) sont : le château de Clagny; le dôme des Invalides; les agrandissements et les remaniements du château de Saint-Germain; l'achèvement de Versailles².

Le dôme des Invalides a excité, — à juste titre, — l'admiration du second Blondel³ : « Monument qui surpasse tout le reste de cet édifice et qui montre d'une manière bien éclatante la capacité de ce grand artiste, dont les ouvrages, dans les temps les plus reculés, feront honneur à la Nation française. » C'est en songeant au dôme qu'on appliquerait volontiers à Mansart le mot de Louis XIV sur Le Nôtre, « qu'il avait du grand dans l'esprit ».

Au château de Versailles, dans la période comprise entre 1676 et 1682, il construit la Grande Galerie, sur la terrasse que Le Vau avait réservée au centre de la façade occidentale; il commence les deux ailes du nord et du sud et la seconde Orangerie; il bâtit la Surintendance, la Chancellerie, la Grande et la Petite-Écurie.

1. De Boislisle, *Notices historiques...*, p. 105-112.

2. J. Duchesne, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Jules Hardouin-Mansart*, 1805 (*Magasin encyclopédique*).

3. *Architecture française*, t. I, p. 192; il y revient à plusieurs reprises, p. 202-204.

Si important que soit son rôle, on a vu, et il faut rappeler que le style architectural du château a été en réalité créé par Louis Le Vau. Blondel n'a pas manqué de signaler « la nécessité où s'est trouvé Mansart de s'assujettir aux anciens bâtiments, lorsqu'il donna les dessins de la galerie et des ailes ».

Il ajoute que les Écuries et l'Orangerie sont peut-être « les ouvrages les plus dignes de la splendeur du règne de Louis le Grand¹. C'est parfaitement juste. Dans ces dernières constructions, l'artiste est lui-même. Plan logique et simple, lignes sobres et fortes, décorations discrètes, hardiesses techniques, voilà des mérites supérieurs; et à coup sûr, l'architecte qui, ayant élevé le dôme des Invalides, concevait les voûtes de l'Orangerie, n'avait pas un esprit ordinaire.

Mansart fut, après 1681, un des personnages éminents de l'État. Nous le retrouverons et nous jugerons dans l'ensemble son rôle et sa valeur.

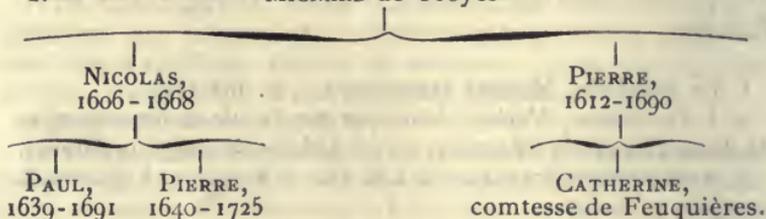
Pierre Mignard était fils du peintre Nicolas et neveu du célèbre Pierre, avec qui on l'a quelquefois confondu².

Né à Avignon en 1640, il mourut à Paris en 1725.

Presque toutes ses œuvres se trouvent dans le comtat de Provence : chœur, coupole et tribune de la

1. *Architecture française*, t. IV, p. 92, 97-98, 130-133.

2. MIGNARD de Troyes



cathédrale, Hôtel-Dieu, ancienne salle de spectacle à Avignon, abbaye de Montmajour, retable et stalles de l'église de Roquefort. Il a peu construit à Paris, ce qui explique que son nom soit à peine connu.

Il fut cependant appelé à faire partie de l'Académie d'architecture dès 1671 et il y occupa une place fort honorable. Son nom paraît fort souvent dans les *Procès-verbaux*¹. Il se charge de la traduction d'un des livres de l'architecture de Scamozzi; il suit la construction du portail des Feuillants; il donne des dessins pour un tabernacle dans l'église des Carmes déchaussés, etc.

Colbert l'avait adjoint à Blondel, lorsqu'il chargea celui-ci d'accompagner son fils Seignelay en Italie²; il écrivait à cette occasion : « M. Mignard, qui dessine bien³. »

C'est en effet comme dessinateur qu'il eut un rôle assez particulier et important. Dès 1669, le surintendant l'avait envoyé dans le Midi pour y relever les monuments antiques⁴.

On voit en effet dans les procès-verbaux que l'Académie invoque ses études, lorsqu'il est question de la Maison carrée et du prétendu temple de Diane à Nîmes⁵.

Mais il se peut que la série complète ait été faite seulement en 1682, s'il est exact qu'il ait été invité par

1. P. 136, 138, 148, 164, 166, etc.

2. Voir ci-dessus, p. xxiv. Il reçut 1,200 l. à l'occasion de ce voyage. *Comptes des Bâtiments*, 1670, col. 481.

3. *Correspondance des directeurs*, t. I, p. 30.

4. Et non pas en 1682. « Pour la dépense qu'il doit faire en Provence, Languedoc ... pour relever les bastiments remarquables par une belle architecture. » *Comptes des Bâtiments*, 1669, t. I, col. 366.

5. *Procès-verbaux*, p. 73, 74.

Colbert à suivre la méthode employée par Desgodetz dans les *Édifices antiq̄ues de Rome, dessinez et mesurez très exactement*, qui venaient de paraître et dont l'Académie avait eu connaissance avant la publication. Il devait figurer les élévations, profils, et donner les mesures analytiques des différentes parties des édifices.

Ces dessins, très étudiés, très poussés, furent fort admirés, paraît-il, lorsqu'on les présenta à Louis XIV, après la mort de Colbert. Mignard en avait fait des doubles; mais cette précaution fut inutile, car les originaux et les copies disparurent au cours du XVIII^e siècle, sans qu'on sache trop dans quelles conditions¹.

Mignard, qui avait été très assidu à l'Académie, cessa d'y paraître ou du moins d'y signer à partir du milieu de l'année 1679 et pendant toute l'année 1680, comme aussi de toucher les gages attribués aux académiciens pour l'assistance aux conférences². Puis il fut rétabli sur la liste des bénéficiaires en 1681 et en 1682. Il semble bien cependant qu'il se trouvait alors à Avignon.

Félibien (André), sieur des Avaux et de Javercy, était né à Chartres en 1619, il mourut le 11 juin 1695. Secrétaire d'ambassade à Rome en 1647, il y prit le goût de l'art, s'y lia avec Poussin, dont l'influence fut grande sur la formation de son esprit. De retour en France, il étudia plus particulièrement l'architec-

1. Voir sur la question, Labande, *Correspondance historique et archéologique*, 1898, p. 372; 1900, p. 144. Labande, *Notice sur les dessins des antiquités de la France méridionale exécutés par Pierre Mignard...* (*Revue du Midi*, 1900, p. 270 et suiv.).

2. *Comptes des Bâtimens*, t. I, col. 1343; t. II, col. 107.

ture, gagna la faveur de Fouquet, puis celle de Colbert, après 1662.

Historiographe de l'Académie de peinture en 1666, il en devint le secrétaire, l'année suivante, avec le titre de conseiller honoraire. Il avait depuis 1664 la charge d'historiographe des Bâtimens royaux, qui lui valait des gages de 1,200 livres; il eut en 1672 celle de garde-magasin des antiques. Il fut nommé secrétaire en titre de l'Académie d'architecture, à la fondation, fonction qu'il garda jusqu'à sa mort.

Les *Procès-verbaux* ne nous apprennent absolument rien sur le rôle qu'il joua dans la compagnie, puisque nous ne pouvons pas même déterminer sa part dans leur rédaction. Nous savons seulement qu'il lut devant elle (sans qu'elle ait paru s'y intéresser beaucoup¹) son ouvrage des *Principes de l'architecture, de la peinture*, etc., dont la seconde partie se composait de l'explication des termes techniques employés dans l'architecture : ouvrage bien composé et utile qu'il publia en 1676².

Félibien fut essentiellement un polygraphe. La liste de ses ouvrages serait assez longue³. Le plus important, au point de vue qui nous occupe, est certainement, avec les *Principes de l'architecture*, les *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*⁴. Sous une

1. La lecture s'en fit le plus souvent les jours où la compagnie était peu nombreuse; les procès-verbaux le disent.

2. Seconde édition en 1690.

3. Ils lui valurent de nombreuses « grâces » royales : des gratifications, « comme versé dans les belles-lettres »; pour « son mérite »; « en considération des ouvrages qu'il donne au public ». *Comptes des Bâtimens* (table des noms propres).

4. 4 vol., 1666.

forme assez bizarre, celle d'une conversation entre l'auteur et un ami supposé, Pymandre, Félibien donne de nombreuses biographies d'artistes, des descriptions de leurs œuvres, des jugements sur leur valeur. Il avait fait des recherches et il fournit dans ces quatre volumes des renseignements qui ont encore leur prix aujourd'hui. Représentant décidé du classicisme, poussiniste fervent, il fait preuve cependant d'une certaine liberté d'esprit et souvent d'une impartialité méritoire¹.

Il avait l'avantage de bien connaître les questions de technique, en peinture autant qu'en architecture².

Que Claude Perrault ait appartenu ou non à l'Académie, il est tellement mêlé à son histoire par sa personne et par ses œuvres, son nom y paraît si souvent qu'il ne peut être passé sous silence lorsqu'on parle d'elle.

Né en 1613, mort en 1688, il appartenait à une bonne famille de bourgeoisie parisienne. Le dernier de ses frères, Charles, devint un personnage important à raison de ses fonctions de premier commis de la surintendance des Bâtimens. Par ce frère, sans doute, Claude obtint la faveur de Colbert et, dès 1665, il prenait part aux travaux de Versailles et aux

1. Son fils aîné, Jean-François, fut après lui secrétaire de l'Académie d'architecture. Le cadet, Dom Michel, est l'auteur presque célèbre de *l'Histoire de la ville de Paris*, achevée et publiée après sa mort par Dom Lobineau, en 1725.

2. Il fut chargé vers 1680 de visiter les carrières des environs de Blois; il en parle avec compétence dans son livre sur les *Maisons royales* (publié par Montaiglon en 1874). Voir aussi l'appendice I.

combinaisons pour l'achèvement du Louvre, dont il fut chargé en 1667¹.

En 1673, il publia la traduction des *Dix livres d'architecture de Vitruve*, œuvre remarquable par le souci de l'exactitude, comme par l'érudition déployée dans les notes, et que l'Académie elle-même loua à plusieurs reprises².

Entre-temps, il avait construit, en 1667-1671, l'Observatoire et commencé, en 1670, l'Arc de Triomphe du faubourg Saint-Antoine. Son activité se portait partout; il donnait avec son frère le dessin de la Grotte de Téthys, de l'Allée d'eau, du Bain des Nymphes à Versailles, et le projet de la première chapelle.

L'Académie des sciences, dont il fit partie à la fondation en 1666, reçut de lui nombre de communications sur la physique, l'histoire naturelle, la mécanique. Il y tenait un rang très estimé. Il avait un tempérament d'ingénieur en même temps que de savant; il inventa des machines pour soulever les fardeaux, pour régler la pente des eaux, etc.

Théoricien, ce constructeur de la Colonnade, toute classique, eut des hardiesses notables pour l'époque. Il discuta la règle des proportions, loi suprême de l'architecture du temps. D'après lui, elle reposait tout simplement sur le consentement tacite

1. Sur les deux frères, voir P. Bonnefon, *Charles Perrault* (*Revue d'histoire littéraire*, 1905 et suiv.) et *Mémoires de ma vie*, par Charles Perrault, éd. P. Bonnefon, 1909.

2. *Procès-verbaux*, 18 juin et 16 juillet 1674. « Elle ne trouvait rien qui ne fût très recherché et digne d'estime. » — « Le commentaire de M. Perrault explique amplement ce qu'on pourrait dire sur ce sujet. »

des architectes, « qui ont suivi les proportions que les premiers avaient choisies, non pas comme ayant une beauté positive nécessaire », mais parce qu'elles avaient été employées par des hommes considérés comme des maîtres. Le concept même de la beauté tenait surtout, disait-il, « à une sorte de prévention ». L'Académie, plus tard, discuta ces idées, qui n'allèrent pas sans la troubler.

Nous n'avons pas à apprécier ici sa grande œuvre de l'édification des trois façades du Louvre¹. Que la beauté en soit ou non d'un ordre particulier, on ne peut nier qu'elles soient belles. En tout cas, la Colonnade a eu en Europe comme en France une fortune extraordinaire. On la retrouve un peu partout, même de nos jours.

De tous les non académiciens, Claude était certainement le plus académisable².

B. Rôle et travaux de l'Académie.

La Compagnie fut installée d'abord au palais Brion³, dans la galerie où déjà l'Académie de peinture tenait ses séances. Les comptes des Bâtiments portent mention d'achats de meubles, tapisseries, etc., pour les salles qui lui étaient réservées.

1. Voir ci-dessus, p. XLII, la question d'attribution.

2. Nous réservons pour le second volume *Le Nôtre*, qui ne figure sur les procès-verbaux qu'à partir du milieu de 1681, La Motte-Coquart, Gobert, etc. Nous étudierons à propos d'eux le rôle et la situation des membres de l'administration des Bâtiments royaux.

3. *Comptes des bâtiments*, t. I, col. 499. Le 20 janvier 1674, on transporta au palais Brion quelques-uns des modèles du Louvre. — Voir la note 1 de la page 2 des *Procès-verbaux* et le plan du Palais-Royal par La Boissière en 1679 (Cabinet des Estampes, topogr.).

L'Académie d'architecture n'a pas joué le même rôle que l'Académie de peinture; il est peu question d'elle, même administrativement, au temps de Louis XIV. Colbert lui députe ses commis ou ses contrôleurs généraux; il envoie à deux de ses séances son fils d'Ormy, qu'il veut initier aux choses de la surintendance, mais il semble l'avoir tenue en dehors de toute action officielle. On ne voit pas qu'il l'ait jamais consultée sur les affaires de l'École de Rome; elle ne paraît pas dans la correspondance des directeurs.

Elle eut des élèves; on ne sait guère lesquels. Les jeunes architectes qui allèrent à Rome furent choisis directement par le surintendant¹.

Cependant Colbert s'intéressait à ses travaux, surtout pour y introduire l'esprit d'organisation. Le 23 août 1683, à la veille de sa mort, il envoya d'Ormy à la séance, pour proposer (car l'idée venait certainement de lui) un programme, dont les termes furent ainsi formulés dans le procès-verbal suivant :

« Estant à propos qu'il paroisse quelque chose au public de ce qui se fait icy, et qu'elle soit digne du nom qu'elle porte d'Académie royale d'architecture²,

1. Du Vivier avait été envoyé en 1665, d'Aviler le fut en 1674 (l'Académie, dans la séance du 30 décembre 1680, rappelait qu'il avait été un de ses premiers élèves et envoyé à Rome « sous son nom ». Il n'y en a pas trace dans la *Correspondance des Directeurs*, t. I, p. 64, 65, 96). Voir Jules Guiffrey et Barthélemy, *Liste des pensionnaires de l'Académie de France*, p. 11, 50, 51. Les grands prix d'architecture ne furent institués qu'en 1720.

2. En 1682 déjà, l'Académie avait décidé de relire les conférences, d'en faire pour le public des extraits par ordre de matières, de fournir les raisons de ses résolutions (séance du 12 janvier). Il est regrettable qu'elle n'ait pas donné suite à ce projet.

il falloit se résoudre à traiter ce qu'il y a de plus particulier dans chacune des parties de l'architecture, qui sont la salubrité, la solidité, la commodité et la beauté des bastimens, et comme celle qui regarde la solidité peut être traitée la première, il (le surintendant) a convié chacun de MM. les architectes du Roi en particulier de penser sérieusement à cette matière et, commençant par la nature des terrains, rapporter au premier jour ce qu'ils pourront avoir observé sur les différences de terrain, tant à Paris qu'aux environs, et quelles sont les précautions qu'ils croiroient devoir estre nécessairement apportées pour construire solidement quelques bastimens que ce puisse estre. »

La Compagnie se conforma en partie aux désirs du ministre, même après sa mort. Sur des rapports de Bruand et de Gittard, elle discuta quelques-unes des matières qu'il lui avait proposées. Mais elle continua à procéder au jour le jour et au hasard de ses lectures ou des questions qui lui étaient posées.

Les architectes ne manifestèrent jamais comme le faisaient leurs confrères les peintres et sculpteurs. La mort de Colbert passe inaperçue chez eux. Les décès de leurs propres confrères ne sont pas signalés. Pour Blondel seulement, on trouve une mention particulière, mais qui ne vise que la question d'enseignement.

Blondel était mort le 21 janvier 1686, et on lit au procès-verbal du surlendemain : « ... Et comme elle s'est assemblée (la Compagnie) ce jourd'huy particulièrement, sur la nouvelle qu'elle a eue de la mort de M. Blondel, arrivée le 21^e de ce mois, elle a remis au premier jour pour voir si elle n'aura rien à délibérer à cette occasion. » Puis, le 25 janvier : « On s'est

assemblé ce jourd'huy et l'on a résolu, dans la Compagnie, d'aller demain saluer monseigneur de Louvois et, luy donnant avis de la mort de M. Blondel, sçavoir de luy ce que la Compagnie auroit à faire pour la continuation des leçons. »

Dans la sphère un peu resserrée où elle fut maintenue, l'Académie accomplit des tâches multiples et répondit amplement à la pensée de ses fondateurs. Sa principale occupation, celle qui lui avait été tracée lors de sa fondation même, consista à lire les écrivains qui faisaient autorité en architecture, à les commenter, à les discuter : Vitruve, Palladio, Philibert de l'Orme, Scamozzi, Alberti, Serlio remplirent tour à tour ses séances. Quand elle les eut lus une première fois, elle les relut; ils passèrent de génération en génération académique, repris, analysés, soumis à une perpétuelle exégèse. A la veille du mois d'août de l'année 1793, la Compagnie déjà agonisante délibérait encore sur un passage de Vitruve.

Ces discussions, malheureusement écourtées dans les procès-verbaux, éclairent pourtant d'un jour très vif les conceptions architecturales de l'époque. Quand on a le courage de les lire avec un peu de soin, on y trouve une foule d'observations très fines, très pénétrantes, et qui touchent autant à l'art français qu'à l'antiquité ou à l'Italie.

On prendra au moins autant d'intérêt à d'autres parties du rôle académique. Depuis le premier jour jusqu'au dernier, la Compagnie fut consultée incessamment sur les choses de la profession.

Colbert lui demande à plusieurs reprises son avis sur les travaux de Versailles, sur ceux du nouveau

Louvre¹. On sait, parce que le fait a été souvent cité, qu'il lui confia le soin d'inspecter, au point de vue des matériaux, un grand nombre de carrières et de monuments de Paris et des environs (jusqu'à Rouen même). Cette mission occupa les représentants de la Compagnie pendant plus de deux mois².

Les villes s'adressent assez fréquemment à l'Académie. Besançon, Saint-Brieuc la sollicitent d'examiner ou d'envoyer des plans et des dessins pour un hôpital; le chapitre de la cathédrale de Bayeux s'informe auprès d'elle du meilleur mode de couverture provisoire, après l'incendie qui a détruit une grande partie des toitures. Les Feuillants de Paris lui soumettent les projets présentés pour la porte de leur couvent de la rue Saint-Honoré; les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard veulent avoir d'elle un dessin pour un grand tabernacle³. Les « Messieurs » de la Sorbonne sollicitent son avis sur le dessin de deux autels pour leur église⁴. De simples particuliers lui soumettent des questions théoriques de servitude, de mitoyenneté, etc.

Il arrive même qu'elle juge par compromis. Elle le fit dans une affaire où l'un de ses membres était intéressé : le différend entre les deux frères Le Paultre, l'architecte Antoine et le graveur Jean⁵. Mais il est plus étonnant de la voir intervenir dans un très vulgaire règlement de comptes, entre le marquis de Bul-

1. Voir la table des noms de lieux.

2. *Procès-verbaux*, p. 168 et suiv.

3. Voir sur tous ces points la table des noms de lieux.

4. Le compte-rendu de la visite est fort curieux. *Procès-verbaux*, p. 320, 321.

5. *Procès-verbaux*, p. 175, 176.

lion et le maître maçon Le Brun, à propos d'une construction banale. Le plus singulier peut-être est que, dans le contrat et devis primitif, les deux parties avaient à l'avance fait appel à son arbitrage¹.

Bien entendu, ses membres ne se font pas faute de présenter à son examen quelques-uns de leurs propres projets, plans et dessins. Blondel, Hardouin-Mansart², en pleine réputation, réclament l'avis de leurs confrères.

A toutes les demandes, l'Académie répond avec une singulière bonne volonté, non seulement quand il s'agit, — cela va de soi, — de Colbert, plus tard de Louvois, ou même des municipalités³ ou des corps religieux, mais aussi quand elle se trouve en face de personnes privées. Elle fournit des solutions, des plans, des dessins; elle charge même un de ses membres de suivre les travaux⁴.

Il en sera ainsi jusqu'à la fin de son existence; elle restera le grand corps consultatif pour tout ce qui touchera de près ou de loin à l'art de bâtir.

L'Académie adopta et proclama les doctrines esthétiques qui étaient celles de son temps.

Dès sa première séance, elle se préoccupa de rechercher s'il y avait des lois fixes pour le beau, et

1. *Procès-verbaux*, p. 256-258.

2. 28 janvier 1689, Mansart entretient la Compagnie de la nouvelle chapelle de Versailles et des proportions de hauteur et de largeur. Le 11 mars 1689, il fait voir le dessin du dôme des Invalides et questionne sur les conditions de solidité de la charpente.

3. Demandes adressées à propos de l'aqueduc de Maintenon (2 mars 1685 et suiv.); d'un pont sur le Rhône (mars et juillet 1688); du Val-de-Grâce (juillet 1702), etc.

4. Table des noms de lieux.

mit à l'ordre du jour le problème du « Bon Goust » en architecture; elle ne put le résoudre, on le comprend.

Le 18 août 1681, « assemblée en grand nombre en présence de Monsieur le surintendant », elle reprenait la question sans beaucoup plus de résultat. Il lui paraissait vraisemblable « qu'il y a dans l'architecture un certain arrangement, nombre, disposition et grandeur des parties, qui produisent cette union d'harmonie que l'on appelle beauté et qui fait qu'elle nous plaît ». Puis elle s'engageait dans une comparaison très compliquée et alambiquée entre l'architecture et la musique, qui, d'ailleurs, était à cette époque une sorte de lieu commun¹.

Il lui parut plus simple de s'appuyer sur le principe d'autorité, alors très en faveur.

Elle le chercha d'abord chez les anciens, c'est-à-dire chez Vitruve, puis chez les disciples de Vitruve, qu'elle s'efforça de classer hiérarchiquement (c'était encore une idée du siècle). Elle attribua le premier rang parmi les Italiens à Palladio, le second à Scamozzi, le troisième à Vignole, etc.; à leur suite venaient les Français : Philibert de l'Orme, Bullant.

Où Vitruve ou les monuments antiques, disons pour être plus exact, les monuments de la Rome antique, les seuls à peu près que connussent les académiciens. Bien entendu, ils les connaissent en archéologues, non en historiens. Ils ne discutent ni les attributions, ni les âges; ils acceptent de prime abord les opinions courantes. Mais ils ont vu de

1. Elle l'empruntait sans doute à Perrault, dont elle combattait pourtant les idées. Voir *Les dix livres de Vitruve*, p. 100 et 102, et *l'Ordonnance des cinq espèces de colonnes* (Préface).

leurs yeux les édifices dont ils ont à parler, puisque presque tous ont été à Rome. Ils les ont étudiés, mesurés, ils en ont fait des relevés, sur lesquels ils fondent les doutes qu'ils opposent quelquefois aux théories vitruviennes elles-mêmes¹. Sous ce rapport, ils sont documentés et ils ont même le sentiment assez juste des règles essentielles de la critique archéologique. Ils comparent les dessins; ils s'en font envoyer d'Italie quand ils ont des doutes.

Plus ou moins bien connus ou compris, les anciens sont les maîtres sans cesse invoqués.

Terme bien vague d'ailleurs que cette antiquité. Où commençait-elle, où finissait-elle? Quels pays embrassait-elle? L'Italie seule ou la Grèce et l'Italie? Sur tous ces points, ils étaient fort mal informés. Ils ne connurent rien des véritables ordres grecs, pas plus qu'on ne connaissait, de leur temps, le véritable art grec. Pourtant, ils eurent bien le sentiment (peut-être parce que ç'avait été déjà celui du théoricien latin) qu'il y avait des différences entre les architectures romaine et grecque. Ils sentirent aussi que le composite n'était pas un ordre, à proprement parler. « Il est faux de dire que les anciens Grecs aient eu cinq ordres puisque, au rapport de Vitruve même, ils n'ont connu que le dorique, l'ionique et le corinthien, l'ordre toscan, quoique ancien, n'ayant été en usage de leur temps qu'en Italie². »

Les auteurs modernes sont jugés surtout à la

1. Ils citent, mais rarement, quelques monuments de la Gaule romaine. Blondel et Mignard ont été à Rome en 1671; ils ont regardé des monuments. Mignard a mesuré la Maison Carrée, le temple dit de Diane, à Nîmes (*Procès-verbaux*, p. 65, 66, 73, 74).

2. *Procès-verbaux*, 11 avril 1673, p. 34, 35.

mesure de la part qu'ils ont faite aux anciens dans leurs écrits. Vignole a eu le mérite de se conformer « autant qu'il a pu aux plus beaux exemples qu'il a trouvez de l'antiquité ». On « a l'obligation à Palladio de nous avoir laissé les desseins assez exacts de la pluspart des antiquitez » ; à Serlio « de nous avoir donné les desseins de la plupart des ouvrages antiques ».

On peut s'étonner, étant donné le prestige dont est entouré le nom de Vignole, le plus populaire peut-être de tous les Italiens, le représentant du classicisme, autour duquel se sont livrés les grands combats, que les académiciens ne lui aient fait dans leurs discussions qu'une place fort restreinte. Non seulement ils ne lui donnèrent que le troisième rang parmi les modernes, mais ils ne le lurent ni ne le commentèrent¹, pendant qu'ils consacraient de longues séances à Serlio.

D'ailleurs, pas plus pour Palladio que pour Scamozzi ou pour Vignole, les académiciens ne professent un respect sans réserve. Ils les discutent dès qu'ils ne les trouvent plus d'accord avec Vitruve ou avec les « Ruines » ; assez vivement parfois, lorsqu'ils n'ont affaire qu'à leurs idées ou à leurs œuvres personnelles. Ils ne craignent pas de reprocher à Palladio du mauvais goût, des fautes contre la doctrine. Serlio est très attaqué, ses « inventions » sont souvent « étranges ». Quant à Philibert de l'Orme, il y a tout un livre de lui qu'on ne lit même pas, tant il est contraire à la « bonne architecture »².

C'est qu'ils voient surtout dans l'architecture l'art

1. Au moins jusqu'en 1682.

2. *Procès-verbaux*, août-septembre 1677.

des proportions et de l'harmonie, et qu'elle est fondée pour eux sur la science des ordres, de sorte qu'ils ramènent tous les problèmes d'esthétique à l'observation plus ou moins normale des règles établies par les anciens pour l'emploi des colonnes, « la partie la plus noble et la plus considérable, qui s'applique à l'ornement des façades ».

Ils ne se lassent pas de revenir sur ce sujet : pureté des profils, proportion des entablements ou des bases, emploi correct des moulures, etc. La colonne doit-elle être renflée à son centre, amincie à sa partie supérieure? De combien renflée, de combien amincie? Quel procédé ou quelle méthode doit-on employer pour obtenir en cela le dessin le plus élégant? Palladio est blâmé pour avoir usé d'un procédé empirique, indigne d'un architecte. Comment fait-on les cannelures, de quelle profondeur, de quel diamètre? Comment dessine-t-on la volute ionique? La matière est inépuisable.

A côté de cela, il faut établir qu'ils ne négligeaient pas les questions pratiques, mieux informés de leur métier qu'on ne le croit. On les voit fréquemment discuter sur les qualités des pierres, des sables, du ciment, sur la meilleure façon d'établir les fondations, sur les bois à employer, sur les planchers, la manière de faire les voûtes, etc. Ils se montrent compétents dans les matières de jurisprudence relatives aux bâtiments. Ils avaient voyagé et rapporté des observations techniques, même sur des détails. Blondel parle des constructions de Rochefort, des fortifications de l'île de Ré; d'autres de certaines manières de bâtir en Picardie¹, etc.

1. *Procès-verbaux*, p. 153, 161. Ils savent très bien apprécier

Lorsqu'ils étudient les architectes modernes, on constate, non sans quelque surprise, qu'ils discutent des autorités telles que celle de Palladio, en faisant porter leurs critiques sur des incommodités de plan : escalier mal placé, chambre mal disposée, jour mal pris. « Sur l'examen qui a été fait en détail des desseins de maisons particulières de Palladio¹... l'on ne voit pas qu'il se soit mis en peine de chercher la place du lit ni des cheminées, ce qui est pourtant très considérable parmi nous. »

Ils sont particulièrement sévères pour les plans de Serlio : « La Compagnie... a examiné le premier dessein que Serlio produit dans son 7^e livre², qui pourroit peut-être être de quelque utilité en Italie, mais ne sauroit servir en France, parce qu'il n'y a pas de place raisonnable pour les lits dans les chambres, celle qu'il leur donne n'estant pas suffisante pour placer un lit commodément. Les jours sont mal pris, particulièrement ceux du salon; les cheminées mal placées sur des murs de face et bouchant le jour d'une fenestre et, s'il avoit fait paroistre les tuyaux sur le comble, comme ils devoient estre suivant son plan, la difformité en paroistroit beaucoup plus grande. »

Ils ont même l'esprit assez libre sur certains points. Car, s'ils condamnent en bloc le gothique, il leur arrive d'apprécier assez équitablement la valeur d'édifices gothiques, dès qu'ils les étudient. C'est toujours

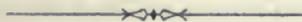
la valeur de *L'art de bâtir à petits frais* de Philibert de l'Orme.

1. 24 juillet 1673.

2. *Procès-verbaux*, 26 février, 2 mars, 11 mars, 18 mars 1680, etc.

la différence entre l'esprit de théorie et l'esprit d'observation. Ils n'auraient pas été artistes s'ils n'avaient eu le second.

On le voit, les procès-verbaux apprennent bien des choses que les monuments à eux seuls ne pouvaient révéler, et ils nous aident aussi à comprendre le sens de ces monuments, à nous montrer ce qu'il y faut chercher pour les juger sainement, à sentir le genre de beauté que les artistes s'efforcèrent d'y réaliser, et qui est de la beauté. Très raisonnées, les appréciations des académiciens, même lorsqu'on est tenté de les discuter, nous apprennent à voir et à préciser nos impressions en matière d'art. Rapprochés des procès-verbaux de l'Académie de peinture, ceux de l'Académie d'architecture donnent le tableau d'ensemble des doctrines et des idées esthétiques du temps. Si l'on y trouve parfois, souvent même, des préoccupations théoriques un peu minutieuses, des excès d'analyse sur des points qui nous paraissent secondaires, on y voit du moins les preuves constantes d'une conscience professionnelle et artistique très scrupuleuse et qui fait honneur à ces architectes.





PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1671.

Du dernier jour de Décembre 1671.

Le jeudi, dernier jour de Décembre 1671, l'Académie royale des architectes du Roy a esté établie par Monseigneur Colbert¹, surintendant des bastimens, dans un

1. L'Académie n'étant pas établie en vertu de lettres patentes vérifiées en Parlement fut pendant longtemps considérée comme n'ayant pour ainsi dire pas d'existence officielle. C'est pourquoi les lettres de février 1717 furent intitulées : *Lettres patentes portant établissement d'une Académie d'architecture*. On y trouve d'ailleurs ces mots : « Nous avons résolu de confirmer l'établissement de l'Académie d'architecture, qui en a été projeté et résolu dès l'année 1671... Mais comme cette Académie n'a point été autorisée par des lettres patentes, Notre très cher et très amé cousin le duc d'Antin... Nous a fait observer qu'il étoit nécessaire de faire des statuts et réglemens pour la rendre plus célèbre, plus considérable, plus ferme et plus stable. » En réalité, les réglemens de 1717 n'ajoutent que fort peu de chose à ceux de 1671 et surtout de 1699 (voir ci-dessus l'Introduction). Le cas de l'Académie d'architecture est assez fréquent dans l'histoire des institutions de

des appartemens du Palais royal, à un des bouts de la mesme gallerie où est l'Accadémie royalle de peinture¹. Et en présence de mondit seigneur Colbert et de plusieurs personnes de qualité, M. *Blondel*², professeur royal aux mathématiques et en architecture, en a fait l'ouverture par un discours sur l'excellence de l'architecture³.

Ensuite duquel il a déclaré les intentions de Sa Majesté sur l'establissement de cette compagnie, composée de MM. *Le Vau, Bruant, Gittart, Le Pautre, Mignard* et *Dorbay*⁴, architectes choisis par Sa Majesté, et l'ordre

l'ancienne monarchie. Les lettres patentes de 1717 sont reproduites dans Aucoc, *L'Institut de France. Lois, statuts... de 1635 à 1889*, 1889, p. CLXVII et suiv.

1. Cette galerie, où l'Académie de peinture était installée depuis 1665, faisait partie d'une dépendance du Palais royal, l'ancien *Hôtel de Richelieu*, devenu le *palais Brion*, et avait été destinée d'abord à servir de bibliothèque. Elle donnait par son extrémité occidentale sur la rue de Richelieu. Les deux Académies restèrent au palais Brion jusqu'en 1692. L'Académie d'architecture reçut, en février, ordre de le quitter, l'Académie de peinture, en mars de cette même année. La première fut transportée au Louvre « dans l'appartement de la Reine » (*Procès-verbaux de l'Académie d'architecture*, 4 et 11 février 1692. *Table des procès-verbaux de l'Académie de peinture, aux mots ACADÉMIE, local*).

2. *Blondel (François)*, né vers 1618, mort en 1686, fut jusqu'à sa mort le véritable directeur et chef de l'Académie. Ses titres et fonctions sont énumérés en tête de l'ouvrage théorique qu'il a publié sur l'architecture : *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture... par M. François Blondel*, de l'Académie royale des sciences, conseiller, lecteur et professeur du Roy en mathématique, professeur et directeur de l'Académie royale d'architecture, mareschal de camp aux armées du Roy et maistre de mathématique de Monseigneur le Dauphin. 1675.

3. Il est imprimé en tête du *Cours d'architecture*, sous ce titre : *Discours prononcé par M. Blondel à l'ouverture de l'Académie royale d'architecture, le 31 décembre 1671*.

4. *Le Vau (François)*, 1613-1676, frère cadet et collaborateur de *Louis Le Vau*, † 1670. — *Bruand (Libéral)*, né vers 1635, † 1697. — *Gittard (Daniel)*, 1625-1686. — *Le Pautre (Antoine)*, 1621-1691. — *Mignard (Pierre)*, 1640-1725, fils et

que mondit seigneur le surintendant veult que l'on garde, qui est que, tous les mardis et vendredis de la semaine, ledit sieur *Blondel* fera leçon publique d'architecture à tous ceux qui voudront se trouver dans la sale de l'Académie, depuis deux heures de relevée jusques à quatre. Pendant la première heure, il dictera les leçons, et pendant la seconde, il expliquera ou les éléments d'Euclide ou autres connoissances nécessaires aux architectes.

Tous les jeudis de la semaine, à pareille heure, se feront des assemblées particulières des personnes nommées par Sa Majesté, pour conférer sur l'art et les règles de l'architecture et dire leur avis sur les matières qui auront esté proposées, selon l'estude et les observations que chacun aura faites sur les ouvrages antiques et sur les escrits de ceux qui en ont traité : chacun y adjoustant ses raisons particulières, selon le sujet qui sera en délibération.

Et pour commancer ledit sieur *Blondel* a dit que, dans la première assemblée, qui se fera jeudi prochain, l'on dira ce que c'est que le Bon goust, dont l'on parle d'ordinaire dans les ouvrages d'architecture et qui marque leur excellence.

*Blondel — Le Vau — Gittard — Bruand
Mignard — D'Orbay — Félibien* ¹.

neveu des peintres *Nicolas* et *Pierre*. — *D'Orbay* (*François*), né v. 1624, † 1697.

Ce sont les signatures qui donnent la vraie orthographe de leurs noms.

Sur ces artistes et sur *André Félibien* (1619-1695), qui fut secrétaire de l'Académie jusqu'à sa mort, voir l'Introduction.

1. Les mêmes signatures figurent à la fin de toutes les séances jusqu'au 5 décembre 1672. Celle de *Le Paultre*, bien qu'il soit mentionné ci-dessus parmi les académiciens, ne paraît qu'à cette date. Puis on trouve sans exception huit signatures jusqu'au 11 avril 1673. Nous jugeons inutile de les reproduire chaque fois. Nous indiquerons ensuite en note les signataires.

1672.

Du jeudi 7 Janvier 1672.

M. *Blondel* ayant mis en délibération la question proposée jeudi dernier, sçavoir ce que c'est qu'on nomme Bon goust, chacun a dit sur cela son advis et a fait assez comprendre la signification de ce mot par les différentes manières dont l'on s'est servi pour l'expliquer. Mais, avant qu'en arester une deffinition précise, tous sont convenus qu'on peut dire que toutes les choses faites de bon goust doivent nécessairement plaire, mais qu'il y a plusieurs choses qui peuvent plaire, qu'on ne peut pas pour cela dire de bon goust.

Après cela, il fut aresté qu'à la première assemblée on diroit comment, parmy les choses qui plaisent, on peut discerner celles qui sont de bon goust d'avec les autres.

Du jeudi 14 Janvier 1672.

M. *Blondel* ayant fait une récapitulation de ce qui avoit esté dit et aresté dans la dernière assemblée, sur ce qui regarde le Bon goust, et mis en délibération la proposition par luy faite, chacun a dit son avis sur l'exemple qu'on doit prendre¹. Et tous sont convenus que la véritable règle pour conoistre les choses de bon goust parmi celles qui plaisent est de considérer ce qui a tousjours plu davantage aux personnes intelligentes, dont le mérite s'est fait conoistre par leurs ouvrages ou par leurs escrits.

1. La discussion sera encore reprise, notamment en 1681, devant Colbert. Voir la séance du 8 août 1681.

Ensuite il a esté aresté que, dans la prochaine séance, l'on dira qu'elle raison ont eu ces personnes intelligentes pour establir les proportions qu'ilz ont gardées dans leurs ouvrages.

Du jeudi 21 Janvier 1672.

Sur la question proposée, l'on a dit que la nécessité avoit enseigné aux hommes à faire des bastimens, que la nature leur avoit monstré plusieurs choses pour la manière de se mettre à couvert. Qu'ensuite les architectes, voulant chercher à perfectionner les édifices et à leur donner de la beauté, avoient, sur ces premiers principes, suivi l'exemple qu'ilz avoient des premiers bastimens, mais qu'ilz avoient aussy, par les lumières de la raison, recherché plus exactement la convenance de chaque chose et donné plus de beauté et de proportion. Mais sur ce que l'on a mis en question : en quoy concisoit cette proportion, s'il y en avoit une règle positive ou si elle estoit arbitraire et qu'elle ne se fust introduite que par l'usage et une accoutumance que les hommes ont à la reconoistre dans les ouvrages anciens, les avis se sont trouvez différens et l'on a résolu d'examiner cette matière à la première assemblée.

Du jeudi 28 Janvier 1672.

La question proposée dans la dernière assemblée ayant esté de nouveau examinée, la plus grande partie des voix a esté qu'il y a une beauté positive dans l'architecture; cependant, comme l'avis contraire a esté soutenu et que cette question est très importante à déterminer, il a esté arresté que les différentes raisons que chacun en a apportées seroient examinées, pour en faire un arresté lorsqu'il plaira à Monseigneur Colbert d'honorer la compagnie de sa présence. Et que cependant, estant nécessaire de

conoistre ceux qui ont le plus aquis de réputation dans l'architecture, on parleroit, dans la première assemblée, de Vitruve.

Du jeudi 4 Febvrier 1672.

Ayant esté mis en délibération quelle est l'autorité de Vitruve¹ et quelz sentimens l'on doit avoir de sa doctrine, tous ont esté d'avis qu'il fault le considérer comme le premier et le plus sçavant de tous les architectes, et qu'il doit avoir la principale autorité parmy eux. Que, pour le fait de sa doctrine, elle est admirable en gros et à suivre sans s'en départir, aussy bien que dans la meilleure partie du détail, dont il sera fait le discernement par l'assemblée dans son temps. Et, au premier jour, l'on dira son avis sur ce que Palladio a escrit.

Du jeudi 11 Febvrier 1672.

Considérant l'obligation qu'on a à Palladio de nous avoir laissé les desseins assez exacts de la pluspart des antiquitez et quantité de préceptes généraux de l'architecture, comme des temples, des ponts, chemins, bastimens pour des particuliers et autres, aussy bien que des règles pour chacun des ordres d'architecture, l'on peut luy donner la première autorité parmy les architectes modernes et le suivre sans hésiter dans ses enseignemens généraux, réservant à examiner, dans le temps, les règles qu'il propose en détail.

Et dans la première assemblée on jugera de quel poids doit estre l'autorité de Scamozzi.

1. Il sera question plus tard et plus spécialement de Vitruve et de la plupart des auteurs qui suivent. On précisera leurs ouvrages au moment où ils seront étudiés par l'Académie.

Du jeudi 18 Febvrier 1672.

Veü le soin que Scamozzi a pris de ramasser tout ce qu'il a peu trouver dans les auteurs anciens et modernes qui peut servir à l'architecture, les mettre par ordre et les rédiger dans une suite qui peut estre utile, et d'avoir raisonné assez juste sur ce qu'il a trouvé de bon et de mauvais; de nous avoir donné des proportions dans ses arcs, ses piédestaux, ses entablements et plusieurs autres parties de l'architecture, beaucoup plus ingénieuses que ceux qui l'ont précédé, et les règles générales pour les ordres, cet auteur doit avoir le second rang entre les modernes et doit estre suivi en la manière qu'on a dit de Palladio, c'est à dire en gros, réservant à une autre fois à traiter du détail de ses préceptes, et cependant on parlera de Vignole au premier jour.

Du jeudi 3 Mars 1672¹.

Ayant égard au travail et au soin que Vignole a pris de réduire en règle universelle tout ce qui peut appartenir aux ordres d'architecture, se conformant autant qu'il a peu aux plus beaux exemples qu'il a trouvez de l'antiquité, et la facilité que sa manière a donnée aux ouvriers pour mettre en œuvre ces parties d'architecture, on a jugé qu'il devoit estre estimé, réservant à parler du détail de ses œuvres.

Et sera parlé de Serlio au premier jour.

Du jeudi 10 Mars 1672.

L'obligation que l'on a à Serlio de nous avoir donné les desseins de la plupart des ouvrages antiques, quoyque non dans la dernière exactitude, et diverses pensées de

1. Pas de séance le 25 février, fête de saint Mathias.

son invention, pour des temples, des portes, des bastimens publics et particuliers, quelques règles de géométrie et de perspective et celles de ses ordres dans lesquelz il s'est principalement aresté à la doctrine de Vitruve de la manière qui l'a entendue, fait qu'il doit estre loué et estimé comme un autheur dans lequel les architectes intelligens peuvent prendre plusieurs belles idées, sauf à examiner dans la suite le particulier de tout ce qu'il a escrit.

Au premier jour on parlera de Léon Baptiste Albert.

Du jéudi 17 Mars 1672.

A l'égard de Léon-Baptiste Albert, on a jugé, qu'après Vitruve, il est celuy qui a le plus doctement escrit de l'architecture, ayant rempli ses ouvrages d'une infinité de conoissances très utiles aux architectes, et qu'ainsy il doit estre considéré comme un autheur plustost que comme un ouvrier de bon goust, comme l'on le fera voir plus amplement.

Et au premier jour on parlera de Violen¹ et de Cataneo².

Du jéudi 24 Mars 1672.

L'on peut considérer Violen et Cataneo comme deux autheurs dans lesquelz il y a plusieurs choses conformes à ce que les autres dont on a parlé ont escrit. Ainsy on peut les mettre dans un rang beaucoup inférieur à eux,

1. Viola a publié (ou on a publié en son nom) : *Della architettura di Gioseffe Viola Zanini, padovano pittore et architetto, libri due, ne' quali con nova simmetria et facoltà si mostrano le giuste regole dei cinque ordini di detta architettura...* 1629. (La dédicace et l'épître liminaire sont signées de Bolzetta, chez qui l'ouvrage fut imprimé.)

2. Cataneo de Sienne a publié : *I quattro libri di architettura*, 1554. Une seconde édition, très remaniée et augmentée, parut en 1567. C'est l'*Architettura di Pietro Cataneo Senese*. Elle contient huit livres au lieu de quatre.

sauf à examiner ce qu'ilz ont dit de particulier lorsqu'on parlera du détail.

Et, dans la première assemblée, on répondra à ce que M. Perault a proposé de la part de Monseigneur Colbert pour des desseins à examiner et sur la nature de la pozzolane.

—

Du jeudi 31 Mars 1672.

Sur la proposition qui a esté faite de la manière de disposer les pilastres opposez aux colonnes qui sont mises en saillie aux pavillons des aisles à l'entrée de la grande cour du *chateau de Versailles*¹. Sçavoir si l'on disposeroit une colonne en saillie de deux tiers, près le mur des dits pavillons, vis à vis des colonnes angulaires² de la façade du dehors, ou si l'on continueroit au dedans un rang de mesmes colonnes, alignées sur ces premières et respondant à celles du dehors, laissant de chaque costé aux encoigneures du mur des pilastres en manière d'arrières corps; ou si laissant un alignement de pilastres seulement alliguez sur ceux des encoigneures renforçant le mur par dedans pour soutenir la poussée des coupes

1. Il s'agit d'un portique formant passage à couvert, établi au-devant de chacun des deux pavillons, qui ont été remplacés au xviii^e siècle et au commencement du xix^e par les constructions élevées au nord par Gabriel et imitées de lui au sud, pavillons qui bordaient à droite et à gauche la cour royale fermée alors par une grille. Sur les gravures d'Israël Silvestre, datées de 1674 (Chalcogr. du Louvre, n^o 2882, 2883) et sur un plan postérieur, reproduit par Jacques-François Blondel (*Architecture française*, t. IV, liv. VII, pl. 2 et 5), on voit l'espace vide entre l'extrémité de ces pavillons et le rang de colonnes dont il est question ici.

2. Les mots colonnes angulaires sont mis pour colonnes d'angle. La distance de ces colonnes au mur, calculée pour livrer passage aux carrosses, donnait à l'architrave une portée considérable, d'où la nécessité d'une armature en fer pour soutenir le clavage de la plate-bande et en neutraliser la poussée. — H. LAFFILLÉE.

de l'architrave; ou si enfin, laissant les pilastres allignez comme dessus, l'on feroit porter, depuis le mur jusques aux colonnes angulaires, des poitrailz revestus de pierre de taille ou des barres de fer bien corroyées, pour estre joints ensemble et posées de champ, pour soutenir l'architrave d'une seule pièce et deschargée par le hault.

L'assemblée des architectes nommez par le Roy dans son Académie d'architecture est d'avis que, pour plus grande facilité du passage des carosses entre le mur et les colonnes, pour la conservation du plus grand jour des logemens et pour ajuster autant qu'il se peut ce qui reste à faire avec ce qui est desja fait, les colonnes du dedans seront ostées et les pilastres vis à vis des colonnes doivent estre faits sur l'allignement de ceux des encoigneures, et pour porter les architraves, qui doivent estre de pierre depuis le mur jusques aux colonnes angulaires, il sera mis trois bandes de fer plat, de trois pouces sur un et demy chacun, posées de champ, bien corroyées et jointes ensemble, traversées par les bouts d'encres entez dans la colonne d'une part et au delà du mur de l'autre, les dites barres de fer revestues d'architrave, frise et corniche de pierre posées en coupe et liées par les bouts par les dits encres et tirans.

Pour ce qui est du dessein de la balustrade qu'on a fait voir¹, elle paroist devoir faire un assez bon effet dans la hauteur marquée dans le dessein, mais pour les figures qui sont de huict pieds de hault dans le dit dessein, elles sont trop fortes et trop haultes, et feront un meilleur effet, les réduisant, compris le zocle, à la hauteur de sept pieds et demy.

1. Ce sont toujours les mêmes pavillons; ils sont représentés avec la balustrade et les figures qui la couronnent dans les gravures de la Chalcographie.

Du jeudi 7 Avril 1672.

Ayant esté résolu, dans la dernière assemblée, que l'on parleroit aujourd'huy de Philbert de Lorme, l'on dit qu'on pouvoit le considérer premièrement comme l'inventeur françois de deux manières nouvelles, très sçavantes et très utiles, sçavoir de celle du trait à preuve et de celle de bastir à peu de frais pour la charpente. Secondement comme architecte qui nous a donné quantité d'enseignemens fort nécessaires et fort accommodez à nos matériaux et à nostre usage. Il y a mesme, dans le détail de ses ordres, plusieurs particularitez louables, dont il sera parlé dans son temps : ainsy on peut l'estimer pour le premier des architectes françois et recommander à ceux qui veulent s'apliquer à l'architecture de lire soigneusement ses œuvres.

La première assemblée ne sera que le jeudi 28 avril, à cause de la semaine sainte et des festes de Pasques.

Du jeudi 28 Avril 1672.

On se trouva encore engagé à parler de Philbert de Lorme et des divers ouvrages qu'il a faits en plusieurs lieux et des remarques qu'il a faites pour les cheminées.

Et l'on arresta de parler au premier jour de Bulant.

Du jeudi 5 May 1672.

Examinant les livres des ordres d'architecture de Jean Bulant et les conférant avec ce qu'il a fait bastir tant à *Equan*, à *Chantilly* qu'ailleurs, on a jugé que c'estoit un architecte de grand mérite, qui a suivi, par une méthode facile, la doctrine de Vitruve dans ses escrits et fait voir dans ses ouvrages la beauté de son génie. Ses escrits ont esté en si grande estime que M. de la Brosse, architecte

du Roy, a bien voulu se donner la peine de les commenter¹.

Au premier jour on parlera de Du Cerceau.

Du jeudi 12 May 1672.

Pour ce qui regarde Jaques Androüet du Cerceau, la compagnie a jugé que ses ouvrages pouvoient estre de quelque utilité, particulièrement aux personnes qui se sont fortifiées dans le bon goust; mais qu'à ceux qui ne font que commancer dans l'architecture ilz sont plus dangereux qu'utiles, à cause des licences qu'il s'est données dans ses inventions et qui ne doivent estre pratiquées qu'avec beaucoup de jugement. Son livre qui traite des matereaux et de leur prix est celuy qui peut estre le plus recommandé; le *Livre des beaux bastimens de France*² qu'il nous a laissé peut estre aussy de grande utilité par la réflexion qu'on doit faire de l'estat où ilz estoient alors à celuy où ilz se trouvent présentement et des raisons qu'on peut avoir eues d'y apporter ces changemens.

Du jeudi 19 May 1672.

L'on a fait des réflexions sur tout ce qui a esté dit des escrits et des ouvrages des différens autheurs dont l'on a cy devant parlé; et l'on a résolu de s'entretenir au premier jour sur ce que l'on trouvera de plans des bastimens faits par des architectes françois qui n'ont point

1. En effet, Salomon de Brosse a publié une nouvelle édition de l'ouvrage de Bullant. C'est la *Reigle générale d'architecture des cinq manières de colonnes... Revue et corrigée par Monsieur de Brosse, architecte du Roy*, 1619. L'édition originale de Bullant datait de 1564 (privilege royal de 1563).

2. C'est l'ouvrage bien connu, dont les deux volumes parurent en 1576 et 1579. Une réimpression en a été faite en 1868-1870 sous la direction de Destailleur.

escrit, affin d'en conférer et confronter ensemble ce que chacun d'eux a fait.

Du jeudi 2 Juin 1672.

N'ayant point encore aucuns plans des architectes françois, l'on s'est entretenu de quelques uns d'eux et l'on a fait quelques remarques sur les différents gouts qu'ilz ont eus.

Du jeudi 30 Juin 1672¹.

On a parlé encore sur les ouvrages des architectes françois qui n'ont pas escrit et dont l'on n'a point les plans¹.

Du jeudi 14 Juillet 1672.

L'on a parlé de plusieurs ouvrages faits par nos architectes de françois, particulièrement de ce que la Brosse a fait à *Luxembourg* et à *Saint Gervais*², mais, attendu le peu de monde qui estoit ce jour là à l'assemblée, on n'a rien arrêté³.

Du 28 Juillet 1672.

L'on s'est encore entretenu de ce [que] la Brosse, Philbert de Lorme et Bulland ont fait en divers endroits, et on s'est arrêté à remarquer quelques choses de leurs diffé-

1. Les jeudis 26 mai, 9, 16 et 23 juin, pas de séance à cause des fêtes religieuses; les jeudis 7 et 21 juillet, séances sans observations.

2. Le portail de l'église *Saint-Gervais* a été élevé probablement en 1616; le *palais du Luxembourg* fut commencé vers 1613.

3. Le procès-verbal porte cependant sept signatures (Le Paultre manquant encore).

rentes manières et de la différence des gousts tant des architectes françois que des italiens et autres; de ce que Serlio a fait en France.

Du jeudi 4 Aoust 1672.

Il a esté proposé à l'Accadémie, sçavoir si les chambranles des portes, fenestres et cheminées doivent estre faits à retour par le bas en manière de quadre coupé et soutenu d'un zocle, ou s'il n'est pas mieux de les continuer tout droit, sans retour jusques sur le lieu où ilz posent¹.

Les raisons qui ont esté apportées pour le premier usage sont :

1^o Que la partie montante du chambranle représente l'architrave et que la raison pour laquelle les anciens faisoient descendre les membres du chambranle jusques sur le pavé estoit qu'ilz en usoient ainsy en leurs colonnes, qu'ilz faisoient sans base et dont les canelures descendoient jusques sur le pavé. De sorte que, lorsqu'on a esté accoutumé de voir les colonnes et les pilastres avec des bases, l'on a trouvé qu'il seroit plus beau d'en user de mesme dans les chambranles et l'on a creu que ce retour tiendroit lieu de la base.

2^o Que ce retour pouvoit passer pour le seuil par ce que les anciens observoient de faire un seuil eslevé qu'ils appelloient *limen inferum*, de mesme que le hault, qui s'appelle parmi nous linteau, s'appelloit *limen superum*, et que lorsqu'on a voulu oster ce seuil on a coupé cette partie.

1. Ce retour du chambranle, sur une longueur égale à sa largeur, et formant comme l'amorce du quatrième côté de l'encadrement de la baie, ne se rencontre guère que dans les édifices postérieurs au xv^e siècle. Les mots « ce retour est une mutilation » s'appliquent au quatrième côté. Il faut entendre, par partie montante du chambranle, la partie supérieure et horizontale. — H. LAFFILLÉE.

Les raisons pour l'autre pratique, qui est de faire tomber tout le chambranle sur le pavé, se réduisent à la pratique des anciens, ce qui fait que la compagnie s'est déterminée à conclure en faveur de l'opinion moyenne, qui est de faire descendre le chambranle tout droit sur un socle, par la raison que ce retour est une mutilation et que ce socle a de la grâce, d'autant plus qu'il fait à l'égard de son montant le mesme effet que la base aux colonnes; les bons yeux estans satisfaits de voir, dans les parties basses et qui soutiennent, quelque simplicité qui marque de la solidité.

Du 11 Aoust 1672.

Sur la proposition qui a esté faite de quelle manière l'on peut mettre des colonnes avec des pilastres sur une mesme ligne de face ou l'une derrière l'autre, sans tomber dans les inconveniens des ressauts des architraves ou diminution des pilastres.

Avant que de passer outre à la recherche des expédiens, il a premièrement esté trouvé bon d'establir pour un fondement naturel aux pilastres, d'estre quarrez et également gros en hault et en bas¹.

1. Un usage constant veut que les colonnes des ordres romains soient diminuées par le haut et que la face de l'architrave tombe à l'aplomb de la partie supérieure de la colonne. Si on aligne des pilastres non diminués avec ces colonnes, il en résulte pour leur chapiteau un excès de saillie d'un fâcheux effet. On peut y remédier en avançant par un ressaut l'architrave à l'aplomb des pilastres sur toute la largeur de ceux-ci. Le ressaut ainsi produit devant se répéter sur le reste de l'entablement, cette ligne d'architecture se complique, se brise et perd son effet. La diminution du pilastre est la solution qu'adoptèrent, non sans hésitation, les académiciens. Elle reçut pourtant, à l'époque même, des applications assez fréquentes; nous citerons comme exemple les pilastres d'angle soutenant le fronton de la chapelle du *collège des Quatre-Nations* (Institut) ou, au début du siècle, ceux du portail de l'église *Saint-Gervais*. — H. LAFFILLÉE.

Du lundi 18 Aoust 1672.

Continuant d'examiner la question proposée dans la dernière assemblée sur l'accompagnement des pilastres avec les colonnes, l'on a esté d'avis que, quoy qu'il soit de la nature des pilastres d'estre eslevez quarément, il y a néanmoins un cas auquel on les peut diminuer, qui est lorsqu'un pilastre dans l'alignement d'une suite de colonnes se trouve adossé contre un mur avec peu de saillie, dans lequel mur l'entablement vient mourir sans estre profilé de part ny d'autre; parce qu'en ce cas faisant passer la face de l'architrave au dedans du vif du pilastre, le massif du pilastre paroistroit par le hault avec trop de saillie, ce qui causeroit une difformité trop visible, bien entendu que la dite diminution ne se fasse qu'en dehors de l'architrave, et non pas à la face qui regarde les colonnes en dedans, où le pilastre doit conserver son aplomb, ce qui est autorisé dans l'Antique au *Temple de Mars le Vengeur*, qui est à Rome, et qu'on appelle aujourd'huy les *Catécumènes*¹.

Du jeudi 1^{er} Septembre 1672.

Continuant la question du passage des architraves sur des pilastres et des colonnes en mesme alignement, sçavoir s'il seroit plus à propos, en les faisant passer sur le vif de la colonne, de les faire traverser dans le corps du pilastre, ou bien leur faire reprendre le vif des mesmes pilastres par des ressauts, ou enfin de les aligner sur le vif des pilastres et les laisser avancer à faux sur celuy des colonnes.

Après avoir examiné cette matière et sur ce que l'on a rapporté plusieurs exemples de ces différentes manières, tant de l'antique que des modernes approuvez, il a esté jugé à propos d'en faire une plus mûre délibération avant

1. Voir plus loin la séance du 25 février 1674.

que d'en rien résoudre. Ce qui a esté remis aux assemblées qui se tiendront après les vacations.

Du lundi 5^e jour de Décembre 1672¹.

Après avoir achevé la lecture de toutes les conférences qui ont esté faites avant les vacations, on a résolu que l'on continueroit doresnavant tous les lundis à s'assembler en la manière acoutumée et que lundi prochain on reprendroit la question consernant les pilastres².

Du lundi 12 Décembre 1672.

L'on a continué la question qui avoit esté cy devant proposée touchant les pilastres, et chacun ayant raporté divers exemples et autoritez sur ce que plusieurs architectes ne les ont pas tousjours eslevez quarément, on a remis à la première assemblée la continuation de la mesme matière.

Du 19 Décembre 1672.

L'on a continué la mesme matière que dans la précédente assemblée, sans avoir encore rien résolu.

1. Les séances de l'Académie avoient repris le 18 novembre 1672; le 18, le 24 et le 1^{er} décembre, elles ne furent consacrées qu'à relire les résolutions antérieures, sans observations consignées aux procès-verbaux. On décida seulement de changer le jeudi pour le lundi.

2. Le procès-verbal porte pour la première fois la signature de Le Paultre qui, désormais, assiste aux séances comme ses confrères.

1673.

Du 2 Janvier 1673.

L'on s'est encore fort entretenu sur la construction des pilastres, poursuivant, comme auparavant, à rapporter tous les exemples que chacun a peu rencontrer dans les anciens bastimens et aussy dans les modernes, sans néanmoins rien résoudre.

Du 9 Janvier 1673.

La mesme matière des jours précédens a esté examinée, mais l'on s'est aussy appliqué à voir des desseins qui ont esté aportez à la compagnie par le sr Royer pour la structure d'un hospital à Bezançon¹, et lui a esté dit de les mettre entre les mains de chacun de la compagnie, pour les examiner avec soin et loisir².

1. La municipalité de Bezançon avait entrepris, en 1671, de reconstruire l'*hôpital Saint-Jacques*. En 1673, d'avril à juin, l'architecte Royer « de Paris » fut appelé à Bezançon pour étudier les détails du plan, avec les abbés Magnin et Durnel, tous deux compétents en architecture. Puis tous les projets furent suspendus jusqu'en 1685; lorsqu'on les reprit à cette date, Royer disparut et la construction fut menée par l'abbé Magnin jusqu'en 1693, puis par l'architecte Jean Cuène jusqu'en 1702. A cette date, tout était terminé (communication de M. Georges Gazier, conservateur de la Bibliothèque de Bezançon).

2. Voir ci-contre, p. 20. Le procès-verbal, d'ailleurs, ne mentionne pas quel fut le jugement de l'Académie sur ce projet.

Du lundi 16 Janvier 1673.

L'on s'est trouvé à l'Accadémie où l'on devoit terminer la question des pilastres, mais, attendu la maladie de M. *Blondel*, la compagnie a jugé à propos de ne rien résoudre qu'il ne fust présent¹.

Du lundi 23 Janvier 1673.

Continuant d'examiner cette grande question, qui a tenu toutes les assemblées passées, de la rencontre des architraves sur les colonnes accompagnées de pilastres, après avoir aporté les différens exemples qui se trouvent dans les ouvrages antiques et mesme les sentimens des bons auteurs qui ont escrit de l'architecture, la compagnie, ne voulant pas s'engager à décider sur une question appuïée de si grandes et de si différentes autoritez, a esté d'avis de surseoir cette question et la remettre jusques à ce qu'on trouve des exemples dans les escrits des auteurs que l'on doit examiner, en conséquence du résultat du 28 janvier 1672, que la compagnie a esté d'avis de reprendre. Et, pour ce sujet, elle a résolu de commencer, au premier jour, les livres de Vitruve².

Du lundi 30 Janvier 1673.

Suivant la délibération de la dernière assemblée, l'on a ce jourd'hui commancé la lecture des livres de Vitruve,

1. La signature de Blondel figure cependant à la suite du procès-verbal.

2. La meilleure édition de Vitruve est celle de Valentin Rose et Herman Müller-Strübing : *Vitruvii de architectura libri decem*. Leipzig, 1867. Elle est accompagnée d'un Index alphabétique très détaillé. Rose en a donné une seconde édition en 1899, mais sans Index. Une nouvelle édition, avec traduction, analyse, figures, par Auguste Choisy, a paru à la fin de 1909. 4 fascicules.

pour y faire des remarques selon que l'occasion se présentera dans la suite.

Il paroist par la préface de Vitruve qu'ayant l'employ des machines de guerre qui répond à celui de l'artillerie de nostre temps, que l'architecture parmi les anciens comprenoit ces différens employs, aussy bien que ceux de la construction des bastimens de marine, et qu'aparament c'estoit du corps des architectes d'où l'on tiroit ceux à qui l'on confioit les charges tant de l'architecture civile et militaire que des machines et construction des vaisseaux.

Du lundi 6 Febvrier 1673.

On a leu dans l'assemblée le premier chapitre du premier livre de Vitruve, qui traite des qualitez que doit avoir un architecte et où, par occasion, il enseigne l'origine des caryatides et leur usage, sur quoy il a esté résolu de parler à la première assemblée.

Ensuite l'on a examiné les desseins proposez par M. Royer pour un hospital général qui se doit faire à Bezançon, sur quoy on donnera résolution au premier jour.

Du lundi 13 Febvrier 1673.

L'on s'est entretenu des caryatides, ainsy qu'il avoit esté arrêté dans la dernière assemblée, mais, attendu qu'il s'est trouvé peu de monde dans la compagnie, l'on n'a rien résolu sur cette matière¹.

1. Le procès-verbal porte cependant six signatures sur huit; il ne manque que celles de Gittard et D'Orbay.

Du lundi 20 Febvrier 1673.

Dans la lecture du 2^e chapitre du 1^{er} livre [de Vitruve], la compagnie a remarqué qu'on pouvoit distinguer deux manières d'antiques¹, dont l'une, qui est celle que Vitruve a raporté des Grecs, dans laquelle il condamne les mutules dans l'ordre ionique et les denticules dans le dorique; et l'autre, celle des architectes romains qui ont travaillé du temps de Vitruve et qui semblent s'estre relachez de la rigidité de ses préceptes, ce qui se connoist dans les nouveautez qui sont introduites dans les ouvrages qu'ilz nous ont laissez.

L'on s'assemblera doresnavant les mardi.

Du mardy 28 Febvrier 1673.

Ayant commancé à lire le Vitruve en françois de la traduction de Jean Martin², le peu de raport qu'il y a de cette traduction au sens de l'auteur a fait que la compagnie a jugé à propos de surceoir la lecture de Vitruve jusques à ce que nous ayons la traduction de Mons^r Perault, et elle a trouvé bon d'examiner les livres de Palladio³, et a remarqué dans son avant propos que cet architecte, voulant s'apliquer sérieusement à l'architecture, dit qu'il a soigneusement examiné les monumens

1. Cette discussion reviendra plus d'une fois et plus ample-ment. Voir, plus loin, la séance du 11 avril 1673.

2. Elle avait été publiée sous ce titre : *Architecture ou art de bien bastir de Marc Vitruve Pollion, auteur romain antique, mis de latin en françoys par Jean Martin, 1547.*

3. Palladio (Andrea), 1508-1580. L'ouvrage que l'Académie étudie a pour titre : *I Quattro libri dell' architettura di Andrea Palladio, 1570 (1^{re} édit.)*. Il avait été traduit par Fréart de Chambray : *Les Quatre Livres de l'architecture d'André Palladio, mis en françois, 1650*. On verra, au cours des discussions, que l'Académie avait sous les yeux le texte de Chambray et une édition italienne.

anciens et étudié la doctrine de Vitruve, se proposant l'un et l'autre pour règle; estimant aussy beaucoup les escrits de Léon-Baptiste Albert et les ouvrages de Sansovin¹ et de plusieurs cavaliers vincentins, sans parler aucunement des autres architectes.

Il dit, sur la fin du 1^{er} chapitre, que les solives dans les planchers doivent estre espacées l'une de l'autre d'une largeur et demy. Cet usage est contraire à celui de Paris, où les vuides sont égaux aux plains; mais la question est de sçavoir si cela ne doit point s'entendre des pouterelles mises de champ, dont la hauteur et les espaces ne sont pas mal d'estre d'une grosseur et demy, ce qui répond aux distances des métopes dans l'ordre dorique, qui est pourtant une question dont il sera parlé plus amplement.

Du mardi 7^e Mars 1673.

Continuant la lecture de Palladio sur les chapitres qui traitent des matériaux, on a remarqué qu'il suivoit assés exactement la doctrine de Vitruve, et ce qu'il dit en général des observations qui se doivent faire sur la coupe des bois et sur le temps que l'on doit laisser les pierres sur les carrières avant que de les mettre en œuvre a esté jugé très bon, quoyqu'il soit aujourd'huy peu en usage, à cause de l'empressement que ceux qui font bastir ont de faire achever leurs bastimens, aussy tost qu'il est résolu et commancé. L'on a mesme dit que les pierres tirées hors de la carrière ne doivent pas estre tellement entassées l'une sur l'autre pour sécher qu'il n'y restast quelque passage par les costez pour la transpiration, puisqu'il suffit qu'elles soient couvertes par dessus et isolées par tout le reste.

1. Il s'agit de Sansovino (Jacopo), 1486?-1570, le constructeur de la *Bibliothèque* de Venise, de la *Loggetta*, etc.

Sur le chapitre des sables, quoyqu'il donne pour règle d'en mettre les trois quarts de celuy de cave et les deux tiers de celuy de rivière, il est pourtant très vray qu'il y a des sables en France qui ne sçauroient souffrir plus d'un cinquième, voire un sixième de chaux, ce qui fait voir qu'il fault que l'architecte ayt une grande pratique pour conoistre la différence de ces matériaux et pour les employer ensemble.

Il a encore esté remarqué qu'aux bastimens où la mer bat, il est fort bon d'insérer dans les joints en forme de cales des écailles plattes d'huîtres, après avoir fiché et rempli les joints, ce qui fait, avec le ciment dont on a fiché la pierre, un corps si solide que l'eau de la mer ne pénètre point.

Sur le chapitre 6 des métaux, l'on a remarqué qu'il est vray ce qu'il dit des crampons de fer ou de cuivre pour la liaison des pierres. Que ceux de fer sont sujets à la rouille, mais on y adjouste que l'un et l'autre sont sujets à un autre inconvénient qui est la cause de la ruine des plus grands édifices, par l'avarice de la canaille qui renverse tout pour rechercher ces métaux, quand les grands bastimens viennent à n'estre pas habitez. Aussi l'usage qui a esté pratiqué par quelques-uns des anciens de ne mettre que du bois servant de clef en forme de queue d'aronde par les deux bouts, pour joindre les pierres par ses joints sur le lit, a paru n'estre point à rejeter et pouroit estre utile dans les bastimens de conséquence, attendu que le bois qui est enfermé n'est pas sujet à se corrompre, quand il est de bonne nature et bien qualifié.

Du mardi 14 Mars 1673.

Dans le chapitre 7 de Palladio, de la traduction de Mr de Chambray, il est à remarquer qu'il a pris pour glaise ce que les Italiens appellent *ghiara* et ce que

Vitruve nomme *glarea*, qui est du gros gravier¹; ce qui donne de l'obscurité à son texte, comme lorsqu'il dit qu'ayant à bastir sur le fond des rivières dont l'eau et les débordemens ont accoutumé de faire changer les lits du fond, c'est-à-dire d'emporter les sables et graviers, il ne fault pas, dit-il, s'asseurer sur le fond de sable ou de glaise sans le creuser de deux ou trois pieds et le piloter; ce qui peut estre bon pour le sable et pour le gravier et non point sur la glaise, dans laquelle il ne fault point enfoncer de pilotis, si l'on n'est assuré par la sonde qu'il y ait un bon fond au dessoubz, car autrement il fault bien se garder de l'éventer, et si elle est de niveau, le plus sûr est de bastir avec grille garnie de blocage ou sur plateforme bonne, forte et solide, à proportion du poids qu'elles doivent soutenir; ce qu'il dit pour les pilotis, de les enfoncer à petits coups, est fort bon pour empescher que le terrain ne se tourmente.

Il est malaisé de comprendre ce qu'il entend quand il dit que la hauteur des pilotis qui doivent estre dans un terrain mauvais auront la 8^e partie de la hauteur du bastiment, puisqu'en bonne architecture la hauteur du pilotis doit estre déterminée par la profondeur du mauvais terrain, qu'il doit percer et aller jusques au terrain vif et à refus de mouton.

Il a esté remis au premier jour à parler à fond des manières de fondations selon les différens terrains.

Dans le 8^e chapitre, qui traite des fondemens, lorsqu'il dit qu'il fault que les fondemens ayent le double de l'espoisseur des murs de dessus, il ne fault pas entendre cela de telle sorte qu'on croye que l'espoisseur desdits fondemens soient eslevez depuis le bas jusques au rez-de-chaussée, mais bien qu'ilz soient disposez par retraites

1. L'Académie a en effet raison; le passage ne laisse aucun doute. Vitruve parle de la *glarea* au chap. iv du liv. II, et Perrault traduit fort bien par gros gravier.

de cinq à six pouces pour le plus, s'ilz sont de gros libage, lesquelz libages doivent estre pour la pluspart mis en boutisse, ou de trois ou quatre pouces au plus s'ilz sont de mouellon, affin d'esviter les bacules; et cette proportion du double ne doit s'entendre que pour les fondations qui ont beaucoup de profondeur.

Le reste de ce chapitre, qui traite de la nécessité qu'il y a que le milieu des murs de dessus réponde au milieu des murs des fondemens, et qu'aux endroits où le terrain est marécageux et inégal en solidité, l'on peut se contenter d'y faire des piles avec des arcs dessus pour soutenir le bastiment, et que, dans les grandes espoisseurs des murs il est bon d'y laisser des soupiraux pour donner passage aux vents souterrains et aux exalaisons, est très bon et très utile, pourveu que le tout soit réglé par la prudence de l'architecte.

Du mardi 21 Mars 1673.

Sur le 4^e (9^e) chapitre du mesme livre de Palladio, qui est tiré mot à mot de Vitruve, il est à remarquer que le traducteur a expliqué le mot de *cementi*, italien, qui est le mesme que le *cementum* de Vitruve, par le mot de ciment qui, en françois, a une signification toute différente du *cementum* latin, puisque, par ce mot françois, l'on entend de la tuille pillée qu'on mesle avec la chaux¹ pour en faire du mortier pour sécher dans l'eau, ce qu'on appelle en latin *opus signinum*², au lieu que le mot latin de *cemen-*

1. Le ciment ne diffère de la chaux que par sa teneur plus élevée en silicate d'alumine, c'est-à-dire en argile, qui se trouve naturellement dans la pierre à chaux ou qu'on y introduit artificiellement sous diverses formes, brique pilée, pouzzolane, scorie, etc. — LAFFILLÉE.

2. Sur le mot *cæmentum*, voir Vitruve, liv. I, chap. v, où il est en effet pris dans le sens de moëllons (que donne la traduction de Perrault). Sur les mots *opus signinum*, voir Vitruve, liv. V, chap. ix, et liv. VIII, chap. vii. Le terme *signinum*

tum s'entend pour un ramas de blocaille, caillotis et autres pierres, ce qu'on appelle d'ordinaire un remplage et un garni.

De plus, le mesme autheur dit, comme Vitruve, que pour joindre des pierres à faces et angles inégaux, il fault se servir d'un équerre de plomb, ce qui fait voir qu'ilz n'avoient peut estre pas alors l'usage de nostre sauterelle, bruneau ou faussequierre.

Sur le 10^e chapitre, il dit que les anciens, dans les grands ouvrages, n'avoient accoutumé de tailler que les joints et les lits des pierres, laissant les testes et parements bruts, pour estre taillez sur le tas, ainsy qu'il se voit encore aux *Tutelles* de Bordeaux¹.

Du 28 mars 1673.

L'on a cejourd'huy repassé sur les trois précédentes conférences sur Palladio, et après en avoir fait la lecture, on y a fait trois remarques.

Premièrement. Sur ce qui est dit dans celle du 7 mars, où il est parlé des différens sables, dont les uns veulent davantage de chaux que les autres, on a jugé à propos de spécifier cette espèce de sable, parce que il se trouve que ces sables ressemblent fort à la terre franche, laquelle fait une meilleure liaison toute pure que si on y

venait, paraît-il, de ce que les habitants de Signia fabriquaient un excellent ciment.

1. Claude Perrault a écrit dans son *Voyage à Bordeaux* : « Il y a quelques-unes de ces colonnes qui ne sont point achevées vers le bas et qui ont été construites selon cette manière des anciens, dans laquelle on ne tailloit que le joint des pierres et on réservoir à tailler les parements après les avoir posées. » *Mémoires de ma vie*, par Ch. Perrault, et *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude Perrault, publ. par Paul Bonnefon, 1909, p. 185. Voir aussi la traduction de Vitruve par Perrault, 2^e édit., p. 217. Les *Tutèles* furent détruites en 1677.

mesloit de la chaux, car le sable dont il s'agit, qui paroist estre fort terreux, a cette propriété particulière de faire un fort bon corps avec très peu de chaux, ce qu'il ne fait pas quand on y en met beaucoup, à cause que la chaux en trop grande quantité le dessèche et le brusle.

2^o Dans la mesme conférence, sur ce qui est dit qu'on peut faire des clefs de bois dans les gros murs, au lieu de cuivre et de fer, on a jugé que cela n'estoit point si seur que le cuivre, par la raison que, dans les démolitions, l'expérience fait voir qu'il y a peu de bois qui résiste aux injures que le mortier et le manque de transpiration ont accoutumé de causer.

3^o Sur ce qui est dit dans la conférence du 14 de ce mois regardant les pilotis que l'on met dans la glaise, a esté remarqué qu'il n'est point nécessaire d'enfoncer des pilotis dans la glaise, si l'on n'est assuré qu'ilz aillent jusques au solide, et comme cette assurance est difficile à avoir à cause des sources qui peuvent s'y rencontrer, on a trouvé qu'il est plus sûr de faire des grilles, parce que la glaise estant un corps uniforme et homogène, il s'entretient soy mesme et soutient seurement l'édifice lorsque l'empâtement est grand.

Du mardi 11 avril 1673¹.

Sur l'unzième chapitre du 1^{er} livre de Palladio, il est bon de remarquer, comme une règle générale de l'architecture et de laquelle on ne doit jamais se départir sans grande raison, qu'il ne fault point aprocher les jours ou vuides des encoigneures des bastimens, de peur de les affoiblir, et leur distance au moins doit estre de la largeur des vuides, c'est-à-dire des croisées entières, bien entendu que, quelque espaisseur que le mur puisse avoir, il y ait tousjours par dedans un corps d'escoinsson (qui

1. Pas de séance le mardi 4 avril, « seconde feste de Pasques ».

est l'espace contenu depuis la creste de l'embrasement jusques à l'angle), qui ait au moins le quart du vuide.

Sur le 12^e chapitre, où il traite du nombre des colonnes qui distingue les ordres d'architecture, qu'il dit estre cinq parmy les anciens architectes, il y a diverses choses à considérer, dont la première est sur ce mot des anciens architectes qu'il faut expliquer; car, s'il entend par là les anciens Grecs, il est fault de dire qu'ilz ayent eu cinq ordres, puisque, au raport de Vitruve¹ mesme, ilz n'ont connu que le dorique, l'ionique et le corinthien; l'ordre toscan, quoyque très ancien, n'ayant esté de leur temps en usage qu'en Italie.

Il est encore vraysemblable que les anciens romains n'en ont connu que quatre, et, quoyqu'ilz ayent fait des chapiteaux meslez des parties et ornemens de ces ordres, il est pourtant constant, au raport mesme de Vitruve, que cela ne faisoit pas un ordre particulier et différent des autres².

Ce sont, à bien parler, les architectes modernes qui ont escrit des règles de l'architecture, lesquelz en ont fait un cinquième ordre qu'ilz ont appellé du nom de composite ou italique, soubz lequel ilz prétendent renfermer les chapiteaux composez, prenant pour modèle celui d'entr'eux qui leur a paru le plus beau, c'est-à-dire les chapiteaux de l'*arc de Titus*³, et non pas, comme quelques

1. Liv. IV, chap. I, III.

2. Cette question des ordres et plus particulièrement du composite ou du composé reparaitra encore; nous en signalons la grande importance. De même la question de la superposition des ordres.

3. L'*Arc de Titus*, à l'extrémité orientale du Forum, avait été élevé après la mort de l'empereur (81 ap. J.-C.). Les colonnes étaient, en effet, d'ordre composite. Déjà très dégradé au xvii^e siècle, il tombait presque en ruines lorsque l'Allemand Stern et après lui le Français Valadier le restaurèrent entièrement à partir de 1821. Henry Thédénat, *Le Forum romain et les Forums impériaux*, 3^e édit., 1904, p. 344-353 et *passim*. L'auteur donne pour chaque monument une bibliographie; nous l'indiquons une fois pour toutes.

uns d'entr'eux ont dit, l'ordre supérieur du *Colisée*¹, qui véritablement est un corynthien et non pas un composé. Mais parce que il peut y avoir de la confusion dans le sens des noms de ces ordres, il est bon de sçavoir que, doresnavant, soubz celuy de composite ou italique, nous n'entenderons que cette manière de chapiteau fait de l'ionique et du corynthien, comme est celuy de l'*arc de Titus*, et soubz le nom de composé nous comprenons tous les autres ordres, en quelques manières qu'ilz puissent estre composez des autres ou faits de nouvelles inventions.

Quand à ce qu'il dit que les ordres massifs doivent toujours estre mis au dessoubz des plus légers, ce doit estre une règle de la quelle il ne fault jamais se départir.

Et pour ce qu'il dit ensuite de cette raison que le composite doit tousjours estre mis au dessus du corynthien, il est bon de remarquer que c'est le sentiment de cet architecte; mais de sçavoir si c'est avec raison, c'est une question dont il sera bon de s'esclaircir dans le temps.

Du mardi 18 Avril 1673².

Quoyque Palladio, livre 13, dise sur le sujet de la proportion du diamètre inférieur au supérieur des colonnes que c'est suivant la doctrine de Vitruve qu'il a parlé, il est pourtant vray qu'il ne l'a pas suivie, et il y a aparence qu'en escrivant il n'avoit pas le texte présent, comme quand il dit que la colonne de 15 pieds doit estre de 6 1/2 à 5 1/2, il se trompe, parce que Vitruve la met de 6 à 5.

1. Les troisième et quatrième étages sont en effet d'ordre corinthien.

2. Ont signé le 11, le 18 et le 25 avril : Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien; le 2 mai, les mêmes moins Le Paultre. Nous donnerons désormais les noms dans l'ordre alphabétique, sauf celui de Félibien, secrétaire, pour la commodité des recherches.

Mais, celle de $6\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$, Vitruve la donne aux colonnes qui sont de 15 à 20 piedz¹, au lieu que Palladio la donne à celles de 15 piedz.

De plus, il y a faute dans le mesme texte quand il dit que, pour les colonnes qui sont de 15 à 20 pieds, elles doivent estre de 7 à $6\frac{1}{2}$, ce qui est non seulement contraire au texte de Vitruve, lequel leur donne de $6\frac{1}{2}$ à $5\frac{1}{2}$, mais mesme au bon sens, puisque la diminution de Palladio n'est que d'une demie partie, qui partout doit estrê d'une partie.

Dans le mesme chapitre, il dit le moyen dont il s'est servi pour le renflement et diminution du fust de la colonne, où il y a deux choses à remarquer : la pratique, fort mécanique, peu élégante et peu conforme au nom d'un si grand architecte²; la 2^e est que son texte est fort embrouillé et en quelque façon se contredisant, en ce qu'il dit qu'ayant mené perpendiculairement la colonne du bas au tiers, il ajuste une règle ployante un peu plus longue que le fust de la colonne, qu'il fait plier uniment, ce qu'il fait, dit il, le renflement; ce qui est impossible, puisque la courbure de la règle ne peut estre qu'en deux façons, sçavoir : que la tenant ferme et appuyée à l'extrémité du tiers et la faisant ployer, depuis le bas jusques en hault, le renflement se fait au dessoubz du tiers, et la colonne n'est point perpendiculaire au tiers comme il dit, et si la règle est attachée ferme tout le long

1. Liv. III, chap. II.

2. Voici le passage dans la traduction de Chambray : « Pour moy, j'ay accoustumé d'en faire le profil de cette sorte : je divise le fust de la colonne en trois parties égales, dont je tire la plus basse toute droicte à plomb, sur l'extrémité de laquelle je couche une règle pliante, longue autant ou un peu plus que n'est la colonne; puis j'approche et fais courber le bout de cette règle jusqu'à ce qu'il arrive au point de la diminution du haut, sous le collier, et je la profile suivant cette courbure, laquelle me donne un contour un peu renflé par le milieu, qui se va puis après diminuant avec beaucoup de grâce » (chap. XIII).

de la colonne jusques au tiers, et qu'on ne la fasse ployer du tiers en hault, il y aura en ce cas une diminution telle quelle, mais jamais il n'y aura de renflement.

—
Du 25 Avril 1673.

En continuant le 13^e chapitre cy dessus où Palladio parle des entrecolonnes, il est à remarquer qu'il se sert des mesures que Vitruve a donné pour les 5 différens entrecolonnes, pour les distribuer à chacun des 5 différens ordres d'architecture dont il donne les règles¹. Quoy qu'il y ait grande apparence que Vitruve n'ait entendu parler que des ioniques et corinthiennes dans sa distribution, comme on le peut remarquer par les hauteurs qu'il leur assigne, qui ne peuvent nullement convenir en hauteur et largeur à l'ordre dorique; et ce que Palladio dit qu'il employe à son ordre dorique ce que Vitruve appelle le dyastile, c'est-à-dire celui dont l'entrecolonne est de 3 diamètres de colonne, ne peut nullement convenir avec ce qu'il enseigne ailleurs de la hauteur et largeur de ses trygliphes; car, supposant le trygliphe d'un module, c'est-à-dire d'un demy-diamètre de la colonne par le bas, et sa hauteur d'un module et demy, et la métope quarrée, il se trouvera que, pour mettre trois métopes entre deux colonnes, sur le milieu de chacune desquelles il se rencontre le milieu d'un trygliphe, comme il se doit, il ne se trouvera de milieu en milieu de colonne que 7 modules 1/2, au lieu qu'il s'en trouvera 8, supposant que l'entrecolonne soit de trois grosseurs, comme il le dit, ce qui ne se rapporte pas à sa mesure.

Dans la suite du mesme chapitre il dit que, dans les bastimens faits à arcades, il fault prendre garde que les trumeaux soient au moins du tiers du vuide et que ceux des angles doivent estre plus forts, sur quoy l'on a remar-

1. Liv. III, chap. II.

qué une faute assez considérable, qui est apparament de transposition, quand il dit que ces trumeaux des coins doivent au moins avoir les deux tiers du vuide et que, lorsqu'ilz ont de grands fardeaux à soutenir, ilz doivent estre jusques à la moitié. Au lieu de dire qu'ordinairement ilz doivent estre de la moitié et des deux tiers lorsqu'ilz ont un plus grand fais à porter.

Du mardi 2^e May 1673.

Sur le 14^e chapitre du 1^{er} livre de Palladio, qui parle de l'ordre toscan, on a remarqué que, dans la base, le chapiteau et la hauteur de la colonne, il a suivi exactement le texte de Vitruve¹, jusques à vouloir, comme luy, arrondir le plan du plinthe de la baze, quoy que l'on n'en voye point dans les antiques qui restent.

De plus qu'il y a une faute notable du graveur dans la planche² de l'entablement en grand, où l'architrave passe de beaucoup au delà du vif de la colonne, quoy que l'auteur entende dans son discours qu'il y doit répondre précisément à plomb.

L'on n'a pas trouvé que les mesures de la hauteur et largeur qu'il donne à son architrave conviennent à ce qu'il dit que l'architrave se fait de bois, autant hault que large, et la largeur n'excède point le vif du hault de la colonne.

Et cependant la hauteur qu'il lui donne est beaucoup moindre que sa largeur, car la colonne estant diminuée par le hault d'un quart de sa grosseur, comme il le dit, elle n'a que trois quarts de sa grosseur, c'est à dire 45 parties, suivant la division qu'il luy donne de 60 parties au module, et comme le soffite de l'architrave doit répondre au vif du hault de la colonne, il s'ensuit que sa

1. Liv. IV, chap. vii.

2. Voir la pl. de la p. 16 de la traduction de Chambray, qui reproduit celle de Palladio.

largeur ne doit pas estre moindre de 45 parties, et sa hauteur d'autant, selon son précepte cy dessus. La quelle hauteur néanmoins est beaucoup moindre dans la distribution des parties de l'entablement, où elle n'a que 35 parties, ainsy qu'elle doit avoir.

On a aussy remarqué que, dans la traduction de M. de Chambray, il esplique le mot de *gronda* de l'auteur par poutres qui font les gargouilles, ce qui n'est pas dans l'usage ordinaire et n'a pas raport à ce qu'on nomme d'ordinaire gargouilles, mais plustost devroit avoir dit la pièce de bois qui fait la goutière.

Du mardi 9^e May 1673¹.

Sur le 15^e chapitre du 1^{er} livre de Palladio, il a esté remarqué qu'il appelle les entrecolumnes doriques dyastiles de Vitruve, quoyqu'abusivement, par la raison que l'on en a raportée sur le 13^e chapitre de ce mesme livre. Ensuite l'on a veu que l'interprète n'a pas bien traduit ce que Palladio a entendu par ces mots : *ma se si appoggieranno ai pilastri, etc.*, qui la tourne : mais si elles sont posées sur des pilastres, au lieu de dire : si elles sont adossées à des pilastres.

Dans les mesures du piédestal, il est à remarquer que l'auteur dit que son dé doit estre quarré et divisé en quatre, dont deux parties sont pour la base du piédestal, avec son zocle, et une pour la corniche, et que l'interprète, au contraire, dit que le dé ne doit estre divisé qu'en trois, etc.

De plus, il semble que l'auteur n'a pas eu de raison de dire qu'il falloit faire donner plus de hauteur à la ceinture du bas de la colonne, lorsque la base et la ceinture estoient séparées, que lorsque la base et une partie de la colonne n'estoient que d'une pièce, estant constant que

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, Félibien.

la grandeur de cette moulure doit estre une fois déterminée, soit par relation à la colonne ou à la base, et que ces mesures ne doivent pas estre altérées pour quelque raison que ce soit, qui n'est point essentielle; car, bien qu'elle fust attachée à la base, elle doit tousjours estre réputée pour estre partie de la colonne, aussy bien que l'astragale et la ceinture par le hault.

Sur l'explication de la cimaise du chapiteau, l'interprète appelle doucine ce que l'auteur nomme *gola*, ce qui, en cet endroit, est un talon.

L'interprète a encore nommé l'astragale ou collarin ce que l'auteur appelle *astragalo* à *tondino*, au lieu de dire astragale ou tondin; le collarin, proprement, estant ce qu'on a nommé auparavant le colier, qu'on nomme autrement gorge, gorgerin et phrise du chapiteau, et *hypotrachelium* dans Vitruve.

Du mardi 16 May 1673¹.

Dans le 16^e chapitre du premier livre, il est à remarquer que l'interprète de Palladio appelle pilastre la pile qui est entre les deux arcs, à cause que l'auteur lui a donné le nom de *pilastri*, ce qui peut se souffrir dans la langue italienne, mais non pas dans la nostre, où les pilastres sont tout autre chose, et ces piles s'appellent plustost trumeaux.

Plus, on a remarqué dans le texte de l'auteur qu'il se sert abusivement du mot *pilastro*, le prenant quelquesfois pour la pile entre deux arcs, que nous appelons trumeau, ainsy que l'on vient de dire, et quelquesfois pour l'alette, qui est ce qui reste du trumeau entre le vuide de l'arc et la colonne ou les pilastres, quand il y en a au lieu de colonnes, et ce qu'ordinairement on appelle jambages ou pieds-droitiz, ce que plusieurs appareilleurs

1. Blondel, Gittard, Mignard, Félibien.

nomment improprement alèges; mais il est à noter que l'alège est une partie du mur qui est au dessous de la croisée, et qui fait partie du piédroit et fait liaison avec le remplage qui est audessous de la croisée.

Comme dans ce chapitre, lorsqu'il dit que l'imposte doit avoir de hauteur une largeur et demye du pilastre, ce qui ne se peut entendre que de l'alette, ainsy qu'il se voit par son dessein. En quoy l'on a encore remarqué quelques erreurs de l'interprète, qui donne à la hauteur de l'imposte le double de la largeur du pilastre, ce qui n'est pas vray, selon les paroles de l'auteur, qui dit précisément : *sono queste imposte alte la metà di più di quel ch'è grosso il pilastro*, et ce qui ne peut nullement convenir ny au pilastre, ni au trumeau, ni à l'allette.

Du mardi 30 May 1673¹.

Sur le 17^e chapitre du mesme livre de Palladio, où il dit qu'ayant à faire des canelures aux colonnes corinthiennes, il fault qu'elles soient au nombre de 24, et que le plain ou la coste ou listel doit estre le tiers du diamètre du creux, il a esté remarqué que sa figure ne répond pas entièrement à sa doctrine, où la coste est un peu plus du quart seulement du mesme diamètre.

Ensuite il dit, suivant la doctrine de Vitruve², que la profondeur des canelures doit estre la moitié de la largeur, sur quoy l'on a fait cette réflexion que l'on pouvoit prendre le centre du demy cercle qui doit estre creusé dans le milieu de l'arc ou partie de la circonférence de la colonne, ou dans le milieu de la corde du mesme arc.

Au second cas, il faudroit premièrement aplanir les 24 faces qui doivent estre creusées, laissant les 24 autres pour les costes ou entre deux, avant que de creuser le

1. Blondel, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien (pas de séance le 23).

2. Liv. III, ch. v, et liv. IV, ch. III.

demy cercle en dedans, ce que l'on ne seroit pas obligé de faire au premier cas; mais aussy les creux ne seroient pas en demy cercle, et la pointe de l'équerre, les touchant partout dans le fond, ne toucheroit pas les bords par les costez, qui est pourtant une condition que Vitruve veut qu'on y observe.

Du 6 Juin 1673¹.

Dans les chapitres 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, l'on n'a rien trouvé à examiner, sinon les proportions que Palladio donne aux diverses voûtes des chambres, avec des noms différens de ceux dont l'on se sert, que l'on examinera dans un autre temps, et qu'on aura fait la recherche de leurs véritables significations.

Du 13 Juin 1673².

Sur le 26^e chapitre du 1^{er} livre où *Palladio* dit que les bandeaux ou chambranles des portes ne doivent jamais estre plus grands que le 5^e ny moindres que le 6^e de la largeur du jour de la porte; sur quoy, après avoir dit que c'est dans Vitruve³ qu'il a puisé ce sentiment, l'on a néanmoins raisonné longtemps sur la question de sçavoir si l'on ne doit pas faire réflexion aux hauteurs des portes, lesquelles semblent devoir déterminer celles des entablemens que l'on met au dessus pour leurs ornemens, et dont il semble que le piedroit fasse partie, attendu que c'en est l'architrave qui tourne à l'entour de la porte, et

1. Blondel, Gittard, Mignard, d'Orbay, Perrault, Félibien. Le Perrault qui signe ici doit être Charles, que Colbert déléguait souvent auprès des Académies, et non pas l'architecte Claude qui, n'appartenant pas à l'Académie d'architecture, n'avait aucun titre à y paraître.

2. Blondel, Bruand, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Palladio, ch. xxv et xxvi; Vitruve, liv. IV, ch. vi.

si, selon les différentes hauteurs, on ne doit rien changer aux mesures des chambranles; l'on a mesme résolu, au premier jour, d'examiner par le calcul à quelle hauteur les entablemens monteroient, à mesure que la hauteur des portes auroit à s'augmenter selon la différence des ordres.

Et chacun a esté averti que l'on s'assemblera dooresnavant les lundi de chacune semaine.

Du lundi 19 Juin 1673¹.

Sur la résolution, faite dans la dernière assemblée, d'examiner la hauteur des entablemens selon l'ouverture des portes, l'on a raporté différentes mesures, entr'autres l'on a dit que, pour des portes qui auront le double de leurs ouvertures, si on veut que les bandeaux ayent la 6^e partie de leur largeur, selon Palladio, il se trouve que les entablemens des ordres toscan et dorique y pourront convenir, parce qu'ilz doivent avoir la 4^e partie de hauteur de la porte; mais il fault que ce soit pour des portes de ces deux ordres, ausquelles on veuille donner le double de leur hauteur, ce qui ne se fait pas ordinairement, principalement dans le toscan; mais comme Vitruve (livre 4, chapitre 6) dit qu'on peut donner aux bandeaux la 14^e partie de la hauteur de l'ouverture, on a trouvé que la 7^e partie de leur largeur peut convenir non seulement aux ordres les plus délicats, mais aussy au dorique et au toscan, ce qui sera démontré à la première assemblée.

Du 26 Juin 1673.

En continuant d'examiner la question proposée dans la dernière assemblée sur l'ouverture et les chambranles des portes, l'on a trouvé que, divisant l'ouverture en

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 26 juin et le 3 juillet.

7 parties et en donnant une aux bandeaux, cela peut convenir à tous les ordres. Car, en divisant dans l'ordre corinthien, ionique et composé, la largeur de l'ouverture des portes en 7 parties et en donnant 15 à la hauteur, il se trouvera que le bandeau, qui aura une des parties tout autour, sera, en hault, la largeur de l'architrave, et la frise et la corniche de l'ordre corinthien, selon Vitruve, y conviendra parfaitement bien. De mesme à l'ordre dorique, en ne donnant que 14 parties de hault sur 7 de large pour l'ouverture, le chambranle qui aura une de ces parties y conviendra encore, et l'ordre toscan, n'ayant que 12 parties pour la hauteur de l'ouverture, se trouvera aussy avec son entablement convenable, ce qui peut aussy servir pour les croisées dans tous ces différens ordres.

Sur le 27^e chapitre de Palladio, où il est parlé des cheminées, pour ce qui regarde celles des anciens, c'est un usage qui n'est pas en pratique et qui ne pouroit l'estre en toutes sortes de pays, à cause des grands froids et des vents.

La manière que l'on peut pratiquer icy pour les empêcher de fumer, pour ce qui regarde les chambres ordinaires, est de les tenir un peu moins d'ouverture en bas qu'en hault, affin que le feu pousse la fumée plus aisément et qu'elle ait plus de facilité à sortir en hault; pour les grandes cheminées des cuisines, on leur donne plus d'ouverture; quelques uns font celles là à double tuyau, c'est à dire qui se séparent à droit et à gauche et qui mesme ne s'eslèvent pas à plomb; d'autres observent que la longueur de l'ouverture d'en hault ne soit pas tournée vers le midi.

Du 3 Juillet 1673.

Sur le chapitre 28 du 1^{er} livre de Palladio, où il est parlé des escaliers, l'on a remarqué que, pour ce qui regarde la hauteur, largeur et quantité des marches, l'on

ne peut en donner de règle certaine, attendu la sujettion où l'on se trouve par la disposition des lieux, les différentes places et les obligations où l'on se rencontre par la disposition des maisons et des hauteurs des planchers. Que néantmoins l'on pouvoit dire en général que, dans les bastimens où l'on a quelque sorte de liberté, il faut toujours observer que les marches ayent au moins 4 pieds de long; qu'elles n'ayent jamais plus de 6 pouces de hault et moins de 4 pouces; qu'elles ayent depuis 12 jusques à 15 pouces de giron; qu'il n'y ait jamais de marches d'angles, demy-angle ny tournantes; qu'il y ait des repos ou pailliers dans tous les tournans et qu'il n'y ait que depuis 9 jusques à 15 marches dans chaque rampe, affin de faire en sorte que les pailliers soient tousjours, autant qu'il se peut, au niveau de la veue.

Et sur le 29^e chapitre du mesme livre, où il est parlé des couvertures, l'on est aussy demeuré d'accord que leurs élévations doivent avoir rapport aux différens pays, qui demandent qu'il y en ait de plus droites à cause des neiges et des vents, et aussy selon les différentes matières dont elles sont couvertes; celles de plomb, qui sont les plus pesantes, seront plus plates et moins élevées que celles de tuilles, et celles de tuille moins que d'ardoise, en sorte qu'on peut eslever les combles depuis l'équierre jusques au triangle équilatéral. Que si les bastimens se trouvent d'une si grande largeur que le comble s'élève trop hault et devienne trop pointu, on peut couper le hault du comble en forme de glacis non visible, couvert de plomb quand le reste est couvert d'ardoise, mais non pas faire des couvertures coupées par le milieu et qui ont plus ou autant de haulteur que les murs du bastiment, comme il s'en voit, à cause de la dépense du grand entretien qu'il convient faire journallement à ces combles coupez, et qui sont désagréables.

Du lundi 10 Juillet 1673¹.

Les 1^{er} et 2^e chapitre du 2^e livre de Palladio ne contenant autre chose que ce qui regarde la doctrine de Vitruve², l'on n'y a rien observé de particulier, si ce n'est dans le 2^e chapitre, où il paroist que le traducteur a entendu le mot de *tinello*³ pour réfectoire, ce qui pouroit avoir esté mieux expliqué par le mot de salle du commun; au reste, ce qu'il dit pour la distribution des parties de son bastiment et de l'exposition des lieux, quoyqu'il soit absolument bon pour le pays où il a escrit, c'est-à-dire pour l'Italie, il ne doit estre reçu dans les pays esloignez qu'avec modification.

Sur le 3^e chapitre, qui contient divers desseins de bastimens particuliers, ce qu'il dit sur le premier est assez considérable, que la hauteur de ses planchers est égale à la largeur des appartemens, ce qui ne peut estre entendu, supposé que les planchers du mesme estage soient de niveau, qu'en faisant des faux planchers ou mesme des entresoles aux plus petits apartemens, ce qui est d'un bon usage.

Du lundi 17 Juillet 1673⁴.

Sur le reste des bastimens contenus dans le 3^e chapitre du 2^e livre, l'on a premièrement remarqué que le traducteur se sert assez souvent du mot compartiment pour exprimer le mot italien *partitione*, qui pouroit estre mieux entendu par celui de distribution ou bien partition.

Monseigneur Colbert estant venu et honoré la compagnie de sa présence, on a fait lecture de la pluspart des

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.
2. Palladio renvoie aux livres I et VI.
3. Palladio classe le *tinello* dans les « *brutezze della casa* ».
4. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

conférences cy devant faites et résolu que, pour ce qui regarde les maisons dont Palladio parle dans le 3^e chapitre cy dessus, chacun y fera des remarques particulières pour estre raportées à l'assemblée.

—

Du lundi 24 Juillet 1673¹.

Sur l'examen qui a esté fait en détail des desseins des maisons particulières de Palladio, suivant la dernière résolution, il a esté premièrement remarqué que cet architecte, dans la plupart des petites pièces des appartemens et mesme dans ses degrez dégagez, donne si peu de jour (au moins qui paroisse) que quoyqu'on puisse dire que les Italiens ayment assez les lieux sombres, où ilz prennent le frais pendant le chaud de l'esté, il est pourtant vray que, parmy nous, ces desseins ne peuvent pas avoir d'usage, une pièce estant très deffectueuse lorsqu'elle est mal éclairée. Il a encore esté remarqué que les Italiens ne se servans de leurs plus beaux estages que pour parade et non pas pour la commodité, telles que sont celles que nous demandons, l'on ne voit point dans les desseins de Palladio qu'il se soit fort mis en peine, dans la distribution de ses appartemens, de chercher la place du lict ny des cheminées, ce quy est pourtant très considérable parmy nous.

Dans le dessein de la maison faite à *Vincense* pour le comte Valerio Chiericato, l'on a remarqué que les colonnes qu'il appelle doubles, qui soutiennent l'avancé de la salle au delà de la façade, sont vicieuses, non seulement parce qu'elles se mangent l'une l'autre, mais parce qu'elles sont posées obliquement, ce qui affoiblit la résistance de l'encoigneure².

1. Blondel, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Ces différentes observations paraissent très justifiées lorsqu'on les confronte avec les dessins et les plans de Palladio. Nous reproduisons ci-après deux gravures, qui donneront l'idée de la façon dont l'Académie procédait à ses critiques.

Il est encore à observer que, dans la façade du mesme bastiment, qui est l'élévation en grand, les piédestaux qui soutiennent les colonnes ioniques du second estage ont une corniche et n'ont point de base. Il est vray que ces piédestaux sont si bas que leurs dés se seroient trouvez trop écrasez s'il y avoit fait des bases, outre qu'il a creu le pouvoir faire à l'exemple de l'ionique du *théâtre de Marcellus*¹; néantmoins, il semble qu'il auroit esté mieux de ne faire qu'un socle qui soutint la base de la colonne à la place du piédestal, dans le massif duquel les corniches de la balustrade pouroient mourir; lesquelles balustrades semblent encore vicieuses, en ce qu'estant immédiatement appuyées sur la corniche elles donnent le passage libre aux eaux des pluyes dans les chambres, ce qui se pouroit éviter en posant les balustrades sur un socle d'une hauteur sufisante.

Du dernier jour de Juillet 1673².

Dans le dessein que Palladio a fait pour la maison du comte Valmarana, on a remarqué que les deux encoigneures, qui sont fort différentes du reste de l'ouvrage, sont tellement deffectueuses qu'on ne peut pas comprendre ce qui a peu le porter à les faire de cette manière; car premièrement le reste de l'ouvrage estant soutenu par des haultz pilastres qui passent au travers des deux estages pour porter l'entablement, cette encoigneure ne l'est que par de petits pilastres qui soutiennent l'entablement du premier estage, sur lequel il y a une balustrade qui sert de piédestal à des caryatides qui portent le grand entablement, où il paroist qu'il n'y a nulle proportion des petits pilastres et des caryatides à l'entablement. De plus, toutes les croisées proche de l'encoigneure n'ont ny la hauteur ny la largeur des autres

1. Il s'agit des douze arcades qui subsistent au second étage.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

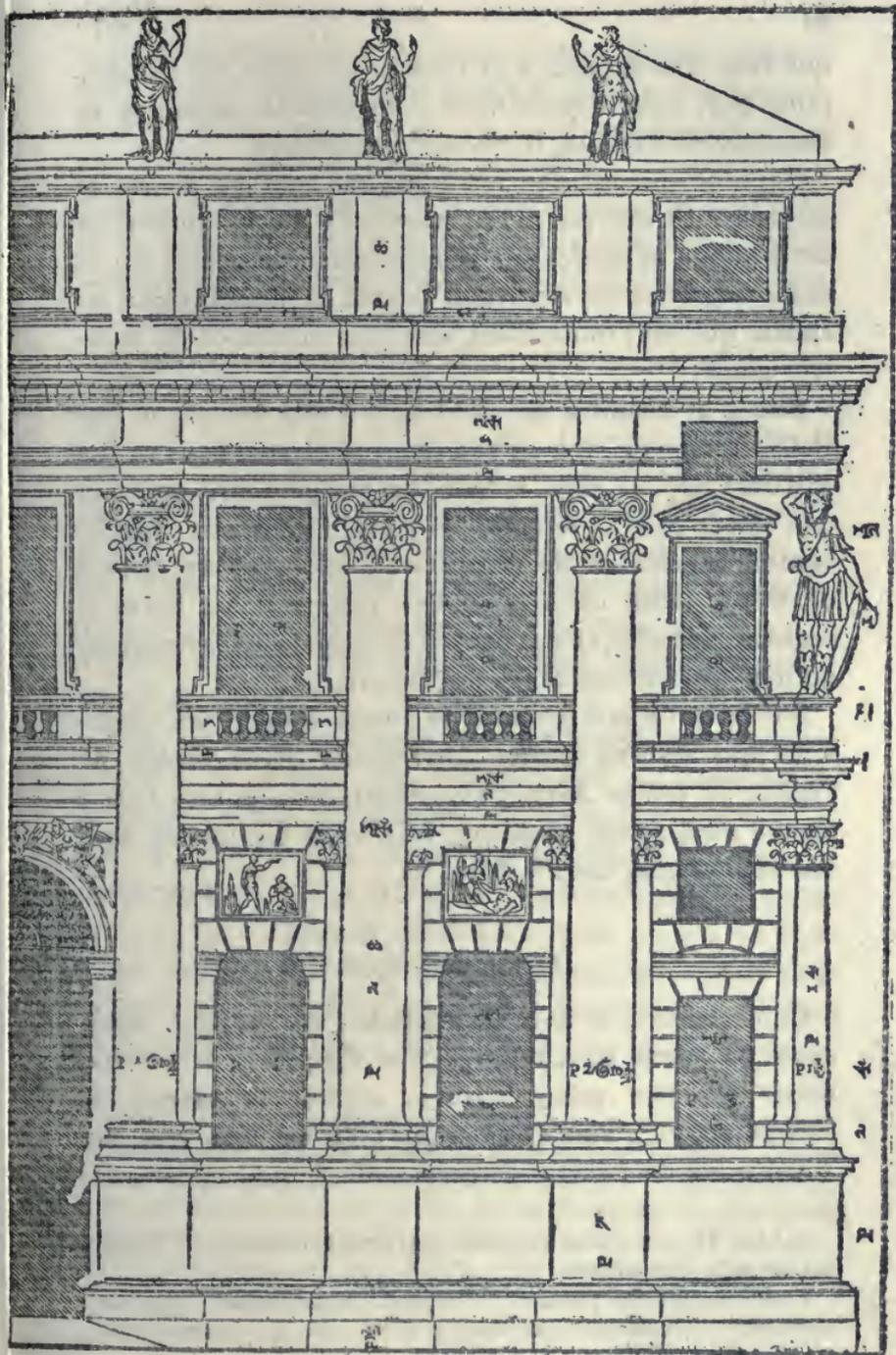


FIG. I. — MAISON DU COMTE VALMARANA A VICENCE.

qui sont à la façade, à la réserve de celles de l'atrique, joint que, pour donner jour à l'entresole supérieur au dessoubz de l'atrique, il a coupé l'architrave.

Pour ce qui est des ressaultz qui sont au dessus et au dessoubz des pilastres, quoyqu'ilz soient autorisez de l'antique et fondez sur l'explication de quelques uns des interpretes de Vitruve, il semble néantmoins que les choses qui sont toutes liées sont plus nobles et de meilleur goust.

Sur le 4^e chapitre du 2^e livre, il a esté remarqué que Palladio appelle *atrio* et son interprète avant logis ce que Vitruve¹ appelle *cava aedium*, ce qui peut être pourtant une chose très différente. De plus, l'interprète appelle contoir le *tablinum* de Vitruve qui, selon l'interprétation de Pline, estoit un lieu où l'on resserroit les livres et registres des affaires du maistre de la maison; les mesures qu'il en donne sont celles de Vitruve.

Sur ce qui a esté proposé de quelle manière les caractères qui doivent former l'inscription de la façade de l'église du colège *Mazarin*² doivent estre posez, l'on a trouvé qu'il seroit beaucoup mieux de les mettre dans une seule ligne, dans la frise.

Du 7 Aoust 1673³.

Continuant le 2^e livre de Palladio, cet auteur, après avoir dit, dans les chapitres 5 et 6, qu'il y a de cinq sortes d'*atrium* selon Vitruve, sçavoir le toscan, le corinthien, etc., l'on a remarqué qu'il est bien vray que Vitruve fait de 5 sortes de *cava aedium*, qu'il appelle des

1. Liv. VI, ch. III et IV. Les interprètes variaient d'ailleurs sur le sens des termes.

2. L'inscription portait : IUL(ius). MAZARIN(us). s(anctæ). R(omanæ). E(cclesiæ). CARD(inalis). BASILICAM. ET. GYMNASIUM. F(aciendum). c(uravit). A. MDC LXI.

3. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 14.

mesmes noms; mais il ne distingue pas de cette façon ce qu'il nomme *atrium*, se contentant de dire que les longueurs et les largeurs de ce qu'il appelle *atrium* se forment en trois différentes manières, la seconde desquelles, sçavoir celle où la largeur contient les deux tiers de la longueur, est attribuée par Palladio à son *atrium* toscan; mais la première, où la largeur contient trois cinquièmes de la longueur, est pour l'*atrium* à quatre colonnes du mesme Palladio; et pour son *atrium* corinthien, il donne à sa longueur la diagonale d'un carré dont sa largeur est le costé, qui est la 3^e manière de Vitruve. Laquelle proportion de la diagonale il a encore donnée dans le chapitre 7 à l'*atrium* qu'il appelle testudiné. Il a de plus été remarqué que, quoyqu'il ait dit qu'il y ait eu de 5 sortes d'*atrium*, néantmoins il ne parle que de quatre, n'ayant rien dit du *cava aedium*, que Vitruve appelle *displuviatum* et que Palladio appelle l'*atrio discoperto*.

Dans le commencement du 7^e chapitre, où Palladio s'excuse de donner son jugement sur le testudiné de Vitruve, à cause de l'obscurité du texte, l'interprète françois de Palladio a inséré de son chef dans sa version et en parenthèse, pour expliquer le testitudiné, c'est peut-estre ce qu'on appelle voûté à berceau; ce qui ne convient point au mot de *testudo*, qui s'explique mieux pour la voûte en cul de four, coupole ou dôme, soit ronde ou à pans, c'est-à-dire qui a des reins de tous les costez¹.

1. Suit ce passage barré après coup : « ... Il est important de considérer que, dans les desseins de cet auteur, il s'est assujéti à la grandeur des pages de son livre sans s'arrester aux proportions que les parties de ses desseins devoient avoir l'une avec l'autre, ce qu'il a creu pouvoir faire en les marquant seulement par les chiffres ausquelz il fault s'arester. » Palladio, du reste, le dit précisément dans le chapitre III.

Du lundi 14 Aoust 1673.

Sur le 8^e chapitre de Palladio, où il est parlé des sales à 4 colonnes, il a esté trouvé estrange dans son profil que les architraves qui passent sur les faces de front avec leurs frises et leurs corniches sur les colonnes ne retournent pas sur les mesmes colonnes aux faces des ailes, mais seulement les frises et les corniches; encore ne peut on pas juger nettement s'il fait retourner les frises, à cause d'un trait qui est tiré dans le profil entre la corniche et la frise.

Sur le 10^e chapitre, où il parle des sales à l'égyptienne, l'on a remarqué qu'il n'a pas suivi partout la description de Vitruve¹, en ce qu'il met architrave, frise et corniche sur les colonnes inférieures et fait le plancher de sa terrasse à la hauteur de la corniche, au lieu que Vitruve ne met sur les colonnes inférieures que l'architrave seulement, sur lequel il assit le plancher de sa terrasse et fait naistre les colonnes supérieures.

Du lundi 21 Aoust 1673².

Sur le chapitre 11 de Palladio, il a esté remarqué que le traducteur a traduit improprement les mots *dell' una parte e dell' altra* sur les ailes, en parlant des équieries et de la loge du portier, qui sont à droit et à gauche du passage de l'entrée du logis et non pas sur les ailes, comme il le met.

Dans le chapitre 12, l'on a encore remarqué, comme l'on a desjà fait cy devant³, que le traducteur prend le mot de *ghiara* pour glaise, qui est du gravier.

Sur le chapitre 14, à la première figure, l'on y a remarqué une faute, où le plan du peron qui entre dans le logis et monte à la première loge a un tiers de marches plus

1. Liv. III, ch. v.

2. Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Voir ci-dessus, p. 24.

qu'il ne faut par les costez, ce qui se vérifie par l'élévation qui est profilée comme elle doit estre.

Du 28 Aoust 1673¹.

Sur le chapitre 15 du 2^e livre de Palladio, l'on a fait une remarque qui peut servir à plusieurs autres chapitres, où les escaliers dans les plans sont sans paliers, non seulement de repos, mais mesme de ceux qui servent aux entrées; ce deffault se remarque dans l'escalier de *Chambord*, qui a esté basti par un Italien qui, en cela, a suivi ce qui se pratiquoit en Italie. Palladio, descrivint cet escalier au chapitre 28 de son premier livre², en raporte le dessein et la description, qui n'est nullement conforme à ce qu'il y a de basti, puisqu'au lieu de 4 rampes que Palladio luy donne, il n'y en a que deux, et qu'il n'y a point de paillez, comme il y en marque dans la maison de Girolamo Ragona; l'escalier qui doit monter dans la tribune qui est appuyée sur le milieu des colonnes de la loge n'a point d'entrée dans cette loge qui luy doit servir de paillé.

A la maison de Marc Antoine Sarego, le plan et le profil ne se raportent point.

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Le passage est curieux et vaut la peine d'être reproduit. En voici la traduction : « Le roi magnanime François I^{er} fit faire à Chambord en France, dans un château construit sur ses ordres, une autre belle manière d'escalier à limaçon; il est ainsi combiné : il y a quatre escaliers, qui ont quatre entrées, chacun la sienne, et qui montent simultanément, de sorte que, placés au milieu du château, ils peuvent servir à quatre appartements, sans que ceux qui habitent dans l'un montent par l'escalier de l'autre. Et, comme il y a entre eux un vide, les gens qui montent ou descendent se voient, sans qu'ils se fassent obstacle... » L'observation de l'Académie est d'ailleurs exacte en ce qui concerne les escaliers. Mais il n'est plus admis, on le sait, que Chambord ait été bâti par un Italien.

Du lundi, 4^e Septembre 1673¹.

Sur le 16^e chapitre du mesme livre, dans lequel Palladio fait une description des maisons rustiques, selon le sens de Vitruve², quoyqu'il y ait peu de chose qui convienne à nos usages et à nostre climat, l'on n'a pas laissé de trouver bon ce qu'il dit qu'il fault esloigner les fenils, granges et pailliers des lieux où l'on fait le feu; et l'on a mesme beaucoup loué certaines pratiques que l'on met présentement en usage ès environs de Paris et autres lieux de France, d'isoler chacun de ces sortes de bastimens et les séparer l'un de l'autre au moins de six pieds, avec pignons et sans croupes, pour plus de seureté et commodité.

Sur le 17^e chapitre, il y auroit sujet de s'estonner, sur la 2^e figure, de la hauteur de ses estages supérieurs, si l'on ne considéroit qu'il s'est assujéti à peu près à la règle de Vitruve³ pour la disposition des colonnes les unes sur les autres, qui veult que celles de dessus soient un quart moindres que celles qui sont immédiatement au dessoubz.

Et ce jour il a esté résolu que ce qui reste à examiner des livres de Palladio se fera après les vacations.

Du lundi 13 Novembre 1673⁴.

Ce jourd'huy, l'Accadémie ayant recommencé de s'assembler, on y a fait la lecture des 1^{ers} chapitres du 3^e livre de Palladio, dans le 2^e desquelz on a seulement remarqué que Palladio est tombé dans la mesme erreur

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Liv. VI, ch. ix.

3. Liv. V, ch. i et vii.

4. Blondel, Bruand, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 20.

que Vitruve¹, qui veut que les principales rues d'une ville soient tournées de telle sorte qu'elles ne soient point opposées à aucuns des vens de la boussole, parce qu'il suppose que les vens ne soufflent que par certains rhumbs, c'est à dire certains endroitz du ciel et non par d'autres, ce qui est faux, puisque les vents soufflent de toutes partz. Il auroit eu plus de raison s'il avoit dit que l'architecte doit prévoir et conoistre quelz sont les vents ordinaires les plus nuisibles et les plus violens dans la région où il bastit, afin d'y pourvoir par la disposition des rues et des places.

Dans le 3^e chapitre, on remarque que l'interprète appelle Numance ce que les Latins nomment *Nomentum* et *Via Nomenta*, qui sont choses fort différentes².

Dans ce mesme chapitre, on a encore remarqué la mesme faute qui a esté remarquée cy devant, qui est que l'interprète nomme glaise ce que l'Italien appelle *ghiara*, qui est le *glarea* des Latins, c'est à dire gros gravier.

Du lundi 20 Novembre 1673.

Sur le 4^e chapitre du 3^e livre, où il est parlé de la construction des ponts, l'on a trouvé bon d'ajouter aux réflexions qu'il fait sur cette matière ce que l'on croit devoir estre pratiqué, lorsque l'on a à construire un pont sur une rivière dont le fond est de terre glaise, que chacun sçait estre sujet à s'esbranler et à se tourmenter lorsqu'elle est éventée. Si donc l'on peut reconnoistre qu'elle n'est pas de si grande profondeur que les pilotis que l'on pouroit chasser peussent ariver jusques au ferme, il seroit bon, en ce cas, de piloter tout le plan et

1. Liv. I, ch. vi.

2. Palladio parle des voies Nomentane, Prénestine et Labicane, la première, dit-il, commençant à la porte Viminale, dite depuis de Sainte-Agnès (et maintenant Porta Pia). Chambray traduit qu'elle menait à Numance (au lieu de *Nomentum* = *Mentana* d'aujourd'hui).

d'oster de la glaise autant que l'on pouroit pour en empescher le mauvais effet, puis, ayant posé la grille sur le pilotis, l'on pouroit eslever le reste suivant les règles de l'art.

Mais, lorsqu'il arive que la glaise est d'une si grande hauteur que l'on ne puisse pas la piloter sur le ferme, en ce cas il faudroit creuser dans la glaise un lict dans toute l'estendue du plan du pont, avec ses empâtements de profondeur suffisante à pouvoir contenir une grille de bonne charpente de bois de chesne de 12 pouces, tant plain que vuide, ou des deux tiers au moins, entrelassées de patins avec mentons, pour entretenir et contenir le tout, et recouverte d'une plate forme de bordages de 6 à 7 pouces et d'un corps de massonnerie de 3 à 4 pieds de hauteur, bien liées de chaisnes de pierre de taille, tant sur les bords que sur les endroits où doivent naistre les piles, en sorte que le hault de cette massonnerie soit toujours plus bas d'un pied au moins que le fond du lict ordinaire de la rivière.

Laquelle grille sera faite et posée tout en un temps, si l'on peut détourner le cours de la rivière, autrement il faudra la faire par épaulettées.

Et ce jourd'huy la compagnie a receu le présent que M. Perault luy a fait de son Vitruve¹ et a trouvé bon d'en faire mention dans le présent registre, affin qu'il soit mis et conservé parmy les autres livres de l'Accadémie.

Du lundi 27 Novembre 1673².

En continuant la matière des ponts, dont il fut parlé dans la dernière assemblée, il a esté proposé dans la compagnie, sçavoir si le fil de l'eau ne se rencontrant point à l'équiere d'un pont que l'on auroit à faire pour

1. Voir, plus loin, la séance du 11 juin 1674.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 4 décembre, sauf Gittard.

passer d'un lieu à un autre, l'on en devoit faire les piles de biais ou les dresser sur l'équerre des faces et de la longueur du pont. Sur quoy il a esté jugé à propos : premièrement qu'en toute manière il est nécessaire de tourner les piles d'alignement au fil de l'eau, mais qu'il seroit aussy de la bienséance et de la beauté de les faire à l'équiere aux faces du pont, de sorte que, lorsque le courant de l'eau est tel qu'il est ou impossible ou très difficile de le changer, il est en ce cas nécessaire de négliger cette partie de la beauté pour s'assujétir à celle de la nécessité, c'est à dire de les dresser à l'alignement du fil de l'eau; mais au contraire il sera beaucoup plus à propos de les mettre à l'équiere des faces et dresser vers cet alignement le fil du courant, lorsque l'on le pourra faire sans un trop grand travail et difficulté, bien entendu que, lorsque les piles seront biaises, les avants becs suivront leur alignement.

En suite il a esté proposé de quelle manière il faudroit fonder un bastiment que l'on voudroit poser sur le penchant d'une coline, dont tout le terrain seroit de lits de glaise suivant le penchant; sur quoy l'on a jugé à propos de suivre l'exemple des anciens, qui commençoient à fonder sur le bon fond dès le bas de la montagne, en forme de culée de la plus grande force qu'on pourra et proportionnée au poids et pesanteur du fardeau qu'elle doit soutenir, après lequel, en remontant, il fault bastir des corps de massonnerie butans l'un contre l'autre jusques sur le hault et, si la dépense en paroisoit trop grande et trop difficile, l'on pouroit fouiller des puits jusques sur le bon fond ou au moins aussy profond que le bas de la montagne, qu'il faudroit remplir de piles ou massifs de bonne massonnerie, à laquelle il faudra laisser prendre son fais et corps et les lier ensemble par des arcs au des-soubz du rez de chaussée.

De plus, il a esté dit que, lorsqu'on avoit à fonder sur un penchant grand ou petit, quelque bonté que le

terrain paroisse avoir, il est très bon de laisser dans les fondemens de grands jours ou barbacanes cintrées, pour donner issues aux eaux dont les terres ont accoustumé de s'abreuver et, les tenant par ce moyen plus légères, empêcher la violence de leur poussée contre le mur.

Du lundi 4 Décembre 1673.

Après la lecture faite des chapitres 5, 6, 7, 8 du 3^e livre de Palladio, dans le dernier l'on a remarqué ce qu'il dit des 4 manières de ponts de bois qui se peuvent faire sur les rivières à une seule arche, dont le premier, qui est de sa façon, a un exemple en Italie sur la rivière de *Scis-mone*¹, près de *Bassane*, au pied des Alpes, qui est assez solide et de la longueur de plus de 16 toises, et qui porte tous les jours les voitures qui vont de *Trente* à *Venise*, lesquelles se font pour la plupart par des chevaux ou des mulets; c'est à dire que qui voudroit en bastir un assez fort pour porter nos charois ordinaires, il en faudroit nécessairement fortifier les pièces de l'assemblage; il seroit mesme meilleur de les lier avec des moises de bois au lieu de fer, pour les rendre de plus longue durée. Il y a un exemple de la seconde manière à *Nerva* en Livonie, sur une petite rivière qui sépare cette ville du chasteau de *Iwanogorots*². Les deux autres paroissent plus fortes et plus ingénieuses à cause du trait et parce qu'elles s'aprochent plus à la manière de bien

1. Il y a un village de Cismon, au confluent de la Brenta et de la petite rivière du Cismone. C'est la route encore suivie de Venise à Trente par Bassano et le val Suzana.

2. C'est Narva, sur la rive gauche de la Narowa, qui sépare en effet Narva d'Iwangorod sur la rive droite.

Blondel parle du pont de Narva dans le t. II, p. 632, 633 (5^e partie) de son *Cours d'architecture* (2^e éd. augmentée et corrigée, 1698), et du pont du Cismone dans le même volume, à la p. 631. Les observations consignées au procès-verbal venaient évidemment de lui. On sait qu'il avait parcouru une partie de l'Europe.

bastir de Philbert de Lorme¹, dans lequel apparament Palladio a pris ses idées. Nous avons veu depuis peu un modelle d'un pont de bois, dont la structure pouvoit estre de grande utilité pour les passages prompts des rivières, qui estoit fait sur le mesme dessein de ceux de Palladio, à la réserve que les assemblages des ponts de Palladio, qui en font tout le soutien, sont sur le pont et servent de garde foux et ne peuvent par conséquent estre plus de deux, l'un à droit et l'autre à gauche, au lieu que, dans ce modelle, les mesmes assemblages sont par dessoubz le pont et peuvent par conséquent estre mis en plus grand nombre et jamais moindre que celuy des poutres qui lient le pont, ce qui le rend infiniment plus fort que les autres.

Du 11 Décembre 1673².

Ce jourd'huy, l'on a fait lecture des 9^e et 10^e chapitres de Palladio, où il est parlé encore de la structure des ponts de bois et de pierre, où ce que l'on y a veu a esté approuvé comme une doctrine bonne et solide et sur laquelle on n'a pas trouvé à propos de faire aucune remarque particulière.

Du 18 Décembre 1673.

Sur ce que, dans le 10^e chapitre, Palladio donne pour règle générale que les piles des ponts ne soient jamais moindres en largeur que la 6^e partie ny plus grandes que

1. L'affirmation de l'Académie est discutable. Il s'agit pour elle des *Nouvelles inventions pour bien bastir à petits frais*. Comparer les dessins des ch. VII et VIII de Palladio à ceux du livre I des *Nouvelles inventions*. De l'Orme ne parle de l'application de son procédé à la construction des ponts que dans le ch. XIV du livre II.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 18, plus Bruand.

la 4^e de celle des arches, on n'a pas creu que ces termes deussent estre tousjours pris pour préceptes généraux, puisque l'arche d'un pont pouroit estre si petite ou si grande que ces proportions n'y pouroient convenir. C'est pourquoy l'on a creu qu'on pouvoit faire deux suppositions; l'une lorsque le fond sur lequel le pont doit estre basti est affermy soubz le courant de l'eau d'un massif continu et solide, on peut se servir de cette règle qu'aux arches de 12 pieds d'ouverture, les piles soient de 3 pieds de large audessus des retraites, qui est la moindre des largeurs qu'on doit donner aux piles; aux arches de 10 toises, les piles auront 15 pieds, les autres au dessus et au dessoubz à proportion; et, lorsque les piles sont basties sur pilotis sans massif de massonnerie, alors il faudroit augmenter la largeur des piles à proportion de la foiblesse du terrain. Et, sur ce propos, on est tombé d'accord qu'il n'y a rien que l'on doive plustost pratiquer, en toutes les rencontres qu'il sera possible, un massif de toute l'estendue du pont, soit en destournant entièrement le cours des eaux, par un canal, pour leur donner un autre lict, soit en en destournant la moitié au moins, et ce massif doit tousjours estre construit sur le ferme autant qu'il se peut, selon les règles de bonne massonnerie; et où il se rencontreroit en chemin quelque fondrière qui ne pouroit estre remplie de solide jusques au fond, il faudroit la traverser par des arcades, bien estendu que le hault du massif soit tousjours pour le moins 2 pieds plus bas que le lict de l'eau, et fraisées tout à l'entour, en cas que le lict ne soit point de glaise.

Il est à remarqué que, dans l'unzième chapitre, l'interprète appelle modénature ce que Palladio appelle *modeno*, ce que d'autres Italiens appellent *archivolto* et ce que nous nommons en françois bandeau de la teste de l'arc.

Du 30 Décembre 1673¹.

La compagnie ayant repassé sur les chapitres précédens, où il est parlé de la construction des ponts, elle a ensuite jugé à propos d'adjouster aux remarques précédentes que, dans la fabrique des piles des ponts, il fault particulièrement avoir égard aux matériaux que l'on employe, quand il est question de régler la largeur des dites piles, parce que ceux qui peuvent employer du marbre ou des pierres de liais ou autres grandes pierres fort deures peuvent bien plus seurement diminuer la force des dites piles que ceux qui n'auroient pas des pierres si dures et si solides à employer, comme pourroient estre la brique et autres sortes de matières, qui sont néantmoins bonnes dans la maçonnerie, lorsque le mortier est bon et bien fait, et particulièrement celuy qui est fait avec le ciment de tuilleau cassé et la chaux fraîchement esteinte, ce que l'on appelle sans eau, c'est à dire que l'on employe à mesure qu'on l'esteint et qu'on fait le mortier : c'est à dire principalement ce qui peut estre dans l'eau; et lorsque l'on diminue davantage les dites piles, ce peut estre d'une 5^e ou 6^e portion de la largeur qu'on a réglée pour les piles ordinaires, bien entendu que les dites piles soient de marbre ou bien de pierre fort dure, ce que l'on fait pour faciliter davantage le cours de l'eau.

Que si, faulte de bonnes pierres, l'on se trouvoit engagé d'employer de la brique, on le pouroit faire, mais il fault qu'elle soit bien cuitte et toute massonnée de ciment de tuilleau batu. Bien entendu, dans les fabriques des piles plus ou moins larges, on aura tousjours égard au massif des fondemens et plates formes, ainsy qu'il est espliqué dans la précédente conférence.

1. Le 30 au lieu du 25 (Noël). Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

1674.

Du 2 Janvier 1674¹.

Sur les autres chapitres des ponts, on a remarqué que Palladio raporte que, dans les ponts qu'il a faits et ausquelz il n'a pas peu donner aux arcades un demy cercle entier, il leur a donné une portion de cercle, ce qui fait voir qu'il n'approuve pas ceux qui font des arcs surbaissez ou en anses de panier, ce que la compagnie approuve comme luy, ne jugeant en aucune manière ces cintres surbaissez bons pour les ponts principalement.

Il est à remarquer que ce que l'on dit pour les arcades des ponts ne doit point aller à conséquence pour les arcades des bastimens, qui peuvent être surbaissez lorsque l'on ne peut les faire en plain cintre, sans causer de la difformité qui seroit tousjours plus grande que les plains cintres.

 Du 8 Janvier 1674.

Sur le 16^e chapitre du 3^e livre, en parlant des places publiques, il dit qu'il fault proportionner la hauteur des bastimens à la largeur des places, de telle sorte qu'ilz soient jamais moins de la sixième partie et jamais plus du tiers de cette largeur. Et comme, dans la discussion de

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Perrault (voir ci-dessus, p. 36), Félibien. Les 8, 15 et 22, les mêmes, plus Blondel et moins Perrault.

cette proposition, la compagnie s'est trouvée partagée, on a remis à une autre fois à en parler.

Du 15 Janvier 1674.

Sur la question agitée dans la dernière assemblée au sujet de ce que Palladio dit au 16^e chapitre du 3^e livre, la compagnie a jugé que, bien que le Palladio donne certaines proportions de la hauteur des bastimens qui doivent estre faits à l'entour d'une place publique à la grandeur des places, il est pourtant vray qu'il ne peut y avoir aucune proportion entre ces grandeurs à laquelle on doit nécessairement s'arrester, attendu que la grandeur des places est indéterminée et vague, à cause des différens usages pour lesquelz on peut les bastir, et que celle des bastimens au contraire est bornée et a ses limites, tant pour la hauteur que pour le nombre de ses estages, conformément aux usages ausquelz ilz sont destinez.

La compagnie n'a rien trouvé à redire sur ce qu'il raporte que les places publiques doivent estre environnées de portiques, dont le rez de chaussée soit élevé sur celuy de la place de la hauteur du 5^e de celle de la colonne; elle a adjousté seulement que les marches, pour passez d'un rez de chaussée à l'autre, doivent estre mises tout à l'entour et prises au dedans de la place. La largeur qu'il donne à ses portiques, égale à la hauteur de la colonne, est celle que Vitruve¹ donne au portique à l'entour de ses promenoirs, où il veut que les colonnes soient doriques, affin que, par la distribution des triglyphes, il puisse trouver places à une colonne et deux entrecolonnemens dans la largeur de son portique; mais, si l'on vouloit y mettre des colonnes corinthiennes de 20 modules de hauteur, il faudroit, pour trouver deux

1. Liv. V, ch. 1.

colonnes et 3 entrecolonnemens dans la largeur du portique, faire les entrecolonnemens de trois modules et demy.

Du 22 Janvier 1674.

Sur ce que Palladio a escrit des sales d'audiance sur la fin du 16^e chapitre, des prisons, des places à la grèque, des places à la romaine et des basiliques, dans les 17^e, 18^e et 19^e chapitres suivant, la compagnie conoissant que ces matières ont esté tirées du Vitruve¹, qu'il a espliquées en la manière qu'il l'a entendu, elle a trouvé bon, avant que d'examiner plus à fond ses sentimens, de sçavoir la véritable expression de Vitruve, et elle a remis pour ce sujet le jugement qu'elle doit faire sur ses matières, lorsque, dans la lecture qu'elle doit faire de Vitruve, elle tombera sur les endroitz où il en traite.

Du 29 Janvier 1674².

Continuant les réflexions qui ont esté faites sur la fin du 20^e chapitre, où Palladio explique le dessein de la *Basilique* qu'il a fait bastir à *Vincenze*³, la compagnie s'est estonnée de l'irrégularité qui s'y voit, en ce que les petites colonnes qui soutiennent les arcs des encoigneures sont plus pressées et resserrées près des pilastres que ne sont celles des autres arcades, ce qui (outre le meschant effect que cette différence fait à la veue quand on les regarde par le dehors) cause aussy de grands defauts par le dedans, en ce que pas une des arestes des voûtes ne se rencontre directement (cette inégalité empeschant que leur diagonale ne fasse une ligne droite) et en ce que les murs du dedans de la basilique ne

1. Surtout dans les ch. 1 et 11 du liv. V.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay.

3. C'est aujourd'hui le palais appelé *Palais du Conseil*.

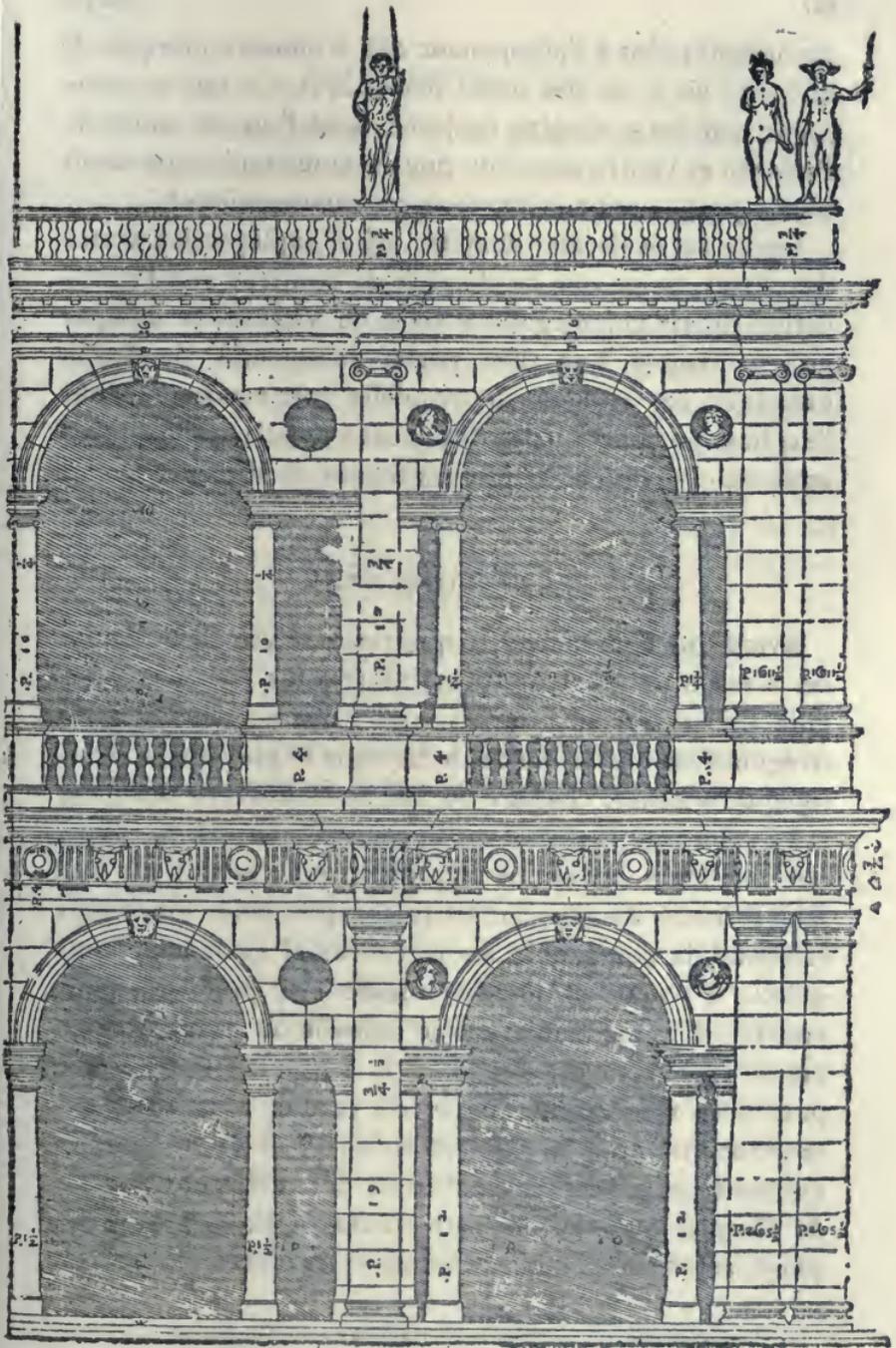


FIG. II. — BASILIQUE DE VICENCE.

répondent point à l'alignement des trumeaux marqués B qui sont vis à vis des antes marqués A. Ce qui se comprend par les 2 dessins cy-joint, dont l'un est celui de Palladio et l'autre est celui que la compagnie trouveroit plus à propos pour éviter tous ces inconvéniens ¹.

Sur le 2^{ie} et dernier chapitre, où il explique les xystes des Grecs, parce que ce chapitre ne contient que l'explication du 11^e chapitre du 5^e livre de Vitruve, la compagnie a trouvé bon d'en parler lorsqu'elle viendra à examiner cet auteur, quoyqu'elle eust remarqué dans l'explication de Palladio des choses qu'elle ne croit pas entièrement conformes aux sentimens de Vitruve.

Du 5 Febvrier 1674².

Avant que commencer le quatriesme livre de Palladio, on a examiné plusieurs desseins aportez par la compagnie de ce qui se pouvoit faire pour accommoder les irrégularitez qui se rencontrent dans le plan de la *Basilique de Vicence*, chapitre 20, qui sont différens des deux qui avoient esté insérés dans le registre, tant par les plans que par leurs élévations et profils; qui n'avoient pas esté fait le lundy dernier, sur lesquels, après avoir longtems raisonné, la compagnie les a trouvés si également bons qu'elle a voulu les joindre encore aux premiers, pour voir la différente manière avec laquelle on peut éviter un même inconvénient, attendant le sentiment des absens, pour déterminer celui auquel on se doit plustost arrêter. Ensuite on a fait la lecture du 1^{er} et du 2^e chapitre du quatrième livre, où il est parlé des différentes formes de temples qui peuvent estre toutes appliquées à nostre usage, selon les différens besoins et les places différentes.

1. Ces dessins ne se trouvent pas dans le Registre.

2. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay.

Du 12 Febvrier 1674¹.

Sur le 3^e chapitre du 4^e livre, dans lequel Palladio prétend esplicher le sentiment de Vitruve sur la diversité des aspectz des temples, la compagnie a remarqué qu'il a raporté un certain mot, dont Vitruve se sert dans son texte, aux colonnes², au lieu qu'il paroist par la construction de grammaire que ce mot se doit entendre seulement des architraves : c'est à dire qu'aux temples qu'il appelle prostyles, il met deux colonnes vis à vis des antes angulaires, sçavoir une dans la face et l'autre sur le retour, au lieu que, par le texte, il ne doit y en avoir qu'une sur le devant, dont l'architrave doit passer sur les costez, car le mot de *singula* dont il se sert se doit rapporter à *epistylia* et non point à *columnas*.

Du 19 Febvrier 1674.

L'on a fait lecture du 6^e chapitre de Palladio³, dans lequel la compagnie a fait trois remarques principales. La 1^{re} est sur les profilz, dans lesquelz on a trouvé de la différence dans les différens aspects d'une mesme chose, sçavoir des fenestres qui donnent jour à la nef; car il se trouve que ces fenestres, dans le profil de la nef coupée selon sa longueur, montent jusques au hault de la voûte, et que, dans le profil qui coupe la nef en travers, elles ne peuvent monter aussy hault, parce que la corniche de l'entablement se trouve plus basse que la grande voûte et que la fenestre doit estre au dessoubz de cette corniche.

La 2^e remarque est sur les ornemens, sçavoir architrave, frise et corniche, qui couronnent les 8 grandes colonnes du dedans du temple, car on a trouvé que la

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, moins Blondel, le 19 février.

2. Liv. III, ch. 1.

3. Le monument décrit est la *Basilique de Constantin*.

manière de faire retourner et mourir ces ornemens sur chaque colonne contre le corps du mur, sans passer entre, est d'un goust moderne et vicieux.

La 3^e remarque est sur les saillies énormes qui ont esté données à l'architrave et à la frise par de là le nud de la colonne.

La compagnie a jugé que ces manières extraordinaires ne doivent estre pratiquées qu'avec grande raison et pour des nécessités qu'elle n'a pas peu découvrir dans le sujet dont il s'agit.

Du 25 Febvrier 1674¹.

Sur le 7^e chapitre du 4^e livre, où il esplique les mesures du temple qu'il appelle de *Mars le Vengeur*, c'est à dire celui où est à présent l'église des *Cathécumènes*², la compagnie a trouvé estrange que Palladio, après avoir avoué luy mesme qu'il n'a trouvé aucun vestige d'ornement dans la nef de ce temple, il y en ait pourtant adjousté de son invention³. C'est une liberté qu'il a prise en beaucoup d'autres endroits de ses desseins.

Il a fort bien remarqué que l'*abaco* des chapiteaux du portique est plus grand qu'il n'a accoutumé d'estre, mais il n'a rien dit de la bassesse de ces chapiteaux corinthiens au dessoubz de leur *abaco*, lesquelz sont ceux qui s'aprochent peut estre le plus de la mesure que Vitruve nous en a donnée. Il n'a rien dit non plus des pilastres qui respendent aux colonnes dans le fond des

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 5 et le 12 mars (plus Bruand, le 5).

2. Je ne trouve nulle part ce nom mentionné pour le *Temple de Mars Vengeur*. Ce pourrait être l'église de *Saint Basile*, appelée plus tard monastère de l'*Annunziata*. Le *Temple de Mars Vengeur* fut consacré par Auguste en l'an II ap. J.-C.; il était situé au nord du Forum d'Auguste. Il en reste trois colonnes et un pilastre.

3. Il le dit positivement : *Io ne hò fatto di mia inventione*.

portiques, quoyqu'ilz soient diminuez sur les costez, suivant l'alignement de la diminution des colonnes, et portent sans ressaultz le mesme entablement, comme l'ont raporté plusieurs de la compagnie (MM. *Blondel*¹, *Mignard, d'Orbay*) qui les ont mesurez.

Sur le 8^e chapitre, où il fait la description du parvis et du *temple de Nerva*², la compagnie s'est estonnée que la corniche de l'attique du parvis vienne mourir dans l'alignement des chapiteaux de la façade du temple dont il nous a donné le dessein, ce qui est sans exemple et qui auroit esté beaucoup mieux s'il l'avoit dressée sur l'alignement de l'architrave. L'entablement de la façade du temple, qui est du quart de la hauteur de la colonne, est extraordinaire, aussy bien que la largeur des arcades du parvis, qui n'ont qu'un carré et demy. Dans les ornemens de ce temple, la compagnie a encore remarqué plusieurs deffaults, dont les principaux sont ceux cy : que les corniches sont trop chargées d'ornemens et les moulures mal proportionnées, la mouchette estant trop petite et le talon trop grand; deux rangs d'oves dans une mesme corniche dont les premiers sont trop grands; les denticules quarrées; deux astragales dans la base attique; la corniche des portes quarrées mal proportionnée et beaucoup trop grande, et la frise trop petite. Les saillies des frises ne respondent point au vif de la colonne, mais mesme plus avant que la plus haulte fasce de l'architrave.

Du 5 Mars 1674.

Dans l'explication du 9^e chapitre de Palladio, où il parle du *temple d'Antonin et de Faustine*³, la compagnie a

1. Blondel parle de la question dans son *Cours d'architecture*, II^e partie, liv. VIII, ch. iv.

2. C'est le *Temple de Minerve*, consacré par Nerva, détruit par Paul V en 1606.

3. Le *Temple d'Antonin et Faustine* est situé au nord-est du

premièrement remarqué que ce qu'il dit de la hauteur du piédestal, qui est du tiers de celles des portiques, ne convient nullement ny au dessein qu'il en a donné ny aux chiffres qu'il y a adjoustez, par lesquelz il paroist que ces piédestaux ne sont qu'entre le tiers et le quart de cette hauteur.

De plus, lorsqu'il dit que l'entablement doit avoir en hauteur le quart et un tiers de ce quart de toute la hauteur de la colonne, l'on ne peut entendre, par ces termes, autre chose sinon que cet entablement doit avoir un tiers de la hauteur de la colonne, car un quart du tout et un tiers de ce quart, c'est-à-dire un douzième, font un tiers du tout de la colonne, ce qui ne convient pourtant nullement ny à l'architrave, ny à ses desseins, ny mesme aux chiffres, par tous lesquelz il paroist que cet entablement est entre le quart et le cinquième de la hauteur de la colonne, ce qui n'a nul raport au texte; et il devoit plustost avoir dit que l'entablement doit avoir une des quatre parties de la colonne divisée en 4 et un tiers ou trois treizièmes de la colonne.

Du 12 Mars 1674.

Sur le 12^e chapitre, où Palladio fait la description d'un temple sur le mont Quirinal, qu'il croit estre de Jupiter¹ et à qui d'autres ont donné d'autres noms, outre les choses dont il a parlé, l'on a encore remarqué que, des murs qui enferment les deux rampes par lesquelles on montoit au plain pied du temple, l'une, qui est celle de main droite,

Forum. C'est aujourd'hui l'église *San Lorenzo in Miranda*. Il avait été élevé par Antonin en souvenir de sa femme et lui fut dédié à lui-même après sa mort en 161.

1. Palladio aussi dit qu'on variait sur le nom. Ce pourrait être le *Temple du Soleil*, bâti par Aurélien en 273 (ruines dans les jardins Colonna?), ou le *Temple de Sérapis*, construit par Caracalla.

a les apuis et les linteaux de ses fenestres suivant la rampe, et celle de main gauche les a de niveau, qui est une bizarerie dont il est difficile de rendre raison. Il a de plus esté remarqué qu'un morceau de l'encoigneure du fronton, qui estoit le seul qui pouvoit donner quelque idée de la grandeur de ce temple, et dans lequel on pouvoit prendre encore alors la mesure des parties de la corniche et des modillons, fut mis par morceaux et mis en pièce en l'année 1671, au grand regret de ceux de la compagnie qui s'y trouvèrent présens [pendant que MM. *Blondel* et *Mignard* estoient à Rome]¹.

Sur le 13^e chapitre, où il parle du *temple de la Fortune virile*² et où il dit que les volutes sont belles et ovales, la compagnie a esté informée, par le raport de partie d'entr'eux [MM. *Blondel* et *Mignard*] qui l'ont examinée, que ce qui reste de ses volutes ne paroist ovale que parce qu'il n'est pas correctement rond, et que leur irrégularité vient de ce qu'elles ont esté faites à veue d'œil; que de plus, dans l'entablement, il y a quantité de choses en effet disposées d'une manière différente de celle du dessein de *Palladio*, dont les principales sont celles cy :

Premièrement, que la 2^e bande de l'architrave se joint à la première par un congé simplement et non par un astragale refendu d'olives comme il est dans le dessein.

En second lieu, que cet astragale est sur le vif de la seconde bande posé au tiers de sa hauteur, ayant le demy-rond de saillie, en sorte que le vif de la 2^e bande passe dessus et dessous.

En 3^e lieu, la frise n'est pas séparée du talon de la corniche par un filet, comme il est dans le dessein, mais

1. En marge.

2. Temple dit, à tort, de la *Fortune virile* (ce serait le temple de la *Mater Matuta*), consacré au xvi^e siècle à sainte Marie l'Égyptienne; sur la rive gauche du Tibre, en aval de l'île Tibérine.

elle s'y joint par un congé et n'en est séparée que d'un coup de crochet, qui ressemble assés à ce qu'on appelle les lèvres du vase du chapiteau corinthien.

En 4^e lieu, les deux filets marquez égaux dans le dessein entre le denticule et l'ove, celui de dessoubz est trois fois plus grand que l'autre en hauteur.

Du 19 Mars 1674¹.

Sur le 14^e chapitre de Palladio², la compagnie a fait quatre remarques. La première est que la plate forme du portique n'a point de pente pour l'écoulement des eaux, dans le petit dessein; la 2^e est que la cimaise du chambranle de la porte est d'un mauvais goust, tant parce qu'elle a trop de saillie, ayant un membre de plus qu'elle ne doit avoir, sçavoir un grand cavet ou cimaise dorique audessus d'un grand talon, que parce que ces deux membres, sçavoir le cavet et le talon, conviennent mal ensemble, d'autant plus qu'ilz sont confondus, en ce que le bas du cavet sert de filet au talon; la 3^e, que la coupole du temple n'a aucune élévation au dessus de l'entablement, ce qui est contre les proportions que Vitruve donne au périptère rond, dans le 7^e chapitre de son 5^e [4^e] livre, où il a donné à la hauteur de la coupole au dessus de l'entablement le demy diamètre de tout le temple, à prendre du dernier des degrés qui soutiennent les colonnes du portique.

La 4^e est que la frise du dedans du portique est égale à la frise du dehors, et que la corniche est par conséquent très petite, n'ayant que la moitié de la frise, ce qui est contre l'usage, ainsy qu'il se voit cy devant au temple de *Mars le Vangeur* et à celui de *Jupiter*, appelé le Frontis-

1. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Palladio y parle du temple rond que l'on voit sur la rive gauche du Tibre, près de *Sainte-Marie l'Égyptienne*, et qu'on appéloit autrefois *Temple de Vesta* (église *Santa Maria del Sole*).

pice de Néron¹, où la frise du dedans des portiques n'a que les deux cinquièmes de la corniche.

La compagnie a jugé qu'il falloit remettre à la première assemblée à délibérer sur le choix que l'on doit faire de ces deux manières qui sont si différentes, et a esté arrêté qu'on ne viendra que le mardi de la Quasimodo.

Du 9 Avril 1674².

Sur le 15^e chapitre, où il [Palladio] fait la description de ce temple, dont on voit encore les ruines à la place que l'on nomme des *Prestres à Rome*³, et qu'il appelle le *temple de Mars*, la compagnie a remarqué que le traducteur appelle en divers endroits entablement ce que l'auteur nomme *intavolato*, qui sont deux choses très différentes. L'entablement, parmy nous, estant ce que Vitruve appelle *ornamenta*, c'est-à-dire l'architrave, frise et corniche, et l'*intavolato*, dont l'auteur parle, n'est que cette moulure qui sert de cymaise à l'architrave.

Sur le chapitre 17, où il raporte le dessein du *temple de Bramante*⁴, la compagnie a remarqué qu'il [Palladio] a obmis une particularité qui semble assez considérable, qui est que le Bramante, ayant voulu entourer la *cella* ou le mur de la chapelle de pilastres vis à vis des colonnes du pourtour, ces pilastres se trouvent si près l'un de l'autre qu'il a falu, pour faire les portes d'entrée de la

1. Il s'agit du prétendu *temple de Jupiter* sur le Quirinal. Voir ci-dessus, p. 64, et Palladio, liv. IV, chap. XII.

2. Le 2 avril, séance sans observations notées. Mignard, Félibien. Le 9, Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

3. Aujourd'hui *Piazza di Pietra*, et le temple, qui passait autrefois pour un temple de Neptune, est considéré comme étant l'*Hadrianeum* élevé en 145 ap. J.-C.; il en reste onze colonnes.

4. C'est le petit édifice connu sous le nom de *Tempietto* et enclavé dans les bâtiments du couvent de *San Pietro in Montorio*; il fut construit de 1499 à 1502.

chapelle d'une largeur raisonnable, manger, à droit et à gauche, une partie des pilastres qui les accompagnaient. Sur quoy la compagnie a jugé qu'en ces sortes d'ouvrages ronds, dont les dedans vont nécessairement en diminuant, qu'il est mieux de s'abstenir de mettre des pilastres.

A l'égard de la proposition qui fut faite dans l'assemblée du 19 mars dernier et remise pour estre résolue au premier jour, la compagnie a jugé qu'il valoit mieux, dans ces sortes de sujctions, augmenter la frise et diminuer la corniche.

Ce mesme jour, Mons. *Blondel* a présenté à la compagnie un dessein du portail de l'église cathédrale de Rennes¹, avec un mémoire, envoyé par Messrs du chapitre de Rennes, et prié la compagnie, de leur part, de vouloir bien les conseiller sur l'achèvement du dessein de leurs tours, suivant le dit mémoire; sur quoy la compagnie est d'avis qu'au lieu des dômes que l'on propose l'on se contente de terminer l'ouvrage par un zocle et balustrade à hauteur d'apuy par le dedans, qui sera couvert de plomb ou d'ardoise, dont ilz auront le choix, selon le dessein que la compagnie en fera faire, qu'on leur enverra.

Du 16 Avril 1674².

Sur le 18^e chapitre de Palladio, la compagnie a remarqué que, dans le *temple de Jupiter Stator*³, dont il est fait

1. La cathédrale de Rennes a été, à plusieurs reprises, détruite et reconstruite. C'est une histoire extrêmement compliquée que celle des travaux qui y furent accomplis et qui ne se terminèrent qu'au cours du XIX^e siècle. En 1674, l'architecte de l'église était un certain Corbineau, qui eut la direction de l'œuvre entre 1654 et 1678. Il avait succédé à Cariste Tugdale, qui avait poussé le portail jusqu'à la hauteur du premier étage. Il ne termina pas les tours ni la façade. Son successeur, Huguët, les acheva.

2. Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, Félibien.

3. C'est le *temple de Castor et Pollux* au Forum, dont les trois colonnes qui subsistent sont si célèbres.

mention dans ce chapitre, les acrotères ont une proportion fort différente de celle que Vitruve leur donne, qui est d'avoir de hauteur la moitié de la hauteur du timpan, ce qui les rend beaucoup plus petits qu'ilz ne doivent estre. Palladio en a ainsy usé presque dans tous les autres temples qu'il a représentez.

L'on a aussy remarqué que la grande corniche du mesme temple est énorme, comme elle a de trop petits modillons, car ilz ne sont que la 6^e partie de la corniche.

Sur le 19^e chapitre¹, on fait la mesme remarque à l'égard des modillons qui sont trop petits, n'ayant aussy que la 6^e partie de la corniche; l'on a aussy jugé que la répétition d'un mesme membre, audessus et audessous du denticulle, qui est l'échine ou quart de rond, est vicieuse, et contre le bon usage, qui veut que l'on diversifie les membres des moulures.

Du 23 Avril 1674².

Sur le 20^e chapitre, la compagnie, faisant réflexion sur ce que Palladio dit qu'il croit que le *portique du Panthéon*³ a esté adjousté au corps du temple, croit que les raisons qui peuvent faire croire le contraire sont aussy probables que celle qu'il avance, sçavoir : qu'il y a deux frontispices, parce qu'il est aisé d'y respondre que la rai-

1. Palladio y parle d'un temple qu'il appelle, non sans hésitation, du nom de Jupiter tonnant. Le dessin qu'il donne du chapiteau et de l'entablement montre que c'est le *temple dit de Vespasien*, au pied du Capitole.

2. Gittard, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. La question de savoir si la rotonde du Panthéon et le portique sont du même temps et quelle est des deux la construction antérieure a été agitée depuis la Renaissance. Les travaux de M. Chedanne ont démontré que la rotonde est d'Hadrien, que le portique a été refait ou restauré. Voir Eug. Guillaume, *Le Panthéon d'Agrippa. A propos de découvertes récentes* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1892, 1^{er} août, p. 562-582), et surtout Beltrami (et Armanini), *Il Pantheon*, 1898).

son d'avoir fait deux frontispices estant que l'arrière-corps auquel il est attaché devoit estre plus eslevé que le portique, à cause des escaliers qui l'enferment, qui devoient monter plus hault que le hault du portique, et que cet arrière-corps devoit estre couvert de son fronton. Les raisons qui font croire que le corps du temple et le portique ont esté bastis ensemble sont premièrement : que le dedans du temple est basti avec les mesmes proportions que celles qui ont esté observées dans le portique, et que ces proportions ne sont point probablement celles dont l'on se servoit pour l'ordre corinthien avant le temps d'Agrippa, ainsy qu'il paroist par les escrits de Vitruve.

La 2^e raison est que, si l'arrière corps avoit esté fait sans le portique, la première corniche, qui est du grand entablement, devoit avoir esté couverte d'un fronton, ce qui auroit produit le mesme inconvénient des deux frontons dont Palladio s'appuie pour soutenir ses conjectures.

Ce mesme jour, M. *Gittart* a aporté à la compagnie le dessein en grand du chapiteau des pilastres qui doivent estre faits dans l'église de *Saint-Sulpice*¹, sur lequel la compagnie a dit son avis.

Du 30 Avril 1674².

Sur le 21^e chapitre du 4^e livre de Palladio³, la compagnie a remarqué que l'acouplement des colonnes n'estoit

1. Les travaux de l'église, commencés par Gamard en 1646, repris par L. Le Vau sur un plan plus vaste en 1655, avoient été confiés à Gittard après la mort de Le Vau en 1670; ils allaient être interrompus en 1675. L'église, on le sait, ne fut achevée qu'au xviii^e siècle.

2. Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, plus Bruand, le 7 mai.

3. Palladio y décrit un temple ancien, qu'il dit être de son temps l'église de *Sainte Agnès*, mais qui est en réalité l'église de *Sainte Constance* (d'après le plan et la description qu'il donne), ancien tombeau de Constance, fille de Constantin.

pas inusité aux anciens¹, et que l'on peut croire qu'ilz le pratiquoient, lorsque la nécessité de quelque usage comme du dégagement et de la solidité le requerroit.

Sur le 23^e chapitre, à l'occasion de ce que Palladio remarque que les colonnes de *Tivoli*² avoient toutes leurs diminutions en dehors, la compagnie a remis à une autre conférence à résoudre ce qu'elle croit que l'on doit juger de la pratique que quelques uns ont de faire les murs surplombez en dedans.

Du 7 May 1674.

Sur la question qui avoit esté renvoyée, sçavoir si la pratique qui est en usage de donner du contrefruit en dedans aux murs, en sorte que les deux paremens faisant des lignes parallèles, le mur penche autant sur son plomb en dedans qu'il a de fruit en dehors, la compagnie a jugé que cette pratique estoit vicieuse et qu'il falloit, en suivant la manière des anciens, selon les colonnes qui se voyent au *temple de Tivoli*, lorsqu'elles estoient à plomb en dedans, et qui avoient toute leur diminution en dehors, donner aussy aux murs le fruit seulement par le dehors. La raison de cette pratique estant fondée sur la solidité, qui demande que rien ne surplombe, estant impossible qu'un mur qui est hors de son plomb ne soit en danger de tomber, ou, s'il est soutenu par en hault par un plancher, qu'il ne fasse un ventre.

Sur le mesme chapitre 23, la compagnie a encore remarqué qu'aux corniches et aux chambranles des fenestres et des portes, les membres sont mal assemblez et font un mauvais effet, principalement en ce que l'as-

1. Sur la question, qui étoit alors très agitée, voir Perrault, liv. III, chap. II (*Les dix livres d'architecture de Vitruve*), et Blondel, 3^e partie, liv. I, chap. X (*Cours d'architecture*).

2. Il s'agit du temple rond dit *de la Sibylle* ou *de Vesta*.

tragale qui est soubz le talon a plus de saillie que le bas du talon, ce qui est contre l'usage ordinaire et mesme contre la raison, qui demande que tous les membres des corniches ayent saillie les uns sur les autres en les couvrant.

Sur le chapitre 24¹, la compagnie a trouvé que le chapiteau corinthien a quelque chose de defectueux dans l'essentiel, en ce que les volutes, au lieu de naistre des caulicoles, partent seulement d'un entrelas en forme de moresque, qui se fait au dessous de la rose, et a jugé que cet entrelas estoit trop foible et point soutenu.

Sur le 25^e chapitre, la compagnie a remarqué que le temple de Trevi² donne un exemple des colonnes accouplées, et a encore observé qu'il donne un autre exemple des architraves qui posent sur un pilastre et sur une colonne sans faire de ressault, ce qui fait voir que les anciens suposoient que l'architrave pouvoit poser à faux sur la colonne.

Sur le chapitre 26, la compagnie a remarqué que l'entablement du temple de Seisy³ est suivant la rigueur du texte de Vitruve, premièrement en ce que l'architrave est fort simple, n'ayant ny astragale soubz la cymaise ny les autres ornements de moulures que l'on a mis depuis entre les fascies; que, y ayant des modillons dans la corniche, il n'y a point de denticules, et que les corniches du fronton n'ont ny modillons ni denticules.

Le mesme jour, l'on a fait lecture à la compagnie d'un mémoire contenant le projet de ce qui se doit faire pour

1. Palladio y parle d'un temple de Castor et Pollux à Naples. Il était bâti sur l'emplacement actuel de l'église Saint Paul. On l'a étudié récemment.

2. Temple autrefois dit du Clitumne, entre Trevi et Spolète, aujourd'hui église San Salvatore. Il ne daterait, croit-on, que du iv^e siècle ap. J.-C. (fait en partie à l'aide de débris antiques).

3. Assise. Restes d'un temple de Minerve.

la structure de l'*arc de triomphe*¹; la compagnie a approuvé le contenu au dit mémoire, à la réserve du garni, qu'elle a jugé devoir estre fait de libage escaris et massonnez à l'ordinaire.

Du 21 May 1674².

Sur le 27^e chapitre³, la compagnie a remarqué que, dans les desseins de Palladio, il a diminué les pilastres de mesme que les colonnes, quoy qu'il n'en soit pas parlé dans le texte, et aussy a fait les chapiteaux de ses pilastres de la mesme manière que ceux des colonnes, tant dans ce chapitre que dans les précédens, avec les premières feuilles dans les angles, ce qui n'est pas d'usage.

Sur le 28^e chapitre, il a esté observé par ceux de la compagnie [M. Mignard], qui ont exatement mesuré et desseigné la *maison quarrée*⁴, que le fleuron qui est dans la frise du grand entablement ne prend pas sa naissance dans les encoigneures, comme Palladio les a desseignez, mais dans les milieux; que, dans la porte, il n'y a point de coquilles au dessus des consoles ny de feuilles d'eau au dessoubz.

Sur le 29^e chapitre, on a aussy trouvé que le plan du *temple de Diane*⁵ est si defectueux et différent de ce que l'on en a levé [M. Mignard], que l'on a remis à la prochaine assemblée à examiner le peu de conformité du

1. Il s'agit de l'*arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine*, commencé sous la direction de Cl. Perrault et qui resta inachevé. La première pierre en avait été posée en 1670. Voir *Mémoires de ma vie*, par Ch. Perrault, éd. Bonnefon, p. 100-101 et app. V, et plus loin, séance du 28 mai.

2. Bruand, Gittard, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien (pas de séance le 14).

3. Palladio y parle du *temple de Pola*.

4. De Nîmes.

5. Le temple, dit *de Diane*, à Nîmes, était un nymphée dépendant des thermes voisins ou un *temple de Nemausus*.

dessein de Palladio avec celui que M. *Mignard* en a fait, et qu'il apportera pour estre inséré dans le registre¹. Qu'il n'y a rien de taillé dans la frise de la fasce, mais qu'il paroist qu'il a eu une inscription de lettres de bronze et que dans les trois autres costez... (*sic*).

Du 28 May 1674².

Ce jourd'huy, l'on a fait les remarques sur la différence des deux plans du *temple de Diane*.

La première est que Palladio met un mur devant la face de l'entrée, qui y fait un corridor qui ne se trouve pas présentement, n'y en ayant que deux dans les costez. La seconde est que Palladio a mis deux colonnes au droit des antes qui sont devant l'autel et qui respondent aux deux collonnes qui sont aux deux costez de la porte, ce qui ne se trouve point dans le véritable plan, et dans l'élévation la corniche passe immédiatement sur les antes. La troisième est que Palladio a mis trois niches dans l'enfoncement derrière l'autel; il se trouve qu'à la vérité il n'y en a que deux, qui sont enfoncées chacune dans un carré.

On a encore fait des remarques sur la différence qu'il y a entre l'élévation du dedans, selon les desseins de Palladio, et ce qui se voit encore aujourd'huy. La principale est que, dans l'entablement de la face du costé de l'autel, il n'y a que la corniche qui aille tout du long, l'architrave et la frise estant coupées sur l'encoigneure du dedans du pilastre et rentrant en dedans vers l'autre, ce qui ne se voit pas dans l'élévation de Palladio. Il y a encore quelques autres différences qui se peuvent voir dans les desseins.

1. Ne se trouve pas au Registre.

2. Bruand, Le Paultre, Le Vau, Mignard, Félibien.

Sur le 30^e chapitre de Palladio¹, on a fait deux remarques. La première est qu'il manque un membre à la corniche, sçavoir soubz le denticule, qui n'est soutenu que d'un filet au lieu d'un talon. La seconde est que la base des colonnes, où il y a deux nacelles, n'a qu'un filet entre les nacelles, au lieu qu'il doit y en avoir deux et un astragale au milieu.

La compagnie, continuant à délibérer sur le mémoire qui a esté présenté pour la construction de l'*arc de triomphe*², a esté d'avis que le garni, qu'elle avoit jugé dans l'assemblée précédente devoir estre fait de libage taillé et dressé par les joints de lits, seroit encore meilleur si, de mesme que les pierres des paremens, il estoit posé à sec et en liaison tant à l'égard du libage que des pierres des paremens, laissant les joints montans larges jusques à 2 pouces, pour estre rempli de mortier et caillou.

Du 4 Juin 1674³.

Sur le chapitre 31⁴ de Palladio, la compagnie a aprouvé le profil de la corniche de la porte du temple marqué B; à l'égard du reste, elle a fait les remarques suivantes :

La 1^{re} est sur la proportion des trois faces de l'architrave qui, selon Vitruve et selon l'usage ordinaire, doit estre 3, 4, 5, est icy elle, 4, 5, 7 et 1/20. La seconde est que le nud de la frise, au lieu d'estre au nud de la colonne, est au nœud de la 3^e fasce de l'architrave. La 3^e, que les membres de la corniche sont trop disproportion-

1. *Temple de la Concorde*, au pied du Capitole, près de l'arc de Septime-Sévère. Le plan et la description de Palladio se rapportent au *temple de Saturne*. Il ne reste d'ailleurs presque rien du *temple de la Concorde*.

2. Voir ci-dessus, p. 73.

3. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

4. Palladio y parle d'un temple qu'il appelle *de Neptune*, mais dont il ne reste rien à l'emplacement qu'il désigne.

nez, le denticule de la mouchette estant trop petit à proportion du talon et de l'ove qui sont dessus et dessous. La 4^e, que le modillon qui devoit estre sur le milieu de la colonne y auroit esté, s'il avoit esvité les deux inconveniens de la trop grande saillie de la frise et des membres de la corniche, qui auroient eu moins de saillie s'ilz avoient esté moins grans.

Sur le dernier chapitre raporté par M. de Chambray¹, l'on a remarqué que la proportion des acrotères confirme la remarque qui a desjà esté faite que l'antique n'a point suivi la proportion de Vitruve, les faisant presque tous plus bas que la moitié du tympan. On a encore remarqué que le fronton a trop de hauteur, estant non seulement beaucoup au dessus de celle que Vitruve détermine, mais excédant mesme celles de Serlio et de Scamozzi.

Du 11 Juin 1674².

La compagnie a délibéré sur un dessein qui luy a esté présenté pour l'autel de la paroisse de *Vineuil lez Blois*³; elle a esté d'avis d'agrandir l'ordre, s'il est possible, parce que le piédestal, qui ne doit pas estre moins hault que l'autel, est trop grand pour la colonne qui le soutient, dans le dessein qui luy a esté présenté.

Ensuite l'on a commencé la lecture de Vitruve, traduit par Mons^r Perault⁴ où, dans la préface qu'il y a fait on a

1. Il y donne deux planches, qu'il attribue à Palladio, d'un prétendu *temple de la Piété*.

2. Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. L'autel n'existe plus dans l'église.

4. Sur Claude Perrault, voir l'introduction. *Les Dix livres d'architecture de Vitruve corrigez et traduits nouvellement en françois, avec des notes et des figures*, venaient d'être publiés en 1673, et Perrault avait offert un exemplaire à l'Académie le 20 novembre de la même année (ci-dessus, p. 50). Une seconde édition, « reveüe, corrigée et augmentée », parut en 1684. Elle a 354 pages contre 325 de la première. C'est à la première

remarqué plusieurs choses nécessaires et très utiles, à sçavoir à ceux qui voudront entreprendre la lecture de cet auteur, et que personnes n'a encore raportées, [tant] pour ce qui regarde l'intelligence du texte lattin, que plusieurs choses très particulières concernant l'architecture, toutes les parties qui en dépendent et les autres sciences et arts dont il est parlé dans le livre.

—
Du 18 Juin 1674¹.

Ce jourd'huy, l'on a fait lecture de la préface du 1^{er} livre de Vitruve, ensemble du 1^{er} chapitre avec les notes de Mr Perault, où la compagnie n'a rien trouvé qui ne soit très recherché et digne d'estime et d'estre observé. Et sur ce qu'il est parlé des vents qui doivent estre dit enfermez et non engendrez dans les tuyaux des fontaines², l'on a raporté l'expérience d'une manière de soufflet dont on se sert à quelques forges, qui jette du vent par le moyen de l'eau qui, entrant avec impétuosité dans un grand vaisseau de forme cylindrique, y fait entrer du vent. Le Père Kirker aporte l'exemple d'un autre espèce de soufflet qui sembleroit autoriser l'expliquation que l'on pouroit donner au texte de Vitruve à la lettre, en disant qu'il

édition, bien entendu, que se rapportent toutes nos références dans ce volume.

1. Bruand, Gittard, Mignard, Félibien. Le 25, les mêmes, plus d'Orbay.

2. Il y a là une question qui occupa les savants de l'époque. Vitruve ayant écrit : *Spiritus naturales fiunt*, quelques commentateurs traduisaient : des vents s'engendrent, pensant que l'eau se changeait en air. C'était l'avis d'un physicien du temps, le P. Kircher. Dans la deuxième édition de la traduction de Vitruve (liv. VIII, chap. VII, note 10, marquée 5 par une faute d'impression), Perrault parle de l'expérience à laquelle il est fait allusion ici. Il n'accepte d'ailleurs pas les conclusions du P. Kircher. Dans la première édition déjà, il avait traduit, comme le constate l'Académie, le mot *fiunt* par « sont enfermez ». Le problème, — qui en réalité n'existe pas, — est intéressant pour la connaissance des idées au XVII^e siècle.

s'engendre du vent dans les tuyaux des fontaines, car ce Père suppose que l'eau, tombant dans un vaisseau cylindrique tel qu'il a esté descript, se raréfie et se change en vent.

Du 25 Juin 1674.

Dans la lecture qui a esté faite des 2^e et 3^e chapitre de Vitruve, la compagnie n'a rien trouvé qui n'ait esté esclairci par les notes de Mr Perault, et ainsy n'a pas jugé d'y faire aucunes remarques particulières. On y a seulement observé que, dans le 3^e chapitre, où Vitruve raporte toutes les sortes de bastimens nécessaires à la seureté publique, il ne parle pas des ponts et n'en fait aucune mention, quoyque la construction, soit de pierre, soit de bois, soit très considérable dans l'art de bastir.

L'on a proposé s'il estoit à propos de mettre des balcons de fer sur les corniches, ce qui n'a point esté approuvé, attendu que les corniches ne sont faites que pour mettre à couvert les autres parties de l'ordre qui sont au dessous et non pour porter, estant très à craindre que la corniche ne vienne à casser et à rompre.

Sur la proposition faite aussy par Monsieur Perault si, dans le fronton du *Louvre*, on ne devoit pas supprimer les mufles de lion qui servent de gargouille dans la corniche, la compagnie l'a fort aprouvé et a jugé qu'il n'y en devoit point avoir¹.

Du 2 Juillet 1674².

Sur le 4^e chapitre du 1^{er} livre, [traduit par Perrault], où Vitruve dit comment l'on peut conoistre si un lieu est

1. Et, en effet, ils n'existent pas dans le fronton.
2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

sain, la compagnie n'a pas trouvé toute la seureté que Vitruve promet aux expériences qu'il raporte de la santé des animaux, de la bonté des eaux, et puisqu'au contraire il y a des lieux qui estoient très sains avant que l'on y bastit, qui sont devenus très mal sains depuis qu'ils ont esté habitez, soit que cela soit causé par les exhalaisons des terres fouillées ou par d'autres causes, ainsi que nous avons veu à *Rochefort* et autres lieux; d'autres, au contraire, qui estoient très mal sains avant que d'estre défrichés, comme à l'*isle Sainte-Croix* aux Antilles¹, qui de mortelle qu'elle estoit est devenue très saine, depuis que les habitans, par l'abatis des arbres qu'ilz ont fait, ont donné lieu au soleil de rendre la terre plus saine.

Sur le 5^e chapitre, où le mesme auteur dit que les fondemens soient fouillés non seulement jusques au solide, mais mesme dans le solide, la compagnie ne trouve pas à propos qu'après avoir fouillé jusques au bon fond, on l'entame qu'autant qu'il fault pour le mettre de niveau, à cause de l'incertitude où l'on peut estre du peu d'espaisseur de ce bon fond; mais quand, par la sonde ou autrement, l'on conoist que sa hauteur est plus que suffisante pour soutenir le poids du bastiment, l'on peut en ce cas enfoncer une ou deux assises dans le bon fond.

Du 9 Juillet 1674².

En continuant la lecture du 5^e chapitre [traduit par Perrault], la compagnie a beaucoup loué la pratique dont parle Vitruve de faire passer dans l'espaisseur des murs des pièces de bois en travers pour servir de liens, qu'il appelle *tales*, et souhaiteroit que l'on peust avoir parmi

1. Une épidémie venait précisément d'éclater à Rochefort en 1671. Ces observations viennent évidemment de Blondel, qui avait été employé aux travaux de Rochefort et qui avait été envoyé en mission aux Antilles.

2. Blondel, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

nous des matériaux d'aussy grande durée, comme l'olivier, puisque nos autres bois s'eschauffent et se corrompent; et, sur ce propos, cette pratique, qui est en usage parmi nous, de lier les esperons ou avances de murs dans les terres par des croisillons de bois faitz à la manière d'un ancre et d'un tirant a esté fort aprouvée, parce qu'elle peut, avant que le bois soit entièrement corrompu, donner assez de temps pour lier le mur ensemble, jusques à ce qu'il soit sec et qu'il ait pris son fais aussi bien que les terres qu'il soutient.

Du 16 Juillet 1674¹.

Dans le 6^e chapitre [traduit par Perrault], comme il traite de plusieurs choses phisiques et qui ne regardent pas en particulier l'architecture, la compagnie n'y a fait aucunes remarques particulières, parce que le commentaire de mons. Perault explique amplement tout ce que l'on pourroit souhaiter de dire sur ce sujet.

Sur le chapitre 7, la compagnie n'a rien trouvé non plus à remarquer, mais seulement a approuvé l'intention que Vitruve a d'avertir l'architecte de faire la distribution des différens édifices publics suivant l'usage et les meurs de chaque pays.

Du 30 Juillet 1674.

La compagnie raportant les remarques qu'elles a faites sur les proportions de la semaine passée et particulièrement dans celles de composition et distribution dans les corniches, elle a premièrement arrêté que les modillons devoient estre disposez de telle sorte qu'il y en ait tous-

1. Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien. Le 23 juillet, séance sans observations notées. Blondel, Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 30 juillet.

jours un qui responde au milieu de chaque colonne, que leurs saillies soient tellement proportionnées aux intervalles que les compartimens du sofite soient tousjours quarrez. Qu'autant qu'il se peut dans l'ordre ionique, le mutule ait, en largeur de front, la sixième partie du diamètre de la colonne, et la cinquième partie aux ordres corinthien et composé, et les intervalles des uns et des autres le double de la largeur des mutules; bien entendu que ces sortes de proportions s'accommodent essentiellement aux mesures des entrecolonnemens et à la saillie des moulures qui sont soubz la bande des modillons.

Du 6 Aoust 1674¹.

La compagnie, ayant fait la lecture des 3^e et 4^e chapitres du 2^e livre de Vitruve, n'a rien trouvé à adjouster aux remarques que M. Perault y a faites; on a remarqué seulement que l'expérience fait voir que le sable pris au rivage de la mer peut estre rendu aussy bon que celuy de rivière, si on le lave bien et le faisant tremper dans de l'eau douce.

Du 13 Aoust 1674².

Sur le 5^e chapitre [traduit par Perrault], où Vitruve dit que la chaux qui est faite de cailloux et pierre dure est bonne pour les bastimens, et celle qui est faite de pierre molle est propre pour les enduits, l'on a trouvé bon d'y adjouster ce que l'on a remarqué le long des costes de la mer occéane, en Bretagne et en Normandie, où l'on amasse le coquillage qui, estant cuit en chaux, fait le plus beau blanc et le plus solide pour les enduits que l'on pouroit rechercher.

1. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien.
2. Blondel, Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien.

Et sur ce qui a esté dit au chapitre précédent que le sable de la mer peut estre rendu utile aux bastimens en le lavant dans l'eau douce, la compagnie a trouvé bon d'adjouster ce qui a esté observé [par M. *Blondel*] aux fortifications des places des isles de Ré et d'Olléron et autres bastimens de ces costes, où l'on s'est servi du sable et de l'eau de la mer, sans qu'il y soit arivé aucune fissure; mais seulement le mortier a esté plus longtems à sécher.

Du 20 Aoust 1674¹.

Sur les 6^e et 7^e chapitres du 2^e livre de Vitruve [traduits par Perrault], la compagnie n'a rien trouvé à remarquer de particulier, seulement, sur le 7^e chapitre, où il est parlé des diverses pierres que l'on employoit à Rome, elle a observé que leur pierre tendre et blanche ne pouvoit servir dans les lieux à découvert, et qu'en ces pays icy nous avons cet avantage d'avoir des pierres très blanches et tendres extraordinairement, que l'on employe dedans et dehors les édifices, telles que sont celles dont on bastit en Picardie et du costé de l'Artois, où il y a une sorte de pierre blanche et tendre comme la craye, qu'ilz lient avec la brique dans les chaisnes et les encoigneures sans que la longueur du temps les endommage. Et sur le 8^e chapitre, où il est parlé de la manière de poser les pierres, l'on a remis à la première assemblée, pour traiter sur ce qui est remarqué dans les notes de M. Perault du démaigrissement que quelques-uns observent.

Du 27 Aoust 1674².

Continuant la matière dont l'on avoit commencé de parler la semaine dernière sur le 8^e chapitre [traduit par

1. Gittard, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien.

Perrault], touchant les manières de poser les pierres pour bastir, la compagnie s'est principalement arestée à examiner ce qui peut convenir à nostre usage sur les démaigrissement, abreuvoirs, posement de cales et fichement entre les pierres; elle a tout d'une voix trouvé bon que, dans les murs qui seroient faits de petites pierres, ou de moyenne grandeur, de quelque nature que ce soit, elles doivent estre posées à bain de bon mortier de chault et sable, mais, pour les grandes pierres que l'on employe aux grands ouvrages, la compagnie ne peut point aprouver la manière dont on les a posées cy-devant, soit en les démaigrissant et fichant par abreuvoirs ou les posant sur cales et les fichant ensuite; tant à cause du péril qu'il y a que les pierres ne s'esclatent, posant inégalement sur les calles et sur le mortier, lequel d'ailleurs, quelque soin que l'on prenne de le ficher, ne peut jamais remplir par tous les lits, ce qui fait que ces grandes pierres ne se joignent jamais ensemble, comme l'on a remarqué en diverses démolitions. Ainsy elle préfère de beaucoup l'usage de polir les lits des grandes pierres et de les poser à nud ou tout au plus sur quelque lame mince de plomb, qui n'approchera qu'à 4 ou 5 pouces des arrestes ou parementz.

Du 3 Septembre 1674¹.

Sur les 2 derniers chapitres du 2^e livre [traduit par Perrault], où Vitruve parle de la nature des arbres et du temps propre pour les couper, la compagnie a trouvé que tout le grand discours de cet autheur sur ce sujet pouvoit estre réduit à ce que l'on ait soin de prendre le temps de couper les arbres lorsqu'ilz sont entièrement hors de sève, et en ce decours, ce qu'il dit de cerner les arbres auparavant que de les mettre entièrement à bas a esté

1. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien.

jugé bon, pour leur donner le temps de s'égouter de leur humeur vicieuse.

Au sujet des deux différentes espèces de sapins, dont l'un croît au delà et l'autre en deçà de l'Appenins, est très vray, aussy bien que dans les autres arbres qui, dans les pays froids, croissent beaucoup plus fortz et plus grands qu'aux pays chaultz, comme l'on voit à ceux de Norwège, de Livonie et des autres pays du Nort, et dont l'on fait la plupart des vaisseaux en Hollande. Mais ces arbres, en récompense, n'ont point tant de solidité à beaucoup près que ceux des pays chaultz, et l'on remarque, dans la Méditerranée, qu'un vaisseau basti des bois de Provence dure une fois autant qu'un autre du mesme port qui sera basti en Hollande.

Du 9 Septembre 1674¹.

En continuant la lecture des livres de Vitruve [traduits par Perrault], sur la préface du 3^e livre et du premier chapitre, l'on n'a rien trouvé de remarquable, si ce n'est que les proportions que Vitruve donne aux parties du corps humain sont différentes de celles que plusieurs autres auteurs ont remarquées, ainsy que M. Perault l'a observé dans ses notes².

Du 17 Septembre 1674³.

La compagnie s'estant assemblée à l'ordinaire, pour continuer la lecture des livres de Vitruve, M. Félibien voulant mettre au jour le traité qu'il a fait des principes de l'architecture, sculpture, peinture et autres artz qui en

1. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien.

2. Voir notes 1 à 6 du chap. 1. Perrault y discute le texte de Vitruve et renvoie à L.-B. Alberti, à Albert Dürer et à Philander.

3. Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien.

dépendent, avec un dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts¹, a prié la compagnie de vouloir bien en avoir la lecture, avant qu'il fist travailler à l'impression, ce qu'elle luy a accordé, et il a commencé ce jourd'huy pour continuer à la huictaine.

Du 19 Novembre 1674².

La compagnie s'estant ce jourd'huy rencontrée plus nombreuse, l'on a recommencé la lecture des livres de Vitruve et continué le premier chapitre du 3^e livre, où l'on n'a rien trouvé à remarquer davantage que ce qui est dans les doctes et curieuses notes de mons. Perrault; lequel chapitre sera continué dans l'assemblée prochaine.

Du 26 Novembre 1674³.

En continuant le mesme chapitre, où il est parlé, dans les notes, de la saillie des pilastres, qui doit estre proportionnée à celle des parties qui doivent mourir contr' eux, la compagnie a remarqué que la principale détermi-

1. Les *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent, avec un Dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts*, furent publiés en 1675 (2^e édit. en 1690), 1 vol. in-4^o, fig.

L'Académie n'en fit généralement la lecture que les jours où elle n'était pas « en nombre ». Cela n'a rien qui doive étonner, l'ouvrage de Félibien, d'ailleurs utile, n'est qu'une sorte de manuel pratique, « *ad usum scholarum* », sans intérêt doctrinal.

2. Le 24 septembre, le 1^{er}, le 22 et le 28 octobre, le 5 et le 12 novembre, lecture du *Dictionnaire des arts*, sans observations. On note seulement que la compagnie était peu nombreuse. Blondel manque à toutes les séances, Bruand, Le Vau, Mignard à presque toutes. Le 19 novembre, Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien étaient présents.

3. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 3 décembre.

nation de la saillie des pilastres doit estre sur celle des impostes, sur laquelle le pilastre doit commander, c'est-à-dire qu'il excède et que sa saillie soit remarquable au-dessus de celle de l'imposte; et, quant à la saillie des parties qui, estant entre les pilastres, doivent venir mourir de l'autre costé, elles doivent estre disposées de telle sorte, soit par elles mesmes, soit en affoiblissant leurs saillies après un retour et les réduisant en plate-bande, elles ne doivent jamais excéder celles des pilastres et ne pas faire comme sont les corniches des croisées ou fenestres du cortil de la maison de Raphaël d'Urbin¹, vis à vis la place de Saint Pierre, à Rome, lesquelles règnent tout à l'entour et passent par dessus le tronc des colonnes.

—

Du 3 Décembre 1674.

Faisant réflexion, à ce que Vitruve dit, dans le mesme 1^{er} chapitre du 3^e livre, que le temple hypœthre de *Jupiter Olympien* à *Athènes*² n'estoit qu'octastyle, quoyque, par ses règles, ceux de cette nature doivent estre décastyles, la compagnie a creu pouvoir vraysemblablement présumer que, dans les autres manières, on pouvoit sortir de la rigidité de ses préceptes sans pécher, c'est-à-dire, par exemple, mettre 4 colonnes entre deux antes ou pilastres pour les temples à antes, au lieu des deux seules colonnes qu'il leur donne, et faire des prostyles ou amphiprostyles, à 6 et à 8 colonnes, quoyqu'il ne leur en donne que quatre.

Ensuite estant venu sur le propos des frontons, la compagnie a jugé que toutes les fois qu'il y auroit une croupe dans une façade, il fault éviter, autant que l'on peut, de mestre un fronton portant sur les mesmes murs et encoi-

1. C'est aujourd'hui le *Palazzo dei Convertendi*. La maison avait été achetée par Raphaël en 1517; il y mourut. Elle est entièrement transformée.

2. A l'est de l'Acropole.

gneures qui portent la croupe, à moins que le fronton ne face la continuation du comble et que la croupe ne paroisse point par derrière. Ce n'est pas que, lorsqu'il se rencontre un avant corps séparé des encoigneures qui portent la croupe, l'on ne le puisse couronner d'un fronton, lequel, en le cas, fait la représentation d'un toit différent de celui de la croupe.

Du 10 Décembre 1674¹.

La compagnie a fait la lecture du 2^e chapitre du 3^e livre de Vitruve [traduit par Perault], avec une partie des notes, et s'est réservée à relire encore une fois le texte du chapitre dans la première assemblée, attendu quelques difficultés qu'elles y a trouvées.

Du 17 Décembre 1674.

Après avoir relu le chapitre 2^e et les notes, conformément à ce qui avoit esté résolu dans la dernière assemblée, [la compagnie] a trouvé tant de difficulté sur l'une de ces notes qui veut qu'il n'y ayt aucune augmentation ny diminution des proportions des objets veus à quelque distance que ce puisse estre, qu'elle a creu devoir en remettre la considération à une austre assemblée, afin d'avoir le temps d'y penser.

Du dernier jour de Décembre 1674².

La compagnie, examinant les raisons qui peuvent faire pour ou contre le renflement des colonnes ordonné par

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien. Le 17, les mêmes, plus Blondel.

2. Le 24, lecture du *Dictionnaire des arts*, sans observations. Bruand, Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien. Le 31, les mêmes, plus Blondel.

Vitruve¹; quoiqu'elle soit persuadée que cette pratique soit en quelque façon contre la nature, parce néanmoins que les anciens s'en sont servis dans les plus beaux ouvrages dont il nous reste des vestiges, ne voulant point condamner leur sentiment, elle s'est contentée d'avertir ceux qui les voudront imiter de se contenir dans des bornes raisonnables de ce renflement et ne le point porter à des excès, comme ont fait quelques modernes, approuvant, pour cet effet, les règles qui sont fondées sur le texte de Vitruve et qui seront rapportées au premier jour d'assemblée.

1. Cette question de la diminution des colonnes par en haut et celle du renflement des colonnes dans leur centre sont traitées par Perrault dans les notes 1 et 2 de la p. 78 et 1 et 2 de la p. 193. Il dit que c'est surtout Alberti qui a employé cette pratique « avec excès ». Enfin il traite le problème des erreurs de la vue par suite de l'éloignement.

1675.

Du 7 Janvier 1675¹.

La compagnie conférant le sentiment de Vitruve sur le sujet de l'adjection des colonnes par le milieu pour leur renflement, qu'il veut estre égal au listel ou costé des canelures, avec l'observation que Philander² a faite sur les canelures antiques, où il a remarqué que la moindre grandeur que les anciens avoient donnée à ce listel estoit la 4^e partie de la corde ou face du creux, et que la plus grande en estoit le tiers; si l'on fait sur ce fondement le calcul, l'on trouvera une proportion de cette adjection de proportion en cette manière : comme le nombre le plus approuvé des canelures est de 24, si nous supposons que chacune de ses canelures qui a un listel est un creux, soit de celles dont le listel est le quart du creux, il sera un cinquième de chacune de ces parties et par conséquent $\frac{1}{120}$ de toute la circonférence de la colonne, laquelle circonférence estant à son diamètre comme 22 est à 7, le calcul nous monstre que ce mesme listel est $\frac{1}{38}$ du diamètre. Et comme ce diamètre est de 2 modules et chaque module supposé divisé en 30 parties qui font 60

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien. Le 14, les mêmes, plus Le Vau.

2. Dans l'ouvrage suivant : *Gulielmi Philandri Castilionii galli civis Ro. in decem libros M. Vitruvii Pollionis de architectura annotationes*. Rome, 1544. Le passage auquel renvoie l'Académie est à la p. 71.

pour le diamètre, si nous divisons 60 par 38 nous aurons pour ce listel et partant pour l'addition qui se doit faire au diamètre du renflement un peu plus d'une partie $\frac{1}{2}$ du module, et pour ce mesme plus grand diamètre environ 2 modules et $\frac{1}{2}$ partie. Par la mesme règle, supposant que le listel soit $\frac{1}{3}$ du creux de la canelure, nous trouverons que cette addition sera de 2 parties du module et le diamètre du renflement 2 modules et 2 parties.

Du 14 Janvier 1675.

Sur la lecture qui a esté faite du commencement du 3^e chapitre, où Vitruve dit qu'il fault que les fondemens soient bastis sur le solide et dans le solide, la compagnie faisant réflexion sur la difficulté qu'il y a de bastir des murs capables de soutenir de grandes terres, lorsque l'on est pressé de les charger avant qu'ilz ayent eu le temps de sécher et de prendre leurs fais, a trouvé divers expédiens, dont les principaux et que quelques-uns de la compagnie ont mis en œuvre sont : premièrement de faire passer de gros arbres par le gros bout au travers du mur et liez en dehors par des clefs, et engagez dans toute leur longueur et avec leurs branchages dans les terres, affin de faire un corps du tout ensemble. Secondement, de mettre un lit de fassines, le gros bout vers le mur, avec pente au dedans, qu'il faut araser au-dessus de bonne terre batue et continuer par litz jusques au hault en cette manière. Et en troisième, engager dans l'espaisseur des terres de longues pièces de bois amoisées devant et derrière pour retenir les terres en un seul corps.

Du 21 janvier 1675¹.

La compagnie, en continuant la lecture du 3^e chapitre,

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Félibien.

a trouvé tant de difficulté sur le sens que l'on doit donner au texte de Vitruve [traduit par Perrault], lorsqu'il parle de la hauteur des marches, dont il ne donne point de mesures précises pour les gyrons, supposé que l'on prenne ce qu'il appelle rétractions pour des paliers, qu'elle a creu devoir en remettre la discussion à un autre jour, aussy bien que l'examen d'une proposition, qui a esté faite par un de la compagnie, sur la proportion que les hauteurs des marches en général doivent avoir en leur largeur.

Du 28 Janvier 1675¹.

Conformément au résultat de l'assemblée dernière, la compagnie a examiné la proposition qui a esté faite par un du corps, [M. *Blondel*,] sur la proportion des gyrons des marches à leur hauteur, qui est telle que la distance naturelle du pas d'un homme marchant de niveau sans faire peine estant ordinairement de 24 pouces, et celle d'un homme montant à plomb à une eschelle n'estant ordinairement que de 12 pouces, il paroist qu'il y a autant de peine et l'on se force également à monter 12 pouces à plomb que d'avancer 24 pouces de niveau. De sorte que l'on peut raisonnablement conjecturer que les marches qui auroient tant en hauteur qu'en gyron 24 pouces, prenant chaque pouce de hauteur pour 2, peuvent estre utilement employées, comme par exemple les marches qui auront 3 pouces de hauteur vallant 6 pouces auront 18 pouces de gyron, celles qui auront 4 de haut vallant 8 auront 16 de gyron, etc. C'est à dire qu'estant de 24 le double de la hauteur, que vous voudrez donner aux marches, l'on aura le restant des 24 pour le gyron. Laquelle proportion a esté approuvée de la compagnie.

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien.

Du 11 Février 1675¹.

Continuant la lecture du 3^e chapitre du 3^e livre de Vitruve [traduit par Perrault], où il donne la description des bases attiques et ioniques, la compagnie a extrêmement approuvé les mesures et la simplicité de la base attique, qui a esté fort heureusement mise en œuvre dans des édifices très considérables anciens et modernes, mais elle n'a pu s'empescher de trouver à redire aux bases que Palladio et Scamozzi ont altérées, en mettant des astragales aux deux costés de la scotie entre les tores et les filets, qui rendent les autres parties petites mesquines et désagréables.

Pour ce qui est de la base ionique de Vitruve, il y a deux choses que la compagnie n'a peu approuver, dont la première est la grosseur démesurée du tore, qui estouffe et écrase les parties de dessous, l'autre c'est de faire porter la scotie inférieure à creu sur le plinthe, ce qui fait paroistre la base estropiée, et dont il n'y a présentement aucun exemple dans l'antique, les anciens s'estant servis des moulures de cette base, en diminuant le tore supérieur et y en adjoustant un entre le plinthe et la scotie de dessoubz, dont ilz ont fait la base corinthienne.

Du 18 Février 1675².

Sur le mesme chapitre de Vitruve [traduit par Perrault], où il est dit que les colonnes qui sont au milieu doivent estre mises à plomb sur les bases, mais que les angulaires et celles qui leur répondent du costé des ailes

1. Le 4 février, lecture du *Dictionnaire des arts*. Bruand, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien. Le 11, les mêmes, plus Blondel.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien. Le 26, lecture du *Dictionnaire des arts*. Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien.

doivent estre mises de telle sorte qu'elles soient à plomb du costé qui regarde le mur de la celle et diminuées sur le devant et des autres costez, la compagnie a trouvé tant de difficulté dans ce discours, et il a esté proposé des expédiens si différens pour son explication qu'elle a creu devoir se donner du temps pour y penser, et a remis, pour ce sujet, à en parler au premier jour¹.

Du 4 Mars 1675².

Continuant la lecture du 3^e chapitre du 3^e livre de Vitruve, où il parle de la description du chapiteau ionique, la compagnie a trouvé tant de difficulté sur les mesures qu'il donne à la ceinture du costé de la volute qu'elle a résolu, pour s'esclaircir plainement du sujet, de faire faire quelques modelles des plus beaux chapiteaux de cet ordre qui se voyent au Louvre³ et ailleurs.

Du 11 Mars 1675⁴.

La compagnie continuant la lecture du 3^e chapitre du 3^e livre de Vitruve [traduit par Perrault], où il parle des proportions de l'entablement, elle a approuvé les différentes proportions qu'il donne aux largeurs supérieures et inférieures de l'architrave, à la proportion et à la saillie de sa cymaise, et à la distribution de ses 3 bandes, qui se suivent comme les trois nombres 3, 4, 5, dont la moindre, suivant la règle, doit estre toujours inférieure, quoyqu'il y ait plusieurs exemples de l'antique, où cet ordre est contraire et où la grande bande est au-dessoubz, ce qui est un usage que la compagnie ne peut approuver,

1. Perrault consacre une note à ce problème, p. 90-91.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien.

3. Il doit s'agir de moulages de chapiteaux qui se trouvaient dans la salle des Antiques. Voir plus loin la séance du 26 avril 1677.

4. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Félibien.

attendu que les plus beaux ouvrages des anciens suivent la manière de Vitruve dans cette disposition.

Les différentes hauteurs de la frise, quand elle est simple ou quand elle est ornée, ont aussy esté approuvées, aussy bien que les hauteurs, largeurs et intervalles de ses denticules, dont la cymaise néantmoins paroist un peu mesquine; et, sur ce qu'il dit, pour règle générale, que les moulures font bien lorsqu'elles ont autant de saillie que de hauteur, quoyque cela soit bon pour toute une hauteur de corniche, cela ne doit pas estre entendu pour toutes les moulures en particulier, car il y en a dont les saillies doivent estre plus grandes que la hauteur, comme sont les couronnes ou larmiers et autres, d'autres moins que leur hauteur, comme les denticules et filetz carrez, etc.

A l'égard des proportions qu'il donne à la hauteur des architraves, selon les différentes hauteurs des colonnes, d'autant qu'il a esté fait des remarques sur le peu de proportion que ces différences ont entr'elles, la compagnie a remis à les examiner au premier jour.

Du 18 Mars 1675¹.

Continuant la lecture du mesme chapitre, la compagnie faisant réflexion à ce que Scamozzi a dit que la hauteur des acrotères² ne doit point estre mesurée sur celle des frontons, lesquelz soubz un mesme ordre de colonnes peuvent avoir différente hauteur, selon la quantité qu'il peut y en avoir dans une façade, mais qu'il valoit beaucoup mieux les régler sur la proportion de leurs colonnes, a jugé que le précepte de Vitruve qui veut que les acrotères angulaires répondent au milieu du tympan, quoyqu'elle peut estre bonne en quelque cas, peut néantmoins devenir vicieuse en quelques autres, outre qu'il ne paroist

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien.

2. Liv. VI, chap. iv, de *l'Idée della architettura universale*.

pas bien par l'obscurité du texte de cet auteur ce qu'il entend par le milieu du tympan, et s'il prend le tympan pour cet espace plain qui est au dessoubz de la corniche du fronton, ou pour cet espace et la corniche ensemble, c'est-à-dire tout le fronton.

Du 8 Avril 1675¹.

Dans le 1^{er} chapitre du 4^e livre de Vitruve, la compagnie a jugé qu'elle pouvoit se servir pour confirmation de ce qui a esté déterminé cy-devant que l'astragale du hault de la colonne ionique estoit plustost une partie du fust de la colonne que du chapiteau, de ce que Vitruve dit que la hauteur du chapiteau ionique estoit égale au tiers de la grosseur du bas de la colonne, et comme il a donné les mesures particulières des moulures du chapiteau, qui toutes ensemble non compris l'astragale sont égales à cette hauteur du tiers de la colonne pris par le bas, il paroist que le sentiment de Vitruve n'a point esté de comprendre l'astragale dans les parties du chapiteau, comme font quelques sculpteurs qui le taillent en billettes ou au-dessoubz de l'ove.

Du 22 Avril 1675².

Quoyque l'on ait tousjours continué la lecture du premier chapitre du 4^e livre de Vitruve [traduit par Perrault], l'on est tombé, par occasion, sur les proportions du listel au creux dans les canelures, dont nous n'avons aucunes règles précises dans les autheurs, à la réserve de Phi-

1. Le 26 mars et le 1^{er} avril, lecture du *Dictionnaire*. Gittard, Félibien, le 26 mars. Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, d'Orbay, Félibien, le 1^{er} avril. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Félibien, le 8. Lecture du *Dictionnaire* le 17. Gittard, Le Paultre, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, Félibien.

lander, qui dit qu'il n'a trouvé dans l'antique aucunes canelures dont le listel fust plus grand que le tiers du creux ny moindre que le quart¹, [ce que l'on voit encore dans les desseins antiques de Palladio]. Ce qui a fait naistre deux difficultés : l'une, sçavoir si faisant le listel du quart du creux aux canelures d'un pilastre de retour ou d'angle, les creux près de l'arreste de l'angle de part et d'autre viendroient point à s'entrecouper, et s'il ne seroit pas bon de faire le listel près de l'angle plus grand que les autres, distribuant le reste des parties en sorte qu'elles ne sortent point de leurs proportions. Et encore si, pour oster la difformité de ce listel par son inégalité avec les autres, l'on peut se servir des pratiques des anciens, qui ont émoucé ou coupé l'arreste en forme de petit pan de la grandeur du surplus des autres listels, ou qui ont fait de ce surplus une baguette, qui est la manière la plus aprouvée.

L'autre difficulté a esté sur le mesme sujet qui est de sçavoir comme quoy l'on doit disposer les demy canelures et mesmes les moitez des feuilles aux chapiteaux des pilastres pliez que l'on met dans les angles, sur quoy la compagnie a sursis de se déterminer jusqu'à ce que l'on ait aporté les modèles de ces sortes de pilastes sur lesquelz elle donnera son jugement.

Du 29 Avril 1675².

Pour la résolution de la première difficulté qui fut proposée au dernier jour sur le sujet de la grandeur du listel qui doit estre dans l'encoigneure d'un pilastre de retour, la compagnie a jugé que, quoyqu'il suffit que ce listel ne fust qu'un peu plus de la 5^e partie du diamètre du creux, c'est-à-dire comme de 3 à 4, pour empescher que les

1. Voir ci-dessus, p. 89.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 5 et le 13 mai, plus Bruand.

creux, des deux costez, ne vinssent à se couper, il est pourtant très vray que ce qui reste entre deux creux est si foible, lorsque le listel n'est que le quart ou un peu plus du mesme diamètre, qu'il seroit bon en ce cas de prendre une des deux manières des anciens pour fortifier le listel, comme il a esté dit au dernier jour.

Du 5 May 1675.

Sur la lecture du premier chapitre du 4^e livre [traduit par Perrault], où Vitruve parlant des ornemens particuliers des chapiteaux, il dit que ceux des ioniques sont ceux qu'il appelle *encarpos*, qui signifie des ornemens faits de fruitz, la compagnie a trouvé que cela estoit assez difficile à entendre, veu que, dans la description qu'il a faite du chapiteau ionique dans le 3^e chapitre du 3^e livre, il n'a rien dit de ces ornemens, et, comme dans les plus beaux chapiteaux de cet ordre que nous avons, il n'y a point d'autre ornement que celuy des gousses qui naissent dans les volutes et s'estendent sur l'ove, il y a grande apparence que c'est ce que Vitruve appelle *encarpos*, comme il est dans les notes¹.

Dans le mesme 1^{er} chapitre, il dit que la hauteur du chapiteau corinthien avec son abaque ne doit estre que de la grosseur du bas de la colonne, ce qui a fait dire à quelques modernes que les mesures de Vitruve estoient vitieuses, parce que ce qui s'en voit dans l'antique a toute cette hauteur au dessoubz du tailloir. Il est pourtant vray que la doctrine de Vitruve pouvoit estre celle des anciens Grecs qui peut avoir esté changée depuis; car on voit encore à Rome dans des ruines de bastimens assez considérables des chapiteaux corinthiens² qui sont selon les mesures de Vitruve.

1. Note 1 de Perrault, p. 92.

2. Par exemple au temple de Castor, au temple d'Antonin et Faustine, au Panthéon.

Du 13 May 1675.

A propos de la proposition faite il y a quelques jours sur le sujet des pilastres que l'on peut mettre sur les angles tant rentrans que sortans ou saillans, on a demandé si l'on pouvoit, dans les angles saillans ou encoigneures, mettre des pilastres pliez, en sorte qu'ils n'eussent qu'une moitié sur une des faces et l'autre sur l'autre; la compagnie, après avoir examiné tous les cas, a jugé qu'à moins que les encoigneures ou angles fussent tellement obtus que l'on pût voir les deux faces ensemble de la pluspart des endroits de l'aspect, l'on ne doit jamais se servir de ces pilastres pliez, au contraire, il en faut mettre un de chaque costé. Pour ce qui est des pilastres dans les angles rentrans que l'on appelle simplement angles, l'on peut, suivant la nécessité de la distribution des pilastres, mettre un pilastre entier dans l'angle de chaque costé, soit que les pilastres se joignent l'un à l'autre dans l'angle, auquel cas il arive que les moulures du chapiteau qui ont saillie se mangent l'une l'autre, ce qui seroit supportable au toscan ou au dorique, mais très vicieux aux autres ordres; soit que l'on veuille que les tailloirs des chapiteaux soient francs, auquel cas les angles des architraves porteront à faux sur l'angle.

L'on peut encore y mettre un pilastre seul replié dans l'angle et faisant face de la moitié seulement de sa largeur de chaque costé, ou l'on peut se contenter de mettre dans l'angle un corps quarré égal à la saillie des pilastres, qui peut tenir lieu d'un pilastre de chaque costé, et cela suppose que le reste de ce corps quarré est dans le mur et qu'il continue de part et d'autre, ce qui peut servir encore lorsque les pilastres sont couplez, et laisser entre ce petit corps et les autres pilastres de chaque costé la mesme distance qu'il y a entre les pilastres couplez, bien entendu que ces petitz corps soient portions de pilastres qui ayent les mesmes chapiteaux et les mesmes bases que les autres.

Continuant aussy la lecture du 1^{er} chapitre du 4^e livre de Vitruve, la compagnie a approuvé la distinction des ordres composé et composite, adjoustant seulement que, pour lui donner plus de cours, l'on peut appeller le composite romain ou italique, ainsy qu'il est dans la notte¹ et qu'il a desjà esté arresté dans l'assemblée du [11 avril 1673].

Du 20 May 1675².

M. Perault, contrôleur des bastimens, estant venu dans la compagnie, de la part de Monseigneur Colbert, proposer la difficulté des proportions qui se rencontre pour placer des colonnes contre des chambranles dans un des appartemens de *Versailles*³, où les colonnes estant placées en sorte qu'elles ne peuvent pas estre changées et les choses estant présentement en état qu'il fault nécessairement retrancher quelque chose ou du chapiteau ou du chambranle, la compagnie, après avoir examiné les particularitez du fait, a trouvé que les saillies des moulures de chapiteau pouvoient estre facilement adoucies et diminuées, sans rien altérer du chambranle et du chapiteau, ce qui sera beaucoup mieux que d'en rien oster, attendu que les chambranles peuvent souffrir diverses moulures; mais comme il pouroit arriver qu'il faudroit nécessairement dans un cas retrancher notablement du corps de l'un ou de l'autre, la compagnie croit qu'en ce cas il est tousjours beaucoup mieux de retrancher ce qu'il faut du chapiteau que de toucher au corps du chambranle, attendu que les parties du chambranle sont ou piédroits ou linteaux qui

1. Voir ci-dessus, p. 28.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Perrault, Félibien.

3. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit du *Salon de Vénus*, où l'on voit en effet cette complication de chambranles et de colonnes dans la paroi qui fait face aux fenêtres.

sont parties essentielles qu'on n'altère point. Outre que l'usage est de voir des colonnes qui sont engagées d'une bonne partie dans le mur et qu'on ne voit point dans les ouvrages réguliers de chambranles qui soient mutilez.

Du 5 Juin 1675¹.

Ce jourd'huy, ayant continué la lecture du *Dictionnaire des arts*, et sur ce qu'il a esté parlé des frontons, on a demandé si les frontons brisez et en rouleaux de la manière que l'on en voit particulièrement à des autelz se pouvoient souffrir dans l'architecture, lorsque c'est dans les dedans et qu'ilz ne sont point sensez servir de couverture et de pignon, comme les frontons qui sont au dehors et au frontispice des temples; et parce que ces sortes de frontons semblent estre autorisez dans les bas-reliefs antiques, la compagnie n'estant pas assez complete pour faire aucune résolution a remis à un autre jour pour résoudre la question.

Du 10 Juin 1675².

Sur la lecture du 3^e chapitre du 4^e livre de Vitruve, où parlant des mesures de l'ordre dorique, qu'il dit se devoir rapporter à la moitié du pied de la colonne, qu'il dit estre le module en cet ordre, qui a esté appellé par les Grecs *embates*, qui est un mot que la compagnie a creu estre passé des machines anciennes à l'architecture; car il paroist dans la description des machines, au 10^e livre, qu'il y avoit un certain trou plus grand ou plus petit,

1. Le 27 mai, lecture du *Dictionnaire*. Bruand, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 5 juin, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

proportionné à la grandeur de la machine¹, qui servoit à la mesurer, et aparament ce qu'il appelle *embates* estoit l'eschantillon pris sur la mesure de ce trou, dont il se servoit pour la mesure du reste. Et ce mot est passé de là à la moitié du diamètre de la colonne qui fait le mesme effet dans l'architecture.

Il n'en est pas de mesme de la mesure dont les anciens se servoient aux galères et bastimens de mer qui, au raport de Vitruve, estoit l'*interscalmium*, c'est à dire l'espace entre deux chevilles où les rames sont attachées, lequel espace est égal partout, quelque grande ou petite que soit la galère; ce qui peut avoir relation à nostre toise, qui est une mesure certaine, mais non point au module dans l'architecture ny à l'*embates* des machines, qui sont tousjours proportionnez à la grandeur des uns et des autres.

Du 17 Juin 1675².

En continuant la lecture du 3^e chapitre du 4^e livre de Vitruve, la compagnie a trouvé le texte de cet auteur fort difficile, où il dit que, dans le soffite du larmier, il fault mettre des chemins droits et des distributions des gouttes sur l'aplomb des triglyphes et sur le milieu des métopes; car s'il entend que l'on y mette l'un et l'autre ensemble, il faudra ou que le milieu qui répond aux triglyphes soit séparé par des chemins droits, aussy bien que le milieu des métopes, ou qu'y ayant des gouttes sur le milieu des triglyphes, il y en ait aussy sur le milieu des métopes et que ces espaces de gouttes soient séparez par ce qu'il appelle des chemins droits; l'un et l'autre

1. Voir Vitruve, liv. I, chap. II, et liv. X, chap. xv et xvii. Il y rapproche et définit les termes *εμβάτης, περιτρημα, interscalmium*.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

n'ont point d'exemple. On pouroit encore dire, conformément à l'usage commun, en séparant seulement le sens de son texte, que les gouttes sont sur les triglyphes et les chemins droitz au milieu des métopes : et ces espases entre les chemins droitz et les gouttes sont peut-estre ceux où Vitruve dit qu'il faut tailler des foudres; mais ce qui peut rendre cette opinion douteuse, c'est la distribution du soffite dorique du *Théâtre de Marcellus*¹, où les gouttes, selon l'opinion de quelques-uns, répondent aux triglyphes, mais qui sont au-dessus des métopes, suivant le sentiment apparent de Philbert de Lorme.

Du 25 Juin 1675².

Aujourd'huy M. Perault a aporté à la compagnie les desseins des deux arcs qui sont à *Autun*³, qui sont construits sans mortier, et sur lesquels ont esté faites les remarques qui suivent : premièrement, on a jugé que l'un de ces arcs estoit aparament des portes, et l'on s'est fondé sur ce que, aux deux costez de chaque porte, il y a dans les pieds droitz des rainures ou coulisses entaillées jusques au-dessus des arcades, pour laisser couler des portes ou autres fermetures en coulisses.

En second lieu, on a creu qu'il estoit à propos d'insérer ici les remarques de M. Thévenot, qui a donné les desseins, sçavoir que les pierres estoient posées sans mortier, que les paremens des lits estoient hachez par des coups de laye par des sens contraires dans chaque joint, c'est-à-dire que si, dans le lit d'en bas, les hacheures estoient en boutisse où de la teste à la queue, dans le

1. Il s'agit ici du premier ordre (rez-de-chaussée) du théâtre.

2. Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. L'un est aujourd'hui la *Porte d'Arroux*, l'autre la *Porte Saint-André*. Les entailles dont parle l'Académie seraient un travail du moyen âge. Les autres observations sont exactes. Il y a un Pierre Thévenot († 1702), entrepreneur des bâtimens du Roi, qui travailla à Versailles, etc.

lict du dessus elles estoient selon la face, en sorte que les hacheures se croisoient; que les paremens de dehors avoient esté achevez sur le tas, ce qui se reconoist encore par les hacheures de laye qui sont sur le milieu des jointz et qui font conoistre que la laye du marteau a taillé les deux pierres à la fois.

En 3^e lieu, la compagnie a remarqué plusieurs choses de mauvais goust, comme la proportion des parties de l'entablement, où la corniche, la frise et l'architrave sont de mesme hauteur, où, dans l'un les trois faces de l'architrave sont égales en leur hauteur, et leur saillie est pratiquée par l'inclinaison de la partie supérieure que l'on appelle talutée, en sorte que les trois faces n'ont pas plus de saillie qu'une seule.

Que la cymaise de l'architrave a plus que le tiers de tout l'architrave; que les bandeaux des arcades sont mal proportionnez, en ce que le premier qui devroit estre le plus petit est plus grand que les deux autres ensemble; que les arcades du petit ordre ou attique n'ont aucune correspondance avec les grandes arcades; que les bases de l'attique ionique portent à faux sur le socle, en sorte que le nud du socle et celuy du pilastre ne sont qu'un.

Du 8 Juillet 1675¹.

M. *Blondel* a apporté et fait voir à la compagnie un dessein de l'assemblage de fer pour la fermeture de la *Porte Saint Denis*, de 24 piedz de large sur 18 piedz de hault², à deux vantaux brisez, lequel dessein a esté approuvé de

1. Le 1^{er} et le 22 juillet, lecture du *Dictionnaire des arts*. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 1^{er} et le 8. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien, le 22.

2. Cette fermeture n'est représentée sur aucune des vues que j'ai pu consulter. Le mur d'enceinte pour la perception des droits d'entrée étoit reporté plus loin dans le faubourg Saint-Denis au xviii^e siècle.

la compagnie, qui ensuite a continué la lecture du *Dictionnaire des arts*.

Du 15 Juillet 1675¹.

Cejourd'huy M. *Blondel* a fait la lecture de l'épistre qu'il prétend mettre au devant du livre d'architecture qu'il fait imprimer², pour estre dédié au Roy. Ensuite de quoy on a commencé la lecture du livre *des Principes de l'architecture, sculpture, peinture et autres arts qui en dépendent* [par Félibien], après quoy la compagnie est partie pour aller au collège des Nations, pour délibérer sur la *Sépulture du cardinal Mazarin*.

Du 29 Juillet 1675³.

Cejourd'huy M. *D'Orbay* a apporté à la compagnie, de la part de M. Foucault⁴, son avis sur la disposition du *Tombeau du cardinal Mazarin* et ce qui fut dit lorsque la compagnie se transporta, le 15 de ce mois, au *collège des 4 Nations*, afin que la compagnie fasse un résultat de ce qui s'y passa, ce qui a esté remis pour en parler au premier jour, lorsque la compagnie sera complete. On a

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Elle est placée en tête de la 1^{re} édition du *Cours d'architecture*.

3. Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

4. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce premier projet de sépulture, qui ne doit avoir rien de commun avec le tombeau célèbre élevé par Coyzevox, Le Hongre et J.-B. Tuby, car le marché fait pour ce dernier n'est daté que du 11 juin 1689, et il ne fut mis en place qu'en 1693. Coyzevox, en 1675, résidait encore à Lyon. Il ne paraît s'être fixé à Paris qu'en 1676, et ses grands travaux ne commencent que plus tard.

Quant au Foucault dont il est question ici, ce pourrait être Joseph Foucault, le conseiller d'État, qui avait des rapports avec Colbert, l'un des exécuteurs du testament de Mazarin.

aussy continué la lecture du livre des *Principes d'architecture*, etc.

Du 5 Aoust 1675¹.

Sur ce que l'on a présenté à la compagnie un nouveau mémoire de M. Foucault en forme de [procès] verbal de ce qu'il dit lorsqu'elle s'assembla au *collège Mazarin*, elle a résolu qu'il sera fait un procès verbal exact du sentiment de chacun en particulier, pour estre ensuite enregistré.

Ensuite M. Perault a fait voir les lettres et les desseins qu'il a reçeus de Rome sur les difficultez qui avoient esté proposées diverses fois dans l'assemblée; par lesquelles il paroist : premièrement que les gouttes dans le soffite de la corniche dorique du *théâtre de Marcellus* respondent à plomb sur les triglyphes²; secondement que le contour du balustre du chapiteau ionique est avec ce galbe que Palladio luy a donné, comme il se voit dans les desseins.

On a aussy continué la lecture des *Principes d'architecture*, etc.

Du 12 Aoust 1675³.

A l'occasion de la lecture du *Livre des arts* [de Félibien], dont l'on a continué la lecture, la compagnie estant tombée sur le propos des murs qui soutiennent les terres

1. Blondel, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 12, plus Gittard.

2. A l'entablement du premier ordre. Voir Desgodets, *Antiquités de Rome*, p. 295, 299; Palladio, p. 35.

3. Le 19 et le 27 août, puis pendant les mois de septembre, d'octobre, de novembre et les 2, 10 et 16 décembre, lecture sans observations des *Principes de l'architecture* et du *Dictionnaire des arts*. Les Académiciens assistèrent assez régulièrement aux séances. La signature de Blondel seule manque depuis le 9 septembre jusqu'au 22 octobre.

que l'on fortifie ordinairement en dedans d'éperons et de contreforts, avec retraites, a creu devoir louer la pratique qui est enseignée par Vitruve de fermer les bouts des éperons en dedans par des contremurs, en manière de chambres, que l'on remplit de terre et qui forment un massif qui contrebutte contre les terres. La compagnie a encore approuvé cette autre pratique dont on se sert quand l'on est pressé, pour empescher que les terres ne poussent sur le mur avant qu'il ait eu le loisir de sécher, qui est de faire un lict de fascines plus hault du costé du mur, allant à rien en dedans, que l'on couvre d'un lict de terre de niveau, sur lequel on met un autre lict de fascines comme au premier, puis un autre lit de terre et ainsy continuer jusques en hault.

Du 23 Décembre 1675¹.

L'on a cejourd'huy continué la lecture du *Dictionnaire des artz*.

Et s'est aussy présenté Monsieur *Mansart*², que Monseigneur Colbert a joint à l'Académie, en conséquence du brevet de S. M. du 22 novembre 1675, où il a esté reçu pour y assister doresnavant, aux désirs du Roy.

Du 29 Décembre 1675.

Continuant la lecture du *Dictionnaire des arts* sur le mot d'esperons ou contreforts, la compagnie a trouvé bon d'examiner, par occasion, si, pour soutenir un mur por-

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Hardouin Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 29.

2. Mansart (Jules-Hardouin) n'avait alors que vingt-neuf ans (16 avril 1646-11 mai 1708). Il n'avait pas encore travaillé à Versailles, mais il avait donné en 1674 les plans et commencé la construction du château de Clagny. Voir sur lui l'Introduction.

tant des terres, des pilliers boutans ou contreforts par dehors ne pouroient pas avoir plus de forces que les memes esperons par dedans, sur quoy la compagnie, après plusieurs raisons, entre lesquelles l'exemple des anciens a esté apporté, qui se sont principalement servis de ceux de dehors dans leurs édifices de très grandes hauteurs, et ne se sont servis de ceux de dedans que lorsqu'ilz n'en ont pas peu faire par dehors, comme par exemple aux murs des fortifications, où ceux de dehors auroient embarassé la deffense, a trouvé plus à propos, à la pluralité des voix, de les mettre par dehors et a jugé qu'ilz ont plus de force en cet endroit qu'autrement.

1676.

Du 3 Febvrier 1676¹.

Cejourd'huy la lecture du *Livre des arts* a esté achevée dans la compagnie, où l'on a recommencé celle du 3^e chapitre du 4^e livre de Vitruve, où l'on s'estoit arresté, dans lequel elle a approuvé la correction faite [du texte de Vitruve] par M. Perault² sur la largeur de l'abaque du chapiteau dorique, qu'il a estendu jusques à deux modules et demy de large, au lieu de deux modules et deux modules et un sixiesme seulement, qui est dans le texte de Vitruve. Ensuite, par occasion, elle s'est chargée de penser à diverses difficultez qui arivent ordinairement sur le sujet des bastimens, affin d'y pouvoir prendre des résolutions dont on se puisse servir dans les réglemens que l'on auroit à faire, comme de sçavoir, lorsque le feu prend dans des bois auprès des cheminées, soit que la faute en vienne pour estre trop longs, mal placez ou mal recouverts, si l'on doit s'en prendre au maçon ou au charpentier³. De plus quelz doivent estre les véritables manières de toiser et les plus équitables que l'on appelle

1. Du 7 au 27 janvier, lecture du *Dictionnaire*. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. « M. Perrault assistait et signait à la séance du 20 janvier. » La signature de Blondel manque le 7, celle de Bruand le 27. Le 3 février, Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. P. 108, n. 3.

3. Il y a sur cette question une ordonnance du 26 janvier 1672, qui semble prévoir les cas indiqués par l'Académie. Delamare, *Traité de la police*, t. IV, p. 138 et suiv.

suyvant les us et coutumes de Paris, sur lesquelles il arive tous les jours milles difficultez mesme entre les experts.

Du 10 Febvrier 1676¹.

La compagnie a délibéré sur le projet de l'arrest que Monseigneur Colbert a accordé à l'Accadémie, portant deffense à tous mes massons, entrepreneurs et autres gens se meslans des bastimens, de prendre la qualité d'architecte du Roi, que S. M. a réservée à ceux qui composent ladite Accadémie².

Du 17 Febvrier 1676.

Cejourd'hui un particulier de la compagnie luy a demandé son avis sur une question qui luy a esté faite par un conseiller du présidial de Chartres, pour sçavoir ce qui se pratique à Paris entre deux voisins, dont l'un fait abatre sa maison pour la faire rebastir. Si celuy qui fait rebastir est obligé d'avertir l'autre qu'il retienne son bastiment, en sorte que l'abat qu'il fera faire de sa maison

1. Blondel, Gittard, Le Vau, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 17, moins Blondel et Mansart, plus Le Paultre.

2. Il fut rendu le 7 mars. « Sur ce qui a esté représenté au Roy... que plusieurs maistres maçons, entrepreneurs et autres gens se meslans des Bastimens osent sans aucun droit prendre la qualité d'architectes du Roy, pour se mettre plus en crédit et, sous ce titre, donner des desseins, bâtir toutes sortes d'édifices tant publics que particuliers, lesquels pour la plupart se trouvent fort défectueux par l'insuffisance desdits maçons et entrepreneurs..., S. M. a fait très expresse défense à tous entrepreneurs... de prendre la qualité d'architecte du Roy, sinon à ceux que S. M. a choisis pour composer son Académie d'architecture..., à peine de mil livres d'amende payables par corps... » L'arrêt est dans Aucoc, *Règlements... de l'Institut*. Voir plus loin (12 juillet 1677) des exemples de conflits entre architectes et entrepreneurs.

ne luy puisse nuire ny préjudicier. Si cette sommation est absolument nécessaire, en sorte que, ne l'ayant pas faite, il soit exclus de demander à son voisin qu'il repousse son logis qui pousse et boucle par le milieu de six à sept pousses. Il est à noter que la pluspart des bastimens de cette ville ne sont que de bois et que chacun a sa cloison qui les porté, ainsy il n'y a point de murs communs.

Sur quoy la compagnie a remis au premier jour d'assemblée à donner sur cela son avis.

Du 24 Febvrier 1676¹.

La compagnie, sur la question proposée la semaine dernière, dit qu'il ne se trouve aucun article dans la coutume de Paris ny dans ses us et coutumes, qui en puisse résoudre l'espèce, attendu que les murs, à Paris, sont presque tous metoyens², et quoyqu'il y ait quelques exemples de pans de bois, à peu près comme ceux de Chartres, et qu'à raison de ces logemens la mesme question ait peu naistre en divers temps, cependant comme ilz sont très rares, la compagnie n'a point de connoissance de ce qui peut avoir esté résolu; et néantmoins si la mesme question luy estoit proposée à Paris, son avis seroit que celuy qui auroit à faire abatre sa maison, dans le cas proposé, devroit faire signifier à son voisin ce qu'il va faire, et que, suposé cette signification, le vóisin seroit obligé de prendre garde à sa maison et à la redresser, au cas qu'elle se trovast boucler ou déverser après la démolition. Ce que la compagnie ne juge pas qu'il fust obligé de faire, si la signification ne luy en avoit esté préalablement faite; en sorte que le premier démolissant, faute

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. La Coutume de Paris s'occupe de cette question dans les articles 203 et 204. Elle enjoint de signifier au voisin le projet de démolition ou de réfection.

d'avoir fait la signification, devrait redresser la maison de son voisin ou s'adosser à ses despens contre, en l'estat qu'il la trouve.

L'on a aussy continué la lecture de Vitruve et achevé le 3^e chapitre du 4^e livre.

Du 2 Mars 1676¹.

En continuant la lecture de Vitruve, l'on est tombé sur les commentaires de M. Perault sur le 4^e chapitre du 4^e livre, où il parle de ce qui arive au passage des architraves sur les colonnes et sur les pilastres mis sur un mesme alignement, qui est une matière dont il a esté desjà parlé cy devant², et sur laquelle, après avoir dit beaucoup de choses, la compagnie a trouvé bon d'en surseoir la dernière résolution au premier jour, affin que chacun en son particulier ayt le temps de s'instruire à fond, tant des pratiques des anciens que de celles des modernes les plus considérables, et des raisons des uns et des autres.

Ensuite M. Perault ayant proposé à la compagnie, au nom du chapitre de *Bayeux*³ qui, dans le malheur qui leur est arrivé de l'incendie de la couverture de plomb de leur église, en attendant qu'ilz ayent moyen de la remettre en l'estat où elle estoit, seroient bien aise de sçavoir quelque expédient de couverture légère, facile et de peu de dépense, pour la conservation de la voûte de leur église; sur quoy la compagnie, après plusieurs expédiens proposez, s'est arrestée à celui cy, qui est de la

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 9 et le 16 (moins Le Paultre, le 16).

2. Voir ci-dessus, p. 15.

3. Le feu avait pris le 13 février à la tour centrale, qui datait du xv^e siècle et qui, en effet, était recouverte d'une coupole de plomb. Elle fut reconstruite en 1714 par un architecte de Bayeux, Moussard, puis détruite en 1854.

couvrir de longue paille ou de chaume, sur une charpente légère et de perches.

Du 9 Mars 1676.

Monsieur Foucault s'est présenté à l'assemblée pour en avoir les sentimens sur le sujet de la *Sépulture de Mons. le cardinal Mazarin*, en conséquence de la descente qui a esté faite sur les lieux par la compagnie le 15 juillet 1675, dont a esté dressé l'acte. La compagnie luy a fait faire lecture des sentimens que chacun de ses sujets luy a donnez par escrit, et a trouvé bon que, bien que M. *Mansart* ne fust point encore agrégé dans son corps, lors de cette visite, comme il est néanmoins parfaitement instruit des choses qui regardent la question proposée, il donnast son sentiment par escrit pour le joindre aux autres, et qu'il fust fait une copie de tous ces escrits, laquelle estant signée du secrétaire de la compagnie sera mise ès mains de Monsieur Foucault.

Du 16 Mars 1676.

Pour terminer la question qui a esté si long temps discutée sur le sujet du passage des architraves sur les pilastres et les colonnes mises dans un mesme alignement, la compagnie, après avoir examiné ce que les anciens ont fait tant en dehors du *Panthéon*, où les architraves font ressault sur les pilastres, qu'au *temple d'Antonin et Faustine*, où l'architrave portant sur le vif des colonnes passe en retraite sur le pilastre du coin, et de là en saillie sur le mur du flanc du temple, elle n'a pas creu devoir condamner ces pratiques; et parce qu'il peut y avoir d'autres cas où l'on se trouveroit obligé d'en user d'une autre manière, elle a creu que pour esviter ces ressaults et ces retraites, l'on pouroit, dans un grand besoin, passer l'architrave d'un pilastre à l'autre sans

retraite, quoyqu'il fust aucunement à faux sur les colonnes, comme il semble avoir esté pratiqué au dedans du *Pan-théon*, ou mesme partager la différence des largeurs du hault du pilastre et de la colonne en deux parties égales, et faire passer l'architrave moitié en retraite et moitié en saillie, si ceste différence estoit trop visible.

Ensuite elle a trouvé bon de remercier en général Mons. *Félibien* du présent qu'il a fait à chacun en particulier du livre des *Principes de l'architecture*, etc.

Du 23 Mars 1676¹.

Cejourd'huy, M. *D'Orbay* a présenté à l'Académie un dessein où sont marqués deux piédestaux posez sur des marches disposées en lignes circulaires, pour sçavoir si lesdits piédestaux marquez AA doivent estre disposez de la manière qu'ilz sont dessignez ou d'une autre manière : ce que la compagnie n'a pas jugé ni approuvé, mais bien de la sorte qu'ilz sont desseignez dans un autre plan, soubz la figure B, qui sont carrément et tendant au centre à angles droits.

On a aussy approuvé le dessein de couper l'entablement qui sert d'imposte à l'arc où doit estre placé l'ornement du grand *autel des 4 Nations*, affin d'y mettre un tableau proportionné au lieu². On a leu le 5^e chapitre du 4^e livre de Vitruve.

Du 30 Mars 1676³.

La compagnie, après la lecture du 6^e chapitre du 4^e livre [de Vitruve], a fait les réflexions qui suivent : première-

1. Bruand, Gittard, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.
2. La chapelle contenait deux autels, l'un en face de l'entrée sur le quai, l'autre de l'entrée sur la cour; l'un d'eux étoit décoré d'un grand tableau d'Alessandro Turchi.
3. Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

ment, elle n'a peu approuver la pratique des anciens dans l'étraiissement qu'ils donnoient aux portes par le haut, par les raisons qui sont dans les notes de Monsieur Perrault.

En second lieu, elle a trouvé que la partie appelée *corona lata*, dans la corniche de la porte dorique, a une largeur tellement énorme qu'elle ne doit point estre pratiquée, veu qu'il ne s'en voit aucun exemple dans l'antiquité.

En troisième lieu, elle a remarqué une disproportion dans les trois faces du chambranle ionique, qui lui font croire qu'il y a faute dans le texte de Vitruve; car il donne les proportions à ces trois faces telles qu'il les a données à l'architrave de l'ordre ionique, sçavoir : trois parties à la première, quatre à la seconde et cinq à la troisième, sans y mettre d'astragale; et cette proportion des trois faces est tellement essentielle que, dans tous les ouvrages de l'antique où elle est observée, lorsqu'on met des astragales ou cimaises entre deux, ces astragales et ces cimaises ne sont point prises sur la grandeur des faces; cependant, en ce chambranle, les astragales sont prises sur la première et sur la seconde des faces, ce qui leur oste entièrement leurs proportions. La raison qui fait que cette disproportion choque est que les proportions des chambranles sont ordinairement pareilles à celles des architraves.

En quatriesme lieu, elle a trouvé la console de la porte ionique trop étroite.

Sur ce qui a esté proposé touchant l'irrégularité d'une porte sur une rue qui n'est point parallèle à la face de la cour dans laquelle est l'entrée : sçavoir si les ornemens de cette porte doivent avoir rapport à la rue et à la cour tout ensemble et si, en ce cas, on peut orner cette porte sur la rue avec des colonnes, ou bien si on ne doit avoir égard qu'à la cour, a esté d'avis que le mieux estoit que la face qui regarde la rue fut disposée en sorte que ses

parties et ses ornemens eussent rapport à la rue, c'est à dire qu'elle fusse à angle droit, et que les parties qui regardent la cour eussent aussy rapport à la cour; mais en cas qu'on veule que l'entrée soit de biais à l'égard de la rue et droite à l'égard de la cour, ce qui fait que les deux angles sur la rue sont différens, l'un estant obtus et l'autre aigu, elle n'est point d'avis qu'on y mette de colonnes, parce que des tailloirs dont les angles sont différens ne peuvent pas estre mis sur des colonnes rondes.

Monsieur *D'Orbay* ayant présenté un dessein pour l'autel d'une chappelle de saint François de Sales dans l'église de *Saint Jean en Grève*¹, la compagnie, après l'avoir examiné, l'a loué et l'a approuvé.

Du 13 Avril 1676².

Sur le 1^{er} chapitre du 5^e livre de Vitruve, la compagnie a fait réflexion sur les deux manières de régler les proportions des ordres qui sont mis les uns sur les autres, dont il est parlé dans le texte et dans les notes, qu'elle a jugées trop excessives³, ne croyant pas que celles de Vitruve, qui est de ne donner à l'ordre supérieur que les trois quarts de celui de dessoubz doive estre une règle dont on ne se puisse dispenser, l'usage estant qu'il suffit de faire le diamettre de la colonne supérieure égal à la diminution de la colonne inférieure. Elle a aussy cru que l'autre manière qui a esté pratiquée dans le *Colisée*, où l'ordre supérieur est plus grand d'un quart que l'infé-

1. L'église *Saint-Jean-en-Grève* se trouvait entre l'Hôtel de ville et l'église Saint-Gervais. La chapelle de Saint-François-de-Sales avait pris ce nom depuis qu'une confrérie en l'honneur du saint s'y était établie.

2. Le 8 avril, lecture de Vitruve sans observations. Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mignard, Félibien. Le 13, Bruand, Gittard, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. P. 140, n. 3.

rieur, fust un exemple à imiter sans une grande nécessité.

Elle a fait une autre réflexion sur une particularité de la basilique de Vitruve qui est raportée dans le mesme chapitre, où les colonnes ne portent en dedans seulement que l'architrave, sans qu'il y ait de frise ny de corniche; son sentiment a esté que, quoyque cette manière fust fondée sur quelque raison, sçavoir que la saillie de la corniche est non seulement inutile dans les dedans, mais mesme qu'elle est quelquesfois incommode, parce qu'elle cache une partie de la voûte et qu'il y a en quelque façon des exemples de ceste sorte de suppression, tant dans les colonnes qui soutiennent des arcs que dans les corniches dont l'on oste la grande cymaise, elle a néantmoins conclu à ne suivre point cet exemple de Vitruve qu'en des rencontres où la nécessité y peut obliger.

Du 20 Avril 1676¹.

La compagnie a fort discuté la question des corniches architravées, comme une suite de celle qui a esté agitée dans la dernière assemblée, et comme elle y a trouvé de très grandes difficultez sur lesquelles elle n'a pas peu entièrement convenir, elle a trouvé bon de la remettre au premier jour.

Du 27 Avril 1676.

La compagnie, faisant réflexion sur la règle que Vitruve donne pour les hauteurs des colonnes mises les unes sur les autres, par laquelle il ordonne que partout les supérieures soient un quart moindres que les inférieures, et à la notte que Philander² a faite sur ce sujet, qui dit que

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Le Vau, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 27 avril, le 4 et le 11 mai (moins Bruand le 27 avril et le 4 mai).

2. *In decem libros Vitruvii*, p. 147.

cette proportion doit estre entendue des diametres des colonnes aussy bien que de leur hauteur, a jugé que cette règle ne peut aucunement estre mise en œuvre que lorsque l'on veut se servir de colonnes de mesme ordre, qui autrement, dans les ordres différens, deviendroit extravagante.

On a continué à lire Vitruve et l'on a fini le chapitre 6 du 5^e livre.

Du 4 May 1676.

Sur la lecture du 7^e chapitre du 5^e livre de Vitruve, la compagnie a fait réflexion sur ce que dit Vitruve que les piédestaux du second ordre de la scène de son théâtre doivent estre moindres de la moitié que ceux du premier, et ceux du troisieme à la mesme proportion que ceux du second, quoyque les colonnes supérieures dans l'un et dans l'autre ne soient moindres que d'un quart que celles de dessoubz, d'où il arive que les piédestaux supérieurs sont beaucoup plus petits à l'égard de leurs colonnes que ne sont ceux des premiers ordres, quoyqu'il parust raisonnable que les piédestaux eussent tousjours la mesme proportion que la hauteur des colonnes, dont il sera traité dans une conférence particulière.

Du 11 May 1676¹.

Pour satisfaire à la question des piédestaux qui a esté remise à ce jour, la compagnie, après avoir examiné la meilleure partie de ce que les anciens en ont pratiqué et de celles dont les modernes ont donné des règles, a jugé que tous les piédestaux qui estoient beaucoup moins en

1. Le 18 et le 27, lecture de Vitruve sans observations. Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 18; Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 27.

hauteur que le quart de la hauteur de la colonne ou beaucoup plus grands que le tiers, compris la base et la corniche aux piédestaux et la base et le chapiteau à la colonne, ne devoient point estre mis en œuvre sans grande nécessité; mais que l'on pouvoit se servir utilement des piédestaux dont la hauteur seroit entre ces termes, pourveu que l'on ait le soin, lorsque l'on met divers ordres les uns sur les autres, de donner les piédestaux les plus bas, à proportion de leurs colonnes, aux colonnes les plus massives, et les plus eslevez aux autres.

Elle a aussi fort approuvé la pratique des anciens de donner à la base du piédestal, compris le zocle, le double de la hauteur de sa corniche. Bien entendu que cette base puisse estre veue entière, soit que dans un ordre supérieur elle soit eslevée sur un autre zocle ou autrement, pour la dégager de la saillie des corniches de dessous.

L'on a fini la lecture du 7^e chapitre du 5^e livre de Vitruve.

Du 1^{er} Juin 1676¹.

Sur le premier chapitre du 6^e livre de Vitruve, la compagnie, faisant réflexion sur ce que Vitruve dit que les ouvertures des portes et des fenestres doivent estre faites plus petites aux pays septentrionaux, pour deffendre du froid, et plus grandes aux méridionaux, pour donner davantage d'air, a jugé que les différentes ouvertures dans les différens pays doivent avoir plustost raport à la lumière et au jour qu'au froid et au chaud, parce que les grandes ouvertures sont également incommodes quand il s'agit de se deffendre du froid et quand il fault se deffendre du chault; mais il n'en est pas de mesme du jour et de la lumière, qui ne peuvent estre suffisamment receus

1. Bruand, Le Vau, Mignard, d'Orbay, Félibien.

que par de grandes ouvertures, lesquelles sont absolument nécessaires dans les lieux serrez et offusquez par des bastimens ou autres choses eslevées ou proches; et parce que, dans les pays septentrionaux, les brouillards et les nuages y sont plus ordinaires, il sembleroit que les ouvertures y devoient estre plus grandes que dans les pays méridionaux, où les grandes ouvertures sont inutiles pour le jour et pour la lumière.

Du 8 Juin 1676¹.

L'on a leu le 2^e chapitre du 6^e livre, et comme il y est traité de choses dont l'on a desja parlé en quelques conférences et dont néanmoins il n'a encore esté rien résolu, on a remis à une autre assemblée plus nombreuse pour en résoudre.

Du 15 Juin 1676².

L'on a leu le 3^e chapitre du 6^e livre de Vitruve, sur lequel, par occasion, l'on a parlé des loges qui se font autour des cours des grandes maisons d'Italie, dans la pensée de voir si l'on en peut raisonnablement introduire l'usage parmy nous, ce que l'on a réservé d'examiner au premier jour.

Du 22 Juin 1676³.

La compagnie, pour résoudre ce dont il avoit esté parlé au dernier jour sur le sujet des galleries autour des logemens, seroit d'avis que ces sortes d'ornemens des

1. Le Paultre, Le Vau, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. C'est la dernière signature de Le Vau. Il mourut le 4 juillet.

2. Blondel, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 30, moins Blondel et Mansart.

édifices, qui sont très communs en Italie et en Espagne, fussent plus en usage parmy nous qu'ils ne sont, croyant qu'ilz seroient mis fort à propos dans de grands bastimens isolez, et contournez de manière que ces péristiles, galleries ou loges ne fussent point exposées aux régions du ciel d'où viennent les plus grandes pluies, affin d'éviter les incommoditez qu'elles causent dans ces lieux ouverts. Il faudroit aussy que ces logemens fussent simples ou, qu'estans doubles, après avoir pris dans toute la largeur du bastiment l'espace d'un vestibule, salon ou autre pièce servant à donner communication autour, le reste qui est du costé de la galerie soit pour des gardes robes ou autres lieux de dégagement auxquelz le jour de la galerie suffit.

Du dernier Juin 1676.

L'on a fait la lecture du 5^e chapitre du 6^e livre de Vitruve, où dans les notes de M. Perault on a remarqué ce qu'il a observé sur ce que Vitruve dit des mesures que l'on doit suivre pour ce qui regarde l'élévation des appartements ¹, et la compagnie approuve ce qu'il dit des grandes sales et des galleries pour leur élévation, qui doit estre prise sur leur largeur.

Du 13 Juillet 1676².

Sur le 10^e chapitre du 6^e livre de Vitruve, la compagnie, faisant réflexion sur la manière dont Vitruve s'explique dans la description de la maison greque, et particulière-

1. P. 205, n. 2. Il fait observer qu'au calcul de Vitruve la galerie des Tuileries, avec 243 toises de long sur 5 de large, aurait dû avoir 124 toises de haut.

2. Le 6 juillet, lecture de Vitruve sans observations. Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 13, Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, Félibien.

ment lorsqu'il dit que le fond de la première cour estoit opposé au midi, a jugé que cet auteur avoit raisonné sur un dessein particulier, n'y ayant point d'apparence que toutes les maisons des Grecs fussent dans une mesme exposition, outre que l'apartement des femmes qu'il met à l'entrée est une chose si extraordinaire et si esloignée des meurs des anciens Grecs, qui mettoient ces logemens dans l'endroit le plus reculé de la maison, qu'il y a grande apparence que ceste description est d'une maison particulière plustost que d'un usage universellement receu, quoyqu'il puisse estre véritable que la plupart des pièces qui composent le bastiment soient les mesmes dans l'une et dans l'autre dans le détail, si l'on en excepte la détermination de leur situation¹. On a de plus leu une partie du dernier chapitre, sur lequel on a fait quelques réflexions dont on parlera au premier jour.

Du 19 Juillet 1676².

Reprenant la lecture du dernier chapitre du 6^e livre, où Vitruve parle des fondemens des édifices, la compagnie, approuvant ce qu'il dit qu'il fault que les parties de dessus respondent à l'aplomb de celles de dessous, affin que le tout soit dans une parfaite solidité, elle a trouvé bon d'adjouster qu'il fault non seulement avoir égard à la solidité réelle et effective, mais mesme à l'apparence de la solidité, pour éviter les caprices gotiques qui affectent le merveilleux et le surprenant. Ensuite, considérant ce que Vitruve dit sur le sujet des arcs et autres descharges qui se font pour soulager les vuides du poids qui est au dessus, a aprouvé les pratiques de ceux qui

1. La description de Vitruve correspond assez bien à ce que l'on sait aujourd'hui de la maison hellénistique. Collignon, *Archéologie grecque*, nouv. édit., p. 97.

2. Blondel, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 27, plus Bruand, moins Gittard.

font des descharges doubles et triples, c'est à dire quand il y a de plus grands arcs qui en embrassent plusieurs au dessoubz qui sont moindres; et, par occasion, elle a fait réflexion sur la pratique descrite par Léon Baptiste Albert et par Serlio qui, dans les terres, joignent des piles ou piédroits par des arcs renversez la clef en dessoubz, pour deux raisons : 1^o pour contenir les piliers en égale distance l'un de l'autre et empescher que les terres des costez ne les fassent aprocher par le pied; 2^o pour empescher que le poids qui est assis sur les piles ne les fassent enfoncer, ces arcs posant de toute leur longueur sur la terre de dessoubz, servant à les retenir.

On aussy leu la préface du 7^e livre.

Du 27 Juillet 1676.

Dans le premier chapitre du 7^e livre, la compagnie a fort approuvé ce que Vitruve enseigne dans le commencement que, lorsqu'on fait des cloisons soubz des planchers et que l'un et l'autre se bâtissent en mesme temps, il est bon de laisser un peu d'espace entre le haut de la cloison et le plancher, affin que, le plancher prenant son fais, le pavé ne se casse point par la rencontre du solide de la cloison. Oû il paroist que cette précaution n'est nécessaire qu'en ce cas, puisque l'on peut porter et eslever les cloisons jusques soubz le plancher, lorsque le plancher a eu le temps de prendre son fais.

Sur le mesme sujet, la compagnie désaprouve fort l'usage de ceux qui font les planchers sur des poutres estayées, dont le pavé vient à se rompre lorsque l'on oste les estayes, et qu'ainsy il fault avoir soin d'oster toutes les estayes quand on vient à faire le plancher.

Elle approuve fort ce que l'on fait à présent de mettre les solives de champ, blâmant au contraire la mauvaise pratique de ceux qui les mettent de plat. Elle juge que,

pour donner plus de force aux poutres, il est bon de leur donner du bouge par dessoubz à proportion de leur longueur, autant qu'il en fault pour faire que la poutre par le fais revienne de niveau.

Dans le mur, au bout des portées des poutres, il est bon de laisser un pouce de refuite à chaque bout, pour donner place à l'alongement que fait la poutre lorsqu'elle se redresse, et de donner un coup de tarière à l'incrustation, c'est à dire à ce qui recouvre le bout de la poutre, en dehors pour lui donner de l'air.

Lorsque la nécessité oblige de scier une poutre ou de se servir de solives de sciage, l'on doit toujours mettre le brin dessoubz, c'est à dire le costé de l'escorse, quoy-qu'il ne soit pas le plus beau.

Du 26 Aoust 1676¹.

L'on a achevé de lire le 8^e livre de Vitruve, où l'on n'a rien remarqué de particulier, parce que les notes de M. Perault contiennent les objections que l'on pourroit faire sur le texte de cet auteur, lors principalement qu'il parle des tuyaux de plomb dans le dernier chapitre².

Du 28 Septembre 1676.

Cejourd'huy la compagnie a commencé la lecture de Scamozzi³ qui, en voulant faire une idée générale de ce

1. En août et septembre, lecture de Vitruve sans observations. Mignard, d'Orbay, Félibien, le 3 août; Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 11; Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 17; Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 26; Blondel, Gittard, Mignard, Félibien, le 31; Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 7, le 14, le 22 et le 28 septembre, plus Bruand le 14, moins Gittard, le 22.

2. Vitruve parle de l'insalubrité des eaux provenant de ces tuyaux.

3. Il s'agit de *l'Idée della architettura universale di Vincenzo*

qui regarde l'architecture, fait voir entr'autres choses dès le commencement de son livre que le devoir d'un parfait architecte est de bien conoistre les maistres maçons et leur capacité, affin de les employer dans les ouvrages où chacun d'eux peut estre propre; car, comme il n'appartient aux maçons que de sçavoir bien employer les matériaux d'après les desseins et suivant les ordres des architectes, et que tous ne sont pas universellement propres à toutes choses, c'est aux architectes à leur marquer chacun leur employ, ce qui est très nécessaire dans les bastimens, lorsqu'on veult que l'exécution de l'ouvrage responde aux pensées et aux desseins de l'architecte, qui se trouvent le plus souvent gastez lorsqu'on les abandonne aux massons, ou que les architectes sont assez imprudens pour les laisser pour en faire à leur discrétion.

L'on a fait lecture de l'avis au lecteur où il parle du dessein de son ouvrage et de la division de sa matière.

Du 5 Octobre 1676¹.

L'on a fait la lecture de la préface, du premier et du 2^e chapitre de Scamozzi, où l'on n'a rien trouvé à observer, sinon que Scamozzi se trompe lorsque, pour se louer et les architectes de son pays, il dit que, hors l'Italie, l'on ne faisoit rien en architecture qui approchast de la bonne manière, parce que (dit-il) on n'estudioit pas assez cet

Scamozzi, architetto veneto, divisa in X libri, dont la première édition parut en 1615. Le premier livre, le seul que l'Académie ait lu et dont elle ne lut que 11 chapitres, traite des généralités de l'architecture. Scamozzi, né vers 1550, mourut en 1616.

1. Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 12, le 19, le 26 octobre, les 4, 9, 16 novembre, lecture de Scamozzi sans observations. Le Paultre, Mignard, Félibien, le 12 octobre; Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, les 19 et 26 octobre (moins Mansart, le 26) et le 4 novembre; Bruand, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 9. Les mêmes, moins Bruand, le 16 novembre.

art en Espagne, en France et aux autres pays, ce qui pouroit faire juger que les voyages qu'il dit avoir faits ne s'estoient pas estendus au delà des monts, c'est à dire en France, puisque n'ayant fait son livre qu'en 1625¹, il y avoit longtems que le Primatice, Vignole, Serlio, Bulant, Philbert de Lorme et plusieurs autres avoient fait plusieurs ouvrages, qui font assez voir l'estude que l'on faisoit en France de la bonne architecture, aussy bien qu'en Italie.

Du 23 novembre 1676².

Avant que de commencer aucune lecture, la compagnie a trouvé bon de s'assembler doresnavant, pendant les jours cours, à deux heures au lieu de trois.

Ensuite elle a résolu aussy que l'on vist Monseigneur Colbert, pour se remettre en l'honneur de son souvenir, ce que Monsieur *Blondel* a esté prié de faire par la compagnie.

Et pour continuer les lectures, on a trouvé à propos de quitter la lecture de Scamozzi, jusqu'à ce qu'il soit traduit³ en françois, et de prendre Philbert de Lorme, que l'on a commencé au 5^e livre⁴, où il traite des ordres d'ar-

1. C'est une erreur. Voir ci-dessus la note 3 de la p. 123.

2. Blondel, Bruand, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 1^{er} décembre, lecture de de l'Orme sans observations. Les mêmes, moins Blondel.

3. D'Aviler traduisit seulement (et abrégéa) en 1685 le sixième livre, qui traite des *Cinq ordres d'architecture*. Un peu plus tard, Du Ry traduisit et, encore plus, abrégéa, lui aussi, les autres livres, auxquels il joignit le sixième. L'ensemble fut publié en 1713 sous le titre de *Œuvres d'architecture de Vincent Scamozzi*. Voir plus loin (21 avril 1677).

4. Philibert de l'Orme (v. 1515 † 1570) a publié *les Nouvelles inventions pour bien bastir et à petits frais, trouvées n'aguères par Philibert de l'Orme, Lyonnois*, 1561, in-fol, et *Le premier tome de l'Architecture de Philibert de l'Orme, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, abbé de Saint-Serge-lez-Angiers*,

chitecture, où, dans le prologue, il parle de ce que Pline rapporte que les colonnes doriques avoient en hauteur six de leur grosseur, les ioniques neuf, les toscanes sept, pour les corinthiennes autant que les ioniques, qui est une doctrine que Pline a tirée de Vitruve, dans laquelle il ne faut pas s'estonner que la colonne toscane ait plus de hauteur que la dorique, parce que les Grecs ne connoissoient que trois ordres seulement¹ : le dorique, à qui ilz ne donnoient que six grosseurs, sans base ny chapiteau; l'ionique, auquel ils en donnoient neuf, et autant au corinthien, sans avoir eu aucune connoissance du toscan, qui estoit peut estre plus ancien que tous les autres ordres, et qui avoit esté mis en œuvre par les Lydiens qui furent peupler la Toscane.

Du 7 Décembre 1676².

Repassant sur le 5^e chapitre, où il est parlé des bases toscanes, la compagnie a trouvé estrange que de Lorme ait dit qu'il y ait des bases toscanes qui avoient plus de hauteur que la moitié de la colonne par le bas, parce que cela seroit très vicieux. Il est vray qu'expliquant son sentiment dans le mesme chapitre, il fait la base de la colonne, compris mesme la bande ou orle du pied de la colonne, moindre que ne le fait Vitruve, c'est-à-dire d'un module, ce qui est encore defectueux.

Dans le 6^e chapitre, où il parle de l'entablement, il donne la description de son chapiteau, conforme à celuy de Vitruve, mais son entablement est mesquin, n'estant que de trois pièces et n'y ayant au dessus du larmier qu'un ove très petit au lieu de cimaise.

in-fol., 1567. Les *Nouvelles inventions* y furent ajoutées en 1568. Le t. II de *l'Architecture* resta en projet.

1. Voir Pline, liv. 36, ch. 3, et ci-dessus, p. 28. C'est une question que l'Académie a souvent reprise.

2. Blondel, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 14, plus Bruand et Mansart.

Dans le 7^e chapitre, il veut que les colonnes toscanes soient enflées d'un unzième au tiers de leur hauteur, que leur diminution ne soit que d'un sixiesme ou d'un cinquiesme au plus, quoyquë celle de Vitruve soit au quart¹.

Il applique assez mal à propos aux colonnes toscanes les mesures que Vitruve donne aux ioniques de la différence de leur diminution suivant celle de leur hauteur.

Du 14 Décembre 1676².

La compagnie, continuant ses réflexions sur les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e chapitres du 5^e livre de Philbert de Lorme, a trouvé dans le 6^e qu'il donne de saillie à l'astragale du hault de la colonne autant qu'il fait de diminution et autant de haulteur que de saillie, ce qui en œuvre fait un très méchant effet, et c'est pour cela peut estre qu'il en a retranché quelque chose dans la figure qu'il en donne.

Au 7^e chapitre, où il décrit les mesures de l'entablement, dont il fait trois parties égales pour l'architrave, frise et corniche, chacune de la grosseur de la moitié de la colonne par le hault, d'où il arive que, suivant la diminution qu'il luy donne, tout cet entablement toscan n'a point la 5^e partie de la hauteur de la colonne, ce qui est vicieux pour cet ordre; outre que la corniche, comme il a desja esté dit, en devient extrêmement pauvre.

Dans le 8^e chapitre, il donne le dessein d'une base bien plus correcte qui, à le bien prendre, est celle de Vitruve, qu'il veut, comme luy, que la plinthe de la base soit arrondie, ce qui n'a pourtant point d'exemple.

1. Liv. IV, ch. VII.

2. Le 22 et le 29 décembre, lecture de de l'Orme sans observations. Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 22. Les mêmes, plus Bruand, le 29.

1677.

Du premier Janvier 1677¹.

Dans le 16^e chapitre du 5^e livre de Philbert de Lorme, cet auteur donne le dessein d'un piédestal dorique, qu'il a tiré de l'antique et que la compagnie a trouvé fort beau, tant pour sa proportion que pour ses ornemens de festons, testes de moutons, d'oiseaux et autres. Ce piédestal, soubz sa corniche, a une frise dorique dont les triglyphes portent sur ses encoigneures, à la manière que les anciens Grecs avoient accoutumé de les mettre dans leurs bastimens et que Vitruve improuve dans ceux qui ont des colonnes, sur le milieu desquelles comme il fault nécessairement qu'il y ait un triglyphe, il arrive que la métope ne peut estre quarrée²; mais en cet exemple, où il n'y a aucune sujettion de pilastres et de colonnes, la compagnie a trouvé que ces triglyphes dans les coins ne faisoient pas un mauvais effet et qu'à cet exemple aux bastimens lices et à ceux dont les faces sont refendues en leur longueur, faits d'ordre dorique, on en pouroit faire de mesme, c'est-à-dire mettre un triglyphe dans chaque encoigneure. La difficulté seroit un peu plus grande pour les dedans, qui n'ont point de relation aux ornemens de dehors, car dans les angles l'on pouroit y faire joindre de chaque costé un triglyphe ou une métope, évitant surtout de ne plier ni l'un ni l'autre.

1. Blondel, Bruand, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Liv. IV, ch. III.

Du 11 Janvier 1677¹.

La compagnie, en très grand nombre, a voulu revoir ce qui s'estoit résolu dans la dernière assemblée sur le sujet des triglyphes dans les encoigneures des bastimens lices, c'est-à-dire de ceux qui n'ont ny colonnes ny pilastres. Et, après avoir meurement examiné ce qui se peut dire sur cette question, elle a unanimement approuvé la susdite résolution.

Ensuite elle a escouté la lecture du 17^e chapitre, sur lequel elle attend à se déterminer qu'elle ait veu les différences des proportions du chapiteau dorique, comparées au chapiteau du *théâtre de Marcellus*, tant de Vitruve, de Vignole, de Palladio, que de Scamozzi et des autres.

Du 18 Janvier 1677².

Dans la lecture du 18^e chapitre et du 19^e, où Philbert de Lorme donne la description et les mesures de la corniche dorique de *Marcellus*, la compagnie s'est estonnée que, dans son discours et ses figures, tant en plan qu'en perspective, il mette les gouttes du soffite de la gouttière au droit des métopes, que les autres qui ont donné le mesme dessein ont mis en pendentif sur les triglyphes; il seroit à souhaiter que l'on seust au vray ce qui en est pour pouvoir se déterminer sur cet exemple.

Du 25 janvier 1677.

L'on a continué la lecture du 5^e livre de Philbert de Lorme jusques au 24^e chapitre. La compagnie, examinant

1. Blondel, Bruand, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Perrault signe.
2. Blondel, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 25, moins Blondel, plus Bruand.

la corniche qu'il raporte au chapitre 22, n'a pas approuvé ce qu'il en dit et ce qu'il en a desseigné, mais a remis à la première assemblée à en dire son sentiment.

Du 1^{er} Febvrier 1677¹.

Cejourd'huy, la compagnie estant assemblée, Mons. Mestayer, cy devant premier valet de chambre de Monsieur², est venu pour luy demander avis sur divers desseins qu'on luy a faits pour un bastiment à faire au bout de la rue Vivien, entre lesquels il y en a trois différens de Mons. *Le Paultre*; et après les avoir examinez, suivant l'intention dudit sieur Mestayer, sur la quantité des logemens qu'il désire, la compagnie a beaucoup approuvé celuy dont l'entrée est du costé de la rue Neufve Saint-Augustin³, remettant néantmoins à choisir celuy qu'elle approuve le plus, lorsque ledit sieur *Le Paultre* aura achevé la distribution de tous les appartemens, d'un dessein dont il n'a fait que le premier plan.

Du 8 Febvrier 1677⁴.

En conséquence de la résolution de l'assemblée du 11 janvier dernier, M. *Blondel* a aporté à la compagnie le parallèle qu'il a fait du chapiteau dorique du *théâtre de Marcellus*, sur la mesure de Philbert de Lorme et de Mr de Chambray, avec les chapiteaux du mesme ordre de Vitruve, de Vignole, de Palladio et de Scamozzi⁵ qui, pour avoir tous le mesme nombre et la mesme figure de

1. Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay.
2. Philippe d'Orléans, frère du Roi (1640-1701).
3. A l'ouest de la rue Vivienne, au coin de la rue des Filles-Saint-Thomas.
4. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 15, moins Blondel, plus Mansart.
5. Voir les premières figures du *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*.

moultures et une mesme hauteur de module pour toutes, ne laissent pas d'estre très différens entr'eux pour les mesures et les saillies des moultures en particulier, comme on le peult voir dans le calcul et dans le dessein cy-joint¹, sur lequel la compagnie a fait cette réflexion que, bien que Vignole se soit déclaré sectateur de la doctrine de Vitruve, il l'a néantmoins trouvé trop sec et en a notablement altéré les mesures et les saillies; Palladio, qui est venu ensuite, s'en est encore esloigné davantage, et Scamozzi, qui est le dernier dont nous ayons des escrits, est celuy qui a le plus altéré et qui s'approche le plus de la distribution des parties du *théâtre de Marcellus*, comme Philbert de Lorme nous l'a donné.

Quand à la corniche composée dorique dont il fut parlé dans l'assemblée du 25 janvier dernier, le plan et l'élévation en seront apportez au premier jour à la compagnie pour donner ses résolutions.

Du 15 Febvrier 1677.

L'on a continué la lecture de Philbert de Lorme et comme l'on a trouvé, sur les 24^e et 25^e chapitre, quelque chose qui n'a pas entièrement esté approuvé, sur ce qu'il raporte des bases de l'ordre ionique de son invention, on a remis au premier jour à délibérer là dessus.

Du 22 Febvrier 1677².

Pour satisfaire à ce qui fut résolu dans l'assemblée du 8 de ce mois, M^r *Blondel* a aporté à la compagnie un dessein correct de la corniche composée, qui paroist assez confuse dans celuy de Philbert de Lorme, dans lequel la compagnie a trouvé du grand et n'a pas voulu

1. Ne se trouve pas au Registre.

2. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 1^{er} mars, moins Blondel.

le condamner, de telle sorte qu'il n'y ait certains cas où elle puisse réussir en œuvre.

Sur le sujet du piédestal ionique de Philbert de Lorme dont il est parlé au chapitre 25, la compagnie en a trouvé premièrement la saillie excessive; 2^o que les deux tores sont trop faibles, comparez à la doucine; et 3^o qu'il est de mauvaise grâce de séparer, comme il fait, la doucine et le tore supérieur par un réglet. Il fait la mesme chose dans la corniche du mesme piédestal, où il sépare la doucine du tore par un réglet. L'ove et la règle qui servent de couronnement à la gouttière font un méchant effet, paroissant trop lourds et trop massifs. L'amortissement qui joint la plaine de la base de la colonne à la corniche du piédestal a sa naissance trop esloignée de ladite plaine.

Sur le 26^e chapitre, la compagnie estime beaucoup le dessein du piédestal antique que Philbert de Lorme y explique, quoyqu'il y trouve à redire que la corniche ait plus de saillie que la base, posant pour principes que l'aplomb des corniches, mesmes des entablemens des colonnes, doit tomber sur l'aplomb des bases du piédestal; et c'est sans doute ce qui l'a obligé à donner une si grande saillie à la base de son piédestal dont nous venons de parler, ce que la compagnie ne peut approuver, croyant au contraire que les saillies des corniches doivent estre plus grandes que celles des bases, pourveu qu'au reste elles soient dans leur juste mesure.

Du 1^{er} Mars 1677.

L'on a fait la lecture des 27^e, 28^e et 29^e chapitre, où il est parlé du chapiteau ionique, sur lequel la compagnie, ayant fait quelques remarques, a remis à la première assemblée à les résoudre.

Du 8 Mars 1677¹.

La compagnie, rexaminant les 27^e et 28^e chapitre de Philbert de Lorme, où il est parlé des chapiteaux ioniques, elle a approuvé beaucoup le trait du premier, d'autant plus qu'il se conforme au sentiment de Vitruve, mais pour les autres desseins des chapiteaux remplis de sculpture qui suivent après, quoyqu'il y puisse avoir quelque chose d'agréable dans la disposition du tout, la compagnie a trouvé dans le détail tant de deffaults qu'elle a creu qu'on pouvoit plustost les appeller chapiteaux de sculpteur que d'architecte.

Considérant dans le premier dessein le contour de la volute, l'on ne peut pas s'empescher de dire que l'architecte a beaucoup d'obligation à Philbert de Lorme d'avoir découvert le premier la disposition des centres dans l'œil sur un chapiteau antique qui est encore à présent dans l'église *N.-D. Transtévère*, où les quatres premiers centres paroissent fort distinctement², et d'en avoir donné la conoissance à plusieurs architectes de son temps, par le moyen desquelz les Italiens comme Salviati³, Palladio

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 15 et le 19, plus Mansart.

2. Voici le passage de Philibert de l'Orme : « Il me souvient d'avoir veu en un d'iceux (qui n'avoit esté achevé) une face qui n'est que équarrie, ayant au dessus des volutes (au droit de l'œil) les centres à mettre le compas pour faire la circonférence de sa volute, en la sorte que vous le verrez ci-après. » Et il ajoute : « Du temps que j'estois à Rome (il y a trente ans), je monstray ladicté façon à plusieurs qui pour lors l'ignoroient et les adverty où je l'avois trouvée et mesurée. Si depuis quelques uns l'ont faite imprimer et s'en attribuent l'honneur et l'invention, ils y penseront » (chap. xxvii).

3. Ce Salviati est Giuseppe Porta, dit Salviati, peintre et architecte (v. 1520? † apr. 1572). On lui attribuait en effet d'avoir trouvé la manière de dessiner la volute ionique. Il a publié un opuscle sur ce sujet en 1572.

et les autres en ont eu aparament conoissance et s'en sont atribuez l'invention.

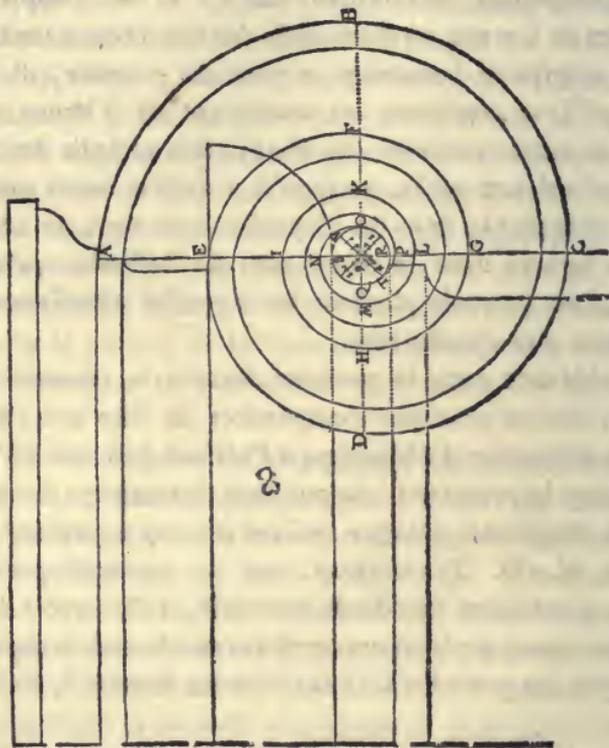


FIG. III. — DESSIN DE LA VOLUTE IONIQUE,
D'APRÈS PHIL. DE L'ORME.

Sur le propos des chapiteaux, la compagnie est tombée sur l'examen d'un certain usage qui se pratique présentement à l'égard du tailloir du chapiteau ionique, dont il sera résolu dans un autre temps.

Du 15 Mars 1677.

La question sur le sujet du tailloir du chapiteau ionique composé, dont l'origine vient des colonnes du temple de

la *Concorde*¹ et des ouvrages de Michel Ange², mais qui a esté perfectionné par Scamozzi³, la compagnie a résolu que l'abaque ou tailloir soutenu d'une plate bande, comme il est à la *Concorde*, devoit estre préférablement mis en usage à tout autre, mesme à celuy de Scamozzi, où s'estant contanté d'un talon, ainsy qu'il est à l'ionique plat de Vitruve, n'a rien mis qui le soutienne aux endroits où il est séparé des volutes.

Continuant la lecture du 30^e chapitre, où il esplique les mesures de son architrave ionique, la compagnie a trouvé diverses choses qu'elle ne peut approuver.

La première est la proportion des grandeurs de ses fascas, qui se suivent selon ces nombres, 5, 8, 10, qui sont fort esloignez des belles proportions de Vitruve.

La seconde est la pesanteur du talon qui sert de couronnement à la première fasce, et la petitesse de l'astragale qui fait le couronnement de la 2^e, l'un et l'autre faisant un meilleur effet s'ilz étoient transposez ou mis à la place l'un de l'autre.

La 3^e est qu'il a fait le talon qui sert de cymaise à l'architrave de la sixiesme partie du tout, ne devant estre que de la septiesme.

La 4^e est la nécessité inutile qu'il s'est imposée de donner des talus inégaux aux plates bandes de son architrave, à cause de la trop grande saillie des moulures qu'il a mises entre deux.

Dans le dessein de la corniche descrite au mesme chapitre, quoyque la compagnie ne désapprouve pas entièrement le genre et la suite des moulures, elle n'approuve pas les mesures; ce qu'elle y trouve premièrement à redire est que les membres les plus forts sont au dessoubz et les plus foibles au dessus, contre la nature des corniches,

1. *Temple de Saturne.*

2. A la chapelle des Médicis à Florence et dans quelques monuments de Rome.

3. Liv. VI, chap. xxiii.

qui demande dans les parties supérieures plus de force à cause qu'elles ont plus de saillie.

Du 19 Mars 1677.

Cejourdhuy, Monseigneur le Dauphin¹ a honoré la compagnie de sa présence, et après avoir demeuré quelque temps dans la chambre où l'on s'assemble, fut encore visiter les modelles du Louvre et les antiques du Roy².

Du 22 Mars 1677³.

L'on a achevé la lecture du 30^e chapitre et l'on a commencé celle du 31^e chapitre, remettant quand l'on aura fini le mesme chapitre à escrire les observations qu'on y a faites.

M. *Mignard* a fait raport à la compagnie de la lecture qu'il a faite de quelques manuscrits de Scamozzi qui luy ont esté mis entre les mains par M. *Bruant*⁴, sur quoy il sera plus amplement parlé dans la première assemblée.

Du 29 Mars 1677⁵.

La compagnie ayant veu le modelle des pavillons qui doivent estre aux deux costez de la *Fontaine de la Renommée*⁶, à Versailles, fait par M. *Mansart*, qu'elle a

1. Louis, né en novembre 1661, dit le Dauphin, puis le Grand Dauphin, après la naissance de son premier fils.

2. Les « antiques du Roy » étaient réunis dans la salle des Cariatides. — Les « modèles du Louvre » sont évidemment les modèles en bois des projets de Le Vau, Perrault, etc., pour l'achèvement du Louvre.

3. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

4. Voir ci-dessous, p. 138.

5. Blondel, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

6. *Fontaine* ou *Bosquet de la Renommée*, plus tard *Bosquet des Dômes*, dont les travaux avaient commencé en 1675. Les

trouvé très beau, a creu néanmoins devoir luy dire que le zocle sur lequel portent ses colonnes et ses pilastres luy paroist trop nud et trop eslevé à proportion du corps de l'ouvrage, et que le mesme zocle, coupé à plomb des deux parts de l'ouverture au dessus des marches de l'entrée, semble estre les pieds droits d'une porte qui n'est pas achevée; et, pour y remédier, elle a fort aprouvé le sentiment dudit sieur *Mansart*, qui est de couper la hauteur de ce stéréobate ou soubassement en forme de piédestal continu, soutenu d'un zocle à la hauteur des marches, orné d'une base composée d'un plinte, d'un filet et d'un congé, et couronné d'une corniche sans saillie, en forme de plainte, pour ne point embarasser l'entrée.

La compagnie a veu aussy le modelle de l'attique des pavillons du *Louvre*¹, fait par M. Perault, qu'elle a trouvé fort beau; elle a seulement un scrupule sur les espaisseurs que les murs que cet attique doit avoir, pour porter la charpente de la coupole dont il doit estre couvert, ne sçachant pas si les murs de dessoubz sont assez espais pour le soutenir, veu la retraite que la balustrade qui tourne à l'entour oblige d'y faire; c'est pour ce sujet qu'elle a remis à la prochaine assemblée à résoudre les difficultés après avoir veu les plans justes qui luy doivent estre communiquez.

Du 5 Avril 1677².

Dans la lecture de la préface du 6^e livre de Philbert de deux pavillons dont il s'agit ici se trouvaient des deux côtés du bassin circulaire. Il semble que Mansart ait tenu compte en partie des observations de l'Académie.

1. Il pourrait être question de deux pavillons avec coupole projetés pour couronner les deux corps de bâtiment extrêmes de la façade sur le quai. Ils sont représentés dans une gravure de Marot, datée de 1678 (Chalcographie du Louvre, n° 3301).

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 12, moins Blondel, plus Mansart.

Lorme, la compagnie a trouvé beaucoup d'obscurité sur ce qu'il dit que les proportions des colonnes des portiques à 4 sont différentes de celles des portiques à 6 et à 8, tant pour leur grosseur que pour leur hauteur, n'ayant pas bien compris si ce raisonnement n'est pas aussy tost une délicatesse de perspective qu'autre chose fondé en plus grande raison; sur quoy, après plusieurs discours de part et d'autres, la compagnie a remis au premier jour à se résoudre sur ces difficultez, après qu'elle aura examiné le premier chapitre du mesme livre, où l'auteur continue à parler de la mesme matière.

Du 12 Avril 1677.

L'on a fait lecture du premier et du 2^e chapitre [du 6^e livre], où l'on n'a rien trouvé à remarquer, si ce n'est la base en grand d'une colonne que Philbert de Lorme dit avoir tiré de quelques vestiges antiques, laquelle on n'a pas aprouvée, les partyes n'en estant ny bien proportionnées ni desseignées de bon goust.

Du 21 Avril 1677¹.

Cejourd'huy on a leu le 3^e chapitre du 6^e livre de Philbert de Lorme, où l'on n'a rien trouvé de particulier à remarquer.

M. *Mignard* a fait son raport à la compagnie de la lecture qu'il a faite en son particulier des manuscrits de Scamozzi que M. *Bruant* luy a mis entre les mains², et,

1. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 26, moins Bruand.

2. *L'Idée della architettura* (voir ci-dessus, p. 123) ne contenait en réalité que six livres sur les dix annoncés au titre. Les livres IV, V, IX et X manquaient. Était-ce les manuscrits de ces livres qu'on remettait à Mignard? Nous n'avons sur ce point trouvé aucun renseignement. Du Ry, plus tard, déclara qu'il avait entre les mains des planches (et quelques notes

après en avoir dit son avis, il a esté prié de vouloir traduire le 4^e livre qui n'est point imprimé, affin d'en apporter quelques chapitres à la compagnie, pour estre ensuite reveus et corrigez, ainsy qu'elle jugera à propos, travailler aux plans et élévations, suivant l'intention de Scamozzi, et y adjoûter aussy des notes et desseins de l'invention de la compagnie, selon qu'elle le jugera nécessaire.

Du 26 Avril 1677.

L'on a leu le 4^e chapitre qui contient les mesures du dedans du *Panthéon*, ensuite on a esté vérifier, dans la galerie des antiques, les mesures du chapiteau des colonnes, sur un chapiteau qui y est en cire¹ et qui a esté moulé à Rome, qui se sont trouvées conformes au texte de Philbert de Lorme. L'on a fait une remarque sur ce quil dit des ornemens qui sont au dessus de l'entablement du grand ordre, que l'on croit estre un ouvrage moderne, car il semble, de la manière que cet auteur en parle, que ce soit autre chose que les pilastres que l'on y voit a présent.

Du 3 May 1677².

L'on a leu les cinq et sixiesme chapitre, où il n'y a rien de particulier, que les mezures des colonnes du portique du *Panthéon* et celles des tabernacles du dedans.

sans doute) des livres IV et V, et les inséra dans sa traduction. Scamozzi y décrivait des édifices construits par lui. Il courait sans doute un peu partout des dessins authentiques ou prétendus tels des grands architectes italiens. Chambray, dans le *Parallèle de l'architecture*, en reproduit de Palladio venus, dit-il, de Venise.

1. Voir ci-dessus, p. 93.

2. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

Du 10 May 1677¹.

Sur la lecture du chapitre 8, où il fait une assez belle description des trois colonnes qui sont à *Campo Vacino*², la compagnie n'est pas entièrement persuadée que les feuilles des chapiteaux, dans leur première structure, n'eussent pas eu plus de saillie qu'il leurs en donne par sa règle, lorsqu'il dit que leurs extrémités sont enfermées dans une ligne droite qui, touchant l'astragale supérieure de la colonne, va se joindre à l'extrémité de la corne de l'abaque du chapiteau vu de front; car quoique présentement ses feuilles soient tellement rompues que leurs extrémités ne se voyent plus, leur naissance néanmoins fait assez voir qu'elles avoient du jeu au delà de cette ligne, non pas peut estre autant que Vignole leur donne, qui veut que cette ligne soit prise sur l'abaque du chapiteau, vu par la diagonale, mais bien entre les deux, au sentiment de Scamozzi.

Du 17 May 1677.

La compagnie, dans la lecture des deux derniers chapitres du 6^e livre, où Philbert de Lorme escrit avec beaucoup de soing des entablemens antiques, dont le premier est celui des trois colonnes qui sont à *Campo Vaccino* et les deux autres de batimens ruinés, a remarqué que, dans la corniche du premier de ses entablemens, qu'il dit avoir trouvé dans une cave, quoy qu'il soit extrêmement beau du reste, a néanmoins jugé que la doucine qui fait la cimaise du toit, avec son filet quarré, est trop forte à comparaison de la gouttière qui est audessous, que le denticule est un peu trop mesquin, outre qu'il est fort extraordinaire d'estre enfermé entre deux oves. L'ove de

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 17 et le 24 (moins Gittard, plus d'Orbay, le 24).

2. Colonnes du temple de Castor et Pollux.

dessous soutenu d'un talon qui fait la cimaise de la frise ne fait pas mesme un trop bon effet. La base qu'il joint à cet entablement est extrêmement pauvre, les scoties

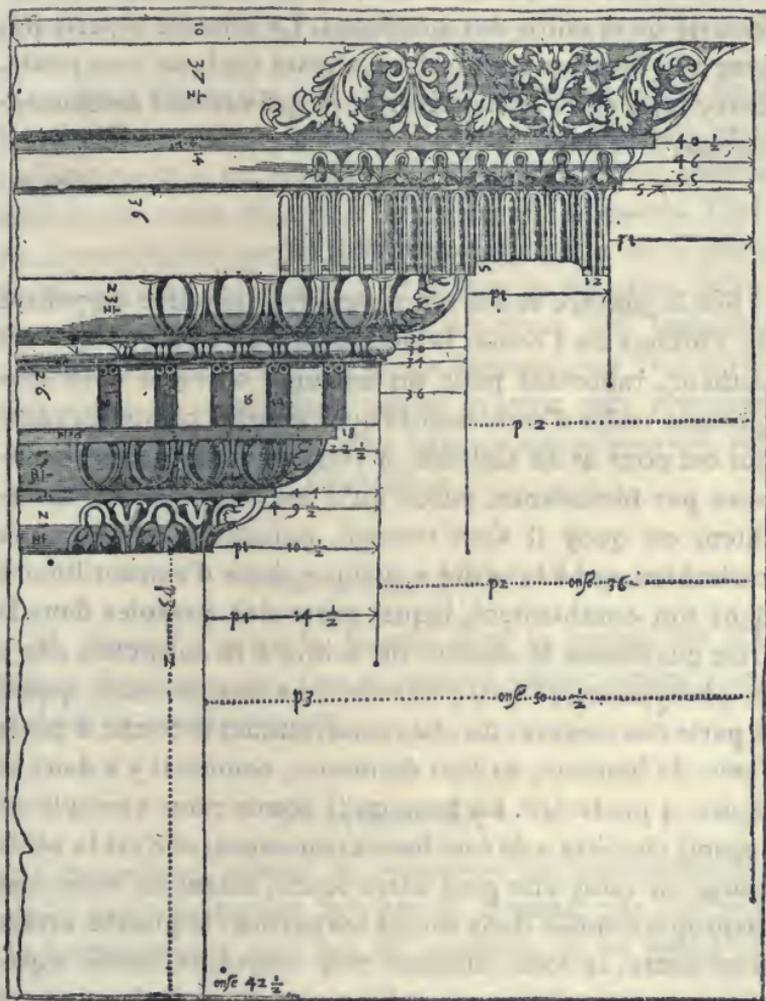


FIG. IV. — ENTABLEMENT, D'APRÈS PHIL. DE L'ORME.

sont nombreuses et ne sont séparées que d'un seul astragale entre deux filetz, qui sont par trop petis, et ceux des tores par trop grand. La saillie de la base estant excessive rend le profil de ces parties de mauvaise grâce, l'ar-

chitrave aussy ses imperfections, la première vient des plates-bandes qui le suivent en mauvaise proportion et sont couronnées des membres par trop forts.

Le dernier des entablements est defectueux par la difformité de la saillie des modillons. La cimaise supérieure, avec son filet, est trop foible, la teste du lyon trop petite, aussy bien que l'astragale et l'ove qui servent de couronnement à la frise.

Du 24 May 1677.

Sur la préface et sur les 2 premiers chapitres du 7^e livre de Philbert de Lorme, la compagnie a remarqué que cet auteur, raportant pour un exemple correcte d'un cinquième ordre d'architecture qu'il appelle composé, celui qui est pour 4^e au Colysée, a creu qu'il deust estre composé par bienséance, parce qu'il est audessus du corinthien, en quoy il s'est trompé, puisque c'est un autre corinthien, qui à la vérité a quelque chose d'extraordinaire dans son entablement, lequel porte des consoles dans la frise qui donne le double de saillie à la corniche; elle a de plus remarqué qu'il y a faute dans son discours, quand il parle des mesures du chapiteau, auquel il donne 3 piedz 34^{min.} de hauteur, au lieu de mettre, comme il y a dans sa figure, 4 pieds 34^{m.} La base qu'il donne pour exemple au second chapitre a de fort beaux ornemens, et c'est la seule chose en quoy elle peut estre louée, estant au reste très disproportionnée dans toutes ses parties; la plinthe estant trop basse, le tore inférieur trop eslevé, la scotie supérieure trop maigre, aussy bien que l'astragale, qui est seule entre les deux scoties et qui doit estre doublé pour estre bien. Ses filets mesmes, c'est à dire ceux qui environnent l'astragale qui est audessus du grand tore, sont mesquins, principalement celui du grand tore, qui doit toujours estre plus fort que ceux de l'astragale. L'orle du pied de la colonne audessus du tore supérieur n'est pas

supportable pour sa petitesse; l'on ne dit rien de la volute qu'il met au chapitre suivant, parce qu'elle a esté examiné au 5^e livre.

Du 29 May 1677¹.

Le Dom Prieur des RR. Pères Feuillans est venu dans l'assemblée, où il a aporté des plans et élévations pour un bastiment et un portail qu'ilz font faire à leur *couvent dans la rue saint Honoré*, et, après avoir demandé l'avis de la compagnie sur les dits plans et proposé leurs intentions, ont prié qu'on leur fist un dessein des dites élévations, suivant les plans et distributions des logemens qu'ilz souhaitent avoir et qu'ilz désirent que l'on suive. Sur quoy la compagnie, après y avoir fait réflexion, M. *Bruand*² s'est chargé d'en faire un dessein au net, suivant les sentimens de l'Académie.

Du 9^e Juin 1677³.

M. *Bruand* a porté le dessein pour le *portail des RR. Pères Feuillans*, que l'on a remis à signer lorsqu'il sera achevé de mettre au net.

Du 14 Juin 1677⁴.

Cejourd'huy, suivant la résolution de l'assamblée du 9 de ce mois, le dessein fait par M. *Bruand*, par l'ordre de la compagnie, a esté veu et examiné, et eu égard aux

1. Bruand, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Ce portail du couvent (qu'il ne faut pas confondre avec celui de l'église) se trouvait presque au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de Castiglione actuelle. Il est reproduit dans Blondel, *Architecture française*, t. III, liv. V, chap. xx, pl. 3.

3. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay.

4. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 21, moins Blondel.

sujettions de hauteur, veues et autres auxquelles les RR. PP. Feuillans sont nécessairement obligez, a esté approuvé en l'estat qu'il est, pour, suivant la réquisition desdits RR. PP., estre conduit soubz l'inspection gratuite d'un de Messieurs de la compagnie; lequel dessein a esté mis cejourd'huy entre les mains de deux des RR. PP. qui, pour cet effet, sont venus le recevoir dans l'Accadémie, après avoir esté paraphé par le secrétaire de la compagnie, qui a nommé M. *Bruant* pour avoir l'œil à la conduite de l'ouvrage, ou, en son absence, un autre, de mes dits sieurs, et sera donné aux dits Pères un extrait de la présente délibération.

Du 21 Juin 1677.

Sur les quatriesme, cinquiesme et sixiesme chapitres du septiesme livre de Philbert de Lorme, où il est parlé des chapitiaux doriques et ioniques composez, la compagnie a fait les remarques suivantes :

A l'esgard de l'ionique dont il est parlé dans le 4^e et 5^e chapitre, on a trouvé que le tailloir a plus de saillie par en bas que par en haut; qu'il a un petit filet par en bas trop mesquin; que l'ove descend jusques au bas de la volute; que l'astragale et le filet qui sont au dessous de la volute ont la saillie que devoit avoir l'astragale de la colonne, lequel a trop peu de saillie; que la grande gorge qui est entre les deux astragales est composée de deux parties qui n'ont aucun raport l'une avec l'autre, celle d'en bas estant une frize de fleurons qui tient les deux tiers, le reste estant une espèce de caneleure qui n'a aucun raport avec celles de la colonne, qui est dorique, et cette caneleure est en façon de portiques. Elle a mesme jugé que, quand ces canelures seroient tout a fait semblables, elles ne laisseroient pas de faire un mauvais effect par leurs répétition.

A l'esgard des chapitiaux doriques composez, outre

qu'elle n'approuve point, non plus que dans le précédent, qu'on donne à ces chapiteaux une proportion qui est contre leur nature, à cause de leur grande hauteur, elle a principalement désapprouvé celui dont la gorge est séparée par une ceinture composée de moulures mal entendues, et cette ceinture jointe avec les deux astragales, sçavoir celui de la colonne et celui qui est audessous de l'eschine faisant une répétition désagréable. On a fait aussy une remarque sur l'exagération que l'auteur fait de la beauté qu'il trouve dans ces chapiteaux, notamment dans l'ionique, ne pouvant y avoir rien de recommandable dans les uns ny dans les autres que la beauté de la sculpture et la grandeur de l'ouvrage.

Du 28 Juin 1677¹.

Continuant la lecture du 7^e livre de Philbert de Lorme, au chapitre 7, la compagnie faisant réflexion sur le dessein qu'il donne d'un entablement composé, participant, comme il dit, du dorique, de l'ionique et du corinthien, a jugé que, quoyqu'il paroisse fort extraordinaire et esloigné des manières communes, il pouvoit néantmoins faire un bon effect, supposé, comme il y a apparence, qu'il fust dans un bastiment fort exaucé et en lieu ou il peust estre veu de fort loin, car autrement la saillie en seroit monstrueuse, tant du total de la corniche que du particulier des modillons, qui au reste ne paroissent point estre assez soutenus; elle croit mesme que, si le larmier inférieur ou couronne estoit réduite à la saillie et à la figure des denticules sans mouchette, ce qu'il y a de plus extravagant en cette corniche en deviendroit plus suportable et de plus facile exécution pour les pierres dont nous servons, au cas qu'on voulust la mettre en des lieux fort eslevez et découverts.

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 5 juillet, moins Blondel.

Pour ce qu'il dit d'une autre corniche au chapitre 8, la compagnie n'a pas jugé d'en parler, elle a fait seulement réflexion sur la disposition des mufles de lion, qui sont mis mal à propos à cette corniche dans la bande de la couronne, au lieu qu'on a accoustumé de les mettre dans la cimaise audessus.

A propos de quoy elle approuve beaucoup plus que la decharge des eaues du toit se fassent dans un chaisneau creusé dans la pierre de la corniche, qui doit estre de pierre dure a joints recouverts et bien cimentez, plustost que de les faire de chéneaux de plomb, qui sont sujets à mille deffaults très nuisibles aux bastimens.

Du 5 Juillet 1677.

M. *Bruant* a aporté à la compagnie le plan de la *cour des Feuillans*, pour résoudre sur la réquisition que les R. P. ont faite d'un dessein de vestibule à l'entrée de leur couvent, qui fist simétrie à la porte et principale entrée qu'ilz font faire et, après que chacun en a dit son sentiment, on a prié M. *Bruant* d'en faire le dessein, ainsy qu'il le jugera à propos, pour estre communiqué à la compagnie au premier jour.

Du 12 Juillet 1677¹.

Sur ce que M. *d'Orbay* a demandé avis à la compagnie sur une question meue entre le vendeur d'un héritage et l'aquéreur, en ce que le vendeur conserve, à l'entrée de l'héritage, à la distance de 3 à 4 thoises, seulement un regard de fontaine, et s'est réservé un passage libre pour y aller toutes fois et quantes, dont il y a tiltre, sçavoir si l'aquéreur voulant fermer son héritage peut clore se passage avec une porte et en donner une clef au vendeur, ou

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 19.

s'il est obligé de laisser le passage entièrement ouvert. Le sentiment de la compagnie est qu'il ne peut y avoir de passage libre qu'à baye ouverte.

M. *Gittard* a fait sa plainte à la compagnie, qu'ayant donné divers desseins pour des bastimens publics et particuliers et notamment un pour la structure de *l'Église de Saint Jaques du hault pas*¹, à la prière de S. A. Madame de Longueville, il est arivé que des massons et entrepreneurs qui en ont pris la conduite ont si misérablement exécuté les dits desseins, particulièrement dans les dedans, que cet ouvrage est au mespris et à la honte de l'architecture et du siècle; dont la compagnie lui a donné acte.

M. *Le Pautre*, sur le mesme sujet, a fait sa plainte qu'ayant donné divers desseins pour *Saint Cloud*² au nommé Girard, masson, le dit Girard s'est si peu soucié de les suivre et de les bien exécuter, qu'au contraire il s'est ingéré de les estropier et gaster dans la plus grande partie; pêchant en mille endroits contre la beauté et la solidité de l'architecture; à laquelle plainte M. *Mansart* s'est joint pour pareil sujet, contre le mesme masson, qui en a usé de mesme à son égard, dont la compagnie leur a donné acte.

Du 19 Juillet 1677.

La compagnie ayant cy devant prié M. *Bruant* de vouloir se donner le soin de l'exécution qu'elle a donné pour le *portail extérieur des RR. PP. Feuillans* de la rue Saint Honoré, a fait présentement la mesme prière à

1. L'église avait été commencée en 1630, mais le chœur seul avait été construit. La duchesse de Longueville venait de faire reprendre les travaux à ses frais. Elle en avait posé la première pierre, le 19 juillet 1675, comme le constatait une inscription placée dans l'ancienne chapelle du Bon-Pasteur.

2. Le Pautre construisait alors les deux ailes du château.

M. *Mignard*, attendu l'absence du dit sieur *Bruant*¹, s'asseurant qu'il voudra bien se donner le soin de donner aux apareilleurs les profilz et panneaux qui leur sont nécessaires.

Sur la lecture du 12^e et 13^e chapitres du 7^e livre de *Philbert de Lorme*, la compagnie approuve assez ce qu'il dit de se servir de tronc d'arbres au lieu de colonnes, pourveu que les piédestaux et les corniches soient correspondans aux colonnes et qu'ilz ne soient employez qu'aux ornemens des jardinages.

Du reste, pour son ordre françois de colonnes corinthienes doriques ou autres, la compagnie n'a pas trouvé à propos d'en approuver l'usage²; ce qu'il y a de plus tolérable sont les bossages pour cacher les commissures, mais l'invention en est plus ancienne que de *Philbert de Lorme*. Ce qu'il dit enfin qu'il est bon pour les ornemens de se servir des choses qui sont particulières dans les lieux et aux personnes pour qui l'on bastit, la compagnie l'a fort approuvé, pourveu que ces sortes d'ornemens soient bien proportionnez aux lieux où on les place, trouvant mesme plus à propos de répéter ceux qui conviennent le mieux que de s'arrester à les vouloir trop diversifier, et que leurs grandeurs soient proportionnées entr'elles.

Du 26 Juillet 1677³.

Sur la lecture du 14^e chapitre, la compagnie n'a pas creu qu'il fust à propos de s'arrester à ce que *Philibert*

1. Sa signature figure pourtant dès le 26 juillet.

2. De l'Orme dit qu'il avait appliqué cet ordre à la chapelle du *château de Villers-Cotterets* : « Je fis faire les colonnes de quatre ou cinq pièces, avec beaux ornemens et moulures qui cachent leurs commissures. » Il donne pour raison, en outre de sa pensée d'inventer un ordre nouveau, la difficulté qu'il rencontrait à « trouver des colonnes toutes d'une pièce ».

3. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 2 août.

de Lorme dit des différentes espèces des temples et des entrecolonnemens de Vitruve, qu'il paroist n'avoir pas trop bien entendus, elle a seulement remarqué qu'il se sert pour tous ses entrecolonnes, de quelque ordre qu'ilz soient, de l'eustyle de Vitruve, qui ne peut estre appliqué qu'à l'ionique, au corinthien et au composé, encore ne faut il pas qu'il y ait de modillons; mais pour ce qu'il dit du dorique, l'on voit qu'il n'en a point examiné les mesures, car cet ordre ne peut jamais convenir aux entrecolonnes eustyles, quelque nombre de tryglyphes que l'on veuille donner aux entrecolonnes. Le portique corinthien, dont il donne le dessein dans le 15^e chapitre, qui a ses entrecolonnes aréostyles de 4 diamètres, ne se peut souffrir, par la trop grande portée des architraves, ce que l'on doit principalement éviter, comme dit Vitruve¹; la baye de la porte et ses ornemens ont quelque chose de si extravagant pour la petitesse que la compagnie n'a pas jugé à propos d'en parler. Ce qu'il dit des liaisons des pierres en coupe pour l'architrave est bon, quoyqu'à dire le vray, le moins qu'on s'en puisse servir est le meilleur.

Du 2^e Aoust 1677.

Dans le 16^e chapitre, Philbert de Lorme, où il décrit des entrecolonnes à arcs posez sur les colonnes, à la manière des architectes des derniers temps, comme ceux du *Dôme de Venise*² et ailleurs, la compagnie a jugé que ces pratiques ne doivent point estre suivies, estans purement gottiques et esloignées des règles de la bonne architecture.

Au chapitre 17, le dessein de sa colonnate toscane est tellement extravagant pour ses entrecolonnes, qu'elle n'a

1. Liv. III, chap. II.

2. Il s'agit des colonnes et des arcades de la nef de *Saint-Marc*, avec lesquelles d'ailleurs le dessin de de l'Orme n'a que des rapports très éloignés.

pas creu s'y devoir arrester. Pour ce qu'il dit dans le 18^e chapitre, la compagnie la approuvé estant conforme à la doctrine de Vitruve.

Du 9 Aoust 1677¹.

Sur le premier chapitre du 8^e livre de Philbert de Lorme, la compagnie a trouvé que l'ouverture de la porte dont il a donné le dessein est trop haulte pour sa largeur et que les piédestaux des colonnes sont trop bas pour l'ordre.

Sur le second chapitre, l'on n'a pas aussy approuvé les profilz du couronnement des colonnes.

Et sur le 3^e chapitre, où il donne le dessein d'une voûte d'église, les murs n'ont pas assez d'espoisseur pour la poussée, et la porte trop basse d'un tiers.

Du 17 Aoust 1677.

L'on a fait la lecture du 4^e chapitre de Philbert de Lorme, sur lequel on n'a rien trouvé à remarquer, mais au sujet de la matière qui y est traitée, concernant les portes, on dit plusieurs choses dont il a desja esté parlé cy devant, et on a trouvé dans le dessein que Philbert de Lorme fait voir d'une porte, que la corniche en est trop chétive et mesquine.

Du 30 Aoust 1677².

L'on a fait lecture des chapitres 8, 9, 10, 11, 12 et 13, sur lesquels on n'a rien trouvé que l'on puisse prendre aujourd'huy pour exemple, au contraire toutes les mesures qu'il donne pour les portes sont à esviter.

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 17. Lecture de de l'Orme, sans observations, le 23. Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

Du 6 Septembre 1677¹.

L'on a fait lecture des 14^e, 15^e et 16^e chapitres, où l'on n'a rien trouvé qui puisse servir d'exemple ny estre suivy dans la bonne architecture, attendu principalement que, dans le 14^e chapitre, il dit que l'on doit faire les hauteurs et larcheurs des fenestres conformément à la grandeur des lieux, et ainsi il donne diverses mesures de fenestres, selon la grandeur des chambres et des cabinets, ce qui ne se pratique point, attendu que l'on fait les fenestres égales pour la décoration du dehors, tant pour les grands que petits lieux, sauf, dans les dedans, à ménager les ouvertures pour les garderobes et cabinets, que l'on fait souvent en entresolles. Et, à l'égard de ce qu'il dit aussy que l'on doit eslever les ouvertures des fenestres jusques aux arachemens des poutres et soubz les solives, c'est le mesme inconvénient qu'il est dit cy dessus, parce que les chambres beaucoup exaucées causeroient une irrégularité dans les dehors; mais ce que l'on fait d'ordinaires au dessus des fenestres des grandes chambres sont des corniches; ou bien on rachepte l'excédant de la hauteur par un cintre ou encore par des arriere-voissures au droit des fenestres.

Du 13^e Septembre 1677².

L'on a fait lecture du 17^e et 18^e, 19^e et 20^e chapitre du 8^e livre, où les desseins qu'il donne des faces de maisons et les lucarnes ne doivent point estre suivis, n'estant point de nostre usage ny du bon goust d'architecture.

Les RR. PP. Feüillans sont venus demander quelques advis sur leurs couvertures et charpente du comble³, sur

1. Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard. Les mêmes, le 20, plus Félibien.

3. Voir ci-dessus, p. 143.

quoy la compagnie a esté d'avis de faire un attique de la hauteur du fronton et d'eslever le mur de face du costé de la cour aussy haut comme on vouloit faire les lucarnes.

Du 20 Septembre 1677.

L'on a leu les 6 premiers chapitres du 9^e livre de Philbert de Lorme, où il est parlé des cheminées, lesquelles n'estant point à l'usage de ce temps cy et ne contenant rien de particulier qui mérite d'estre observé, l'on n'a pas jugé à propos d'en rien dire.

Du 27 Septembre 1677¹.

L'on a fait lecture des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e chapitres du 9^e livre de Philbert [de Lorme], où il est parlé des moyens d'empescher les cheminées de fumer; mais comme les moyens qu'il en donne ne sont point généraux, qu'ilz ne peuvent convenir qu'en quelques endroits particuliers, on ne peut en tirer aucune règle certaine.

Du 11 Octobre 1677².

L'on a fait la lecture de la conclusion de tout l'ouvrage de Philbert [de Lorme], où il parle beaucoup sur les devoirs des architectes et sur leurs meurs et conduites.

Du 18 Octobre 1677³.

L'assemblée estant peu nombreuse et ayant fini la lec-

1. Bruand, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Lecture de de l'Orme, le 4 octobre. Les mêmes, plus Gittard.

2. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

3. Mansart, Mignard, Félibien. Le 25 octobre, le 4 et le 8 novembre, « l'on n'a fait autre chose que repasser sur les confé-

ture de Philbert de Lorme, l'on a résolu de repasser sur les dernières conférences jusques à ce qu'on ait délibéré sur le choix qu'on fera de l'auteur dont on fera la lecture.

Du 15 Novembre 1677¹.

La compagnie ayant résolu de lire le livre de Philbert de Lorme, où il traite de l'art de bastir à petits frais², l'on a commencé à lire sa préface, sur laquelle on a remis à la première assemblée à faire les remarques qu'on a commencé d'y faire.

Du 22 Novembre 1677.

Dans le second et troisième chapitre de la *Nouvelle manière de bastir à petits frais* de Philibert de Lorme, dont la compagnie a cy devant approuvé et loué l'usage, et dont elle se réserve à parler dans les chapitres suivants, elle n'a rien trouvé sur quoy elle puisse faire beaucoup de réflexions; elle a seulement trouvé bon de remarquer la pratique que Monsr *Bruand* sur ce propos a proposé et qui se met tous les jours en œuvre pour les planchers sans poutre qui est telle. Elle est faite de solives de brin mises de champ, de sept à neuf pouces de gros, sur dix huit pieds de long, et les autres à proportion, espacés de sept à huit pouces d'entrevou garnis d'estresillons de boys de chaisne de deux pouces de gros, chassez à coup de masse, sans entrevou, espacés de trois en trois pieds en eschiquier, recouvert de lattes dessus et dessous pour

rences précédentes ». Le 25 octobre, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien; le 4 novembre, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien; le 8 novembre, les mêmes, plus Bruand.

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 22, plus Blondel et Mansart.

2. Voir ci-dessus, p. 125.

soutenir le plancher et le plafonds, les entredeux demeurants vuides; les dittes solives portant sur les retraittes du mur, autant qu'il se peut, pour en éviter les coupures si on les faisoit porter entièrement dans le mur.

Du 29 Novembre 1677¹.

Dans la lecture des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e chapitres de Philbert de Lorme, dont la doctrine a esté en général approuvée de la compagnie, elle y a fait de plus quelques observations particulières, comme lorsqu'il dit qu'il est très dangereux de mettre du fer dans les pierres, tant parce que le fer, en se rouillant, ruine et fait casser les pierres, que par l'exemple que nous avons que la pluspart des grands bastimens antiques sont ruinez par les voleurs qui en ont dérobé le fer.

De plus, le petit mur dont il parle, c'est-à-dire ce qu'il reste du gros mur, outre ce qu'il prend pour l'assiete de sa plate forme, à laquelle il donne de la force, a aussy esté approuvé, et quoyqu'il ne parle point de la manière de poser et lever ces grands ceintres, qui paroistroient difficiles s'il faloit eschafauder, la compagnie a jugé qu'un eschaffaud roulant pouroit suffire à tout, attendu que les pièces estant embossées l'une dans l'autre, elles se soutien[nent] d'elles mesmes, principalement si elles sont à plain cintre. L'exemple que nous avons de la durée de ce qui a esté basti de cette manière, du temps de Philbert de Lorme², confirme d'autant plus la compagnie dans ce sentiment que les couvertures n'en sauroient estre que très bonnes, tant parce qu'elles ont très peu de charge que parce que le bois dont elles sont composées est mis

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 6 décembre, plus Mansart et d'Orbay.

2. De l'Orme parle, dans les chap. xviii et xix, de l'application de son procédé à certaines parties du *château d'Anet*.

de champ et n'a point d'aubier, estant pris dans le cœur du bois.

Du 6 Décembre 1677.

On a continué la lecture des 8^e et 9^e chapitres de Philbert de Lorme dans lesquelz on n'a rien trouvé à dire.

M. *Mignard* a aporté quelques desseins d'un tabernacle sur lesquelz la compagnie n'a pas jugé à propos d'y raisonner, mais a prié ledit sieur *Mignard* de voir M. de La Planche, qui les luy a mis entre les mains, pour s'informer particulièrement de luy de ce qu'il souhaite de la compagnie.

Du 13 Décembre 1677¹.

L'on a commencé d'examiner le livre des desseins que M. Des Godets a faits d'après les ouvrages antiques² d'Italie, qui d'abord a paru à la compagnie un fort grand et fort beau travail dont elle se réserve à parler amplement dans l'examen qu'elle doit faire avec soin de chacune de ses parties, les comparans avec ce qui en a esté écrit par les auteurs et ce que chacun en sçait en particulier.

1. Blondel, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 20 et le 29, examen des dessins de Des Godets et lecture de de l'Orme, sans observations. Les mêmes, le 20, moins Blondel et plus Gittard. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 29.

2. Ce sont les dessins que Des Godets publia dans l'ouvrage intitulé *Les édifices antiques de Rome dessinés et mesurés très exactement*. In-fol., 1682. Des Godets (Antoine) était né en 1653; il mourut en 1728.

1678.

Du 10 Janvier 1678¹.

Continuant la lecture du livre de Philbert de Lorme, la compagnie n'a rien trouvé qui méritast d'estre particulièrement remarqué dans les 11^e, 12^e, 13^e et 14^e chapitres, si ce n'est qu'ainsy qu'il dit qu'il fault augmenter les espaisseurs des courbes et des liernes à mesure qu'on augmente la largeur des couvertures. Il seroit à souhaiter qu'il eust aussy donné les proportions des espaisseurs des murs, suivant les différentes largeurs des édifices, non seulement pour porter les couvertures à plain cintres, mais mesme pour les surbaissées.

Du 17 Janvier 1678².

L'on a fait des remarques sur le *portique de Septimius* qui est à Rome³, et qui a esté exactement desseigné par le sr Des Godets, et principalement que les portes qui sont dans les deux pignons sont trop larges pour leur hauteur, et l'on ne peut juger quelle raison a obligé à les faire de cette sorte.

On a aussy examiné les proportions de l'entablement

1. Le 4 janvier, lecture de de l'Orme, sans observations. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 10, moins Bruand et Gittard, plus Blondel.

2. Bruand, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Le *portique de Septimius* est le *portique d'Octavie*, détruit par un incendie et rebâti par Septime-Sévère en 203. Des Godets, chap. xvi.

où l'on a trouvé l'architrave trop grand et la frise trop petite; que le talon qui est entre la fasce supérieure et l'inférieure est trop grand; que le denticule de la corniche est trop petit; qu'il y a un astragale au dessus de l'ove qui est inutile, que le filet de la grande cymaise est beaucoup trop petit.

Du 24 Janvier 1678¹.

Continuant les remarques sur le portique cy dessus, la compagnie a trouvé que la face des chapiteaux pilastres font un meschant effect par le dedans, à cause des cornes et du tailloir du costé des pignons qui se mangent et entrent dans le corps du mur, et que l'architrave porte à faux dans les coings; que les pilastres ne sont point canelés, quoyque les colonnes le soient, et on a remarqué que l'architrave passe sur le vif des colonnes et qu'elle fait retraite sur la face des pilastres par devant et que, dans les retours, elle pose sur le nud des pilastres, ce qui fait que l'encoigneure ne se bornoye pas. On a encore remarqué que les saillies de l'architrave sont coupées pour avoir plus de place pour l'inscription; ce que l'on ne trouve devoir estre pratiqué.

Du dernier Janvier 1678.

Continuant les desseins que le sieur Des Godets a fait voir à l'Académie, on a considéré celuy de l'élévation du *portique de la Concorde*², où l'on a remarqué: premièrement, que les colonnes des angles ont des plintes par la base et que les autres n'en n'ont point; que le fust des colonnes commence à diminuer dès le bas, par une ligne courbe, de mesme qu'à celles du *portique de Septimius*,

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 31.

2. *Temple de Saturne*. Des Godets, chap. ix.

dont il a esté parlé auparavant; que l'architrave porte en saillie sur le hault de la colonne respondant au vif du bas; et que le bas de la première moulure de la corniche porte sur le vif du hault de la colonne et en retraite sur l'architrave; que les roses qui sont entre les modillons répondent sur le milieu des colonnes et que le timpan est fait avec des arcs de descharges entre les colonnes.

—

Du 7 Febvrier 1678¹.

Monsr Perault a aporté à la compagnie un dessein qui luy a esté envoyé de *Reims, d'un arc de triomphe* à trois portes², dont l'on a depuis peu découvert la plus grande partie, chargé de divers ornemens d'assez bon goust, que la compagnie auroit veu avec beaucoup plus de plaisir, si les mesures y avoient esté marquées et si ce qui paroist dans la corniche ne luy donnoit beaucoup de sujet de se deffier de la conformité du dessein à l'original; et comme cet ouvrage paroist très considérable, elle souhaite qu'il plaise à Monseigneur Colbert d'envoyer quelque eslève de la compagnie qui en puisse raporter des mesures exactes, affin de pouvoir en faire un jugement certain, ne doutant nullement, par avance, que cet ouvrage ne soit antique.

Continuant à voir les desseins du *temple de la Concorde*, de M. Des Godets, et examinans ce qu'il en a desseigné en grand, on y a trouvé une très grande différence d'avec ce qu'en a donné Palladio³, particulièrement à l'égard du chapiteau, dont on fera dans la suite des remarques plus précises lorsque, par le calcul, on aura réduits les parties des uns et des autres à une mesure commune, à quoy l'on travaille. Ce qu'on a remarqué de

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 14.

2. Arc de triomphe, dit de la *Porte de Mars*.

3. Liv. IV, chap. xxx.

particulier dans la base est qu'outre que la pluspart n'ont point de plinte, il a paru qu'elles estoient encore deffectueuses en ce que :

1^o Les bases ont trop peu de hauteur pour les colonnes; 2^o que l'espace entre les deux tores est trop serré; 3^o qu'il n'y a qu'un seul filet entre les deux scoties, au lieu de deux astragales et de deux filets qui ont accoutumé d'y estre; 4^o que le filet de la scotie supérieure est trop fin et trop serré. Au sujet de l'entablement, qu'il n'a que la 6^e partie de la hauteur de la colonne, ce qui donne sujet de croire que les bases et l'entablement n'ont point esté faites pour ces colonnes, lesquelles apparament ont esté prises comme elles ont esté trouvées après un incendie.

Du 14 Febvrier 1678.

La compagnie n'ayant pas trouvé jusques à ce jourd'huy l'occasion de rendre ses devoirs à Monseigneur Colbert, s'en est acquittée et ensuite s'estant asssemblée à l'heure accoutumée et a considéré le *portique du temple d'Antonin et Faustine*, sur quoy elle a fait ses remarques qui seront rédigées dans la première assemblée.

Du 21 Febvrier 1678¹.

L'on a continué de faire des réflexions sur les desseins du sieur Des Godets, pour ce qui regarde le *portique du temple d'Antonin et Faustine*².

Du 28 et dernier Febvrier 1678.

Dans la lecture des 15^e, 16^e, 17^e et 18^e chapitres de Philbert de Lorme, dont l'on a repris la suite, dans les-

1. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 28, plus Blondel.

2. Des Godets, chap. viii.

quelz il répond à l'objection qu'on luy peut faire sur la difficulté de couvrir de tuille ou d'ardoise les toits qu'il fait en rond, à sa manière, particulièrement lorsque les bastimens ont peu de largeur, la compagnie approuve fort ce qu'il dit, que si l'on ne veut pas se servir de petits morceaux d'ardoise ou de petites tuilles qu'on peut faire exprès pour cet effet, l'on peut donner telle figure au dehors du toit que l'on veut, autre que celle du demy cercle, le rehaussant par des arcs de cercle à deux centres ou d'autres à tiers point, ou mesme de ceux que l'on fait de toute la largeur du bastiment pour demy diamètre, auquel cas l'on trouve telle roideur que l'on veut pour porter tuille, ardoise ou autre poids, à quoy la compagnie adjouste que les toits à plain cintre pouroient facilement recevoir la figure des toits brisez à la mansarde¹, relevant par le bas les coyaux et le faiste par le hault.

Du 7 Mars 1678².

Dans la lecture des 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e et 25^e chapitres de Philbert de Lorme, la compagnie continue dans son premier sentiment d'approuver et mesme de louer les pensées de l'auteur particulièrement sur ce qu'il propose pour les couvertures des bastimens d'une largeur extraordinaire, que la compagnie ne croit pas pouvoir réussir avec solidité et beauté, par aucune autre manière que par celle de Philbert de Lorme.

L'on a ensuite examiné derechef les desseins du *portique d'Antonin et de Faustine* faits par le sieur Des Gau-

1. D'Aviler dit (*Explication des termes d'architecture*) : Comble coupé ou brisé, celui qui est composé du vrai comble, qui est roide, et du faux comble, qui est couché, et qui en fait la partie supérieure. On l'appelle aussi *Comble à la Mansarde*, parce qu'on en attribue l'invention à François Mansard, célèbre architecte.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 14, moins Blondel et Bruand.

dets, dans la considération desquelz, en attendant qu'elle puisse examiner les différences des mesures qui se trouvent dans les desseins des mesmes ouvrages faits par différens auteurs, elle n'a pu s'empescher, voyant que les ornemens de la frise n'ont aucun raport dans leurs distributions aux entrecolonnes de dessous, de faire réflexion sur le caprice des sculpteurs et des peintres à qui l'on commet le soin des ornemens, et qui se soucient si peu de s'assujétir aux proportions de l'architecture et des parties du bastiment.

Du 14 Mars 1678.

L'on a fini la lecture du premier livre de Philbert de Lorme, où l'on a approuvé ses maximes. M. *Mansart* a requis la compagnie de luy dire son avis sur l'espoisseur que l'on peut donner à une voute de 6 toises 4 pieds dans œuvre, portée par des murs de 4 pieds 1/2 d'espoisseurs, sur 11 toises 1/2 ou environ de hauteur, buttée et poussée par des pilliers et arcs boutans de 15 pieds ou environ de chasse ou poussée. Sur quoy le sentiment de la compagnie a esté qu'il suffit de luy donner un pied au plus par le bas et 8 pouces par le hault, et les lunettes à proportion, ce qui se trouve autorisé par l'expérience que M. *Gittard* en a faite à l'église de *Saint Sulpice*¹.

Du 21 Mars 1678².

L'on a continué la lecture de Philbert de Lorme et l'on a veu les trois premiers chapitres du 2^e livre, dans lesquels on n'a rien trouvé qui ne convienne au sujet qu'il a entrepris de traiter, et ainsy comme on a fort approuvé sa

1. Gittard avait achevé, entre 1670 et 1675, la construction du chœur et d'une partie des transepts.

2. Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 28.

nouvelle manière de bastir, on aprouve aussy ce qu'il dit pour la construction des poutres.

Du 28 Mars 1678.

L'on a, continuant la lecture de Philbert de Lorme, veu les 4^e et 5^e chapitres, où l'on n'a rien trouvé de particulier à remarquer, mais on a approuvé ce qu'il dit sur sa manière de bastir.

Du 4 Avril 1678¹.

Dans la lecture des 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e chapitres, où Philbert de Lorme donne la description de diverses poutres à sa manière, il semble avec raison estimer davantages celles qu'il fait à anse de panier, comme les plus fortes, les plus aisées et qui chargent le moins les murs; car, pour les poutres plates, faites de différens morceaux qui ne se soutiennent entr'eux que par les joints de teste, il avoue luy mesme qu'elles sont de plus grande dépense, qu'il fault que les murs soient infiniment plus forts et, qu'arivant faute à une des pièces, il fault tout abatre pour la réparer.

La saillie qu'il donne à ses corbeaux pour porter les poutres cintrées est bonne, par la raison qu'il dit qu'il est à propos que les poutres portent peu dans le mur, où le mortier a accoutumé de les gaster, quoy qu'à la veue il soit assez désagréable que la retombée d'un arc porte à faux.

Du 13 Avril 1678².

En continuant la lecture du chapitre onze, la compa-

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien.
2. Bruand, Gittard, Mignard, Félibien.

gnie n'a pas approuvé l'usage de pousser les croisées plus haut que les corniches dans les ceintres, attendu le mauvais effect qui arrive, tant dans les tableaux des dittes croisées que dans la retombée desdits ceintres, elle a aussi remarqué que, ne mettant pas les croisées à l'opposite les unes des autres, la simétrie du dedans n'est pas si agréable.

Du 18 Avril 1678¹.

Comme, dans une des assemblées précédentes, il fut parlé, au sujet de la description des anses de panier rapportée par Ph. de l'Orme, des manières de descrire leurs joints de teste, en sorte qu'il donne aux vousoirs toute la force et toute la beauté qu'ilz sont capables de recevoir, M. Blondel a aporté aujourd'huy son livre de la *résolution des 4 principaux problèmes de l'architecture*², dans l'un desquelz cette matière est traitée à fond, et a fait voir à la compagnie que la pratique ordinaire des ouvriers est deffectueuse, au lieu de laquelle il en enseigne d'autres, qui vont à tirer les joints de teste perpendiculaires aux lignes qui touchent l'arc rampant au point où le joint doit estre tiré; ce que la compagnie a très approuvé, et souhaite que Monseigneur Colbert en fasse distribuer à la compagnie.

Du 25 Avril 1678³.

L'on a achevé la lecture du livre de Philbert de l'Orme, où l'on n'a rien trouvé qui ne doive estre estimé et dont

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien.
2. L'ouvrage avait été publié en 1673. La question est traitée dans les pages 54-60 (troisième problème).
3. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Le 2 mai, séance sans observations. Les mêmes, sauf Bruand.

l'on ne puisse faire profit dans la pratique et usage des bastimens.

Du 9 May 1678¹.

La compagnie a résolu que, dans les assemblées suivantes, on examinera les ouvrages d'architecture de Léon Baptiste Albert; cependant les desseins du tabernacle qui se doit faire aux *Carmes déchaussez*² luy ayant esté présentez pour en dire son sentiment, elle a préféré celui qui est environné de colonnes, pourveu seulement que l'on diminue la hauteur de l'entablement, lequel est trop fort pour les colonnes qui le portent, aussi bien que le piédestal; que l'on enfonce les niches des costez, se contentant de pilastres pour leurs ornemens, sans colonnes, et qu'au dessus de l'entablement l'on y place une espèce de loge en second ordre, au lieu de la grande niche à arc surbaissé, laquelle loge pourra estre faite en manière de monoptère rond, avec des colonnes à jour, couvert d'une couronne. Dont il sera aporté un dessein au premier jour par M. *Mignard* qui a aporté les desseins à la compagnie.

Du 16 May 1678.

L'on a commencé à faire la lecture du livre d'architecture de Léon Baptiste Albert³, que l'on continuera dores-

1. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 16, moins Gittard.

2. *L'église des Carmes* (rue de Vaugirard) avait été construite entre 1613 et 1620. Il y a au Cabinet des Estampes du musée Carnavalet un plan et une vue (par Chéreau) du tabernacle. Il était considérable et conforme, semble-t-il, aux observations qui sont faites ici.

3. C'est l'ouvrage intitulé : *De Re ædificatoria libri decem*, imprimé à Florence en 1485. Geoffroy Tory en avait donné une édition en 1512, et Jean Martin une traduction française, publiée en 1553, après sa mort.

navant. Dans les trois premiers chapitres, la compagnie n'a rien trouvé que des propositions (?) sur l'art dont il doit traiter dans la suite, à quoy la compagnie fera des notes selon que l'occasion s'en présentera.

Du 23 May 1678¹.

On a leu le quatrième chapitre, où l'auteur traite du choix que l'architecte doit faire du lieu où il doit bâtir, et où il rapporte beaucoup de choses sur les causes qui rendent les lieux sains ou malsains, que la compagnie n'a pas jugé beaucoup nécessaire d'estre examinez. On a ensuite délibéré sur le dessein du tabernacle des R. R. P. P. Carmes.

Du 6 Juin 1678².

La compagnie, outre la lecture du 6^e chapitre du 1^{er} livre de Léon Baptiste, où il est parlé très doctement du choix de la situation des lieux pour bastir, s'est employée à vouloir pacifier les différens qui sont entre M. *Le Paultre*³, architecte, et son frère le graveur.

Du 13 Juin 1678⁴.

L'on a fait la lecture des 7^e, 8^e, 9^e chapitre. L'on a seulement remarqué, dans le 9^e, où l'autheur parle des esperons ou pilliers boutans, qu'il dit devoir estre autant

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien. Le 1^{er} juin, lecture d'Alberti sans observation. Les mêmes, moins Mansart et plus d'Orbay.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Le Paultre (Antoine), architecte, 1621-1691, Le Paultre (Jean), graveur, 1617-1682. Voir plus loin les séances des 27 juin, 4, 11, 18 juillet.

4. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay, Félibien.

distans l'un de l'autre que le mur qu'ilz soutiennent a de hauteur, que ce précepte, qui est contre la raison, est fondé sur un endroit de Vitruve, qui est l'unzième chapitre du 6^e livre, est corrompu par la transposition d'une ligne¹, comme il est marqué, dans les notes de M. Perault, sur ce chapitre.

Ensuite la compagnie a délibéré sur un cas proposé par M. *Mignard*, scavoir : si l'on peut, lorsque l'architrave, la frise et une partie des moulures de la corniche font des ressaults, faire passer la mouchette ou larmier, sans faire les mesmes ressaults.

La compagnie a esté d'avis que cela ne se peut pas faire dans un ordre entier et réglé, mais seulement dans des attiques ou autres couronnements ou corps saillans, ainsy qu'il se voit par la figure suivante².

Du 20 Juin 1678³.

On a leu le 10^e chapitre du 1^{er} livre de Léon Baptiste Albert, qui traite fort au long de la distribution des parties d'un bastiment, et dans lequel la compagnie n'a rien trouvé que de judicieux et de raisonnable, aprouvant ce qu'il donne pour règle générale que les parties doivent estre proportionnées entr'elles et à leur tout, estant également impertinent de donner tant de grandeur à certaines parties dans les bastimens médiocres que le reste en soit difforme, que de remplir un grand bastiment de petits compartiments trop meschins. Ce qu'il dit de la situation des parties, selon les différentes régions du ciel

1. Le texte de Vitruve était bon et a été conservé dans les éditions les plus récentes. Perrault et les académiciens n'avaient point observé qu'il y est question de la hauteur de la substruction, non du mur.

2. En marge un petit croquis, mais qui ne vaut vraiment pas la peine d'être reproduit.

3. Blondel, Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes le 27.

et suivant leurs différens usages, est aussy de très bons sens, et c'est où paroist principalement le jugement de l'architecte de se bien servir de ses règles.

Du 27 Juin 1678.

Aujourd'huy, la compagnie s'est trouvée occupée pour l'accommodement de Mrs Le Paultre, qui l'ont establie juge sur leurs différens par compromis¹ qui a esté passé entr'eux cejourd'huy, par devant Ogier et son compagnon, notaires.

M. *Mignard* a fait voir à la compagnie un dessein de la part des PP. Célestins d'Avignon², pour une chapelle de saint Benazet qu'ilz veulent bastir, où la compagnie a trouvé plusieurs deffaults et a donné charge audit sieur *Mignard* de travailler à une autre, sur les mesures qui luy doivent estre envoyées.

Du 4^e Juillet 1678³.

Mrs Le Paultre ont mis entre les mains de la compagnie la copie de leur compromis et ont aussy remis plusieurs pièces pour juger sur leur différend, desquelles on a commencé de faire la lecture et l'on continuera au premier jour. Cependant, la compagnie a nommé Mrs *Bruant* et *Mignard* pour visiter la maison du dit sieur *Antoine Le Paultre*, où a logé le sieur Jean Le Paultre, et faire raport à la compagnie des réparations nécessaires loca-

1. Il est conservé à l'étude de M^e Bertrand-Taillet, le successeur actuel de M^e Ogier. J'y ai trouvé la plus grande obligation pour m'en donner communication. La maison dont il est question ci-dessous était située rue Saint-Jacques, sur la paroisse Saint-Benoît.

2. Le couvent des Célestins sert aujourd'hui de pénitencier militaire. Il en reste un cloître, une église et un réfectoire.

3. Bruand, Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes le 11, plus Blondel.

tives à y faire lundi prochain, et pour cet effet s'y transporteront jeudi prochain à 8 heures du matin.

Du 11 Juillet 1678.

Mrs *Bruant* et *Mignard* ont rendu conte à la compagnie de la visite qu'ilz ont faite et fait leur raport des réparations à faire, sur quoy sera fait droit en jugeant sur le tout, après avoir encore entendu les parties lundi prochain.

Du 12 Juillet 1678¹.

Cejourd'huy, M. Perault, contrôleur des bastimens de S. M., ayant fait sçavoir qu'il avoit quelque chose à proposer de la part de Monseigneur Colbert à MM. les architectes, on se seroit assemblé à l'heure accoutumée, où estant mondit sieur Perault auroit fait voir un billet signé de mondit seigneur Colbert, du 11^e du présent mois, par lequel il ordonne aux architectes du Roy, qui s'assemblent en l'Académie, de visiter promptement toutes les anciennes églises et les anciens bastimens de Paris et mesme des environs², s'il est nécessaire, pour voir si les pierres sont

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. En dehors des procès-verbaux de l'Académie, il existe au moins deux exemplaires du rapport sur la visite des monuments : l'un au secrétariat de l'Académie des beaux-arts, l'autre (relié aux armes de Colbert) au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Cinq-Cents Colbert, n° 262). Le texte est le même dans ces deux exemplaires, mais il offre certaines différences avec celui de l'Académie. On trouvera à la fin du présent volume une étude particulière sur les différentes questions qui se rattachent à ce document fort précieux et qui ne peuvent trouver place dans les notes.

Le procès-verbal de la visite a été publié pour la première fois, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, dans la *Revue d'architecture* de César Daly, t. X, p. 185, avec des notes et commentaires du marquis de Laborde, de Viollet-le-Duc et de Michelot.

de bonne ou mauvaise qualité, si elles ont subcisté en leur entier ou si elles ont esté endommagées par l'air, l'humidité, la lune ou le soleil; de quelles carrières elles ont esté tirées, si ces carrières subcistent ou non, et formeront leur avis sur la différente qualité des pierres, ce que la compagnie a résolu de faire au plustost.

Du 13 Juillet 1678¹.

Suivant l'ordre de Monseigneur Colbert, nous nous sommes transportez en l'église de *Saint-Séverin*, du costé du cimetièrè qui regarde le midi, où ayant examiné la nature des pierres dont elle est bastie, avons trouvé que ce qui est de pierre dure est gasté par le temps et la pluye très considérablement, et que la pierre tendre qui est de Saint Leu, Trossi de hault apareil, a mieux résisté et se trouve saine et entière jusqu'aux moindres moulures, et que, du costé du nort, la pierre tant dure que noire est plus noire et plus couverte de crasse que des 3 autres costez.

Il est à noter que les pilliers boutans et les petits arcs-boutans autour du cœur sont de Trossi, couverts de hault ban, et les pignons du costé du cimetièrè sont tout de Troussy, et les grands arboutans de la nef de hault ban. Au bas de la tour, qui est de pierre dure, est une inscription qui marque qu'elle a esté bastie l'an 1347². Il peut bien estre qu'elle est plus ancienne que l'église et ce qui est basti de Saint Leu.

A l'égard de toutes les pierres, soit dures soit tendres, on a veu que celles qui sont endommagées le sont par une mauvaise qualité de chaque pierre en particulier, qui se

1. Bruand, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes le 14.

2. L'inscription a disparu. Mais on sait qu'en 1347 Clément VI avait accordé des indulgences aux fidèles qui contribueraient à la continuation des travaux. Le chœur et une partie de la nef sont postérieurs à 1347, les autres parties antérieures.

trouve deffectueuse, par le mauvais choix qu'on en a fait dans la carrière ou par le mauvais appareil, et non par la nature de toutes les pierres en général qui sont bonnes.

Ensuite nous aurions esté aux *Jacobins* de la rue Saint Jacques¹, où nous aurions remarqué aussy que, dans les bastimens les plus anciens, la pierre de Saint Leu et de Trossi qu'on y a employé s'est mieux conservée et est plus entière que la pierre dure.

Il est vray que ce qui paroist des premiers édifices et du temps de saint Louis est tout de pierre dure, comme le réfectoire, qui est fort ancien et qui alloit anciennement jusques au delà des murs de la ville, comme il est aisé de juger par les anciens restes qu'on y voit.

Aux *Chartreux*², nous avons fait la mesme observation en plusieurs endroits, c'est à dire que le trossy est bien conservé.

Aux *Carmélites* du grand couvent³, nous avons veu la fosse de devant restaurée en 1608 avec de la pierre dure des Chartreux, dont le grain est gros et la pierre coquilleuse, les pilliers boutans sont de Saint Leu.

Aux *Bernardins*⁴, nous avons reconnu les anciens bastimens et les premières assises de l'église, basties de pierres dures, et tout le reste de l'église mesme, ce qui est demeuré imparfait⁵, [le hault qui est] tout de pierre de

1. Au sud de l'église de la Sorbonne, en face de la rue Saint-Étienne-des-Grès (rue Cujas actuelle).

2. Le couvent des Chartreux occupait à peu près les terrains au sud-ouest de l'avenue actuelle de l'Observatoire.

3. C'est le fameux couvent où firent retraite M^{mes} de La Vallière et Montespan. Un portail se voit encore au n° 284 de la rue Saint-Jacques (ancien faubourg Saint-Jacques). La rue du Val-de-Grâce a été percée sur l'emplacement de l'église.

4. Le collège des Bernardins avait été fondé en 1246, il s'étendait à peu près entre la rue des Bernardins et la rue de Poissy actuelle. On voit encore sur cette dernière les restes du réfectoire. L'église avait été commencée en 1338.

5. L'église ne fut jamais achevée.

Saint Leu est très conservé et fort net quoyqu'exposé de toutes parts aux injures des temps. Ce bastiment fut fait par le pape Benoist XII, qui avoit esté religieux de Clairvaux ou Cisteaux vers l'an 1336.

Dans la mesme rue des Bernardins, nous avons veu le logis appartenant aux héritiers de M. De Vaurouy, basty du temps du Primate, abbé de Saint-Martin, et apparament sur ces desseins¹ que nous avons aussy reconnu estre construit, sçavoir : les premières assises de pierre dure, et au dessus, jusques au premier estage, de Saint Leu, et du premier estage en hault de Trossy très bien choisy, lequel a durcy et conservé une grande beauté dans le vif des arrestes de toutes les moulures et de la sculpture, qui est en quantité et très délicate.

Du 14 Juillet 1678.

L'on s'est transporté à *Saint Denis en France*, où l'on a examiné en allant les croix qui sont sur le chemin, qu'on a trouvées estre construites d'une pierre très dure et le grain fin comme liais. Il y en a qui sont mises de lict en parement [ce fut Philippe 3^e dit le hardi qui fist édifier ces croix, pour perpétuer la pompe du roi saint Louis, son père].

A *Saint-Denis*, l'on a examiné la *Sépulture des Valois* [Catherine de Médicis la fist bastir pendant le règne de Henry III] par le dehors²; on l'a trouvée bastie de plu-

1. On trouve dans les exemplaires indiqués ci-dessus un renseignement intéressant : « C'est à dire vers le milieu du dernier siècle, parce qu'il y a une gallerie basse, ornée de peintures à fresques de messire Nicolo (Nicolo dell' Abbate), qui travaillait en ce temps là sous la direction de l'abbé de Saint Martin. »

2. La *chapelle des Valois* fut commencée vers 1570, les travaux suspendus, puis repris, durèrent jusqu'en 1587 et furent abandonnés à cette date. Il est étonnant que les membres de l'Académie ne parlent pas de l'état de délabrement de la chapelle. Elle menaçait ruine et fut démolie en 1719.

sieurs sortes de pierres; sçavoir : le bas de pierre dure, les bases des colonnes semblables à celles des croix qui sont sur le chemin, et le reste des pierres de Saint Leu, à la réserve des cymaises, qui sont de pierre dure semblable à celles des bases.

On a ensuite monté au hault de l'*église de l'abbaye*, qui est bati de pierre dure et, en quelques endroits, de Saint Leu, ou bien plustost de la pierre tendre des mesmes carrières dont la pierre dure a esté tirée; ce qu'on a reconnu que dans ces anciens bastimens, qui sont tous de pierres dures, on n'y mesloit point encore le Saint Leu.

Il est à remarquer que, dans tous les édifices que l'on a veu jusques à présent, de quelques expositions qu'ilz soient, la pierre qui s'est la mieux conservée est celle de Trossi, non seulement dans le plain des murs, mais dans toutes les moulures, bas-reliefs et corps saillans. Il est vray aussy qu'on n'a veu de pierres de Saint Leu employées devant le xiii^e siècle dans tout ce qu'on a visité jusques à ce jour, et qu'une grande partye de l'église Saint Denis est bastie de pierre dure plusieurs années auparavant¹.

Mais aussy, l'on a fait cette remarque que, de toutes les pierres qu'on a employées dans les édifices, celles qui sont saines et entières ont esté taillées jusqu'au vif et que, dans celles qui paroissent gastées et endommagées de la pluye et de l'air, cela ne provient que du mauvais choix qu'on a fait des dites pierres et de la négligence qu'on a eue d'en oster le bouzin. Comme aussy de ce que quelques-unes ont esté mises de lict en parement par l'ignorance des appareilleurs.

L'on a aussy veu la *fontaine de saint Innocent*², que l'on

1. C'est une erreur, sauf peut-être pour quelques parties de l'église, dont la date est discutée. Mais le gros de l'édifice n'est pas antérieur à 1132 ou 1137.

2. La *fontaine des Innocents*, construite en 1549-1550, était

a trouvée estre bastie de pierre de liais dur jusques au premier estage et le reste de liais plus doux; le tout fort bien conservé à quelques endroits de bases près, du costé de la rue Saint Denis, dont la pierre a esté mal choisie.

Et ainsy l'on a jugé, par l'observation de tous ces différens édifices que, pour bastir solidement, de durée et avec une beauté extérieure, l'on doit se servir de pierre dure dans les embasemens, comme de celle de Saint Cloud ou autre bien choisie et bien ébouzinée, et que dans le reste on peut employer la pierre de Trossy, qui est la plus belle, la plus blanche, et qui durcit dans le temps et résiste aux injures de l'air, et parce qu'elle est de plus hault appareil que le liais, dont on pouroit faire pourtant les bases des colonnes et les cymaises des corniches, comme on a fait au *tombeau des Valois*.

Du 18 Juillet 1678 au matin ¹.

L'on a esté au *vieux Louvre* ², dont la porte, qui reste encore près le jeu de paume regardant le levant, est construite par en bas de trois assises de pierre dure, jugée estre de cliquant tirées des environs des Chartreux, laquelle est bien conservée, de 12 à 13 pouces d'appareil, dont l'on a pris un eschantillon numéroté I.

Les pieds droits, les vousoirs de la porte et les jambes soubz poutres, qui sont en fasse du dit bastiment, du costé du levant, sont de Saint Leu, fort bien conservées,

encore au xvii^e siècle au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. Elle ne fut transportée qu'en 1787 à son emplacement actuel.

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. On appelle, à cette date, Vieux-Louvre, les constructions de Lescot aussi bien que celles qui restaient de Philippe-Auguste ou de Charles V. Le Jeu de paume est indiqué sur quelques plans de l'époque.

de mesme l'eschantillon n^o II. L'on ne croit pas que cette porte soit fort ancienne ni du premier bastiment du Louvre, que Philipès Auguste fist achever en l'an 1214.

De là, on a esté au *Petit Bourbon*¹, que Louis III, duc de Bourbon, avoit fait bastir, où les pierres du costé du nord se trouvent de pierre dure, de franc cliquant, prisés aux environs des Chartreux, bien conservées, d'un pied d'appareil, n^o 3. Ce fut Charles V qui, au commencement de son règne, qui fut en 1364, le fit rebastir et accroistre.

De mesme sont celles du costé du levant et du couchant. Du costé du levant, il y a des larmiers saillans qui sont bien conservez, et aussy du costé du couchant, où il y a des feuillages aux chapiteaux des colonnes de mesme pierre, dont les costés des feuilles sont encore toutes marquées numérotées 4.

Les pierres qui forment les arcs du costé du couchant paroissent de mesme carrière, mais de différens bans; les eschantillons n^o 5 ont esté rompues d'un mesme arc en différens endroits, et mesme d'une mesme pierre de 13 à 14 pouces d'appareil, que l'on croit de bon banc dur.

Du costé du midi, les pierres sont plus gastées, les larmiers plus endommagez par l'air, la pluye ou le voisinage de la rivière; la pierre paroist mesme différente de celle des autres costez, quoyqu'il n'y ait pas apparence qu'elle soit d'une autre carrière, si ce n'est que cet endroit fist partie [de] ce que Charles V rebastit et augmenta. En l'ancien bastiment, la pierre est telle que l'eschantillon 6.

Le morceau de pierre marqué 7 est de franc cliquant et a esté rompu d'un morceau de la balustrade du balcon, qui a esté démoli du costé de la rivière exposé au midi.

On a aussy observé au *bastiment neuf du Louvre* qu'il y a de la pierre de Saint Cloud qu'on a employée au

1. Ce qui restait de l'*hôtel Bourbon* se trouvait entre la nouvelle façade du Louvre à l'est et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. L'hôtel ne fut définitivement démoli qu'en 1758.

zocle attenant au portail, tant du costé du levant qu'à celui du septentrion, se gaste et devient farineuse.

Du dit jour de relevée 18 Juillet 1678¹.

La compagnie s'estant assemblée pour la quatriesme fois, au nombre de sept, pour examiner et terminer les différens entre les sieurs Jean Le Paultre, graveur ordinaire du Roy, et *Antoine Le Paultre*, architecte des bastimens du Roy, frères, en vertu du compromis fait par eux le 27 juin dernier, par devant Ogier et son compagnon, notaires au Chastelet de Paris, après avoir veu tous les tiltres, sentences et autres pièces par eux produites, et les avoir entendus par leur bouche à diverses fois, et avoir sceu d'eux qu'ilz n'avoient autres pièces à produire ny raisons à alléguer que ce qu'ilz ont produit et déclaré à la compagnie, la compagnie a condamné le dit sieur Jean Le Paultre à payer au dit sieur *Antoine Le Paultre* la somme de unze cens quatre vingts quatorze livres, restant de la somme de quinze cens livres, portée par un compte fait entr'eux le 1672, déduction faite de la somme de trois cens six livres, portée par diverses quittances produites par le dit Jean; en outre à la somme de quatre cens soixante treize livres, sçavoir : iij^c livres pour les loyers de la maison qu'il a occupée, à commancer du premier janvier 1677 jusques au premier octobre 1678, et cxxij livres, compris dans un billet dont il est fait réserve dans la quittance du dit sieur *Antoine Le Pautre*, en date du 26 Mars 1677; et, de plus, avons condamné le dit Jean Le Pautre d'aquitter le dit sieur *Antoine Le Paultre*, à l'égard des nommez François Féron et Bertrand, de ce qu'il leur est deub des transports faits par le dit sieur *Antoine Le Paultre* sur le dit Jean Le Pautre, pour loyers

1. Blondel, Gittard, La Motte-Coquart, Mignard, Perrault, Félibien. Sur La Motte-Coquart, voir l'introduction.

de la dite maison escheus avant le premier janvier 1677, lesquelz transports ont esté acceptez par le dit Jean, et de plus, la compagnie a jugé qu'à l'égard des réparations de la maison que le dit Jean Le Paultre a occupée, il payera au dit *Antoine Le Paultre* la somme de cent cinquante livres, dans la fin du mois d'aoust prochain, moyennant quoy il en sera valablement deschargé, et, pour se faire, remettra les clefs, dès à présent, entre les mains du dit *Antoine*, pour faire les réparations, et au surplus, sur les autres prétentions réciproques, tant du dit Jean Le Paultre, pour divers desseins et autres ouvrages par luy prétendus avoir faitz pour son dit frère, que du dit *Antoine*, pour ses despens, frais, dommages et intérestz, la compagnie a le tout compensé et mis l'un et l'autre hors de cause et de procès.

Du 19 Juillet 1678¹.

En continuant la visite des bastimens de Paris, suivant l'ordre réitéré de Monseigneur Colbert, l'on se seroit transporté au *cloistre de Notre-Dame*² [que l'on dit avoir esté bastie de neuf par Childebert l'an 522, et après commencé à rebastir de neuf par le roy Robert, fils de Hugues Capet, et continué ensuite par Henry premier, son fils, et ses successeurs, Philippes I^{er}, Louis le gros, Louis le jeune, Philippe II. D'autres disent qu'elle fut commencée sous le règne de Charlemagne, par Hercandus, 42^e évesque, qui décéda l'an 826, et fut continuée et amplifiée par l'évesque Maurice sous Philippe Auguste], où nous aurions considérez les pierres de la porte du costé du nort qui fait l'ouverture de la grande croisée, que nous aurions trouvée estre, sçavoir : les deux premières assises de cli-

1. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Le *cloître de Notre-Dame* s'étendait le long de la paroi septentrionale de la cathédrale, sur l'emplacement de la rue actuelle du Cloître-Notre-Dame et sur les terrains voisins.

quart dur, de petit appareil, comme l'eschantillon numéroté 8. Les assises au-dessus sont de hault ban, comme l'eschantillon 9.

Il y a dans le parvis, devant *l'Hostel Dieu*, une grande figure d'homme tenant un livre¹, dont la pierre est de cliquart, comme le n^o 10.

Du costé du nort, l'on a pris un eschantillon d'une des grandes figures des plus basses, qu'on a reconnu estre de pierre de Saint-Leu, comme le n^o 11; et les autres figures du mesme rang paroissent de mesme pierre; mais, pour les petites figures et bas-reliefs qui sont à la portée de la main, [elles] sont de cliquart, le tout fort bien conservé; les grandes ne paroissent pas si anciennes que le bastiment.

Dans le cloistre du chapitre de Nostre-Dame, qui est près *l'église de Saint Denis du Pas*², on trouve que les colonnes sont de cliquart dur comme le n^o 12.

A *l'église de Saint Denis du Pas*, les pilliers boutants, du costé du portail exposez au couchant se sont trouvez de hault bans de petit appareil comme le n^o 13, et l'on y a remarqué des pierres qui sont toutes mangées, estans de lict en parement comme le n^o 13 †.

L'on a aussy reconnu que les petites colonnes qui sont à costé de la porte de *l'église de Saint-Denis du pas* sont de cliquart dur comme l'eschantillon marqué ✕.

Ceste *église de Saint Denis* et le cloistre sont plus anciens que *l'église Notre Dame*, ayant esté bastie par les premiers crestiens, quelques uns disent qu'elle est nommée du Pas de ce que, en l'an 1148, Simon de Passi, chanoine, y fonda l'entretien d'un prestre³.

L'on a observé que les pierres de *l'église de Nostre*

1. C'est la statue fameuse dite *Le Grand Jeusneur*.

2. *Saint-Denis-du-Pas* se trouvait au chevet de la cathédrale, « près d'un passage du fleuve », d'où son nom.

3. Il est aussi question vers 1164 de deux frères, Simon et Osmond de Poissy, qui instituent à *l'église* deux prêtres.

*Dame*¹, tant du costé du midi que du nord, sont fort endommagées, depuis les tours jusques à la croisée, ce qui paroist plus ancien que le reste et d'une autre architecture.

La porte du costé du midi, vers l'archevesché, est de cliquart par les premières assises avec du hauban suivant le n^o 14.

Cette porte a esté commancée l'an 1257, comme il y est escrit², et paroist bien qu'elle n'est pas ancienne comme le reste.

L'on a aussy veu une maison³ scize dans le mesme cloistre de *Nostre Dame*, qui paroist ancienne de plus de 120 ans, dont les six premières assises sont de cliquard et le reste de pierre de Saint Leu, le tout bien conservé. La porte de l'entrée de la cour a ses pieds droits de bon ban et ses fermetures de Saint Leu, aussy fort bien conservé; ladite porte paroist plus vieille que la maison.

L'on a aussy examiné le grand portail du costé du couchant, qui est de pierre de cliquart, aussy bien que les premières grandes figures qu'on y voit.

L'on s'est transporté près des Mathurins, à l'*hostel de Clugni*, qui est basti de pierre dure aux premières assises et le reste de Saint Leu, fort beau et bien conservé; on a passé dans ce qui reste de ce costé là des *Termes de Julien l'Apostat*, dont les murs sont construits en paremens de quatre rangs de brique par bandes et six rangs de moellon entre les briques, lesdits moellons taillés de

1. Nous ne croyons pas utile de mettre des notes sur les édifices encore existants et très connus, et nous ne relevons pas les erreurs historiques, dont il sera question dans l'étude annoncée ci-dessus.

2. C'est l'inscription souvent citée où se trouve le nom de Jean de Chelles. La date exacte est 1258.

3. Ce pourrait être une maison de la rue des Marmousets dont on sait qu'elle fut bâtie en 1536 et qui existait encore au XIX^e siècle.

liais très dur, de 4 pouces sur 6 pouces, ayant environ 8 pouces de quaré.

En 1324, on appelloit encore l'hostel de Cluny la *maison des Thermes*; Jean de Courtenay le vendit quelques années auparavant¹ à l'évesque de Bayeux; Jaques d'Amboise, abbé de Cluny, la fist rebastir toute de neuf, je ne sçay pas en quelle année².

Du 21 Juillet 1678³.

L'on est allé pour la seconde fois visiter l'église de *Nostre Dame*; l'on a monté sur le hault des tours, et l'on a trouvé qu'elles sont toutes basties de pierre dure de cliquart et de hault ban de petit appareil bien conservées, comme aussy tout le reste de l'église, comme sont les pierres marquées |X||X|.

L'on a aussy esté à l'*archevesché*, dont les vieux murs paroissent estre un ancien bastiment et semblable à la tour qui sert de salle, qu'on dit estre bastie du temps de l'évesque Morice⁴, qui mourut en 1196, et l'on a observé que toutes les pierres sont de cliquart fort dur comme le n^o 15; quelques unes endommagées du costé du midi plus que des autres, principalement celles qui se trouvent soubz l'égout des gargouilles. Il s'y est trouvé aussy du hault ban meslé parmy, comme le n^o 16.

Le hault ban n^o 17 est pris des premières assises.

L'on a aussy observé l'église de *Saint Jean le Rond*⁵, bastie de pierre dure, et de mesme nature que celle de l'église de *Nostre Dame*.

1. En 1324 exactement.
2. Entre 1485 et 1510 probablement.
3. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes le 23.
4. Le palais dut être construit entre 1167 et 1190. Il s'élevait entre la cathédrale et le petit bras de la Seine.
5. *Saint-Jean-le-Rond* était une toute petite église adossée dans son axe à Notre-Dame et dont le portail prolongeait un peu en arrière celui de la cathédrale.

L'on a veu l'église de *Sainte-Genevieve-des-Ardans*¹ qui, dans son origine, n'estoit qu'une chapelle appelée le prieuré de *Nostre-Dame la petite*. Cette chapelle fut rebastie l'an 1130, et l'on l'a depuis acree de plusieurs chapelles, en 1516, 1547 et 1548, aussy elle a esté rebastie à diverses fois; ce qui paroist de plus ancien à présent est le portail où est la datte de 1402, et qui fut fait aux despens de Nicolas Flamel et est aussy de pierre dure de Paris.

Saint Landry, évesque de Paris, du temps de Clovis 2, filz de Dagobert, en l'an 660, fut le premier qui bastit l'*Hostel Dieu*², que l'on a ensuite acree de beaucoup de bastiments.

La chapelle de l'hostel Dieu, qui est du costé du parvis, est de pierre fort dure de Paris, bastie, selon l'histoire, en 1385.

Du costé du petit pont, on voit le pignon de la grande sale ancienne, aussy basti de pierre dure. Le portail, qui paroist estre fait depuis et vers l'an 1260, du temps de saint Louis, comme il marque dans l'histoire, a plusieurs ornemens apellez à la moderne ou gotique, dont il y en a peu d'endommagez.

Pour la sale qui est à costé, bastie par le chancelier Du Prat, selon l'histoire, en 1535³, est de pierre de cli-quart par le bas et tout le reste de Saint Leu, bien conservé.

1. *Sainte-Geneviève-des-Ardents* s'élevait sur la rue Neuve-Notre-Dame, perpendiculaire au parvis. La statue de Nicolas Flamel se voyait au portail de l'église.

2. *L'Hôtel-Dieu* s'étendait entre le parvis et le petit pont; la chapelle sur le côté sud de la rue Neuve-Notre-Dame; la grande salle, le long de la Seine. Le bâtiment principal datait de Philippe-Auguste.

3. A partir de 1531 probablement. Le portail de Saint-Louis d'abord, puis celui de Du Prat prolongeaient le petit pont.

Du 23 Juillet 1678.

L'on a esté à *Saint Martin des Champs*. C'estoit autresfois le palais de Robert, filz de Hugues Capet, lequel fonda l'église de *Saint Nicolas Des Champs*. Henry, son filz, en l'an 1056, commença à faire rebastir, dans ce mesme palais, l'église et monastère de *Saint Martin des Champs*, où il mist des chanoines¹. Avant ce temps là, elle estoit en abbaye. L'an 1067, Philipès, fils de Henry, fist achever le monastère et dédier l'église, en sorte que tout ce que l'on y voit est ancien et basti en différens temps.

Il y a, dans la cour, à un endroit qui paroist des plus anciens, où l'on a veu que la pierre qui a esté employée est de cliquant, n^o 18, et un autre de hault ban, n^o 19.

L'on a veu le grand cloistre, qui est de cliquant dur, fort bien conservé dans les petites colonnes qui sont du costé du préau.

Et pour le petit cloistre et le passage qui va au grand, qui paroist encore plus ancien, les colonnes sont de liais, comme le chapiteau, nos 20 et 21.

L'on a veu le chapitre, qui est le plus ancien basti, de hault ban et cliquant.

Le réfectoire aussy qui, au dire des moines, est basti du mesme temps que l'église est de cliquant, les colonnes qui portent la voûte sont de liais.

Les anciennes murailles qui enferment l'enclos, du costé de la rue Saint-Martin, sont de pierres dures de Paris, les créneaux sont ruinez, n'estant que désouchés. Pour les autres murs du jardin, sont rebastis, dès les fondemens, depuis peu d'années.

1. Aujourd'hui *Conservatoire des arts et métiers*. Le grand cloître et le petit cloître s'étendaient au nord-est de l'église; le chapitre était entre les deux cloîtres; le réfectoire, aujourd'hui bibliothèque, au nord du petit cloître; la chapelle Saint-Michel, au sud de l'église. Quelques tours ou fragments subsistent de l'ancienne enceinte.

Dans la basse-cour, entre l'église et le réfectoire, est un bastiment et un pavillon très bien conservé, bastis de cliquant par le bas et hault ban au-dessus, bastis l'an 1519, ainsy qu'il y est marqué et tel que l'eschantillon n° 22.

Toute l'église est de liais par le bas et de hault ban par le haut, et fort ancienne.

Dans la cour est la *chapelle Saint Michel*, bastie de hault ban, comme le n° 23.

L'*église de Saint Nicolas des Champs*¹ a esté nouvellement rebastie de Saint-Leu qui est bien conservé.

On a veu le *petit Chastelet*², basti, selon l'histoire, soubz le règne de Charles 6, par Hugues Aubriot, prévost de Paris. Les pierres sont de cliquant et hault ban fort bien conservé.

L'*église de Saint Jullien le pauvre*, une des plus anciennes de Paris, puisqu'elle estoit dès le temps de Grégoire de Tours, qui dit y avoir logé du règne de Chilpéric l'an 587.

Dans ce qui paroist de plus vieux, comme dans le mur de l'ancien portail et des bas-costez de l'église, est de cliquant dur comme le n° 24. Il y a quelque chose au derrière de l'église qui paroist basti depuis est aussy de cliquant fort dur, le tout bien conservé, hors quelques endroits qui ont esté apparamment longtemps exposé aux injures de l'air.

Vers ce quartier là est le *colège de Picardie*³, basti de hault ban et cliquant fort bien conservé.

1. Elle fut reconstruite en entier au xv^e siècle, puis augmentée au xvi^e. La porte méridionale date de 1576.

2. Le *Petit-Châtelet*, sur la rive gauche du petit bras de la Seine, se terminait à l'ouest par une grosse tour, dont la porte donnait sur le petit pont.

3. Rue du Fouarre (sur l'emplacement de la rue Dante).

Du 25 Juillet 1678¹.

L'on a esté au *Vieux-Louvre*, où l'on a remarqué que tout ce qui a esté basti par Henry 2 et Charles 9 est de cliquart et liais dans les premières assises et dans les testes des murs; toutes les bases des colonnes et les cimaises sont de liais, les colonnes et le reste des murs de Saint Leu, le tout fort bien conservé. Il y a seulement quelques endroits du costé du nort endommagés audessous des terrasses, ce qui peut avoir esté causé par le mauvais chois de quelques pierres et aussy des eaues des terrasses et des urines qui se reconnoissent en quelques endroits.

Aux *Thuilleries*, qui ont esté basties soubz Caterine de Médicis, depuis 1566², tout le bas est de pierre dure de liais et de cliquard avec les cimaises et bases des colonnes, et le reste de Saint Leu est fort bien conservé, fors quelques endroits de pierre mal choisie et quelques endroits où les égouts des terrasses et des vilaines choses qu'on y jette ont gasté les corniches.

L'on a observé, soubz la porte du milieu, qui va du grand vestibule au jardin, qu'il y a des pierres de bon ban qui, bien qu'à couvertz, se gastent et deviennent farineuses, ayant esté mal choisies.

L'on a esté à *Sainte Genevieve*³, où l'on a considéré, du costé du jardin, ce qu'il y a de plus ancien dans le bastiment de l'église et qui aparamment est des premiers édifices, et que l'on tient du temps de Clovis, qui la fist bastir en 500; mais elle fut depuis bruslée par les Normans; ce que l'on voit de reste paroist d'une autre

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Depuis 1564 exactement.

3. L'église *Sainte-Geneviève* occupait la rue Clovis actuelle, entre Saint-Étienne-du-Mont et l'abbaye. Celle-ci s'étendait sur tous les terrains du lycée Henri IV et allait à l'ouest jusque vers la place du Panthéon.

manière que ce qu'on a rebasti dans la suite. Les pierres en sont dures, de petit appareil de 8 pouces au plus, qui fait voir que l'on n'a pris que le cœur et le vif de la pierre, ce qui est fort bien conservé et nullement endommagé ny délicté. Les bastimens et ce qui a esté réparé ensuite à l'église et à la tour, il y a six cens ans, par l'abbé qui vivoit alors, est aussy de pierre dure de petit appareil et fort bien conservée. Il y a derrière le cœur une chapelle bastie du commencement du règne de François premier, de pierre de cliquant en partie et le reste de Saint-Leu, le tout fort bien conservé.

A costé est le trésor¹, basti du temps de Henry 2 de pierre Saint-Leu, de hault apareil, fort bien conservé et très dur. Et ce qu'on a remarqué dans ces deux bastimens, c'est que les couvertures sont bien entretenues, que les premières assises sont tousjours de hault ban dur.

L'on a aussy veu, du costé du jardin, la fasse de la porte qu'on appelle papale², qu'on a trouvée estre de pierre de hault ban et de souchet assez mal conservée et mesme mal taillée et les lits et joints fort mal faits.

L'église de *Saint Étienne du Mont* fut aussy bastie la première fois peu de temps après le règne de Clovis; mais on commença à la rebastir soubz François I^{er}, et le portail fut commencé en 1610 en pierre de Saint-Leu.

L'on a esté à *Saint Étienne des Grecs*³. C'est une des plus anciennes églises, puisqu'on tient que saint Denis y célébra sa première messe, lorsqu'il vint à Paris vers l'an 251, selon le sentiment des plus doctes. Ce qu'il y a de plus ancienne pierre est de cliquant dur et franc hault ban.

1. La chapelle serait celle de Saint-Jean-Baptiste. Le Trésor n'est signalé nulle part.

2. La « porte papale » ne s'ouvrait que pour les papes venant visiter l'abbaye. Le reste du temps, elle était murée.

3. *Saint-Étienne-des-Grès* se trouvait dans la rue du même nom, vers la rue Saint-Jacques, à la hauteur de la rue Cujas actuelle.

La première *église de Saint Victor*¹ est bastie avant Louis le Gros, c'est à dire avant l'an 1108, ce qui paroist assez par les plus anciens vestiges assez conformes aux bastimens de ce temps là, principalement vers la chapelle Saint-Denis; car elle a esté rebastie et augmentée du temps de Charles VII.

En 1517, l'abbé Jean Bordier fist destruire la vieille église et construire celle qui se voit à présent, qui mesme demeura imparfaite par sa mort². Il fist rehausser et raccommoder les cloistres, comme ils se voyent, en 1531; il fit faire l'infirmerie, en 1535 le réfectoire.

A l'*abbaye de Saint Victor*, le cloistre est environné de petits pilastres des 4 costez, tous de pierres de liais, avec leurs bases et leurs chapiteaux, et il y a trois costez dont les arcades sont de cliquant dur mis sur le hault du lict en parement très bien conservé.

La tour qui est derrière l'église de Saint Victor est de nature de hault ban de 6 à 7 pouces d'appareil bien conservé.

Tout le hault de l'église, les arcs boutans et contre pilliers, sont toutes de Saint-Leu, fort bien choisi et bien conservé tel que l'eschantillon n° 25.

Aux *Célestins*³, l'église qui est bastie, il y a plus de trois cens ans, est toute de pierre dure bien conservée.

Le cloistre est basti de liais et de cliquant dur dans les basses assises, de mesme que les colonnes, bases et chapiteaux.

Les pierres des corniches et la voûte sont de Saint-Leu comme aussy les pilliers boutans de dehors.

1. *L'abbaye et l'église Saint-Victor* occupaient un espace très vaste, à peu près entre les rues Cuvier et Linné d'aujourd'hui. Le jardin de l'abbaye s'étendait jusque vers la Seine.

2. Abbé de 1515 à 1543.

3. Entre les rues du Petit-Musc, de la Cerisaie et de Sully, à l'est, jusqu'aux fossés de la ville. Le cloître, à gauche de l'église, datait de 1550.

Du 26 Juillet 1678¹.

L'on s'est entretenu sur les visites qui ont esté faites de plusieurs bastimens et églises, et l'on a dit que, suivant les observations faites, le vray et unique moyen de rendre les édifices durables, de quelque pierre qu'ilz se fassent, est de bien choisir les pierres dans les carrières, les laisser hyverner, les tailler jusques au vif et n'en mettre aucunes en œuvre qui ne soit saine et entière, ce que les anciens ont esté assez soigneux d'observer.

Du 27 Juillet 1678².

Aujourd'huy l'on a esté derrière les Chartreux, à l'endroit appelé le *mont de Parnasse*, où sont les carrières des haultbans et cliquarts, où nous en avons veus qui sont semblables aux pierres que l'on a remarquées dans les plus anciens bastimens de Paris, ce qui fait juger que ce peut estre de ces endroitz là qu'ilz ont esté tirez, comme l'eschantillon marqué cliquart des Chartreux.

Derrière et proche l'*Institution*³, à un endroit qu'on appelle la *Palisière* près le chemin qui va à *Montrouge*, sont des carrières d'où l'on tire le liais, qui appartiennent à Arnou Roze. L'on en tire des pierres très grandes, d'un pied d'apareil net taillé; on peut en avoir des pierres de 18 pieds de long et de 5 à 6 pieds de large. Ce liais est d'un grain fort fin et dur, sans veines ni moyes, nullement filardeux et qui ne cède en rien à tous les plus beaux liais qu'on a veus dans les anciens bastimens.

1. Blondel, Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard, Félibien.

2. Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien. Les mêmes le 29.

3. L'*Institution* (des R. P. de l'Oratoire) avait été établie sur le grand chemin de Montrouge et de Bourg-la-Reine, sur l'emplacement actuel de l'Hospice des Enfants-Assistés. Le portail de l'église est sur la rue Denfert-Rochereau. Les carrières sont marquées sur le plan de Jaillot en 1713.

En sorte que l'on peut s'en servir en toutes sortes d'ouvrages, mesme de lict en parement, comme on peut voir par l'eschantillon marqué Arnould Roze.

L'on a remarqué que, parmy les cliquarts et les liais, il s'y trouvent de grosses boules de pierres d'une dureté plus grande que celle du caillou, qui a un grain gris, se casse difficilement avec la masse et, lorsqu'il est exposé à la gelée, il se fend et se rompt par morceaux, facilement, comme l'eschantillon marqué ⊕.

A l'*Institution*, nous avons veu le portail de l'église, bastie par le bas de hault ban très beau, et le reste de liais doux, de 18 à 20 pouces d'apareil très plain, dur et blanc. M. *Gittard*, qui l'a fait à bastir, dit que toutes ces pierres ont esté tirées d'une carrière qui est dans l'enclos des Pères de l'*Institution* de l'*Oratoire*, laquelle carrière ilz ont fermée.

On a remarqué que toutes ces pierres mises en œuvres se portent fort bien et ne sont nullement gastées. Il y a environ trente ans que cet ouvrage est achevé.

Des carriers nous ont dit que, proche le *moulin de la Tour*, tirant vers Vaugirard, il y a une carrière, appartenant à M^{me} de Briçonnet, où se trouve du hault ban et du cliquart, du plus beau qui se voye, de 22 pouces d'apareil.

Au *monastère des Cordelières*¹ du faulxbourg Saint-Marcel, on a veu tous les anciens bastimens qui estoit autresfois un palais basti par la reine Marguerite, femme de saint Louis, qui le donna aux religieuses Cordelières l'an 1274, et commença à faire bastir l'église, que Blanche², sa fille, après le décès de Fernand, filz du roy de Léon et de Castille, fist parachever et se rendit religieuse dans

1. Entre les rues Saint-Hippolyte, de l'Oursine et du Champ-de-l'Alouette. Au nord, jusque vers la Bièvre.

2. Fernand, fils d'Alphonse X, avait épousé Blanche de France en 1269; il mourut en 1274 ou 1275. Blanche, née en 1252, mourut en 1320.

ce monastère, où elle mourut l'an 1322. Toute cette maison est solidement bastie de hault ban et cliquant, très bien conservé, particulièrement une ancienne tour de pierre de petit apareil, où il n'y a aucun deffault de mesme que dans l'église et dans la tour qui fait l'escalier, qui est de bas apareil.

Pour les dedans, tant dans la chapelle basse que dans l'église et tous les bastimens, ilz sont de mesme pierre très dure, et l'on y a encore veu la cuisine, qui est fort belle et bien conservée, et les chambres et chapelles, qu'on dit estre celles qu'habitoit saint Louis et la reine sa femme.

L'on [a] aussy veu des pierres dans l'enclos et jardin qui se tirent des carrières qui sont sur le lieu, où il y en a qui sont assez dures et d'un grain fin et telles que celles desdits bastimens peuvent avoir esté tirées de cet endroit là, comme l'eschantillon marqué Cordelières Saint Marcel.

Ce que l'on a observé de particulier, c'est que soit que ces pierres soient mieux choisies, soit qu'elles soient taillées jusques au vif, soit qu'elles soient de meilleure nature, il n'y a rien, dans tous les bastimens qu'on a veu plus anciens, de ce temps là ou plus modernes, qui soit mieux conservé.

Du 29 Juillet 1678.

L'on a veu les carrières qui sont entre *Chatou* et *Argenteuil*, près le village nommé les *Carrières Saint Denis*, et l'on a observé que les pierres se tirent facilement par des bouches et ouvertures faites dans la coste, parce que la pierre croist dès le hault de la montagne, et n'a pas un pied et demy de terre audessus; mais seulement une espèce de tuf et de glaise, audessous de laquelle est la pierre de roche, qui est la plus dure et est de hault apareil, selon le n^o 26.

Audessoubz c'est la pierre qu'ils nomment la pierre franche, qui a un très hault appareil et semblable au n° 27.

Toutes ces pierres paroissent fort belles estant taillées; cependant on a remarqué, dans le village d'*Argenteuil*, où il y en a de l'une et de l'autre employée en divers endroits, qu'elle ne dure pas longtemps et se destruit facilement à l'eau et à l'injure du temps. Aussy, dans la carrière mesme, on a remarqué qu'elle se rompt et casse par son propre poids. L'on ne creuse point dans les carrières à cause de la facilité peut estre que les ouvriers ont à la tirer. Les carriers nous ont dit que celle qu'on a voulu tirer, en creusant jusques à l'eau, est beaucoup plus dure; mais nous n'avons pas veu de celle là, si ce n'est que les pierres dures qui restent à la *paroisse d'Argenteuil* et à l'*abbaye*¹ en fussent tirées, car elles sont d'une grande dureté dans les endroits qui paroissent les plus vieux.

Mais elles ont plus de ressemblance à la pierre que l'on a employée au *bastiment de Saint Denis* et mesme nous avons veu que dans le cloistre il y a des colonnes de liais et taillées dans les chapiteaux de la mesme manière que celles qui sont à Saint Denis. Aussy le derrière de l'église de l'abaye est basti de pierre dure de petit appareil, et, dans le chapitre, il y a deux colonnes dont les chapiteaux ont plus de 15 pouces d'appareil, le tout d'un liais très fin, comme l'eschantillon n° .

On voit un costé de l'église paroissiale bastie d'une espèce de hault ban de grand appareil fort bien conservé et ces sortes de pierres ne peuvent point estre des carrières de Saint Denis, selon ce qui en paroist.

L'on a passé par *Saint Denis* pour juger encore mieux s'il y a des pierres qui viennent des carrières Saint Denis,

1. C'est le *Prieuré de Notre-Dame* (de l'ordre des Bénédictins). L'église paroissiale a été détruite en 1862.

comme quelques religieux nous avoient dit qu'elles y avoient esté toutes prises, et, pour cela, on a encore visité les lieux qui paroissent les plus anciens, dont la pierre est comme d'un cliquant très dur et nullement semblable aux carrières Saint Denis.

On a veu dans les chapelles basses, soubz le chœur, de vieux pilliers, apparament de la première fondation, faite de cette sorte de cliquant dur de hault appareil sur lesquelz on a refondé et basti les autres pilliers de l'église, quand Suger la fist rebastir et accroistre. Et, tant par ces pierres là que par plusieurs autres endroitz bastis tant par Dagobert que par Suger, on conoist que ces pierres là ont esté prises ailleurs qu'aux carrières Saint Denis. Aussy Suger luy mesmes escrit qu'il les fist venir d'auprès Pontoise, et c'est ce qu'il faudra vérifier.

On a reconnu des endroits dans le hault cœur de l'église qui font juger de sa première magnificence, qui estoit d'estre toute pavée de mosaïque. La *chapelle de Saint Firmin*¹ estant encore ornée d'histoire et compartimens très beaux pour leur antiquité. Dans le milieu est un religieux à genoux et autour est escrit : *Qui te devotus oro, qui servio totus, Martir Sancte Dei, queso memento mei.*

Et à costé, dans le rond, est escrit *hoc piu(s) Albricus nobile fecit opus.*

Dans 4 ronds qui accompagnent celui-là sont représentez les 4 éléments par des figures grotesques, et, dans 12 autres ronds, qui font tout le pavement de la chapelle, sont représentez les 12 mois par des figures qui travaillent à la terre ou autrement, selon la saison.

Le marchepied de l'autel est aussy orné de diverses grotesques, qui représentent les élémens, et tout cela de mosaïque de diverses couleurs sur un fond d'or.

L'on voit que tout ce monastère a esté basti à plusieurs

1. Première travée de gauche du déambulatoire nord. La mosaïque est aujourd'hui au Musée de Cluny.

fois; aussy Dutillet, dans sa *Chronique abrégée*, dit que saint Louis répara le monastère de Saint Denis tel qu'il est, lorsque Mathieu de Vendosme en estoit abbé, qui estoit gouverneur du royaume, avec le comte de Nesle, pendant que ce roy alla en Afrique¹.

L'on a été aussy voir l'église de *Saint Denis de l'Estrée*, parce que ce lieu est ancien et fut une chapelle bastie avant que Dagobert eût édifié Saint Denis, et où l'on dit que sainte Genevieve alloit faire ses prières². Il y a encore des restes de pilliers et murailles fort anciennes; la pierre en est très dure et de la mesme nature que l'ancienne pierre de l'abbaye qui s'est bien conservée.

Audessus de la porte il y a 3 bas-reliefs; dans l'un, où est représenté Notre Seigneur qui communie saint Denis dans la prison, est escrit autour, audessus du costé droit : *Accipite de manu Dni viaticum salutis*, et au bas : *Dionysii, Rustici et Eluteri*. Ces bas-reliefs paroissent très anciens.

Du 1^{er} Aoust 1678³.

L'on a leu à la compagnie les observations qui ont esté faites sur les pierres que l'on a veues et sur les carrières qu'on a visitées; il a esté résolu que l'on continueroit à voir ce qui est de plus ancien et particulièrement les pierres de Saint Leu, dont il ne s'en trouve point dans les plus anciens édifices.

Il a esté aussy résolu que l'on mettra entre les mains de M. Ogier, notaire, la sentence arbitrale rendue entre MM. Le Paultre⁴.

1. Lors de la croisade de 1270. Matthieu avait été élu abbé en 1258.

2. *Saint-Denis-de-l'Estrée* était à l'emplacement de l'église paroissiale actuelle.

3. Blondel, Gittard, Mignard, Félibien.

4. Elle ne se trouve pas, malgré des recherches poussées assez loin, à l'étude de M^e Bertrand-Taillet. Voir ci-dessus, p. 167.

Du 2 Août 1678¹.

L'on a esté à l'église de *Saint Sulpice*², qu'on voit bastie en différens temps. Le clocher, qui est des plus anciens, est de pierre dure de petit appareil, assez bien conservé. Le devant du portail et quelques basses chapelles sont de Saint-Leu bien conservées.

L'on a veu à l'abbaye *Saint Germain des Prez*³ la chapelle de Nostre Dame, qui est dans le couvent, bastie l'an 1245; l'architecte estoit Pierre de Montereau, qui a basti la Sainte Chapelle de Paris et celle de Vincennes et qui fut enterré dans cette chapelle Notre Dame, l'an 1266.

Ceste chapelle est toute bastie de liais et cliquant très bien conservé.

Le petit cloistre qui reste est basti il y a 900 ans de hault ban et cliquant fort entier et bien conservé; le dortoir et chapitre, bastis en 1255, est de hault ban et cliquant fort bien conservez.

L'on a veu le *tombeau de Frédégonde*, qui est de liais très fin et ouvragé de pierre de raport et filets de laton en forme de damasquinure.

Le portail de l'église est de cliquant dur et fin et les figures fort anciennes.

L'on tient que ce portail et la tour qui est à costé est de la première fondation faite par Childebert, qui mourut en 558. Cependant il y a aparance que les figures du

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, Félibien.

2. Il s'agit là de l'ancienne église *Saint-Sulpice*. Elle est encore représentée sur des gravures d'Israël Silvestre et de Marot.

3. Entre les rues Saint-Benoît et de Bussy, Sainte-Marguerite (à peu près le boulevard Saint-Germain) et du Colombier (rue Jacob). La chapelle Notre-Dame était parallèle au chœur de l'église du côté nord. Le petit cloître longeait la nef de l'église du même côté. Le tombeau prétendu de Frédégonde était une dalle de pierre couverte d'une mosaïque de marbres de couleur (à Saint-Denis aujourd'hui).

portail ne sont pas si anciennes, mais plustost du temps que l'abbé Morard, qui mourut en 1014 et fist rebastir l'église, qui estoit alors toute ruinée, c'estoit sous le règne de Robert, quoyque quelques-uns croyent que le gros clocher soit du temps de Childebert et à l'endroit où estoit un temple dédié à Isis.

Du mardi 3^e Aoust 1678¹.

L'on a veu, dans le *cimetière de Saint Innocent*, une vieille tour² contre laquelle est une chapelle. Elle est bastie de pierre dure de Paris, de petit appareil et fort bien conservée, si ce n'est quelques arrestes le lon de la pyramide qui sont un peu endommagées. Cette tour est fort ancienne et l'on tient que c'estoit un lieu où l'on faisoit la garde, lorsque tout ce quartier estoit un bois longtemps devant que Philipès Auguste eust fait clore ce cimetière et fait bastir les halles.

De là, on est allé à *Sainte Oportune*³, qui estoit une chapelle au milieu des bois; ce qui paroist le plus ancien est au grand portail qui est de pierre fort dure; mais les bas costez du costé de la place et beaucoup de l'église qui est rebastie apparament depuis peu d'années est de Saint-Leu.

Ce que l'on a veu de *l'église de Sainte Catherine*⁴, du costé de la rue Saint Denis et de la rue des Longsbards, est de pierre dure des environs de Paris, de la nature des bastimens de ce temps là.

On a esté à *l'hostel de Ville*, dont le devant est basti de pierre dure, et dans la cour il y a du hault banc et du

1. Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes le 4.

2. *Tour Notre-Dame-des-Bois*, à laquelle était en effet adossée une petite chapelle.

3. *L'église et le cloître Sainte-Opportune* se trouvaient entre la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Opportune d'aujourd'hui.

4. *L'église Sainte-Catherine* dépendait de Sainte-Opportune, dont elle était voisine.

Saint Leu. Toutes ces pierres sont assez bien conservées; il a esté basti du temps de François I^{er} par un nommé Dominique de Cortone, l'an [1531 ou 1532].

On a veu ensuite le *portail de St Gervais*, basti par Jaques¹ de Brosse. Les premières assises sont de cliquant et pierres dures, de mesme que les premiers tambours des colonnes, et le reste de Saint-Leu, le tout assez bien conservé, excepté que le hault du larmier est gasté et endommagé, n'estant peut estre pas de pierre dure et à joints recouverts, ce qui cause que la poudre y entre et l'eau y faisant naistre de l'herbe gaste et ruine le reste.

Pour l'église, elle fut fondée dès l'an 576, selon M. Valois.

On a veu l'*église et le portail des Jésuites*², rue Saint Antoine, qui a esté basti de pierre dure dans les premières assises des pierres d'Arcueil hault ban et liais et le reste de Trossi, du temps de Louis 13, le tout bien conservé et de bel appareil. Frère Martel Ange en a fait le dessein, l'a eslevé jusques à 3 pieds du rais de chaussée et le reste a esté fait par le père Derrand.

L'on a veu dans le *Temple*³ l'église bastie en trois différens temps, de pierres dures, parties de petit appareil. Il y a une chapelle bastie de pierre de Saint Leu assez moderne. La grande tour est de hault ban et pierre dure de Paris fort bien conservée.

On a veu l'*église de Saint Jaques de la Boucherie*⁴. Cette église, qui est fort ancienne, a esté rebastie en 1380, et la tour, qui est de pierre dure de hault ban par en bas et cliquant; et tout le reste est de Trossi, le tout fort bien conservé. Cette tour est bastie du temps de Fran-

1. Salomon et non Jacques. Voir ci-dessus, p. 12.

2. Aujourd'hui *Saint-Paul, Saint-Louis*.

3. Le *Temple* occupait un vaste carré entre les rues du Temple, de Bretagne, Charlot, Dupetit-Thouars. L'église s'élevait sur l'emplacement du marché (aujourd'hui disparu); la grande tour vers la mairie actuelle.

4. Dont la tour seule subsiste.

çois 1^{er}; les appuys et les animaux qui sont aux 4 coins de la tour sont de pierre de Saint Leu, qui apparament eussent esté mieux de pierre dure, comme en plusieurs endroits. On a veu que l'on a mis la pierre tendre et de Saint Leu à couvert du liais ou du cliquant.

Du 4 Aoust 1678.

Ayant esté résolu, pour exécuter les ordres de Monseigneur Colbert, qu'on se transporterait aux *carrières de Saint Leu*, pour en examiner les pierres, et que, dans le mesme voyage, on verroit, en allant et venant, les plus anciens bastimens qui sont faits ou de ces sortes de pierres ou d'autres, pour les examiner.

L'on est allé d'abord à *Écouan*¹, où, à l'entrée du bois, devant l'avenue qui conduit au chasteau, du costé de Paris, on a veu une petite chapelle en forme de trèfle, bastie aparament du mesme temps que le chasteau, qui est de 1544², dont les premières assises sont de pierre de vergelé et le reste de Saint Leu, le tout de bel appareil, à petits joints très proprement taillées et bien conservées. Et l'on a mesme observé que les surfasses et paremens des pierres se sont endurcis sans qu'ils y paroisse de crasse, mousse ni noirceur causez par le temps, si ce n'est aux basses assises, où il y a une petite croute provenant de l'humidité de la terre et du rejalisement des eaux.

Il a aussy, assez près de la chapelle, un petit bastiment fait en forme de prétoire pour rendre la justice, lequel est tout ouvert et presque ruiné par le deffault de la couverture et dont les pierres sont semblables à celles de la chapelle, et pareilles à l'eschantillon qui en a esté cassé et marqué A.

1. Arrondissement de *Pontoise* (Seine-et-Oise).

2. Ce doit être la *chapelle Sainte-Anne*, qui n'existe plus.

On a esté au chasteau, dont l'on a considéré toutes les pierres par le dehors. Les premières assises sont de pierre dure de Senlis, et le reste de Trossi bien choisi, de bel appareil, à petits joints, le tout bien conservé en toutes les 4 faces. Le dedans et les faces du costé de la cour sont basties de mesme pierre, sçavoir : deux ou trois assises aux murs de faces de pierre de Senlis et le reste de Trossi et aux endroits où il y a des colonnes, comme au portique qui est à main droite¹ en face de l'escalier, les piédestaux et les bases des colonnes sont du banc hault du liais de Senlis et le fust de ces colonnes est de Trossi. Les 4 colonnes qui font la face de ce portique ont trois pieds de diamètre ; la hauteur de leur fust est de trois pièces, chaque pièce est de deux morceaux joints de lict en parement et l'on a observé qu'ilz sont posés en liaison l'un sur l'autre, c'est à dire que les joints montans ne sont pas à plomb les uns sur les autres, mais esloignez de quelques distances pour en faire la liaison, mais non croisez entièrement.

Ces colonnes sont canelées de 24 canelures fort bien taillées et bien conservées, comme tout le reste de l'entablement, à la réserve d'un endroit du larmier qui apparemment a péri par le deffault de la couverture.

On a aussy remarqué qu'il y a de deux sortes de liais de Senlis, employé dans ladite face, l'un très dur, dont les bases des colonnes et les premières assises du corps du bastiment sont construites, comme l'eschantillon marqué B, et l'autre d'un grain très fin et plus doux et de plus hault appareil fort bien conservé, et où il ne paroist aucun deffault, tant dans les dehors que dans les dedans, où il est mis avec beaucoup de propreté estant très blanc, très poli et comme si il ne venoit que d'estre employé, tel que l'eschantillon C.

1. A gauche dans la cour par rapport à l'entrée. C'est le fameux portique imité des colonnes du *temple de Castor et Pollux*.

Il y a dans le mesme lieu des colonnes canelées, bas-reliefs et plusieurs ornemens dans les faces du chasteau, tant dehors que dedans, taillez sur ce liais doux, qui sont d'une grande beauté et netteté et dont les arrestes sont très unies et bien conservées.

Nous avons veu dans cette maison plusieurs choses dignes de remarque, savoir : dans la galerie basse et qui est ouverte sur la cour¹, une table ronde de près de 6 pieds de diamètre, d'un seul caillou gris de fer avec des taches blanchastres en forme de croissant, très poli et sans aucun grain ny fil.

La chapelle est considérable par sa structure, dont le dedans est de ce beau liais tendre, lambrissée toute autour de six à sept pieds de hault de bois de raport et figures de marqueterie ; les vitres sont toutes peintes, partie grisaille et partie colorées, où l'on voit dans celles du costé gauche le connestable de Montmorenci avec ses 5 filz et dans l'autre la connestable avec ses 5 filles, vestues à la manière de ce temps là qui est l'an 1544, comme il est marqué dans la vitre d'une petite chapelle qui est à costé de la grande, laquelle est pavée de carreaux de terre cuite et émaillez de couleurs qui forment de grandes histoires fort bien peintes.

La gallerie haute, attenant la chapelle et qui tient toute la face de l'entrée du bastiment, est pavée de carreaux de mesme façon, représentant divers chiffres, armes et devises de la maison de Montmorancy ; les vitres sont toutes de grisailles et couleurs représentant des grotesques. Il y a de l'autre costé, et à l'opposite, une

1. La galerie qui terminait la cour à l'est fut démolie en 1787. Elle se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage : la galerie haute. On ne voit pas ce que peut être « l'autre galerie » dont parlent les académiciens, et où se trouvaient les vitraux de l'*Histoire de Psyché* (aujourd'hui au château de Chantilly). Peut-être la partie de droite de la galerie haute, séparée de la première par le portique central, ce qui expliquerait les mots : de l'autre côté.

autre gallerie de mesme grandeur qui est pavée de carreaux de mesme matière, mais differemens émailléz. Les vitres, qui sont toutes de grisailles et fort bien peintes, représentent l'histoire de Psiché.

Dans cette gallerie, il y a une table de 3 pieds sur 20 pouces, faite du bois d'un seul sep de vigne.

Ce qu'on a observé dans toutes les pierres dont cette maison est bastie, c'est qu'elles ont toutes conservé une grande blancheur et paroissent comme si elles venoient d'estre employées, tant par dedans que par dehors, sans estre noircies, ce que l'on peut attribuer à la pureté de l'air, la maison estant bastie sur un hault.

L'on a esté ensuite à l'*abbaye de Royaumont*¹, que saint Louis fist bastir peu de temps après la mort de son père Louis 8, qui mourust en 1226. L'église et le monastère furent achevez en 7 ans.

Les premières assises de l'église sont de pierre de vergelé très dur, comme aussy les colonnes qui servent de meneaux aux vitreaux; les fermetures desdits vitreaux avec leurs tableaux et les dales qui couvrent les galleries ou chemins découverts qui tournent autour de l'église, comme aussy les esviers et coulettes qui sont audessus des arcs boutans, et tous les entablemens de l'église. L'eschantillon marqué D est pris des dales et celuy marqué E est pris de l'entablement. Tout le reste est de haut apareil de pierre douce de Trossy, le tout très bien conservé, quoyqu'en 1400 l'église ayant esté bruslée demeura plusieurs années découverte.

Ceste église a 42 toises ou environ de longueur, sur 12 toises de largeur, compris les bas-costez, le tout dans l'œuvre; la croisée a 6 toises de large, sur 26 toises ou environ de long; l'exaucement est de 14 toises ou environ, depuis le pavé jusques soubz la clef de la voûte; les

1. Au nord-ouest de *Luzarches*, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise). Il n'en reste que le cloître et le réfectoire.

pilliers ont 3 pieds $\frac{1}{4}$ de diamètre. Le cloître, réfectoire et autres lieux sont bastis de mesme temps et de mesme pierre et bien conservez. Le réfectoire a 20 à 21 thoises de long sur 7 thoises de large, soutenu dans le milieu par 5 colonnes d'une pierre tendre, grise et bleuastré, et toutes d'une pièce à quelque chose près par le hault.

—
Du 5 Aoust 1678¹.

Nous avons esté aux *carrières de Trossy*, qui sont soubz un costeau, le long de la rivière d'Oyse, et dont les ouvertures regardent entre le nort et le couchant. Ces ouvertures sont presque à my coste et fort audessus du lict de la rivière. La première où nous avons esté, qui appartient à Mesdames d'Ambasseville et L'Escalopier, est fort ouverte et profonde. Depuis le bas jusques au ciel il y a au moins 4 thoises de hault. La montagne, qui est taillée droite à l'entrée de la carrière jusques à la terre, a plus de 5 thoises de hault; tous les bans en hault sont de vergelé, et les bans d'en bas sont ce qu'on appelle Trossi qui est plus doux et plus plain que le vergelé, comme sont les eschantillons marquez F.

Nous avons veu un autre quarière, qui est un peu plus hault, en montant l'eau, sur la mesme coste, laquelle appartient à M. de Foncherolles. Les pierres sont d'un très grand appareil. Il y en a qui portent jusques à 3 pieds $\frac{1}{2}$ net taillé. Le grain fin et doux, comme l'eschantillon marqué G.

Les pierres de Trossi qui se tirent du plus profond de la carrière et qui sont des bancs les plus bas sont les plus belles, les plus fines et les plus blanches; il s'en trouve 4 ou 5 bancs de cette nature dans cette carrière de Foncherolles comme est G †; audessus desquelz sont plusieurs bancs de vergelé jusques à la hauteur de 24 à

1. Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 6.

25 pieds, telz que les eschantillons marquez H, qui sont pris de différens bancs dans la mesme carrière. Celuy qui est numéroté I est pris du plus bas banc de vergelé.

On a veu sur la coste et hors la bouche des carrières des pierres de roche très dures et pareilles à l'eschantillon marqué H †. Il est d'une si grande dureté qu'on a pas pu en avoir un plus grand échantillon; les carriers nous ont dit que, soulz les bancs du franc Trossi et pierre douce, il y a des bancs de pierre semblable en dureté à cette pierre de roche marquée H †, dont on ne sert point, attendu la difficulté de la tirer.

On a esté ensuite dans le vilage mesme de *Trossi*¹, dans une carrière appartenant à Parain, dont les pierres sont toutes de vergelé, dans les bancs d'en hault et de moindre appareil que celles des autres carrières audessousz et à l'entrée de la dite carrière. La pierre est pareille à l'eschantillon marqué K et, dans le fond, se tire du liais de 18 pouces d'appareil semblable à l'eschantillon marqué Liais Parain.

L'on a veu sur le bord de la rivière des blocs de pierre de liais de Senlis d'un pied d'appareil semblable à l'eschantillon marqué Senlis.

Ensuite on a esté, avec les carriers, aux *carrières de Saint Leu*², où l'on a veu que les pierres sont moins dures, de moindre appareil et grandeur que celles de Trossi, aussy sont elles de moindre valeur et de moindre débit, quoyque le grain soit pareil à celuy de Trossy et malaisé à discerner. Les carriers ont avoué que dans les navées que l'on charge l'on mesle souvent du Saint Leu avec du Trossi, parce que le Saint Leu est à meilleur marché et se tire plus facilement que le Trossi; que la différence qu'il y a entre la pierre de Saint Leu et celle de Trossy vient de

1. Sur la rive gauche de l'Oise, au sud de *Creil*.

2. Sur la rive droite de l'Oise, en face de *Trossy*, à peu près.

ce que celle Trossi est soubz des terres plus sèches, et qui portent rien que du bled sarrazin, et que celles de Saint Leu sont soubz de bonnes terres, qui font qu'elles sont plus grasses que celles de Trossi, ce qui les rend d'une qualité moins bonne et fait que n'estant pas si sèches, elles ne sont pas de si longue durée et se gastent plus facilement ; ce qui nous a fait juger que l'inégalité que nous avons remarquée à plusieurs bastimens faits de pierre de Saint Leu, dont les unes se sont bien mieux conservées que les autres, vient souvent du meslange des dites pierres qui ont esté tirées de différentes carrières.

Ayant remarqué pareillement que la coste et les ouvertures des carrières de Saint Leu sont exposées au levant, et au midi, et que le dessus des dites carrières est de bonne terre franche bien cultivée, comme les carriers nous avoient dit, ce qui peut contribuer à la différence de celle de Trossi, dont le dessus n'est que de meschante terre sablonneuse et trouble, que l'eau pénètre plus facilement et vraysemblablement peut servir à la congellation desdites pierres

On a aussy observé dans toutes les dites carrières qu'il y a des bancs de pierre et mesme des endroits dans chaque banc bien meilleurs les uns que les autres. Les endroits où les bancs se séparent dans leur longueur sont ordinairement plus jaunes ; ce qui est la cause de cette couleur jaune, qui paroist en certaines pierres et dans les bastimens, quand on n'a pas le soin, en les taillant, d'aller jusques au vif de la pierre.

Du 6 Aoust 1678.

Pour conoistre la nature des pierres de *Pontoise*¹, dont toute cette ville est bastie, nous aurions premièrement

1. Sur la rive droite de l'Oise (Seine-et-Oise).

veu, soubz l'église de *Saint Pierre*¹, dans la rue de la Roche, un lieu d'où autresfois on a tiré de la pierre, et qui, par dehors, paroist un grand rocher, dont les bancs d'en bas sont fort durs et fort coquilleux, de couleur grise, d'un bel appareil; les bancs d'audessus sont blancs d'un appareil de 2 pieds 1/2, approchant du vergelé, comme l'eschantillon marqué M, et le banc d'en bas marqué N.

De là nous avons esté à l'église *Nostre-Dame de Pontoise*², où nous avons veu les ruines de l'ancienne église abatue du temps des guerres civiles, sous Henry 3. Les colonnes estoient de pierre semblables ou cliquant très dur et fin comme l'eschantillon marqué O.

On a pris aussy l'eschantillon marqué P à l'un des gros pilliers qui paroist à fleur de terre et qui est descouvert depuis longtemps.

On a esté à l'église *Saint André*³, dont les pierres sont prises des environs, semblables à l'eschantillon marqué Q.

Nous avons veu les carrières appartenant cy devant à M. de Bruxelles, et présentement aux religieuses angloises, lesquelles sont ouvertes du costé de l'Orient. Les pierres ont près de 3 pieds d'appareil et sont très dures, telles que l'eschantillon marqué R.

On a esté ensuite à la *carrière de Lauge*, derrière la *maison de Marconville*⁴, dont les bouches sont tournées au midi.

Les bancs sont près de 6 pieds de hault et de grand appareil, très blanches, le grain beau et très dur, comme l'eschantillon marqué S.

Il y a dans cette carrière un bloc de la mesme pierre

1. Au nord-est du vieux château dans la ville haute.

2. Dans les faubourgs au delà de la rivière de Viosne. Elle avait été détruite en partie, lors du siège de la ville par Henri III en juillet 1589, reconstruite en 1599.

3. Sous le château, au sud, près de l'Oise.

4. A l'ouest de Pontoise, au delà de la Viosne. Il y existe encore un château.

qui est tombé du banc d'en hault, qui peut porter 18 pouces d'appareil et qui a 3 toises de long sur 2 toises de large, qui est aussy dur et aussy blanc que le banc de dessoubz. Nous avons veu des pierres de cette carrière employées dans le jardin de *Marconville* à un cordon ou bordure de canal servant de bassin à fleur de terre, qui est très beau et nullement endommagé; il s'y fait une croute grise et s'endurcit beaucoup avec le temps.

S'il y en a quelque morceau qui se soit gasté, dont on n'en a veu qu'un ou deux, sur une très grande quantité, on peut dire que cela est arrivé de ce qu'ilz ont esté employez tout verts et sortans de la carrière, comme nous avons veu qu'on en employé encore à présent, dans le mesme lieu à faire des balustres.

De là nous avons esté dans une carrière des fossez de la ville, proche la *porte Chapelet*¹, et nous avons reconnu que c'est la continuation de la précédente, qui n'en est qu'à la portée du mousquet, dans la mesme coste, laquelle est aussy de hault appareil très dure et blanche; il y a néantmoins quelques bancs qui n'ont pas tant de hauteur et dont mesme la pierre est un peu plus douce.

Et comme nous aurions reconnu que toutes ces pierres ont beaucoup de ressemblance par leur grain, leur couleur et appareil à celles que nous avons veues à *Saint Denis* nous nous sommes informez s'il n'y a point quelques carrières plus esloignées de la ville, dans quelque vallée, à cause que l'abbé Suger² dit avoir pris celles dont il batit Saint Denis, dans une vallée dont il batit Pontoise.

Nous avons sceu qu'à une demie lieue de là, dans un hameau appelé le *Val Armé*³, il y a des carrières de pierre très dures où, estant allez, nous aurions trouvé, proche la bouche d'une carrière, un quartier de pierre d'un tonneau

1. Sur la rive gauche de la Viosne.

2. *Œuvres*, éd. Lecoy de la Marche, *De consecratione ecclesie S. Dionysii*, p. 219.

3. *Valhermeil*, rive droite de l'Oise, en amont de Pontoise.

ou environ de 18 à 19 poudes d'appareil, dont l'eschantillon est marqué T, très dur et fort semblable à beaucoup de pierre que nous avons veues à Saint Denis.

Comme l'ouverture de la carrière d'où ce bloc est sorti est présentement bouchée, nous sommes allez à 20 pas de là, revenant vers la ville, à une autre carrière de la mesme coste, appartenant à Jean, maistre vigneron du dit lieu, où nous avons trouvé trois grandes pierres abatues, dont l'eschantillon est marqué T †; l'une a 6 peds de hault, 12 piéces de long et 5 peds 1/2 de large; la seconde, qui est de mesme appareil, a 16 peds de long et la mesme largeur que la première; la troisième, qui est soubz les autres, et qu'on n'a peu bien mesurer, est de moindre largeur et longueur; comme ces pierres sont tombées à l'ouverture de la carrière, on n'a pas peu y entrer.

A trente pas de là, on a esté dans une autre carrière appelée la *maison du Choul*¹, dont la bouche est plus hault qu'à my coste, on y a veu des bancs de pierre qui sont de la nature que les autres et telz que les eschantillons marqué V; cette carrière appartient à M. le Président Brion.

Entre ceste carrière et la ville, il y en a une autre appelée l'*Ermitage*², dont la pierre est plus douce et de moindre appareil telle que l'eschantillon X.

On a esté à l'*Abbaye Saint Martin*³, au faulxbourg de Pontoise, où l'on bastit présentement avec de la pierre tirée de la carrière des Angloises, telles que celle marquée Y. Il y a une carrière dans cette abbaye, mais les pierres ne sont que petits carreaux.

Nous avons veu l'*Abbaye de Maubuisson*⁴, bastie et fon-

1. *Le Chou*, sur la rive droite de l'Oise, entre Pontoise et Valhermeil.

2. Au nord de Pontoise.

3. Rive droite de l'Oise, au sud de Pontoise.

4. *L'abbaye de Maubuisson*, dont quelques parties subsistent, se trouvait près de la rive gauche de l'Oise, au sud-est de Pontoise.

dée par la mère de saint Louis ; elle est toute de pierre dure du pays, si belle et si bien conservée que le pignon de la petite église ne paroist que d'une seule pierre ; il y a mesme soubz cette abbaye et aux environs plusieurs carrières dont on tire de la pierre.

Du 7 Aoust 1678¹.

Estant arrivez en ceste ville, nous serions en mesme temps descendus à l'Accadémie, où nous aurions jugé à propos de mettre dans le présent registre autant du contenu dans nostre procès-verbal de visite, pour communiquer l'un et l'autre à la Compagnie au premier jour d'assemblée.

Du 8 Aoust 1678².

La compagnie estant assemblée, on auroit fait raport de tout ce qui s'est passé dans la visite des chasteaux, églises et carrières depuis le 4 du présent mois jusques aujourd'huy, et qu'on auroit chargé le présent registre du procès-verbal qui en a esté dressé, dont l'on a fait lecture dans l'assemblée, après quoy il a esté dit que Monseigneur Colbert en seroit informé, pour sçavoir ses intentions sur ce que l'on doit faire dans la suite, ce qui sera raporté à la compagnie pour les exécuter.

Du 17 Aoust 1678.

Dans le unzième chapitre du premier livre de Léon Baptiste Albert, quoyqu'il y ait beaucoup de discours, on n'a pas cru devoir y remarquer autre chose, si ce n'est que, parlant du renflement des colonnes, il dit avec assez

1. Gittard, Mignard, Félibien.
2. Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 17, sauf Blondel.

d'obscurité que les anciens avoient accoutumé de les faire sur le milieu des colonnes, ce qui n'est pas véritable, par l'inspection des plus beaux ouvrages antiques que nous avons, où le renflement des colonnes est ordinairement vers le tiers des colonnes.

Ce qu'il dit encore sur le sujet des piédestaux est fort obscur, qu'ilz doivent avoir plus de largeur que les bases des colonnes, en ce que s'il entend parler des corniches, il a raison, mais non pas à l'égard du dé qui doit répondre au vif de la base.

Ce qu'il dit ensuite du soin qu'on doit prendre de donner des espaisseurs proportionnées aux murs, lorsqu'ilz ont beaucoup de hauteur, est très bon, et particulièrement à ceux qui sont percez de beaucoup d'ouvertures, comme estoit celui de *Saint Pierre de Rome*², qu'il rapporte pour exemple, qui s'estoit beaucoup surplombé par sa foiblesse.

Du 19 Aoust 1678³.

L'on a esté aux *carières de Fécan*⁴; nous avons celle de Blaise Mesière, qui est entre *Reuilly et les Picquepuces*, assez près du chemin : elle a plus de 12 toises de profondeur et ne contient qu'un seul banc de pierre dure, espèce de cliquant très beau, tel que l'eschantillon AA; les pierres ont un pied d'appareil et l'on va quasi jusques à l'eau pour les tirer.

Les pierres qui sont audessus sont de bons mouellon et bien gisant, c'est-à-dire plat et egal dans son lict. La

1. Le texte latin dit *infra medium*. L'Académie ne se servoit que de la traduction de Jean Martin (voir ci-dessous, p. 211), très insuffisante.

2. Il s'agit de l'ancienne *basilique de Saint-Pierre*, détruite en 1506.

3. Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes, le 20.

4. Le nom est resté à la *rue de Fécamp*, allant de l'avenue Daumesnil à la rue de Charenton.

terre qui est audessus est un sable graveleux, plain de petits cailloux, gris à la superficie et rouge audessous.

Il y a plusieurs autres ouvertures dans cet endroit, d'où se tire de semblable pierre.

Aux carrières qui sont dans la vallée, les pierres qui se tirent sont plus tendres et d'une nature de terre plus molle et pasteuse.

On a esté voir le *pont de Charanton*¹, dont les pierres des premières assises sont d'une espèce de cliquant et de hault banc. La première assise, qui est de cliquant, a 15 à 16 pouces d'appareil, dont l'eschantillon est marqué BB, et le hault ban marqué CC.

Apparament, ces pierres sont tirées des carrières hautes de Fécan et de Charanton.

Ce que l'on a remarqué, c'est qu'elles sont fort bien conservées dans l'eau et hors de l'eau.

Du 20 Aoust 1678.

On a esté à *Luxembourg*, ce palais a esté basti par de Brosse²; on a remarqué que toutes les pierres y sont mises confusément et sans choix, se trouvant des dures auprès des tendres, les unes de bonne nature et les autres au contraire deffectueuses.

Ensuite on s'est transporté le long de la coste de *Meudon*³, où nous avons veu la *carrière du Goret*, dans un endroit qui regarde Paris. Le bon banc a 16 pouces net taillé; on en peut tirer des pierres de 8 à 9 pieds de long et non plus, à cause qu'il y a des fouilleres avec un coquillé dans le milieu; la pierre est fort dure, telz que les eschantillons DD.

Audessus de ce banc, il y en a un de pierre fort grise

1. Sur la Marne.

2. Voir ci-dessus, p. 13.

3. Cant. de *Sèvres*, arr. de Versailles (Seine-et-Oise).

et fort coquilleuse, et audessus plusieurs lits de moillon, libages et pierres propres à faire de la chaux. La terre qui est audessus est sèche, graveleuse, et en quelques endroits marneuse; il y a des vignes plantées audessus.

On nous a dit qu'audessous du bon banc, il y a du petit liais de 5 pouces d'épaisseur, propre à faire des marches, qui n'est pas extrêmement dur; toute cette pierre est bonne à la gelée, cette carrière est presque au hault de la coste.

Un peu plus bas, tirant vers *Saint Cloud*, et à my-coste, on a veu dans la carrière où l'on a pris les grandes pierres du *fronton du Louvre*¹ un banc de pierre d'appareil d'un pied de hault net taillé fort blanc et coquillé dans le milieu, tel que l'eschantillon EE; on peut en tirer de grandes pièces longues et larges. Il y a 5 toises de terres sablonneuses audessus de ce banc. Audessus de ces carrières et dans les vignes, on tire d'autres pierres par des puis, lesquelles sont de mesme nature que celles cy-dessus.

Le *chasteau de Meudon*² a esté basti par le cardinal de Lorraine des pierres de ceste coste; nous y avons remarqué plusieurs endroits fort endommagés par les pluyes et les injures de l'air.

La *Grotte*, apparament faite par Serlio et sur ses desseins, est bastie de pierre dure des carrières de Meudon; les bases, piédestaux, cymaises, frontons, chambranles et tous les ornemens dedans et dehors sont de liais, telz que les eschantillons marquez FF, bien conservé.

Il y a des colonnes faites par tambours en bossage de pierre de bon banc de Meudon piqué, et 4 assises de pierre coquilleuse, telle que l'eschantillon GG, qui est pareil à

1. Ce sont les grandes pierres du fronton de la Colonnade, qui avaient 52 pieds de long.

2. Construit, tel qu'il resta jusqu'au xvii^e siècle, par le cardinal de Lorraine en 1552, il avait probablement été commencé vers 1539-1540. La Grotte serait l'œuvre, non pas de Serlio, mais de Philibert de l'Orme, pour la partie architecturale.

celle qui est dans les carrières audessus du bon banc. Les pierres des grottes qui sont soubz la première terrasse sont fort ruinées par les eaux.

Ce qui a esté fait de neuf au chasteau, du costé du jardin, du temps de M. Servin¹, est fort ruiné, principalement la corniche du pavillon du milieu.

—
Du 21 Aoust 1678².

Nous avons esté au village de *Vitri*³, à deux lieues de Paris, vis à vis *Charenton*, où nous avons veu l'*église paroissiale*⁴, qui estoit autrefois un monastère de Bénédictins, bastie il y a environ 400 ans, de pierre dure, la plupart de cliquart, particulièrement les larmiers, et de toute sorte d'appareil jusques à 18 pouces de hault; il y en a qui n'ont que 6 pouces, les échantillons marqué HH sont pris dans la 5^e assise, derrière le cœur de l'église. On a remarqué que, dans la seconde assise, qui paroist un peu mangée du temps, la superficie est d'un grain plus gros, et mesme en quelques endroits come de la terre qui s'égraine, telz que les eschantillons I.I. Cependant, lorsqu'on a poussé le ciseau dans la pierre, environ demy pouce seulement, on l'a trouvée d'un grain plus fin et plus dur, ce qui fait juger que la pierre n'est gastée par dessus qu'à cause des eaues tombées avec violence, et que la qualité nitreuse s'estant évaporée, elle s'égraine et n'a pas la mesme dureté par dehors que dans le cœur.

On a veu aussy l'ancienne paroisse⁵, qui est de pierre

1. Abel Servien, ministre d'État, l'un des négociateurs des traités de Westphalie. Il mourut dans le château en 1659. Il ne reste plus de la partie occupée par lui que la terrasse et les grands murs de soutènement.

2. Mignard seul.

3. Arrondissement de *Corbeil* (Seine-et-Oise).

4. Église du XIII^e siècle, conservée.

5. Église Saint-Gervais-Saint-Protais, démolie en 1797.

semblable a celle cy dessus, et de différens appareils, le tout assez bien conservé.

On a esté hors le village, le long de la coste revenant

/

Banc de marches.

12 po. 4 à 6 po. 6 à 7 po.

Le Liais.

12 po.

Durot.

6 po.

Yeux de chat
servant à faire du pavé.

17 po.

Haut cliquant.

12 po.

Bas cliquant.

Banc de moison.

12 po.

Franc banc.

12 po.

Rustiques et lambourdes.

vers Paris, où l'on a trouvé près la *Croix la Cloque*¹ la carrière de la dame Tessier; on en tire les pierres par une

1. Il y avait sur la route de *Villejuif* un certain nombre de croix voisines de carrières.

bouche assez ouverte; on y monte fort peu. Du ciel jusques en bas, il y a environ 3 toises.

Ces terres sont meslées de gravier et marne, plantées de vigne, et les bancs qui sont de diverses pierres sont disposées comme la figure cy à costé; entre chaque banc il y a du bousin.

On peut tirer du hault cliquant des pierres de 10 pieds de long; il est tel que l'eschantillon marqué KK; le bas cliquant est marqué LL; le liais n^o MM; le durot marqué NN.

Les pierres des églises de *Vitri* ont esté tirées apparament de ceste carrière et des autres qui sont dans la mesme coste, et qui se communiquent par des rues qui vont jusqu'à *Vitri*.

Du 22 Aoust 1678¹.

Dans le 12^e chapitre² du 1^{er} livre, où Léon Baptiste Albert parle des toits et des couvertures, il y a un endroit, sur la fin, où traittant de l'escoulement des eaues, son discours nous paroist tellement embrouillé qu'il nous en rend la traduction suspecte et fait que, pour en estre mieux esclaircis, la compagnie a remis le jugement qu'elle doit faire sur le passage, après qu'elle aura veu comment il est couché dans l'original latin de l'auteur³.

Du 29 Aoust 1678⁴.

L'on a fait la lecture du 12^e chapitre du 1^{er} livre de Léon Baptiste, où il traite des couvertures des bastimens. On n'a rien trouvé à y remarquer, estant vray ce qu'il dit

1. Blondel, Gittard, Mignard, Félibien.

2. xi^e d'Alberti.

3. Les observations de l'Académie s'appliquent à la traduction de Jean Martin et sont exactes en ce qui la concerne.

4. Bruand, Mansart; les mêmes le 5 septembre, plus d'Orbay.

qu'on doit particulièrement avoir soin de bien couvrir tous les édifices, qui se ruinent facilement lorsque les eaux viennent à donner dessus.

Du 5 Septembre 1678.

Sur le 13^e chapitre de Léon Baptiste Albert, où il parle des niches, c'est si obscurément et d'une manière si extraordinaire que cela paroist tout à fait contre l'usage et mesme le bon sens; c'est pourquoy on a remis à un autre jour pour parler des niches et de la manière de les bien faire.

Du 12 Septembre 1678¹.

L'on a leu le dernier chapitre du 1^{er} livre de Léon Baptiste Albert, et comme il traite des degrés et escaliers, dont on a assez amplement parlé cy devant, on n'a pas jugé à propos d'y faire aucunes remarques.

On a raporté à la compagnie ce que l'on a fait dans la vizite des carrières, maisons et églises, commencées le 24 aoust dernier jusques au 6^e de ce mois; il a esté arrêté que le procès verbal sera mis dans le présent registre.

Le 24 aoust 1678², nous avons esté à *Montesson*, entre *Chatou* et le *Pecq*³, où nous avons veu plusieurs carrières en plaine campagne, et serions entrez en celle des Chastelliers : on y descend par une bouche qui regarde Paris. Sa hauteur, depuis le rez ou sol où l'on marche, jusques à la superficie des terres labourables [n'a] pas plus de 3 toises ou environ.

La terre est sèche, sablonneuse et plaine de petites

1. Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. C'est la reprise du récit des visites.

3. Plus exactement à l'est du Pecq; *Houilles*, à l'est de Montesson, vers Argenteuil; canton d'*Argenteuil*, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

pierres, et audessous fort marneuse, ou de crayon blanc et de nature sèche.

Le meilleur banc, et celui dont on tire présentement la pierre, est au niveau du sol de la carrière; à l'entrée de laquelle il n'a pas plus de 8 pouces de haut, mais à mesure que l'on entre plus avant dans la carrière, en tirant par soubz terre, vers la plaine d'*Houille*, ce mesme banc, qui se continue toujours à niveau et horizontalement par le bas, s'élève du costé du ciel de la carrière, en sorte qu'il est plus hault à mesure qu'il entre dans la dite carrière, et porte jusques à 18 et 20 pouces de hauteur, net taillé, mais aussy plus il a de hauteur, moins il a de dureté, et la pierre devient plus douce.

Les carriers appellent *liais* celle qui n'a que 8 pouces de hault, et celle qui est plus haulte et un peu plus douce, ilz la nomment *cliquart*, quoyque ce ne soit qu'un mesme banc; celle de *liais* est marquée NN et celle de *cliquart* OO. Audessus de ce banc l'on tire d'autres pierres, médiocrement dures et plus douces, dont on fait des carreaux et des quartiers, et au dessus on tire du libage et du moislon.

Nous avons veu une autre carrière proche la précédente, appartenant à Pierre Marie, qui a aussy son ouverture du mesme costé; l'on tire d'un banc pareil au précédent un *liais* semblable à celui dont on vient de parler, horsmis que l'appareil a 11 à 12 pouces et qu'il est d'une nature un peu plus douce; on en peut avoir des pierres de 10 pieds de long sur 3 pieds de large, mais non également larges par les 2 bouts. Il est tel que l'eschantillon marqué PP.

Au dessus, il y a trois bancs, qui portent chacun 12 à 13 pouces, net taillé, et dont la pierre est plus douce. Ces bancs continuent tout le long de la coste, et la pierre est telle que l'eschantillon marqué QQ. Toutes les terres au dessus de cette carrière sont mauvaises et de la nature qu'il est dit de la première. On n'y sème que de l'avoine.

Proche ces carrières, il y en a une qui n'est ouverte que

par un trou ou puisart, laquelle appartient au sieur de la Bonneterie, d'où, au dire des carriers, on peut tirer du liais de 18 pouces d'appareil.

Il est à noter que ces carrières ne sont pas fouillées profondément, et que vraysemblablement, en les creusant plus bas, on découvreroit d'autres bancs audessous de la lambourde, que les carriers nous ont dit estre le sous pieds du bon banc qu'ilz tirent, lesquelles seroient aparament plus dures, ainsy que nous avons remarqué en plusieurs endroits, où les carrières sont beaucoup plus profondes, et où il se trouve quantité de différens bancs jusques à l'eau.

Aussy l'on nous a dit qu'il n'y a pas plus de 30 ans que ces carrières sont ouvertes, et que quand ceux du village voulurent s'en servir pour bastir leur église, on la trouva propre pour estre employée à *Saint Germain en Laye*¹, dont on a refait les escaliers du chasteau neuf, plusieurs autres marches et des terrasses; qu'on en a mis au *Val* et qu'encore présentement l'on s'en sert à *Versailles*.

Nous avons esté dans la cour du *chasteau neuf de Saint Germain*², où nous avons considéré la terrasse au dessus de la porte de l'entrée, dont les pierres sont fort endommagées, principalement à la face du costé de la petite cour, où les premières assises sont d'une espèce de cliquart dur assez conservé, tel que l'eschantillon numéroté RR. Quand au reste, c'est une pierre tendre, mangée et éclaillée, et qui nous a paru telle que la pierre tendre des *carrières de Saint Denis*, et semblable à l'eschantillon SS.

Nous avons aussy considéré la pierre dure des faces du *Vieux Chasteau*³ qui nous a paru de bonne nature et bien

1. Arrondissement de *Versailles* (Seine-et-Oise).

2. C'est le château, dont certaines parties furent commencées sous Henri II, et qui fut construit par Henri IV, continué sous Louis XIII. Louis XIV y fit faire de grands travaux de restauration et de décoration. Il ne reste, autant dire, plus rien de cette demeure royale.

3. Construit vers 1539-1546.

conservée, particulièrement au petit escaller du costé du jardin, qui traverse par dessus le fossé.

A *Poissy*, nous avons veu l'*église paroissiale*¹ qui est de fondation très ancienne, et toute de pierre dure, de mesme que l'*église de l'abbaye*², rebastie tout de neuf par Philippes le Bel. Les pierres sont d'une espèce de cliquant de hault appareil, très beau et bien conservé de dedans et dehors, tel que l'eschantillon marqué SL Poissy, qui est pris d'un larmier d'un pillier boutant proche le porche.

A l'entrée du porche, il y a deux pilliers composez de plusieurs petites colonnes à la gottique, lesquelz sont d'une seule pierre de cliquant, de 11 à 12 pieds de hault sur 2 pieds $\frac{1}{4}$ de large d'un sens, et 15 à 16 pouces d'autre sens, qui sont posées de lict en parement sur des lames de plomb de 3 lignes d'espais.

Pour le dedans de l'église, les joints des pierres sont si bien faits et enduits qu'on ne les aperçoit pas.

Le 25 aoust 1678, à *Meulan*³, nous avons veu des carrières qui sont derrière les *Pénitens du Tiers Ordre*⁴, et dont ilz font bastir leur monastère, où nous avons trouvé que la pierre est de mauvaise nature, estant farineuse et sujette à se mouliner. Il y a des bancs plus durs les uns que les autres, mais qui ne méritent pas d'être considérez, puisque nous avons veu des pierres de cette carrière employées à leurs bastimens, qui commencent desja à se gaster considérablement.

Au delà de *Meulan*, environ une lieue, au village de *Tessaucour*⁵, il y a des carrières appartenant à Marin Frémont et au sieur de Matan, d'où l'on tire des pierres fort dures et d'un grain un peu plus gros ; on en a employé au pont de *Mantes*.

1. *Église Saint-Louis*.

2. Abbaye de dominicaines. L'église a été démolie en 1802.

3. Arrondissement de *Versailles* (Seine-et-Oise).

4. Établis à *Meulan* en 1644.

5. Au nord de *Meulan*.

Aux *Célestins de Mantes*¹, nous avons vu des pierres tirées de leurs carrières et dont leur église et leur maison sont basties, du temps de Charles V. Elles sont dures et ont leur grain gros.

Il y a une roche, du costé de leur jardin, au pied de laquelle est un réceptacle d'une eau vive qui en sort. Le banc de pierre qui touche à l'eau a près de 2 pieds et demy de hault, est très dur, et tel que l'eschantillon marqué TT.

Le banc qui est audessus est de mesme appareil, mais un peu moins dur; cette pierre est de bonne nature, et on nous a dit que celles dont l'église *Nostre Dame de Mante*² est bastie est prise dans cette coste là.

Nous avons remarqué qu'aux portaulx de cette église de Mantes, il y a des pierres plus dures et plus fines les unes que les autres, qui pouroient avoir esté tirées de différens bancs, et mesmes ces portes paroissent avoir esté faites en différens temps; il y en a mesme une dont les pierres sont plus tendres que les autres, aussi sont elles beaucoup endommagées.

Les figures de la porte du milieu sont d'un cliquant dur et fin, très bien conservé, de 10 à 11 pieds de hault de lict en parement, posées sur des lames de plomb et très bien conservées.

Nous avons remarqué, en divers endroits, que toutes les grandes pierres mises sur le hault de lict en parement sont posées sur des lames de plomb.

A un quart de lieue audeçà de *Vernon*³, nous avons vu, sur le bord de la rivière, devant le *port de Villé*⁴, quantité de pierres de diverses grandeurs, de 2 à 3 pieds d'appareil, les unes de 6 pieds en quarré, les autres de 10 pieds de

1. Au nord de *Limay*. Monastère fondé par Charles V; aujourd'hui château.

2. C'est l'église collégiale célèbre du XII^e siècle.

3. Arrondissement d'*Évreux* (Eure).

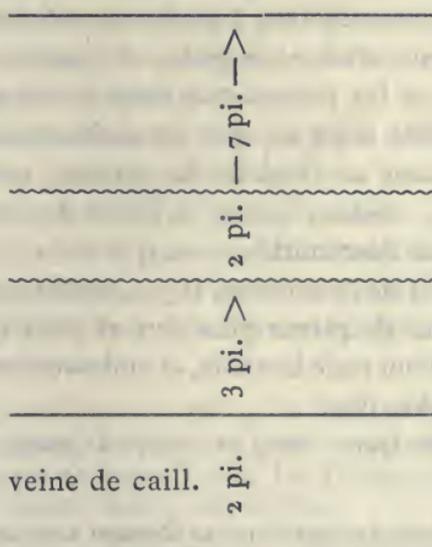
4. *Port-Villiers*, en amont de *Vernon*, rive gauche de la Seine.

long, très blanches, dures, et d'un grain très fin avec quelques cailloux dedans, ainsi que les eschantillons numérotez V.V.

Ensuite nous avons monté au hault de la coste, où est la carrière des susdites pierres, d'où les susdites pierres ont esté tirées, laquelle a sa bouche et ouverture du costé de la rivière et regardant le nort. Le sol de cette carrière est eslevé dans la coste audessus du lict de la rivière, par estimation, de 20 à 25 thoises.

L'ouverture est fort grande et le ciel est environ à 12 pieds audessus du sol, à l'entrée de la carrière. Le premier banc est assis sur une veine de cailloux, à deux pieds audessus du sol. Ce banc, que l'on nomme franc banc, a 2 pieds $1/2$ à 3 pieds de hauteur, et c'est de ce banc dont l'on a tiré les pierres qui sont au bord de l'eau.

Audessus de ce banc, dont les eschantillons sont numérotez XX, il y en a un autre un peu moins dur, de mesme hauteur, et de grand appareil, blanc, avec quelques petits cailloux, comme à celuy de dessous; l'eschantillon est numéroté YY.



Il paroist par le dehors de la carrière six bancs de pierre plus tendre, mais également blanche, qui sont audessus de ceux qu'ont vient de marquer, lesquelz sont propres à faire du carreau, libage et carré : et audessus il y a une masse de six pieds ou environ de hault, de pierre tendre et blanche, sur laquelle il y a près de dix pieds de différens cailloux et de terre sablonneuse et rouge. Cette carrière appartient à M. de Blaru. Il y a quantité de pierres toutes abatues et équaries, de très bel appareil, qu'on dit avoir esté tirées par Arnoul Rose il y quelques années.

Ensuite et après estre arrivez à *Vernon*, nous aurions esté de l'autre costé de la rivière, au bord de laquelle nous aurions veu quelques blocs de pierre provenans des carrières voisines, fort belles et dures, de deux pieds d'appareil, et semblables à l'eschantillon marqué ZZ¹.

De là nous serions allez au hault de la montagne, dans une carrière proche l'*Hermitage*, appelée le grand atelier, où travaille Nicolas Le Cœur; son embouchure est tournée vers la rivière du costé du midi et est eslevée au dessus du niveau de la dite rivière de plus de 30 toises, par estimation; le franc banc est posé sur le sol de la carrière, à l'embouchure et à environ 3 pieds ou environ de hauteur. Il est fort blanc, d'un beau grain, et paroist avoir moins de cailloux que les pierres que nous avons veues devant le port de Villé; il est tel que les eschantillons marqués &&. L'on a veu au fond de la carrière une pierre du mesme banc, abatue, qui a 15 pieds de long sur 9 de large, telle que l'eschantillon marqué & †.

Dans le fond de la carrière, il y a, soubz le franc banc, un autre banc de pierre plus dur et plus rude, que les carriers appellent rude hauteur, et audessous est un autre banc de moillon dur.

Audessus du franc banc est un petit rang de cailloux,

1. Les carrières des environs de Vernon sont encore importantes aujourd'hui.

et audessus un autre banc, qu'ilz nomment cressin, qui a 18 pouces de hault, assez blanc, mais qui est filardeux. Sur ce banc est le gros banc qu'ilz nomment aussy bizard, dont le grain n'est pas si fin, et qui a 3 pieds d'apareil. Audessus de ce bisard, il paroist par le dehors de la carrière, 3 thoises ou environ de différens bancs de plusieurs natures, entre lesquelz il y en a un appelé retumbe, qui a 14 ou 15 pouces d'apareil : on en fait des marches très belles et de grande longueur et largeur ; et on en a aussi fait des colonnes à *Saint Ouen* de Rouen. Il est tel que l'eschantillon marqué & †††.

Le 26 aoust 1678, nous avons esté à *Vernonnet*¹, qui est un fauxbourg au delà de la rivière et au bout du pont de Vernon, où, dans l'embouchure des montagnes, nous avons veu une carrière appelée la carrière du bassin, dans laquelle on ne travaille pas présentement, et nous avons trouvé que les pierres sont de mesme nature et pareilles à celles des carrières précédentes.

De là nous avons esté dans l'*église des Pénitents*², bastie depuis peu, des pierres des carrières voisines, que nous n'avons pas trouvées ny bien choisies ny bien mises en œuvre, ny de celles qui sont les plus dures et de meilleure qualité, parce que les ouvriers prennent la plus tendre pour avoir moins de peine.

Nous avons esté ensuite à la *paroisse* du mesme fauxbourg, dont les pierres paroissent assez anciennes et que nous n'avons pas trouvées bien choisies.

Le portail du devant et la porte du costé de l'église sont faits longtemps depuis que l'église est bastie, et paroissent de la manière de Philbert de l'Orme³ ; il y a deux colonnes

1. Sur la rive droite de la Seine, en face de Vernon.

2. Un peu au delà, à l'est de la paroisse signalée ci-dessous. C'était le *Prieuré de Saint-Michel*. Les Pénitents (réformés du tiers ordre) y étaient établis depuis 1614.

3. Le portail seul subsiste et a été transporté à droite de l'église moderne. Il est conforme à cette description.

d'ordre dorique, canelées à vive areste au portail de devant ; lesquelles, de mesme que le chambranle, les corniches et tous les autres membres, sont d'une pierre fort polie, blanche et tendre et assez bien conservée, mais néantmoins aisée à casser, tel que les eschantillons marquez Vernonnet.

Nous sommes retournés dans la ville où nous avons veu l'église de *Nostre Dame*¹, dont le cœur est de l'ancien bastiment fait il y a longtemps par les Anglois, et de pierre dure de Vernon, mais mal choisie, pleine de cailloux et fort mal employée. La nef, qui a esté bastie longtemps depuis, et de la manière qu'on bastissoit il y a 150 ans, est aussi de pierre dure de Vernon, mais mieux choisie et mieux employée. Le hault de l'église, les vitraux et la voûte ont esté achevez de la mesme pierre, en 1614.

Quand au dehors de l'église, les pierres, qui sont dures, ne sont pas bien choisies, bien posées, ni bien appareillées.

Nous avons veu la *chapelle de saint Jaques*², qui est un des plus anciens édifices de Vernon, et que nous avons reconnu estre basti de la mesme pierre du pays. Les piédroits et les vousoirs sont de pierre dure, bien conservées et semblables aux eschantillons marquez † I. Le reste des autres pierres, tant des encoignures que des autres assises, sont fort endommagées, et la pierre paroist d'un banc différent de celle des autres portes.

L'église des *Cordeliers*³, bastie du temps de saint Louis, est des mesmes pierres du pays, mais fort mal appareillées, de mesme que les pierres de la tour du *chateau*⁴, qui sont meslées et de différens bancs, de petit appareil et par assises de différentes hauteurs. Nous avons mesme remarqué que, dans tous les bastimens faits à Vernon, on n'a

1. Ancienne église collégiale, aujourd'hui paroisse.

2. Détruite avant la Révolution.

3. Détruite avant la Révolution.

4. Ce doit être la tour dite des Archives.

pas esté soigneux de bien choisir les bonnes pierres, soit qu'ilz n'eussent pas alors découvert les meilleurs bancs, ou qu'ils se servissent des plus tendres, comme estans les plus faciles à tailler, lesquelles nous avons reconnu estre d'une qualité aisée à se gaster.

Nous avons esté au *chasteau de Gaillon*¹, où nous avons veu, audessus de la porte de la première cour, deux figures posées dans deux niches, à costé l'une de l'autre et séparées par trois colonnes toutes percées à jour de différens ornemens. Les colonnes et les figures sont de pierre fort blanche et d'un beau grain. Une de ces figures représente Louis XII, vestu d'un corselet à la romaine, avec des lambrequins tombans sur les cuisses, une toque sur la teste, les bras couverts de manches, avec un grand manteau qui luy pend par derrière. L'autre figure représente le cardinal d'Amboise, vestu d'un habit long avec un rochet par dessus et son chapeau de cardinal qui luy pend derrière le dos, et dont les cordons luy passent sur les deux épaules et retombent par devant.

Tous le corps du chasteau est composé de quatre corps de logis de hauteur égale, qui forment une cour quarrée mais non régulière, au milieu de laquelle est une fontaine de plusieurs bassins de marbre blanc les uns sur les autres. A un des coins de la cour, à main droite en entrant, est l'escalier et la chapelle, le tout basti, tant dedans que dehors, de pierre de Vernon, les unes plus blanches que les autres et de dureté différentes, ayant esté prises de différens bancs, et, en quelques endroits, de Saint Leu. Toute l'architecture est enrichie de sculptures et d'ornemens appelez modernes, parfaitement bien taillez et bien

1. A une lieue environ de la rive gauche de la Seine, arrondissement de *Louviers* (Eure). Le château fut construit par le cardinal d'Amboise entre 1501-1510, détruit en partie et dénaturé sous la Révolution et l'Empire. Un portique et différents fragments d'architecture et de sculpture ont été transportés à l'École des Beaux-Arts.

conservez. Il y a dans la face du logis, à main droite, dans la cour, trois niches : dans celle qui est la plus haute et audessus des deux autres, est représenté Louis XII à my-corps, jusques au milieu des lambrequins, de marbre, vestu à la romaine, comme il est audessus de la porte¹; et audessous, dans la niche qui est à droit, est la figure, aussy à demy corps, du cardinal d'Amboise, ayant son bonnet sur la teste et son chapeau à la main. Dans l'autre est représenté de pareille grandeur Charles d'Amboise, grand maistre de France; ces deux figures sont de marbre blanc, pareilles à celles de Louis XII, et d'égale grandeur, qui est comme le naturel.

La porte de la chapelle est enrichie de colonnes de marbre blanc, avec des ornemens, et d'un corps à costé d'icelle aussy de marbre, enrichie d'entrelas et grotesques, où est marqué l'année, qui est 1510.

Le dedans de la chapelle, et la voûte particulièrement, est fort travaillée dans les nerfs qui forment les ogives et dans les clefs.

Les vitres sont peintes d'un bel aprest et de beaux des-seins; et, dans celles qui sont audessus de la porte, la famille du cardinal d'Amboise est représentée. Les chaises du cœur sont ornées de tableaux de bois de raport dans les dossiers², et tout le reste de la menuiserie de la chapelle, comme aussy toutes les portes, fenestres, cheminées et lambris de tous les apartemens du chasteau sont travaillez avec beaucoup d'art et de soin.

Les vitres aussy des sales, chambres et cabinets, sont peints de grisailles et couleurs qui représentent différens sujets.

Nous avons remarqué dans les galleries et sur les terrasses qui sont autour de la chapelle et proche les appartemens de ce costé là, que les pierres des balustrades et

1. Au Louvre, *Sculpture*, n° 407.

2. A l'église Saint-Denis aujourd'hui.

des appuis, qui sont de Vernon, sont fort endommagées en plusieurs endroits, quelques-unes s'en allant par écailles, et d'autres usées et mangées considérablement. Cependant, du mesme costé et dans les faces, il y a des pierres chargées d'ornemens très délicats, qui sont très entières et bien conservées, ce qui peut faire juger que toutes ces différences qui se recontrent dans des pierres qui viennent d'une mesme carrière n'arivent vraysemblablement que de la qualité des divers bancs dont elles sont tirées, et peut estre aussy de ce que les unes sont employées plus vertes les unes que les autres, quoyqu'en ces quartiers là ils croyent que les pierres n'ont pas besoin de se sécher.

Nous avons veu aussy la grande gallerie et les deux autres bastimens qui sont à costé du pavillon nommé le *Parnasse*¹, qui regardent le jardin, les quels sont de pierre de Saint Leu et ont esté faits par le cardinal de Bourbon et sont assez bien conservez.

Nous avons esté aussy aux *Chartreux*², proche le dit Gaillon, dont le portail de l'église et les cloistres sont tous bastis de pierre de Saint Leu, hormis les premières assises, qui sont de pierre dure de Vernon, et les piédestaux et les bases, qui sont aussy de Vernon, le tout assez bien conservé.

Au milieu du cœur de l'église est le tombeau du comte de Soissons³, où est aussi enterré le cardinal de Bourbon, qui a esté transporté de la chapelle où il estait.

1. Ce serait le pavillon appelé plus communément la *Maison Blanche*. Pourtant, les indications topographiques données dans le procès-verbal ne comportent pas cette identification, car la *Maison Blanche* était située fort loin, à l'extrémité du grand parc.

2. Monastère bâti par le cardinal de Bourbon vers 1571, entre Gaillon et la Seine. L'église fut incendiée en 1764, rebâtie en 1776. Il n'en reste plus que quelques débris (un autel entre autres) dans l'église paroissiale de Vernon.

3. Il a été entièrement détruit, lors de l'incendie de 1764. Dix-sept princes de la famille de Bourbon avaient leur sépulture dans le monastère.

Le 27 aoust 1678, nous avons veu l'église paroissiale du Pont de larche¹, bastie, il y a fort longtemps, de pierre de Vernon, assez endommagée, principalement les figures qui sont de pierre blanche tendre, mal choisie, et qui s'en va par escailles.

On a veu aussy les pierres dont le pont² et les tours qui sont à l'extrémité du pont sont basties; desquelles il y en a qui sont très saines et bien conservées et d'autres fort endommagées, qui s'écaillent et s'éclatent par morceaux, outre que, dans la construction de la pluspart de ces édifices, la massonnerie est assez mauvaise, à cause peut estre que la chaulc dont ilz se servent n'est pas bonne, n'estant faite que des pierres les plus tendres des carrières et mesme d'une espèce de craye que l'on voit le long de toutes les costes, laquelle, estant facile à cuire, donne occasion à ceux du pays d'en faire leur chaux, qu'ils meslent avec un sable fort doux, terreux et de méchante qualité, ce qui ne peut pas faire un bon corps, mais au contraire attirant l'humidité, et se détrempant, donne encore lieu aux pierres de s'amolir et de se dissoudre plus tost, principalement lorsqu'elles ne sont pas des mieux choisies.

Nous avons esté aussy dans l'abbaye de Bonport³, distante du Pont de larche d'environ un quart de lieue; nous avons reconnu que la seconde porte est de pierre de Vernon, dans ses premières assises, et le reste de Saint Leu, mieux conservé, et d'autre qui se gaste, s'esclatte et se mouline, telle que la pierre de Vernon, telle que les

1. Arrondissement de *Louviers* (Eure). L'église resta inachevée.

2. C'est le pont qui a donné son nom à la ville; les fortifications les plus considérables se trouvaient dans l'île adjacente à Vernon.

3. Rive gauche de la Seine, en aval de Pont-de-l'Arche. Abbaye de l'ordre de Cîteaux. Il ne reste rien de l'église. Les ruines du monastère ont été converties en bâtiments de ferme. L'enceinte de l'enclos subsiste en partie, avec quelques tourelles.

eschantillons numérotez † 2. L'église est aussy toute de pierre de Vernon, de mesme que les anciens bastimens du monastère, dont il y en a beaucoup en ruine, où nous avons remarqué que la pierre est meslée, s'en trouvant qui est assez belle et assez bien conservée, et d'autre qui se gaste, s'esclatte et se mouline.

A Rouen¹, nous avons veu l'abbaye de Saint Ouen; l'abbé Jean Mardageant² commença d'en faire bastir l'église, telle qu'elle est aujourd'huy, en 1318, et, pendant 20 ans qu'il y fist travailler, l'avança jusques à la croisée. Depuis sa mort, le cardinal d'Estouteville, l'abbé Boyer, cardinal et archevesque de Bourges, et les religieux, pendant 150 ans, continuèrent le bastiment de la mesme église jusques au grand portail, que le cardinal Cibo, 4^e abbé, fist construire³.

Cette église est toute bastie de pierre de Vernon parfaitement bien taillée et d'un appareil de 2 pieds de hault, en plusieurs assises; elle est enrichie d'une infinité d'ornemens dehors et dedans, de cette manière qu'on appelle moderne, le tout fort bien conservé, horsmis quelques endroits, où il se trouve des pierres inégales en bonté, qui se sont gastées par le temps, et mesme plusieurs dans les appuis, les roses et entrelas, qui sont entretenus par des goujons de fer séelez en plomb, dont la rouille les a fait esclater, d'autant plus que cette pierre est fiere et sèche.

La pierre dont la couronne du clocher est bastie est pareille à l'eschantillon marqué † 3.

Les ornemens, qui sont en quantité, tant au clocher qu'aux roses, vitreaux, appuis, pyramides et galleries et autres endroits, quoyque travaillez avec beaucoup de délicatesse et à decouverts, sont fort bien conservez; il

1. Pour Rouen, Chartres, etc., je me bornerai à identifier les édifices peu connus, ou disparus, ou transformés. On trouvera dans l'appendice les indications générales.

2. Jean Roussel, dit Marcdargent, † 1339.

3. En partie seulement. Cibo fut le 35^e abbé de Saint-Ouen.

est vray qu'il y en a quelques endroits de gastez à cause du fer, comme il a esté dit, et l'on peut aussy douter si l'air humide, les brouillards et le voisinage de la mer ne contribuent point à endommager cette sorte de pierre, qui de soy parroist assez d'une qualité nitreuse, n'estant pas pas de la plus dure qui se tire dans les carrières de Vernon.

Aussy, dans plusieurs endroits du monastère¹, on a employé des pierres de Vernon, de celles du val des Leus, du liais de Paris et de Saint Leu, comme nous l'avons remarqué, et qu'il nous a encore paru par les anciens comptes de la maison, depuis l'an 1501 jusques en 1530, pendant lequel temps on a aussy fait travailler à l'église de *Sainte Croix*², dépendante de l'abbaye.

Le bastiment le plus ancien que nous ayons veu dans ce monastère est le reste d'une vieille tour³, que l'on dit estre du temps de Clotaire et qui est de pierre assez dure du pays.

Il y a dans plusieurs églises dans *Rouen* qui sont basties, partie de pierre de Vernon, dure dans les quatre et cinq premières assises, et le reste de Saint Leu, de 15 à 16 pouces d'apareil, comme est l'église de *Sainte Croix*, proche Saint Ouen, *Saint Lo*⁴, *Saint Maclou*, bastie par le cardinal d'Amboise⁵.

Le *Palais*⁶ est de pierre dure de Vernon jusques à cinq ou six assises, le reste de Saint Leu, le tout assez bien conservé.

Ce palais, hormis la grande salle, a esté basti par le

1. Détruit au xviii^e siècle, remplacé en partie par les bâtiments occupés aujourd'hui par l'Hôtel-de-Ville.

2. *Sainte-Croix-Saint-Ouen*, petite église au sud de Saint-Ouen. N'existe plus.

3. C'est sans doute la tour de la *Chambre aux clercs*.

4. Rue Saint-Lô, près du *Palais de Justice*. Il n'en existe plus guère qu'un portail du xiv^e siècle.

5. Au xv^e siècle, avant le cardinal d'Amboise.

6. C'est le célèbre *Palais de Justice*.

cardinal d'Amboise, dont l'on voit le portrait dans un tableau qui est dans la chambre du Conseil; il est représenté tout debout d'un costé, et Louis XII de l'autre, armé et couvert de son manteau royal, et le cardinal de sa grande robe d'escarlatte¹: audessous du roy est escrit, de mesme qu'à la porte du *chasteau de Gaillon* :

Pontifices agite et, vos reges, dicite justa.

Nous avons veu aussy les piles du *pont*², que nous avons trouvé estre de la pierre la plus dure de Vernon, de 18 pouces ou environ d'appareil, très bien conservée, tel que les eschantillons n^o † 4.

Nous avons veu aussy, sur le port, plusieurs pierres que l'on a amené du *Val des Leus*, dont on bastit présentement à Rouen; elles sont d'une qualité fort tendre et d'une nature de craye pleine de cailloux, comme sont celles de Vernon.

Nous avons aussy trouvé sur le port de grandes pierres de liais de 6 pouces d'appareil, qu'on nous a dit avoir esté aportée de Senlis, pareille à l'eschantillon † 5.

Du 28^e Aoust 1678.

Nous avons esté à l'église de *Nostre Dame de Rouen*; la tour, qui est du costé droit³, vers l'occident, depuis le bas jusques au cinquiesme estage, où est la gallerie de la sonnerie, parroist beaucoup plus ancienne que le reste, et d'un dessein différent. Toutes les pierres sont d'un très petit apareil, de 8 pouces, fort blanches et endommagées, qu'on nous a dit avoir esté tirée des environs de Rouen et des carrières à présent inconnues, mais qui nous ont

1. Les deux portraits ont disparu. Ils étaient dans un tableau qui ornait la cheminée.

2. L'ancien pont traversait la Seine, un peu en aval du pont Corneille d'aujourd'hui, en prolongement de la rue Grand-pont. Il était ruiné en 1678; il n'en restait que quelques piles.

3. C'est la *tour Saint-Romain*, à gauche quand on regarde la façade.

paru de la nature de celles de Vernon, où il n'y a pas de cailloux. Le reste au dessus de la balustrade de la dite tour est plus moderne et moins gasté. Toute la face de l'église a esté faite en différens temps et différentes pierres ; les portes qui sont aux deux costez de celle du milieu sont les plus anciennes, celle du milieu ayant esté faite à plusieurs fois. Le cardinal d'Estouteville y fist travailler, et, depuis luy, le cardinal d'Amboise¹, qui fist faire les petites piramides², le haut de la vieille tour et la tour neufve, qu'on nomme la tour de beure, à cause qu'elle fut faite du revenu des dispences de manger du beurre, que le cardinal trouva moyen de ne point envoyer à Rome et l'employer à bastir cet édifice, dont le bas est de pierre de Vernon très dure, et le reste de Saint Leu très bien conservé, tel que l'eschantillon marqué † 6, qui ont esté pris au dessoubs de George d'Amboise³, qui est la plus grosse des cloches de Roüen.

Nous en avons mesuré la grosseur ; elle a par en bas 8 pieds 3 pouces de diamètre, 9 pieds 6 pouces de haut, 1 pied de bord, et autour est escrit qu'elle pèze 40,000 livr. Le battant a 14 pouces de diamètre et 9 pieds de long, compris le brayer, et frappe à 7 pieds.

Les différens temps ausquels on a travaillé à ces portiques et à la tour sont cause de beaucoup d'irrégularités qu'on y remarque ; et le peu de liaison et le mauvais appareil qu'il y a entre ce qui est neuf et ce qui est plus ancien a donné lieu à une fraction assez considérable, qui s'est faite à un contre pilier, entre une des petites portes et la tour neufve⁴, joint à la fierté de la pierre de Vernon dont ce contre pilier est entièrement basti.

1. Georges I^{er} d'Amboise.

2. De chaque côté de la porte centrale.

3. Je suis nommée George d'Amboise — Qui bien trente-six mille poise, — Et cil qui bien me poiera — Quarante mille trouvera. Elle a été fondue.

4. On sait qu'il a fallu consolider la façade à plusieurs reprises.

Les fascès des 3 portes qui sont contre les deux tours sont de pierre blanche, depuis le bas jusques aux quatre petites pyramides, et d'apareil inégal, mais plus grand que celuy de la tour. Le bas des trois portes, jusques aux cintres qui sont audessus des portes, paroissent de pierre plus dure, aussy sont elles mieux conservées. Les pierres du devant du portail sont de Vernon, très dures; il s'y est fait une espèce de verny noir, qui les rend unies et lisses comme du marbre, particulièrement où on les a travaillées et polies.

Les premières assises ont un pied et demy de haut; il y a des tables de 27 à 28 pouces, qui parroissent mises de lit en parement, le reste des pierres des portiques est de grand appareil, mais de hauteur inégale.

La pyramide¹, qui a aussy esté restablie avec le haut de la chapelle de la Vierge par le mesme cardinal d'Amboise, est de pierre de Saint Leu, fort bien conservée.

Le *palais archiépiscope*² est basti en partie de pierre dure de Vernon et en partie de Saint Leu, par les mesmes cardinaux d'Estouteville, d'Amboise et de Bourbon, le tout assez bien conservé.

Il y a dans la ville plusieurs bastimens de pierre venue de Louviers; cette pierre est blanche, tendre, de petit appareil, et il s'y trouve de petits cailloux comme en celle de Vernon, mais en moindre quantité.

L'*église des Cordeliers*³ est bastie en partie de cette pierre.

Nous avons sçeu aussy qu'il y a beaucoup de pierres dures employées dans plusieurs églises et bastimens de

1. C'est la tour centrale; elle avait été incendiée en 1514. Elle fut reconstruite des libéralités du second cardinal d'Amboise en 1544.

2. Il allait être démoli en partie à la fin du xvii^e siècle. Les nouvelles constructions furent élevées par Jules Hardouin-Mansart, puis complétées au xviii^e siècle.

3. Rue des Charrettes, n^o 48, et rue Jeanne-d'Arc, n^o 4. Convertie en magasins.

Rouen, qui ont esté apportées du Val des Leus, et l'on tient que celle que l'on en tiroit autrefois estoit meilleure que celle d'âprésent.

Nous avons veu une maison appartenant à M. le Président de la Ferté¹, dont la face du logis et un des costez de la cour sont de pierre de Vernon; les basses assises, de la pierre dure, qu'ils nomment bitte, et le reste de pierre franche, qu'ils nomment bloc. Cette maison est enrichie de sculpture artistement faite, principalement un des costez de la cour où, dans plusieurs bas-reliefs, qui forment comme une longue frise au dessous des fenestres, est représentée l'entrevue des roys François I et Henry VIII d'Angleterre, suivis des légats, princes et cardinaux, et de toute leur cour, vestus à la mode de ce temps là, très bien traittez et faits avec grand soin, le tout fort bien conservé, le temps y ayant passé comme une espèce de vernis brun qui les a endurcis et polis. Il y en a d'autres audes-sous, de mesme grandeur, qui sont mangez et escaillez, et l'on a remarqué que ces pierres, plus elles s'aprochent de la terre et plus elles se gastent et s'endommagent facilement, comme il paroist encore dans le mesme lieu, par deux bas reliefs qui sont contre l'escalier, où est représenté Hercules, qui tue le centaure Nesses qui enlève Déjanire.

Proche de cette maison est une *fontaine* qui a esté mise à la place où fust bruslée la Pucelle d'Orléans, dont la figure est eslevée soubz une espèce de dôme soustenu par trois colonnes posées en triangle, de pierre dure de Vernon². La *tour*³ où elle fust mise prisonnière est de pierre de petit apareil, de 7 à 8 pieds de pierre du pays.

1. C'est le célèbre *Hôtel Bourg-Théroulde*. Louis-Marc de La Ferté étoit président d'une chambre au Parlement depuis 1674; il mourut en 1703.

2. *Place Jeanne-d'Arc*, devant l'hôtel Bourg-Théroulde. La fontaine a disparu (détruite en 1754).

3. Ancien donjon du château de Philippe-Auguste (place Bouvreuil).

Du 29 Aoust 1678.

Nous avons esté aux carrières qui sont le long de la rivière de Seine, en descendant de Rouen du costé de main droite, et qui regarde le midy. La première que nous avons vue est celle des *pénitens de Sainte Barbe*¹, qui ont fait plusieurs logemens et lieux soustairrains dans la carrière. Celle dont ils prennent présentement des pierres pour bastir est coupée toute droite, le long de la coste, dans l'estendue de leur enclos; ils en font tomber les pierres par de grands abbattis. Ils trouvent, environ dans le milieu, la pierre qu'ils nomment *bitte*, qui est la plus dure et plaine de cailloux, dont ils font leurs fondemens et les premières assises de leurs bastimens, après les avoir quelques fois piquées. Les autres pierres, qu'ils nomment *blocs* et qui sont plus tendres, leurs servent dans les plus hautes assises.

Il est à noter que ces carrières n'ont point de bancs marquez et séparés par moyes, et qu'ainsi ils donnent telle hauteur d'apareil qu'ils veulent à leurs pierres. Ce qui est ainsy tout le long de la coste, dont la pierre n'est pas fort dure ny capable de porter un grand fardeau, estant sujette à se casser et à se manger par les vents et les humiditez.

Dans les dedans, elle se conserve mieux et, comme elle est fort belle et blanche, on en fait des ouvrages assez propres, choisissant les endroits où il y a moins de cailloux, comme nous avons veu à un autel dans l'église de ces mesmes pénitens.

Les pierres de *bitte*, qu'ils esquarissent, portent trois pieds de long sur 14 pouces d'apareil ou environ. Il n'y a qu'une espèce de banc dans toute la hauteur de la carrière, d'où l'on prenne cette *bitte*, qui se trouve, comme il est

1. *Sainte-Barbe*, sur la rive droite de la Seine, en amont de *Dieppedale*. Une partie du couvent subsiste.

dit, à peu près dans le milieu ou espace, et qui est plaine de bisets ou cailloux; il y a aussy un banc, d'environ un pied, où il ne se trouve point de bisets. La bitte est numérotée † 7 et le bloé † 8.

Devant la cavée de *Diépedale*¹, qui est un peu au delà de Sainte Barbe, il y a des pierres qui bordent le quay du port, lesquelles sont de bitte couvertes d'une crouste, et semblent avoir durcy à l'au de la rivière, estant telle que l'eschantillon marqué † 9.

Proche cette cavée est une carrière appartenant à Robert du Perroy, et, mille pas plus bas, une autre à Pierre Gosselin, dont les pierres se prennent par abattis comme la première. La différence qui s'y trouve est que plus on descend en bas, le long de l'eau, et plus elles sont dures.

Cette coste est bordée de semblable pierre jusques vis à vis *la Bouille*², qui est de l'autre costé de la rivière et dont les bouches des carrières regardent le nort.

Toute la coste de *Diépedale*, au dessus des pierres, est assez herbue et couverte d'arbruisseaux en plusieurs endroits, et nous avons remarqué qu'il y a quelques parties de ces carrières qui ne sont pas profondes, mais qui ont la terre tout proche, qui est rouge et pierreuse. Ces sortes de pierres sont d'une nature semblable à la craye, et l'on en fait de la chaux en divers endroits, le long de la coste, à cause qu'elle est aisée à cuire.

Nous avons esté à l'*abbaye de Saint Georges*³, dont M. de Saint Luc est abbé; l'on nous a dit que l'église a

1. Sur la rive droite de la Seine, commune de *Canteleu*, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure).

2. Rive gauche de la Seine, canton de *Grand-Couronne*, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure).

3. C'est la vieille abbaye de *Saint-Georges de Boscherville*, à quelque distance de la rive droite de la Seine, commune de *Saint-Martin de Boscherville*, canton de Duclair, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure). Il en reste l'église et la salle capitulaire.

esté bastie il y a plus de 500 ans et fondée par les seigneurs de Tancarville, dont les tombeaux sont dans le chœur. Elle est toute construite des pierres de ce pays là et des costes du val des Leus, fort bien conservées en dehors et dedans, seulement nous avõns remarqué qu'un des pilliers du chœur, contre lequel est le bénistier et qui est proche la porte par où l'on entre du cloistre dans l'église, est tout mangé au dessoubs et autour du bénestier et à une toise environ, ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'humidité de l'eau et aux vents de la porte.

Nous avons veu aussy une autre maison, à une demy lieue de là, bastie de brique et de pierre du val des Leus, appartenante à un président des thrésoriers de France, de Rouen, nommé M. de Ligny de Geneté, le tout assez bien conservé; la cour, qui est fermée d'une muraille de pierre et de brique, de 6 à 7 pieds de haut, donne lieu à un écho artificiel très net et distinct, lorsque l'on parle ou que l'on chante à une distance qui est marquée.

De là on a esté au bord de la rivière. et passé aux *carrières du Val des Leus*¹. La première que nous avons veue est celle du nommé Rozé. La bouche n'est qu'à 20 pieds du bord de l'eau, peu eslevée sur le costeau, qui n'a pas beaucoup de hauteur et qui est couvert d'arbrisseaux. La bouche est proche de la rivière, comme la précédente. Elles ont de profondeur près de 200 pas ou environ; on en tire les pierres par de grands abbattis; il y a de la bitte et du bloc, qui est la pierre franche, de mesme que dans les carrières de Diépedale, avec des bisets parmy; mais les pierres du val des Leus sont bien plus dures et meilleures que les autres, surtout celles de ces deux carrières; car à mesure que l'on remonte le long de la coste jusques à la Bouille, où commencent les carrières de ce costé là, quasy vis à vis celles qui finissent à Diépedale,

1. Rive gauche de la Seine, en aval de la Bouille, commune de *Bardouville*.

les pierres sont de moindre qualité et plus tendres. Les pierres de la carrière de Rosé sont telles que les eschantillons dont la bitte est marquée † 10, et la franche ou bloc † 11.

Du 30^e Aoust 1678.

Nous avons encore veu à Rouen l'église de *Saint Godart*¹, qui est de pierre de Saint Leu, hormis les premières assises, le tout bien conservé. Les vitres en sont considérables par la beauté et l'apprest des verres et aussy quelques unes par le dessein. Elles sont faites depuis l'an 1522 jusqu'en 1570. Les dernières sont plus belles encore de dessein que les autres.

Il y a encore une *tour* de la ville, qui joint le logis de M. le Premier Président², dont les pierres sont de Saint Leu, de bel appareil et bien conservées.

Le *Portail de l'église des Jésuistes*³ est aussy de pierre de Saint Leu, bien conservé.

Du 31 Aoust 1678.

Nous avons esté à une carrière distante de la ville de *Louviers*⁴ d'un quart de lieüe. Elle appartient à l'église du dit Louviers et s'appelle la *carrière de Nostre Dame*. Elle est affermée à Jacques Taillandier. L'on monte du bas de la vallée environ 20 toises pour arriver à la bouche, qui a 9 pieds en quarré d'ouverture. Le dessus de cette bouche est escarpé et tous les bancs y paroissent sépa-

1. A *Rouen*, rue Restout (entre les rues Thiers et du Beffroi).

2. L'emplacement de cette maison ne peut être déterminé. Les premiers présidents du Parlement de Rouen ne furent logés officiellement par la ville qu'au xviii^e siècle.

3. Aujourd'hui *chapelle du lycée Corneille*, rue de la République.

4. Eure.

rés par des bisets. La hauteur est, par estimation, de 10 toises, contenant 9 à 10 bancs, au dessus desquels est une hauteur considérable de trois toises ou environ de terre rouge, sablonneuse et pleine de petits cailloux et gravier; n'ayant ni marne ni craye blanche, comme aux autres carrières de Vernon et à celles qui sont au delà de Rouen. Le dessus de la montagne est aride et couvert seulement de bruyères.

Par la bouche de la carrière on y descend considérablement avec des harnois jusques à l'extrémité, qui a plus de 100 toises et autant que les costez, où il y a différentes rues. Le premier banc est posé sur un souchet de 18 pouces, et l'appareil dont nous l'avons veu est de 3 pieds de haut, net taillé, sans bisets, tel qu'est l'eschantillon † 12, pris à 20 pas ou environ avant dans la carrière.

Le banc qui est au dessus est de pareille hauteur, net taillé, sans bisets, tel qu'est l'eschantillon marqué † 13. Audessus de ce second banc il y en a un troisieme, qui a près de 4 pieds, net taillé, et se tire de pareille longueur, tel qu'est l'eschantillon marqué † 14.

Les pierres d'audessus, qu'on appelle pierre de bitte et pierre de roche, sont employez ordinairement à mettre dans les fondemens des édifices. Plus on descend dans la carrière, plus tous ces bancs ont de hauteur et la pierre de dureté.

Les carriers nous ont dit que, dans le fond de la carrière, ils peuvent tirer des pierres de plus de 6 pieds de haut, sur telle longueur que l'on voudra.

Proche cette carrière, il y en a encore une autre de mesme nature. Ce qui rend aparemment cette pierre bonne et dure est qu'elle se tire fort bas et que les pierres sont pénétrées d'eau, comme nous avons veu qu'il y en coule de très claire par des sources, ce que nous avons observé estre toujours une bonne marque pour la qualité de la pierre, aussy bien que la nature du terrain qui est dessus.

Nous avons veu que l'église du bourg de Louviers¹ est toute bastie des pierres de cette carrière. Comme elle a esté ruinée en divers temps, l'on ne voit qu'un endroit derrière le chœur qu'on peut croire de l'ancien édifice, et que l'on dit estre de plus de 900 ans; mais la grosse tour et la plus grande partie de l'église est bastie vers l'an 1370 et fort bien conservé.

Quant au portail qui est à costé de l'aisle droite, avec une chapelle où sont les armes de Tilly², l'on tient qu'il y a plus de 200 ans qu'elle est bastie, et l'on voit au dehors de l'église les armes de Louis XII et du cardinal d'Amboise comme archevesque de Rouen et seigneur de Louviers³. Tout ce nouvel édifice est aussi bien conservé et les pierres telles que les eschantillons marquez † 15.

Outre que toutes les pierres de cette église paroissent beaucoup plus dures et ont moins de petits cailloux que celles du chasteau de Gaillon, elles nous ont paru mieux conservées et plus entières, ce qui est un préjugé qu'elles sont d'une qualité meilleure que celles de Vernon, n'en n'ayant pas trouvé qui s'eslèvent par escaille ny qui s'esclatte, comme nous en avons veu à Vernon, ce que la disposition de la carrière, telle que nous l'avons dit, pouroit faire croire.

Nous avons aussy remarquée dans le mesme bourg une maison particulière, dont les pierres nous ayant paru fort dures, fort saines et fort anciennes, nous en avons pris l'eschantillon marqué † 16.

A l'abbaye de la Croix, sur la rivière d'Eure⁴, dont M. Pelot est abbé, nous avons veu l'église bastie par saint

1. C'est l'église paroissiale (*église Notre-Dame*).

2. Les armes se voient à la voûte et sur une crédence.

3. Georges I^{er} d'Amboise était en effet seigneur de Louviers, de Dieppe et de différentes autres terres en Normandie.

4. La Croix-Saint-Leuffroy, canton de Gaillon, arrondissement de Louviers (Eure). Rive droite de l'Eure, entre Pacy-sur-Eure et Acquigny. Il ne reste de l'abbaye que quelques ruines.

Leuffroy, qui en estoit abbé et qui vivoit au 7^e et 8^e siècle ¹. Comme elle a esté ruinée en différens temps, on voit aussy des pierres de diverses grandeurs et qualitez, qui toutes semblent avoir esté tirées de ces quartiers là; ce qui est de plus ancien est de petit apareil, le tout fort bien conservé, si ce n'est quelques endroits qui ont esté gastez dans les temps que l'église a esté ruinée et découverte.

Nous avons veu, dans la mesme église, qu'à quelques endroits où l'eau passe au travers des voûtes des bas-costez et entre les pierres, il s'y fait de petits glaçons congelez et pendants, qui sont comme une espèce de salpêtre, qui néantmoins est insipide et sans goust.

Du premier Septembre 1678.

Nous avons veu le *chasteau d'Anet*², dont la face extérieure et le dedans de la cour est tout basti de pierre de Vernon, jusques à 5 pieds ou environ dans le corps des murailles. Toutes les encoigneures, gros pilliers, appuis, tableaux, meneaux, piédroits et les choses généralement qui demandent une plus grande dureté sont toutes de pierres dures de Vernon ou bien de Louviers, attendu qu'il y a moins de cailloux qu'en celle que nous avons veue à Vernon, et qu'elle approche beaucoup plus de ce second banc que nous avons veu à Louviers.

Pour le reste du bastiment, il est de pierre de Saint Leu, le tout de hault appareil, excepté la face du corps de logis du milieu³ qui, du costé du jardin, est basti sur les anciens fondemens du vieux chasteau et sur les murs jusques au premier étage, qui sont de pierre de Vernon de petit apareil.

La *chapelle [d'Anet]* est de mesme bastie de pierre de

1. † 738.

2. Rive droite de l'Eure, arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

3. Cette partie n'existe plus aujourd'hui.

Vernon jusques à la corniche, le reste au dessus est de Saint Leu. Les lambris des plafonds des appartemens sont de bois très différens et très bien travaillez.

Les vitres sont peintes de grisailles de divers sujets d'histoires et de fables.

Nous avons remarqué qu'une des portes de la cour¹, du costé de la chapelle, est très endommagée, tant dans la pierre dure de Vernon que dans celle de Saint-Leu, qui sont également gastées, ce que nous n'avons pu juger venir d'autre chose que de l'eau des gargouilles, que le vent du midy et du couchant pousse avec impétuosité de ce costé là, l'autre costé de la mesme porte n'estant pas de mesme.

Nous avons veu aussy la *gallerie*² qui est sous la terrasse du costé du jardin, dont les premières assises et les encoigneures sont de pierres dures de Vernon, et le reste de Saint Leu, qui est devenu très dur jusques à l'épaisseur d'une ligne, de sorte qu'il paroist mesme aussy dur que le Vernon.

Nous avons aussi trouvé certains endroits au bout de cette gallerie, où l'humidité a fait sortir des pierres dures de Vernon une espèce de salpêtre, qui s'est congelé et a fait une croûte de l'épaisseur de plus d'une ligne, de la mesme blancheur et du goust des congelations et pendans qui sont à l'*église de la Croix*³; ce qui fait paroistre que, dans cette pierre, il y a beaucoup de nitre qui se dissout par l'humidité et principalement par les eaux chaudes.

Nous avons esté, dans une *grande gallerie*⁴, qui sert de

1. Ce doit être la porte dite de Charles-le-Mauvais.

2. C'est la gallerie retrouvée en 1877 et connue sous le nom de cryptoportique.

3. La Croix-Saint-Leuffroy (ci-dessus, p. 236).

4. De l'Orme écrit au chapitre xx du livre X de l'*Architecture* (livre I des *Nouvelles Inventions*, voir ci-dessus, p. 125) : « J'ai aussi fait faire une autre couverture sur les caves dudit chasteau (*d'Anet*), qui a environ trente huit pieds de large et vingt toises de long dans œuvre, laquelle on faisoit à fin que le

fourrière, laquelle a 22 toises $1/2$ de long sur 6 toises de large et trois toises de haut, formant un berceau à plein ceintre depuis le rez de chaussée, le tout avec des courbes de bois de 14 à la latte, espacées de deux pieds en deux pieds, faite de planches assemblées et chevillées de la manière que Philbert de l'Orme l'enseigne dans son *traitté [de l'art] de bastir à petits frais*¹.

Nous avons aussi veu, entre le jardin et la grande allée du bois, le lieu qui servoit d'*orangerie*, basti de pierre de Vernon et de Saint Leu, le plafond orné de quantité de bas reliefs. L'on a remarqué que les pilastres ioniques de l'encoigneure se joignent l'un contre l'autre, sans volutes dans les coings, et que, dans la corniche d'en haut, les modillons sont placez sans avoir esgard au milieu des pilastres.

La *chapelle*² qui est hors le chasteau, bastie par Diane de Valentinois, est toute de brique et de pierre de Vernon dans les premières assises et tableaux des portes.

Le *tombeau de Diane*³ est eslevé au milieu, elle est représentée de marbre blanc en priant. Elle mourut l'an 1566, âgée de 66 ans 3 mois et 17 jours. Ce tombeau a esté dressé par ses filles la duchesse d'Aumalle et la duchesse de Bouillon.

lieu estant sur lesdictes caves peust servir de cellier ou garnier, comme on eust voulu. Mais sitost que telle couverture fut faite, elle fut trouvée si belle et si grande qu'on délibéra faire dudict lieu plustost un lieu de paume ou place pour faire festins... » Il semble bien qu'il s'agisse de la galerie signalée ici; la grandeur est à peu près la même: la toise égalant 6 pieds, on a 20 toises sur $6 \frac{1}{3}$, ce qui est bien près de 22 toises $1/2$ sur 6.

1. Voir ci-dessus, p. 125.

2. En dehors de la cour de gauche.

3. Diane de Poitiers, née le 3 septembre 1499, morte le 26 avril 1566. Sa fille puînée, Louise, avait épousé Claude II de Lorraine, duc d'Aumale; l'aînée, Françoise, Robert IV de La Marck, duc de Bouillon. Le tombeau est aujourd'hui au château de Versailles, mais dénaturé.

L'on a remarqué que le portail de cette chapelle est orné de 4 pilastres, dont les bases sont attiques, les chapiteaux corinthiens et l'entablement composé.

Nous avons veu aussy l'église de *Saint Lin*, qui est l'église paroissiale, dont le derrière du chœur est fort ancien et basti de pierre dure de Vernon de petit appareil; les aisles de la nef ont esté rebasties en partie par le sénéchal de Brézé¹, du temps et du dessein de Philbert de l'Orme, vers l'an 1556², ou environ, comme il paroist par les vitres. Les pilliers sont ronds et ont au haut, aux 4 faces, le haut d'un pilastre dorique avec le chapiteau comme la figure³. Les premières assises de ce bastiment, tant dedans que dehors, sont de Vernon dur, et le reste de Saint Leu, le tout bien conservé. L'on a remarqué par dehors que les pierres de Vernon sont recouvertes d'une croûte et espèce de mousse par dessus, qui paroist du salpêtre endurcy, tels que les eschantillons marquez † 17.

Du 2 Septembre 1678.

Nous avons veu à *Dreux* l'église du chasteau⁴, bastie il y a 4 ou 500 ans, de pierre dure de Vernon ou Louviers, de petit appareil fort bien conservé.

Du 3 Septembre 1678.

Nous avons veu l'église *Nostre Dame de Chartres*⁵, dont il y a une partie de l'ancien bastiment fait il y a plus de 900 ans. Le reste et le principal de l'église a esté basti par Fulbert, évesque de Chartres, qui vivoit sous le roy Robert, après qu'elle eust esté bruslée l'an 1020. Elle est

1. Le sénéchal étoit mort en 1531.

2. Plutôt après la mort de de l'Orme, peut-être en 1581.

3. N'est pas au Registre.

4. Il n'en reste rien. Elle étoit sur l'emplacement de la chapelle actuelle des d'Orléans.

5. Eure-et-Loir. C'est la célèbre cathédrale.

toute de pierre dure prise dans les carrières de *Berchère-l'Évesque*¹, à deux lieues de Chartres, de mesme que l'ancien clocher. Le clocher neuf a esté basti en 1506, comme nous avons veu dans une table de pierre qui est scellée au haut et par dedans ledit clocher, où nous avons remarqué que l'on a employé de la pierre de Vernon ou Louviers et de celle de Saint Leu; le tout bien conservé.

Nous avons seulement veu en quelques endroits des pierres de Vernon posées entre des assises de Saint Leu, les quelles estoient gastées et moulinées, et le Saint Leu fort bien conservé.

Nous avons aussy remarqué une différence considérable dans une de Saint Leu, dont on a taillé une rose, le dessus et le haut de la rose, qui est exposé à la pluye, estant plus rouge et paroissant d'un grain plus gros que ce qui est audessous et à couvert, comme on peut voir par les eschantillons marquez † 18, quoyque tirez d'une mesme pierre.

Les pierres qui sont employées aux balustrades du clocher neuf sont des pierres de Vernon ou Louviers, tel que l'eschantillon marqué † 19.

Les eschantillons de pierre de Saint Leu marqués † 20 sont pris des piédroits d'une des ouvertures du clocher.

Nous avons veu que les pierres de Berchères employées dans l'édifice de cette église sont fort coquilleuses et trouées, mais d'une extrême dureté, pleines et serrées plus qu'aucune que nous ayons veue, recevant un grand poly, comme on peut voir par l'eschantillon marqué † 21. Les pierres qu'on voit en œuvre ont d'apareil jusqu'à 18 et 20 pouces de haut.

Nous avons aussy veu qu'il y a aux portes et porteaux de la dite église, du bas et des costez, plusieurs figures et colonnes très anciennes faites en différens temps, lesquelles sont d'une espèce de cliquant très dur et très poly,

1. Au sud-est de *Chartres*, canton de Chartres.

et comme ces figures sont d'une grande hauteur, nous avons jugé par le grain et la dureté de la pierre qu'elles peuvent estre tirées des carrières de Louviers, attendu que nous avons veu quantité de pierres de ce quartier là ou de Vernon qui sont employées à cette église, et que cependant il n'y a que la carrière de Louviers qui peut avoir founy de la pierre dure d'un assez haut apareil pour faire ces figures, sans qu'il y paroisse de cailloux, et ainsy que nous avons veu dans la mesme église que le tour du chœur est fait de pierre blanche, qui ne peut estre aussy que du 3^e banc de Louviers, attendu qu'on y voit presque point de cailloux, ce que plus difficillement on auroit peu faire de celle de Vernon. Joint qu'en bastissant cette église, il a esté plus facile d'en faire venir de Louviers, qui est l'endroit le plus proche et le plus commode.

Toutes ces pierres, tant dedans que dehors, sont mises à petits joints les unes sur les autres, et le mortier bien conservé, ce qui vient peut estre de la bonté de la chaux que l'on fait de ces mesmes pierres dures; et nous avons veu, dans le dedans de l'église, qu'elle est toute enduite, du haut jusques en bas, pour réparer les deffauts de la pierre coquilleuse, mais aussy que cet enduit est très dur, bien conservé et paroist comme la mesme pierre¹.

Du 4 Septembre 1678.

Nous avons veu aussy, dans la mesme ville, le *monastère de Saint Père*², de l'ordre des Bénédictins, dont la première fondation est très ancienne et que l'on tient du temps de Clovis; mais cette église, ayant esté destruite, fut rebastie comme elle est par l'évesque Hagan, l'an 956;

1. Cet enduit n'a disparu que dans quelques parties de l'église.
2. *Saint-Père-en-Vallée*, aujourd'hui église *Saint-Pierre*, dans la partie méridionale de Chartres. Quelques traces du cloître se voient encore dans la caserne de cavalerie adossée à l'ouest de l'église.

toutes les pierres dont elle est faite sont pierre du pays fort bien conservées.

Le cloistre, qui n'est pas si ancien, a esté restably par un abbé en l'état qu'il est, de pierre dure telle que l'eschantillon marqué † 22.

L'église de *Saint André*¹, qui est une paroisse très ancienne de la ville, bastie en partye sur deux grandes arcades, dont l'une couvre la rivière, est aussy de la mesme pierre du pays, très bien conservée.

Il y a dans la mesme ville plusieurs autres églises, monastères² et autres lieux très anciens, qui sont tous bastis de cette pierre de Berchère, qui n'est qu'à deux lieues de la ville de Chartres, comme nous avons dit.

La carrière [*de Berchère*³] est en pleine campagne, et les pierres s'en tirent en ostant la terre de dessus que l'on jette à quartier. Ces pierres se coupent par trenchées de la longueur que l'on veut, et l'on en peut tirer de la hauteur de 6 pieds, n'y ayant qu'une espèce de banc, audessus duquel il y a un autre banc de 2 pieds, dont les pierres ne servent qu'à faire du libage et de la chaux; et, audessous du grand banc, on trouve de la terre rouge. La pierre est telle que les eschantillons marqués † 23.

Il y a, proche *Berchère*, la carrière de *Rosé*⁴, pas loing de la celle de *Ver*⁵, celle d'*Ampreinville*⁶, dont les pierres se tirent de mesme manière et sont de mesme qualité.

Plus loing, dans la Beauce, et à 6 lieues de Chartres, est la *carrière de Praville*⁷, dont les pierres sont aussy coquilleuses que celles cy dessus. Elles sont d'une couleur grise

1. Au nord-est de la cathédrale, aujourd'hui magasin à fourrages. La nef et le portail subsistent, très détériorés.

2. Chartres comptait en effet onze églises et trois chapelles. Il n'en reste aujourd'hui que trois en exercice.

3. Voir ci-dessus, p. 241.

4. *Rosay*, à une lieue sud-est de Berchères.

5. *Ver-lès-Chartres*, à l'ouest de Berchères.

6. Groupe de quelques maisons au sud-ouest de Berchères.

7. A l'est de *Voves*. Canton de *Voves*.

cendrée, tel qu'est l'eschantillon marqué † 24; elles sont plus faciles à travailler et elles se lèvent par des bancs d'appareil de 18 pouces au plus.

—

Du 5 Septembre 1678.

Nous avons esté aux *Jacobins*, qui est une église fort ancienne¹. Les bastimens sont de pierre du pays.

Il y a quelque chose dans l'église, au jubé, qui est de pierre de Louviers ou Vernon.

Les bastimens des *Carmélites*² et des *Filles Sainte Marie*, nouvellement faits, sont tous de pierre de Berchère.

Il y a au pied du clocher neuf de l'église de *Nostre Dame* un petit bastiment où sont les mouvemens de l'horloge³, qui est basti à 15 pieds de haut ou environ, de pierre de Vernon, comme l'eschantillon marqué † 25, et le reste de Saint Leu fort bien conservé, tel que l'eschantillon marqué † 26.

Ce que nous avons remarqué de particulier dans ces sortes de pierre de Berchère est qu'encore qu'elles se posent d'ordinaire sur leurs lits, néanmoins elles sont si dures qu'il n'y en paroist pas, et que souvent aussy on n'y prend pas garde et on les emploie au sortir de la carrière, sans craindre la gellée, et, dans tous les bastimens où elles sont employées, on n'en voit point qui se mangent par les vents et les pluyes chaudes, comme la plupart des autres pierres. Elles sont toutes mises à petits joints, et soit que le mortier qui est fait de chaux de la mesme pierre contribue à la bonté de leurs liaisons, comme il a esté dit,

¹ Elle remontait au début du XIII^e siècle; elle fut détruite à la Révolution. Elle se trouvait, ainsi que le couvent, au nord-ouest de la cathédrale, vers la rue Sainte-Thérèse.

² Les Carmélites s'étaient établies, en 1620, entre la rue des Lices et la rue Sainte-Thérèse.

³ *Pavillon de l'Horloge*, sur la face méridionale.

on ne voit rien qui se démonte, en sorte qu'on peut dire que, pour des ouvrages d'éternelle durée, cette pierre seroit très propre, si elle n'estoit d'une nature coquilleuse. La pierre dure de Louviers, employée avec celle là, estant plus pleine et commode pour la sculpture, pourroit recevoir tels ouvrages de sculpture qu'on voudroit y faire, ayant aussi remarqué qu'elle n'est nullement gastée dans les figures qui sont aux portes de la grande église, quoyqu'exposées à toutes les injures de l'air.

Du 6 Septembre 1678.

Nous avons esté à *Marcoussy*¹, où nous avons veu l'église des *Célestins*, fondée par Jean de Montaigu, du temps de Charles VI. Elle est toute bastie de pierre de grais piqué, de 13 à 14 pouces d'apareil, de mesme que les cloistres et le reste du bastiment du monastère, le tout parfaitement bien conservé. Il y a des figures au devant de la porte de l'église, qui sont de pierre de Tonnerre, tel que l'eschantillon † 27.

Le *château* est basti de semblable grez et n'est pas moins ancien que le couvent des *Célestins*. Il y a seulement un petit bastiment attaché du costé de la cour, à main droite en entrant, qui est de pierre de Saint Leu, qui a esté basty par les seigneurs d'Entragues. Le tout est fort bien conservé, et l'on peut encore dire du grez que c'est une pierre de la plus grande durée.

Du 14 Septembre 1678.

On a esté au *Château de Madrid*², dans le bois de Bou-

1. A l'ouest de *Montlhéry*, canton de *Limours*, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise). Le château, qui appartenait à la famille d'Entragues, a été détruit. L'église existe encore.

2. Le château et le parc de Madrid occupaient dans le voi-

logne ; le roy François 1^{er} le fist commencer en 1528. Il est basti de différentes sortes de pierres, car nous avons remarqué qu'il y a beaucoup de Saint Leu et aussy beaucoup de pierres du pays, c'est à dire tirées du costé de *Chaillot*, tant dans les offices bas que dans tout le corps du bastiment, dont les galleries sont revestues de différens carreaux de terre cuittes, figurez de diverses façons et émailliez de différentes couleurs¹.

La vis d'un des escaliers, qui est considérable par la beauté de son travail, est d'une espèce de cliquant très fin, pareil à l'eschantillon numéroté † 28. Le tout est fort bien conservé, hormis plusieurs endroits où ce qui est de terre cuite est fort endommagé.

On a esté ensuite aux *carrières de Saint Cloud*². Dans un jardin qui est tout au haut du bourg et qui appartient à M. de Toully, maître des comptes, il y a deux carrières affermées à Mouton père et fils. On est descendu dans la première, qui a son ouverture du costé de Paris. Elle a 150 pas de profondeur et son ciel est eslevé de huit à neuf pieds. Il n'y a qu'un banc de bonne pierre, qui touche au sol de la carrière et qu'a trois pieds de hauteur d'appareil.

Vers l'ouverture, à quelques toises de là, en tirant vers le chasteau, ce banc porte 4 pieds de haut, mais à mesure que l'on va plus avant, tant du costé du chasteau que de l'autre costé vers la rue, il diminue de hauteur, en sorte qu'il n'y a que deux pieds dans les extremités, où la pierre est un peu plus dure que dans les endroits qui ont plus haut appareil. L'autre carrière est de semblables pierres, tel que l'eschantillon numérotez † 29.

Plus haut, sur le chemin qui tourne de Saint Cloud

sinage de la Seine un vaste espace du Bois de Boulogne, entre Neuilly et Bagatelle. Il n'en reste plus rien.

1. Ce sont les terres cuites émaillées de Jérôme della Robbia.

2. Canton de *Sèvres*, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

pour aller à Versailles, sont les *carrières de la Poterie et de Fer*, dont les bouches regardent le chemin de Versailles. Les bancs sont semblables aux précédens et la pierre est telle que les eschantillons marquez † 30.

Au dessus de ces carrières, il y a deux pieds d'espais de bonne terre, et au dessous jusqu'au moislon, il y a une fort grande hauteur de terre sablonneuse sans gravier. Les carriers qui travaillent à la carrière de Mouton le père disent qu'ils peuvent tirer des pierres de plus de 20 pieds de long sans feuilleures.

Du 22 Septembre 1678.

L'on a visité les carrières que l'on appelle de *Montrouge*¹, qui sont à main droite en allant au *Bourg la Reyne*, le long du chemin d'Orléans. Dans celles qui sont à Denis Bal, on y a veu des pierres de 14 pouces d'appareil net taillé, sur la longueur de 4 à 5 pieds.

Tirant vers *Baigneux*, il y a la carrière de Guilbert, d'où l'on tire des pierres de 10 à 12 pieds de long, sur trois pieds d'appareil, et un peu plus de large. Dans cette carrière, il y a 3 bancs presque d'egale hauteur; celui du milieu est le plus tendre, et celui qui est au dessous est le plus dur, comme l'eschantillon marqué † 31.

Le mesme Guilbert a encore une autre carrière, un peu plus proche de *Baigneux*, dont les pierres du bas appareil ont 12 à 13 pouces d'appareil net taillé, et jusques à 13 pieds de long sur 4 pieds de large, pareilles l'eschantillon marqué † 32.

Le second banc, qu'ils appellent haut banc bas appareil, a 16 à 17 pouces, et est tel que l'eschantillon marqué

1. *Montrouge*, *Bourg-la-Reine*, *Baigneux*, à droite de la route de Paris à Orléans; *Arcueil*, à gauche. Les carrières sont encore marquées sur la carte de La Grive datée de 1740. Chalcographie, n° 3742.

† 33. Le 3^e banc a 9 à 10 pouces; ils le nomment liais et est semblable à l'eschantillon † 34.

Michel Bazilè a aussy une carrière, dont les pierres du premier banc sont pareilles à l'eschantillon marqué † 35. Celles du second banc marqué † 36 et celles du troisieme numéroté † 37.

La carrière de Mansion, qui est celle d'où l'on tire des pierres pour l'*Arc de triomphe*¹, a trois bancs de mesme qualité que les précédentes : le franc banc est numéroté † 38.

La carrière de Liénard Bondo a aussy 3 bancs; celuy de dessus a 14 à 15 pouces d'appareil et semblable à l'eschantillon † 39. Le second, qu'ils nomment bas appareil, n'a que dix pouces et est coquilleux, tel que le n^o † 40; le troisieme ne vaut rien et ne sert qu'à faire des pilliers dans la carrière pour les hagues. Les bancs de cette carrière ont plus de hauteur du costé de *Montrouge* que du costé de *Baigneux*; le bon banc, qui est du costé de Montrouge, portant jusqu'à 18 pouces d'appareil.

La carrière d'Imbert Huet est entre les murs de *Montrouge* et *Baigneux*, et assez proche de la précédente, elle a aussy trois bancs. Le premier porte 22 pouces, le 2^e 14 pouces, et le 3^e n'a que 8 pouces et n'est bon qu'à faire des marches et du moilon. Les pierres de cette carrière sont un peu coquilleuses, mais résistent à la gelée.

Au dessus des bancs de ces carrières, il y a 6 à 7 pieds d'autres pierres, et sur ces pierres est une terre légère meslée de cailloux. Ces carrières ont de profondeur, depuis le haut jusques au premier banc, 12 toises ou environ; celles qui sont les plus proches du grand chemin sont les plus profondes.

Présentement on appelle toute les meilleures pierres de ces carrières pierres d'Arcueil, quoyqu'elles soient de

1. Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine. Voir ci-dessus, p. 73.

l'autre costé du chemin et qu'anciennement on n'appeloit particulièrement pierres d'Arcueil que celles qui estoient au delà du grand chemin, à main gauche, en allant au *Bourg la Reyne*; mais parce que les carrières de ce costé là sont finies et qu'on n'en tire plus que de celles qui sont vers Baigneux et Montrouge, on nomme d'Arcueil celles qui sont les meilleures, qui en effet sont très bonnes quand elles sont bien choisies.

Du 26 Septembre 1678¹.

Dans les 4^e et 5^e chapitres du 2^e livre de Léon Baptiste Albert, on n'a rien trouvé que des remarques pour les matériaux des bastimens et de la coupe des bois, où il cite plusieurs choses assez hors d'usage et difficiles à pratiquer dans le temps où l'on est, qu'on n'a pas le temps presque de choisir les bois pour les employer, bien loin d'apporter toutes les précautions qu'il raporte.

Du 3^e Octobre 1678².

Le 6^e chapitre du 2^e livre de L. B. Albert ne contient qu'une énumération des bois que l'on employe dans les bastimens, avec quelques observations particulières sur certaines sortes de bois dont l'on ne se sert guères en France. Joint qu'il parle de quantité de sortes d'ouvrages qui ne regardent point la charpente des bastimens, parlant des bois dont les tourneurs et sculpteurs se servent. Dans le 7^e chapitre, il traite des arbres fruitiers et de leurs diverses qualitez.

1. Le 24 septembre, lecture d'Alberti, sans observations. Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 26, Gittard, Mignard.

2. Gittard, Le Paultre, Mansart, Mignard.

Du 10 Octobre 1678¹.

L'on a fait la lecture du 8^e chapitre du 2^e livre, dans lequel il est parlé de la qualité de différentes pierres; mais comme ce ne sont point des pierres connues en ces quartiers, on n'a peu y faire aucune remarque; seulement, sur ce que Léon Baptiste dit que l'on doit laisser les pierres fort longtemps exposées avant que de les employer, on a fort approuvé cette pratique, et l'on a adjousté à cela que lorsque l'on laisse ainsy les pierres tirées de la carrière et exposées à l'air, on doit les caler dessoubz, parce que l'humidité de la terre les endommage et les fait fendre, particulièrement les pierres tendres.

Du 17 Octobre 1678².

Dans le 9^e chapitre, Léon Baptiste Albert continue à parler de la nature et différentes qualitez des pierres tant d'Italie que d'autres lieux, raportant les authoritez de différens auteurs anciens.

Du 23 Octobre 1678.

Ce que Léon Baptiste Albert raporte dans le 10^e chapitre, des briques et des thuilles et des terres propres à les faire, est conforme à tout ce qu'en ont escrit les anciens auteurs et suivant l'ancienne manière, qui ne peut encore estre mauvaise lorsqu'on y fera attention.

Du 31 Octobre 1678.

L'unziesme chapitre regarde ce qui appartient à la nature

1. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard. Les mêmes le 17, moins Bruand.
2. Bruand, Gittard, Le Paultre, Mignard, d'Orbay. Les mêmes le 31, moins Le Paultre, plus Félibien.

des plâtres et aux différentes qualitez de la chaux, avec la manière de les détremper; mais comme il en a desjà esté parlé dans d'autres conférences¹, on n'a pas jugé à propos de rien adjouster icy à ce qu'on a desjà dit, approuvant d'ailleurs les choses particulières et curieuses qui sont dans ce chapitre.

Du 7 Novembre 1678².

L'on a leu les deux derniers chapitres du 2^e livre de Léon Baptiste, dans lesquelz on n'a rien trouvé à remarquer, si ce n'est au pénultiesme, où il parle des sables, dont le meilleur est tousjours celui de rivière, et, sur ce qu'il dit des sables de mer, M. *Gittard* a dit avoir esprouvé que le sable de mer est de fort bon usage³ si, avant que de l'employer, on le lave bien dans de l'eau de rivière, et mesme qu'il fault moins de chaux parmy pour faire le mortier, qui sèche fort promptement.

Du 14 Novembre 1678⁴.

La compagnie a cejourd'huy résolu de faire incessamment la lecture du Verbal qui a esté dressé de la visite des pierres, carrières et bastimens des environs de Paris, affin d'en pouvoir tirer une conoissance parfaite et asseoir un jugement autant certain qu'il se pourra sur leur valeur; ce qu'elle a commencé de faire et continuera à l'avenir.

Elle a aussy résolu que, doresnavant jusques à Pasques, elle s'assemblera à deux heures de relevée.

1. Voir ci-dessus, p. 25, 82.

2. Gittard, Mignard, Félibien.

3. Voir ci-dessus, p. 23.

4. Blondel, Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 21, plus Le Paultre et Mignard. Le 28, continuation de la lecture du procès-verbal des visites. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

Du 21 Novembre 1678.

L'on a continué la lecture du procès verbal, dans lequel on a fait plusieurs remarques, pour estre examinées dans la suite; cependant, considérant la beauté du grain de liais d'Arnoul Rose, sa dureté et son poli et la facilité d'en tirer de grandes pièces, la compagnie a délibéré si, nonobstant son peu d'apareil, l'on ne pouroit pas s'en servir à faire des colonnes, joignant les piéres de bout et de lict en parement, ainsy que Bulant a heureusement fait à un portique d'*Écouan*¹, et comme l'on fait aux mas des navires. Sur quoy, bien que la compagnie eust beaucoup de pente à en approuver l'usage, particulièrement aux colonnes canelées, dans lesquels les joints montans sont aisément cachés, elle a néantmoins jugé à propos de remettre à une autre fois à délibérer encore sur cela, avant que de rien résoudre.

Du 5 Décembre 1678².

L'on a continué la lecture du procès verbal et raisonné sur ce qui s'est particulièrement observé sur les visites faites à *Écouan* et à *Royaumont*³.

Ensuite, sur ce qui lui a été proposé de la part de Monsieur Colbert sur le sujet de la couverture du *Louvre*, dont Monsieur Perault a donné le dessein et fait apporter le modelle à l'Académie, sur lequel la compagnie n'a pas trouvé à propos de s'estendre pour l'approuver, après ce qu'elle a dit cy devant à l'avantage de la manière de bien bastir par Philbert de Lorme⁴; elle s'est seulement

1. Il s'agit probablement du portique signalé plus haut, p. 196. Voir aussi le lexique des termes techniques, en appendice.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 12 et le 19.

3. Voir ci-dessus, p. 195 et 198.

4. Voir ci-dessus, p. 137 et 174.

attachée à considérer la figure du trait, qu'elle a fort approuvé sur les largeurs données, observant les intervalles des courbes, selon la nécessité du poids de la couverture. Le tirant qui est posé dans le mesme modelle ne doit pas y estre considéré comme une pièce absolument nécessaire, parce que l'on peut s'en passer, parce que cet ouvrage¹, qui ne pousse ny pèse, est particulièrement propre pour ceux de grande hauteur et de grande largeur. On a fait réflexion, dans les voûtes qu'on voudroit peindre, il faudroit faire une double couverture ou cintre.

Sur ce qu'il a esté présenté à la compagnie un marché et compromis passé entre Mons. le marquis de Bullion² et le sr Lebrun, m^e masson, par lequel ilz ont convenu qu'ils s'en raportent à MM. les architectes de l'Accadémie pour estimer les ouvrages mentionnez dans ledit marché, priant lesditz sieurs architectes d'en députer d'entr'eux à cet effet, et prendre jour pour s'y rendre, la compagnie a nommé Messrs *Gittard* et *Mignard* pour se transporter mercredy, 8 heures du matin, sur les lieux, en présence des parties, et après faire leur raport à la compagnie, qui donnera son jugement.

Du 12 Décembre 1678.

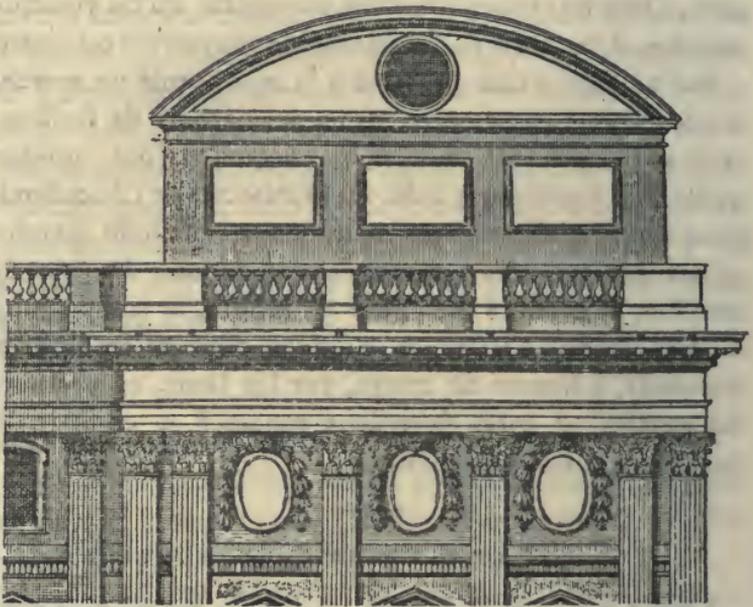
L'on a continué la lecture du procès verbal cy devant mentionné. Après quoy M. Perault a aporté, par l'ordre de Monseigneur Colbert, les desseins de l'*attique et des pavillons du Louvre*³, conformes aux modelles qui ont

1. Il s'agirait d'une charpente établie d'après le procédé de Philibert de l'Orme.

2. Charles de Bullion, seigneur de Bonnelles, fils du surintendant des finances Claude. Il possédait et habitait l'hôtel bâti rue Plâtrière (aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau), par Louis Le Vau, de 1630 à 1634. Cet hôtel existe encore en partie.

3. Voir p. 137. L'attique, c'est, je pense, le deuxième étage du Louvre, ajouté pour racheter la hauteur des nouvelles

desjà esté mis à l'Académie, affin de se déterminer sur le choix de l'une des deux manières qu'il propose, dont la première est de les faire en retraite sur l'épaisseur du gros mur, laissant de la place en dehors pour un passage et une balustrade, ou la 2^e, de continuer l'attique sur l'alignement extérieur du mur. Sur quoy, la compagnie, après s'estre longtemps arestée sur les discussions des



PAVILLON DU LOUVRE DU CÔTÉ DE LA RIVIÈRE.

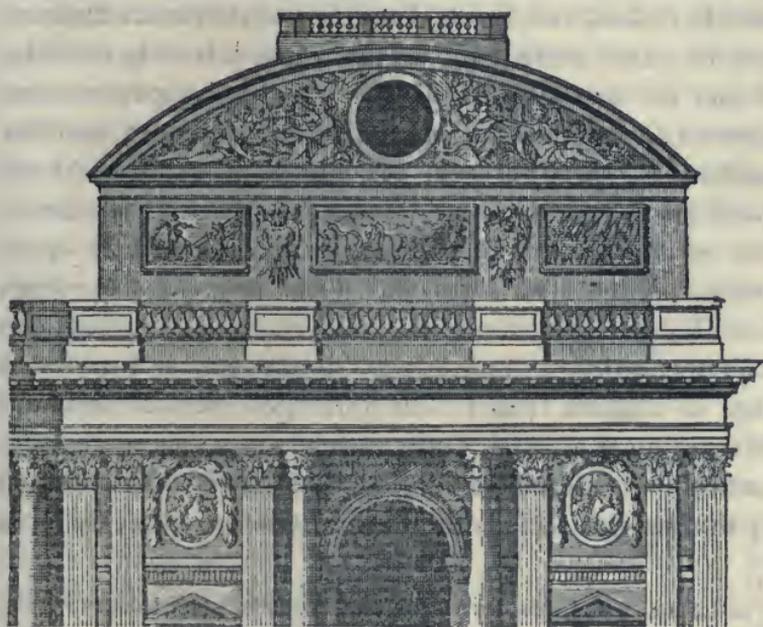
(Grav. de Marot, 1678.)

avantages et inconvéniens de l'une et de l'autre, s'est enfin déterminée au choix de la première manière, qu'elle

façades extérieures. Les pavillons de la façade orientale figurent sur certaines gravures. On voit par les procès-verbaux combien les parties supérieures du Louvre étaient encore peu avancées en 1678-1679. Elles restèrent inachevées après cette date.

a estimée plus noble et plus agréable, pourveu que l'on augmente l'exhaussement de l'attique, autant qu'il est nécessaire pour réparer ce que la balustrade lui oste par l'optique, si tant est que l'on soit résolu de se servir de l'une ou de l'autre.

Ensuite M. Perault a encore présenté à la compagnie, de la part de Monseigneur Colbert, un dessein qu'il a



PAVILLON DU LOUVRE
DU CÔTÉ DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

(Grav. de Marot, 1676.)

fait pour rendre à la hauteur de la grande arcade de l'*Arc de triomphe*¹ le double de sa largeur, sur la largeur déjà fondée, par l'addition qu'il fait de quelques parties qu'il

1. Voir ci-dessus, p. 73, 75. Ce sont les proportions données dans la gravure de Séb. Le Clerc. Chalcogr., n° 2815.

augmente, ce que la compagnie a fort approuvé comme une chose conforme aux règles et aux bons exemples.

—

Du 19 Décembre 1678¹.

Ce jourd'huy la compagnie, après avoir ouy le raport de Mrs *Gittard* et *Mignard* sur la visite par eux faite des maisons appartenans à M. le marquis de Bullion, scise près le *Palais, rue Sainte Anne*², en conséquence du com^{promis} passé entre ledit seigneur marquis et le sieur Le Brun, m^e masson, par lequel ilz ont respectivement nommé la compagnie pour juger des ouvrages desdites maisons et terminer tous les différens, selon qu'il est porté par ledit compromis et marché passé devant Beauport et Mortier, notaires³, le 9^e mars dernier, et après avoir examiné lesdits marché, devis, mémoires et pièces fournies par lesdites parties, concernant leurs prétentions d'augmentations, diminutions, dommages et intérêts, a jugé et déclaré tous lesdits ouvrages bien et deument faits, selon et au désir dudit marché; et à l'égard des augmentations prétendues par ledit Le Brun, concistans en 87 thoises 1/2 12 pieds de massonnerie de reprise de murs

1. Le 29, revue des dernières conférences, sans observations. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. La rue Sainte-Anne, composée seulement de quelques maisons, allait du quai du petit bras de la Seine à la cour de la Sainte-Chapelle.

3. Le compromis et marché est conservé dans l'étude de M^e Champetier de Ribes, successeur actuel de M^e Mortier, qui me l'a très obligeamment communiqué. On y lit ce détail assez curieux que les deux contractants, dans le marché même, constituaient à l'avance, comme arbitres d'un différend possible, « MM^{es} les architectes du Roy assemblez dans son Académie royale (ou aucuns d'eux députez à cet effet, est-il ajouté en marge), pour priser tous lesdits ouvrages, les voir et visiter, etc. ». Il s'agissait pourtant d'une simple maison de rapport et de travaux de maçonnerie.

enfermés, deux cheminées et autres ouvrages faits dans lesdites maisons, et pour ledit seigneur de Bullion, et prétentions de changemens de charpenterie.

Et à l'égard dudit sieur marquis, pour les diminutions aussy par luy prétendues, à cause d'un puis non fait dans lesdites maisons, comme aussy de deux cloisons non faites aux arrières boutiques, et du retardement desdits ouvrages non faits et fournis dans le temps convenu par ledit marché, pour lequel le sieur Le Brun a opposé, pour les premiers trois mois, l'empeschement causé par les sieurs¹ de la Sainte Chapelle. Le tout considéré, la compagnie a estimé tant les reprises des murs que renformis, à la quantité de 80 toises seulement, déduction faite de sept toises 1/2 20 pieds, à cause des contremurs des aisances, qui ne doivent pas être comprises dans lesdites augmentations, et lesdites 80 toises tant de reprises que renformis, le tout compensé, a estimé chaque toise à la somme de unze livres, qui est, pour lesdites 80 toises, la somme de huict cens quatre vingts livres, pour lesdites deux cheminées et tuyaux d'icelles, la somme de quatre vingts livres, faisant le tout ensemble la somme de neuf cens soixante livres, sur laquelle somme sera déduict la somme de cent livres, pour la déduction du puids qui a esté commencé et non achevé, et outre la somme de soixante livres aussy, pour la déduction de deux cloisons qui n'ont pas esté faites aux arières boutiques, lesdites deux sommes montant à la somme totale de cent soixante livres, lesquelles déduites de ladite somme de 960 livres, reste deub audit Le Brun, pour lesdites augmentations, la somme de huict cens livres.

Et au regard des prétentions dudit Le Brun sur le fait de la charpenterie et autres ouvrages, tant faits dans

1. Ce sont les membres du clergé spécial de la Sainte-Chapelle, qui jouissaient de privilèges particuliers et qui occupaient autour de la cour des maisons dont quelques-unes étaient adossées à la rue Sainte-Anne.

ladite maison que quelques autres tant faits dans ladite maison que quelques unes qu'il a faites pour ledit sieur de Bullion, et aussy au regard des prétentions dudit sieur marquis pour le retardement dudit bastiment non fait dans le temps promis, la compagnie a compensé le tout ensemble, et mis les parties pour se sujet, comme pour toutes autres prétentions, quittes les unes envers les autres, en payant, par ledit seigneur marquis, en quit-tance ou argent audit sieur Le Brun, le prix et somme portés par leur marché, avec ladite somme de 800 livres cydessus, déduction faite, comme dit est, de ce qu'il a peu avoir receu, et faisant aussy donner mainlevée des saisies et arrests qui peuvent avoir esté faites entre les mains dudit sieur marquis; comme aussy la compagnie a com-pensé tous les frais et dépens qui peuvent avoir esté faits de part et d'autre en poursuites et autrement, lesquelles demeurent nulles et de nul effet, comme non faites, demeurant annullées par la présente sentence, rendue en conséquence, comme dit est, du comprômis passé par ledit sieur marquis et ledit Le Brun¹.

1. Le 29 décembre, revue des dernières conférences de l'an-née. Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

1679.

Du 2^e Janvier 1679¹.

L'on a cejourd'huy proposé une question de trait pour la recherche des cherches, selon les différentes grandeurs des circonférences, sur quoy, après en avoir longtemps discoursu, la compagnie y a trouvé assez de difficultez pour la remettre au premier jour à la résoudre, après y avoir meurement pensé.

Du 9 Janvier 1679².

La question proposée la semaine dernière a esté discutée de nouveau, sur laquelle on n'a point trouvé d'autre résolution géométrique que celles des sinus verses, laquelle estant de soy très difficile et très embarrassée, la compagnie a jugé estre obligée de rendre ce tesmoignage d'honneur deub à l'invention de M. Perault, d'une machine qu'il a autresfois trouvée pour cet effet et proposée à l'Académie des sciences, composée de deux roues inégales sur un axe commun divisé en différentes portions égales, dont l'une des roues, estant mobile, se pose sur une de ces parties qui est donnée par quelqu'un, et les deux se mouvant ensemble, la plus grande marque la cherche que l'on demande, dont la figure est icy représentée³.

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, d'Orbay, Perrault, Félibien.

3. La figure n'est pas au Registre, et la communication de Perrault n'a pas été insérée dans les *Mémoires* de l'Académie

On a ensuite discoursu sur différentes pratiques de tracer les arcs surbaissez, par des portions de cercle, qui seront examinés dans la suite.

Du 16 Janvier 1679¹.

L'on a continué la lecture des visites des pierres et carrières, et l'on a fait quelques remarques qui seront réduites par (*sic*), lorsque l'on aura achevé entièrement de lire ledit journal.

Du 23 Janvier 1679.

L'on a examiné les modèles du devant du Louvre, pour l'élévation des *pavillons de la façade*², sur ce que Monseigneur Colbert a demandé que chacun de ceux de la compagnie en donne son avis en particulier.

Du 30 Janvier 1679³.

L'on a continué la lecture du procès verbal des carrières, sur lequel on a fait diverses remarques, qui seront examinées dans la suite et après que ledit procès verbal sera leu.

des sciences. D'autre part, les définitions données par Félibien (*Dictionnaire des termes propres à l'architecture...*) et d'Aviler (*Explication des termes d'architecture*) sont insuffisantes, au sentiment de M. Lafilée. Les lecteurs que ce problème intéresse trouveront une note de lui au lexique des termes techniques, à la suite du mot CHERCHE OU CERCHÉ.

1. Blondel, Bruand, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 23, moins Blondel.

2. Voir ci-dessus, p. 253, 254.

3. Blondel, Bruand, Mansart, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 6 et le 13 février, continuation de la lecture du procès-verbal des visites. Bruand, Mignard, d'Orbay, Félibien, le 6; Bruand, Mansart, Mignard, Félibien, le 13.

Du 20 Février 1679¹.

Quoyqu'il soit extrêmement difficile de faire un jugement certain de la nature des pierres, à moins que l'on en ait fait ou veu des expériences dans une suite de longues années, la compagnie ne laisse point de dire, sur les trois eschantillons qui luy ont esté envoyez de la part de Monseigneur, et qui viennent des carrières de *Bailly*² en Bourgogne, que l'espèce du plus gros morceau, marqué I, luy paroist meilleure, plus ferme et plus serrée que les deux autres marquées 2 et 3; que la seconde, marquée 2, a quelque chose de meilleur que celle marquée 3. Qui est tout le jugement qu'elle peut faire sur la petitesse des eschantillons, et sans avoir connoissances de quelz bancs ilz peuvent être tirez, puisqu'il est constant que ces différences se peuvent rencontrer dans un mesme banc.

Du 27 Février 1679³.

L'on a continué la lecture du procès verbal de visite des carrières et anciens bastimens.

M. *Blondel* a présenté à la compagnie un devis et plan de place que Mrs de *Saint Brieuc* et les habitans de la ville luy ont envoyé, pour prier la compagnie de donner leur avis et mesme quelques desseins pour un *hospital* qu'on y veut faire; sur quoy on a résolu que l'on en feroit quelques pensées, suivant ce qui en [a esté] expliqué par ledit sr *Blondel*.

1. Blondel, Bruand, Mansart, Mignard, Félibien.

2. Commune de *Saint-Bris*, canton et arrond. d'Auxerre (Yonne). On y signale encore aujourd'hui des carrières.

3. Blondel, Bruand, Mignard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 6 mars, plus Gittard.

Du 6 Mars 1679.

L'on a continué la lecture du procès verbal de visite des carrières et anciens bastimens.

L'on a aussy fait voir dans l'Accadémie quelques desseins pour l'*hospital*¹ dont il est parlé dans la conférence précédente, sur lesquelz il sera discouru au premier jour, lorsqu'ilz auront esté mis au net.

Sur ce que M. *Gittard* a proposé à la compagnie de dire son sentiment sur certaines propositions faites à Monseigneur le Prince par quelques particuliers, pour la construction et la tenue des eaues d'un grand réservoir² qu'il a fait bastir à *Chantilly*, sur le hault des carières, dont l'inégalité de fond et les filières donnent facilement passage à l'eau; lesquelles sont de païtrir et délayer de la glaise, en sorte qu'elle puisse couler, s'estendre et passer dans les filières et ouvertures du fond pour les remplir; la compagnie ne doute pas qu'avec beaucoup de temps et de dépense cet expédient ne pust estre de quelque utilité; mais elle croit que le plus sûr, le plus prompt et de moins de dépense est ce qui se fait ordinairement dans ces sortes d'ouvrages, c'est à dire de faire partout un bon plafond de glaise bien corroyée, de douze à dix huit pouces de hauteur, recouvert d'une croute de recoupe, çailloux, sable, ou mesme de pavé, selon la dépense qu'on voudra faire.

1. Cet hôpital ne fut pas bâti, et l'on ne trouve aucun document sur le projet présenté à l'Académie (communication de M. G. Selbert, professeur au lycée de Saint-Brieuc).

2. Il s'agit d'un grand réservoir, que le Prince avait fait creuser sur la pelouse (champ de courses actuel), et dont il ne subsiste plus qu'une partie. Gittard était l'architecte du Grand Condé à Chantilly. Il adopta le second « expédient » proposé par l'Académie. Le réservoir est marqué sur un plan du Domaine de 1682 (G. Macon, *La Ville de Chantilly*, t. II, et communication personnelle).

Du 13 Mars 1679¹.

M. *Mignard* a apporté à la compagnie le dessein qu'il a fait pour l'*hospital de Saint Brieuc*, lequel a esté cotté premier dessein, et mis entre les mains de M. *Blondel*, comme aussy M. *Bruand* en a apporté un qui a esté cotté second dessein.

On a continué la lecture du procès verbal des carrières.

Du 20 Mars 1679.

L'on a achevé la lecture du procès verbal des carrières et bastimens, et l'on a remis au premier jour à repasser pour donner un jugement sur la nature des pierres.

M. *D'Orbay* a aussy apporté un dessein de l'hôpital dont il est parlé dans les dernières conférences; ledit dessein est cotté troisieme dessein.

Du 17 Avril 1679².

Après avoir leu le procez verbal de la visite des pierres, on a recommencé la lecture de Léon Baptiste Alberti, et on y a leu les cinq premiers chapitres du troisieme livre, où il est parlé d'asseoir les fondemens des édifices en lieux solides.

Du 24 Avril 1679³.

Sur la lecture du 6^e et du 7^e chapitre du 3^e livre de

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, Félibien. Les mêmes le 20, plus d'Orbay.

2. Le 31 mars, le 7 et le 10 avril, lecture du procès-verbal des visites. Le 31 mars, Blondel, Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien. Le 7 avril, Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien; le 10, les mêmes, plus Mansart. Le 17 avril, Bruand, Gittard, Mignard, d'Orbay, Félibien.

3. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Mignard, Félibien.

Léon Baptiste, où il parle des différentes manières de bastir et fonder, la compagnie n'a rien remarqué de particulier, au delà de ce que Vitruve a dit sur ces matières. Il y a seulement un endroit¹ qu'elle a jugé digne d'observation, dans lequel il dit qu'aux empâtemens entre les terres on pourroit faire les murailles de blocailles et petites pierres, attendu que ces empâtemens sont soutenus du terrain de part et d'autre. Sur quoy la compagnie a jugé qu'il estoit très dangereux de prendre son opinion pour une règle générale, car bien qu'il peut estre vray qu'à *Naples*, à *Rome*, à *Florence* et en quelques autres lieux d'Italie, où l'on a la commodité de la poussolane, qui s'endurcit et fait un corps massif dans l'eau avec les blocailles et menues pierres qu'on y jette entre les terres des fossez des fondations, il seroit néanmoins très dangereux de suivre ces pratiques ailleurs et de s'asseurer de la solidité d'un empâtement seulement sur la résistance du terrain dans lequel il est basti.

Du 2 May 1679².

Sur le 8^e chapitre du 3^e livre de Léon Baptiste Albert, on a remarqué que cet auteur a judicieusement observé que la ruine des édifices arive souvent plustost du costé du midi et des vents chaulds que des autres parties, à cause que la chaleur du soleil disipant et consommant la force du mortier, pendant que le bastiment est frais et nouveau, et les pluies et les yens qui surviennent entretenant encore l'humidité, donne lieu aux divers changemens d'humidité et de chaleur qui pourrissent et ruinent les matériaux. Qu'ainsy l'on doit, particulièrement du costé du midi, choisir de bonne pierre, puisque la plus dure n'est pas trop bonne, le marbre mesme se gastant aux

1. Chap. vi.

2. Bruand, Gittard, Félibien. Le 8, les mêmes, plus d'Orbay.

endroits où il y a des gargouilles ou esgouts d'eaux. Que pour cela on doit dans les édifices recevoir les eaux par des auges et chesneaux. Il dit aussy que, dans les murailles faites de blocage, il est bon d'y mettre, d'espace en espace, des pierres en parpein, et mesme que les anciens observoient de mettre, de cinq pieds en cinq pieds, à l'élévation des murailles, des rang de pierres de taille, affin que si les blocages viennent à s'ébouler en quelques endroits, le hault des murs soit soutenu par les grosses pierres. Il dit encore que les pierres de blocage ne doivent pas estre trop grosses et qu'il fault bien prendre garde de bien remplir les murs, affin que, dans les vuides, il ne s'y engendre ou niche des animaux, qui sont cause qu'en y portant des semences il y croist des herbes et arbrisseaux qui ruinent les édifices.

Du 8 May 1679.

L'on a examiné un dessein et modelle de tabernacle pour les *carmes deschaussez*¹, dont ils ont demandé avis à la compagnie.

Du 13 May 1679².

L'on a résolu la distribution des roses du *tabernacle des carmes*, suivant le dessein que M. *Mignard* en a fait.

Du 24 May 1679³.

L'on a cejourd'huy examiné les desseins d'un pont, qui a esté communiqué à la compagnie, laquelle a dit son avis sur lesdits desseins.

1. Voir ci-dessus, p. 164, 165.

2. Gittard, Félibien.

3. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien.

Du 29 May 1679.

L'on a continué la lecture de Léon Baptiste Albert sur le 9^e chapitre du 3^e livre. Et, par occasion, la compagnie s'est entretenue sur les différentes manières de poser les claveaux dans les plates bandes et les vousoirs dans les arcs, sur quoy il y a eu des sentimens différens, sur lesquelz elle a résolu de s'esclairer au premier jour.

Du 5 Juin 1679¹.

Sur le 10^e chapitre du 3^e livre de Léon Baptiste, on a observé qu'en parlant de la manière d'employer les pierres avec le mortier, il parle de l'usage d'Italie, qui ne s'observe pas de mesme en ce pays cy, parce que les pierres sont d'une autre nature que celles d'Italie, comme lorsqu'il dit qu'il fault mouiller les pierres dans la construction des murs avant que d'y mettre du mortier, ce qui ne seroit pas icy d'un bon usage, lorsqu'on employe des cailoux, moilons ou d'autres pierres, qui seroient aussy trop spongieuses, à cause que les unes ou les autres garderoient trop d'humidité et ne s'imbiberoient pas du mortier pour faire la liaison. Il est vrai que, lorsqu'on fiche des pierres, on les doit un peu mouiller, mais seulement pour donner moyen au mortier de couler.

Du 12 Juin 1679.

Ce que la compagnie a remarqué, dans la lecture du 11^e chapitre du 3^e livre de Léon Baptiste Albert, luy semble assez considérable pour estre répété, quoyqu'elle en ait cy devant fait diverses notes; c'est asçavoir que bien que les ouvriers, comme il dit, mettent hardiment le

1. Bruand, Gittard, Félibien. Les mêmes le 12 et le 19, plus Blondel.

fer en œuvre entre les pierres et le mortier de chaux et de plâtre, il ne peut pas néanmoins en louer la pratique, puisqu'il sçait que le fer, non seulement se corrompt par la rouille, mais qu'il gaste et altère tous les corps auxquels il touche. Il loue avec raison le cuivre, qui se conserve longtemps et demeure incorruptible, ainsi que le bois, pour les harpons et chevilles, pourveu qu'il soit de cœur de bois de naissance et coupé en saison, et mesme quelques uns adjoustent qu'il se conserve mieux, s'il est enduit de cire ou de lie d'huile.

Du 19 Juin 1679.

Ce que la compagnie a remarqué de principal dans la suite du 11^e chapitre de Léon Baptiste Albert sont les règles qu'il donne pour la perfection des murs, qu'elle approuve fort, à la réserve de celle où il dit qu'il faut avoir soin de bien baigner les pierres pour les mettre en œuvre, ce qui peut estre absolument nécessaire en Italie, par la nature des pierres et principalement du sable, qui est plus bruslé et plus aride que le nostre; mais, parmy nous, cette pratique pouroit estre nuisible si elle passoit dans l'excès, à cause que nos pierres et nostre sable ne demandent pas tousjours d'estre si fort abreuvez.

Du 26 Juin 1679¹.

Sur le 12^e chapitre du 3^e livre de Léon Baptiste Albert, la compagnie a fait réflexion sur les manières que l'auteur propose d'assembler deux pièces de bois, pour n'en faire qu'un tirant, dont il y en a deux principales, sçavoir : l'une qui se fait en queue d'aronde, et l'autre en pied de biche. Elle a jugé que celle à queue d'aronde n'est pas si bonne que l'autre, parce que la partie faite en

1. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien.

coin a une trop grande force pour eslargir la partie qui l'embrasse, par la raison du plan incliné, qui est une des plus grandes forces de la mécanique. Elle a encore dans l'autre manière quelque chose dans la figure qui est proposée, où les mantonnets entrent trop avant dans la pièce, qui les retiennent et l'affoiblissent, ayant la pointe trop longue, qu'il faudroit retrancher, cette pointe estant presque inutile, et le bois qu'il faut oster pour la loger estant nécessaire absolument pour la force de la pierre.

Du 3 Juillet 1679¹.

Le chapitre 13 de Léon Baptiste Albert traite la matière des arcs assez confusément, et ce que cet auteur enseigne est peu de chose, quoyqu'il se jette dans de grands raisonnemens pour expliquer la force des arcs droits, c'est à dire à plain ceintre; ce qu'il dit mesme, que les vousoirs valent mieux pour résister, plus ilz sont gros, n'est pas toujours vray, selon le sentiment de la Compagnie, laquelle estimera toujours davantage 3 vousoirs de 8 pieds chacun de doile, qu'un seul vousoir de deux pieds, pourveu que les queues soient de raisonnable longueur. Ce que l'on voit autorisé par les ponts que Michel-Ange a fait bastir à *Florence* sur l'Arne², dont les vousoirs sont de petite doile.

Du 10 Juillet 1679³.

Le 14^e chapitre de Léon Baptiste Albert, traitant des diverses manières de faire les voutes, a donné sujet de

1. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien.
2. Il n'y a pas à Florence de pont construit par Michel-Ange. C'est Bart. Ammanati qui a restauré, en 1559, le *ponte alla Carraja*, et rebâti après 1567 le *ponte S^e Trinità*.
3. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 17, moins Bruand, plus Blondel.

parler sur la manière de poser les pierres qui forment la clef des voutes, et l'on a résolu d'en parler amplement dans une autre assemblée.

Du 17 Juillet 1679.

Dans la fin du 14^e chapitre, il est à remarquer que la pratique enseignée par Léon Baptiste Albert de relâcher peu à peu les cintres des voûtes, pour donner lieu aux clefs et aux voussoirs de se serrer d'eux memes en prenant leurs fais, a esté jugée très louable par la compagnie, aussy bien que la facilité qu'il enseigne de faire ce relâchement par le moyen de plusieurs petits coins de bois ou de fer, que l'on met d'abord soubz les couches des cintres, et que l'on oste peu à peu, l'un après l'autre.

La Compagnie s'est aussy entretenue, sur le sujet des voutes, de la hauteur et espaisseur que l'on doit donner aux clefs, aussy bien que de leur liaison, sur quoy elle attend à se résoudre entièrement après y avoir mieux pensé et qu'elle sera plus nombreuse.

Du 24 Juillet 1679¹.

On a fait lecture du 15^e chapitre du 3^e livre de Léon Baptiste, qui traite des couvertures et, par occasion, la Compagnie a fait réflexion sur les terrasses que l'on recouvre en ce pays de tables de plomb, lesquelles au

1. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien. Le 31 juillet, les 7, 14, 21 et 28 août, lecture d'Alberti, sans observations. Le 31 juillet, Gittard, d'Orbay, Félibien. Le 7 août, Bruand, Félibien; le 14, Blondel, Félibien; le 21, Blondel, Bruand, Félibien; le 28, Félibien.

Pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre (sauf le 27 novembre), lecture d'Alberti sans observations. Bruand, Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien signent, tantôt les uns, tantôt les autres. Blondel ne paraît à aucune séance.

grand chault de l'esté ont accoustumé de se tourmenter, se fendre, se bourser, cambrer, principalement lorsqu'il est mis sur le bois ou sur un plafond inégal qui laisse de l'air entre deux, ce qui fait dire que l'aire de dessoubz le plomb doit estre forte, assez espaisse pour se soutenir, et bien unie, affin que le plomb puisse estre bien dressé et bien batu par dessus. L'aire de plâtre n'est pas mauvaise, mais celle de rudération, c'est à dire de cailoux noyés en bon mortier de chaux et sable, est meilleur, mesme pour une plus grande conservation des bois, que le mortier ou plastre peut gaster. On peut les enduire de godron ou de marc d'huile.

Du 27 Novembre 1679¹.

L'on a continué la lecture du 4^e chapitre où l'auteur raporte la manière de fère les murailles des villes, telles qu'elles sont dans Vitruve², où l'on n'a rien trouvé de remarquable, sinon la réflexion qu'il fait contre une structure que Vitruve approuve fort, qui est d'entremesler des pièces de bois avec la pierre, et dit les raisons de ceux qui la désaprovent, qui sont que le bois ne sçauroit long-temps durer parmy la chaux sans estre brûlé, et qu'on ne peut esbranler la moindre partie de la muraille sans que le tout ne le soit, et c'est par cette raison qu'on préfère la brique et les pierres tendres aux dures dans les fortifications.

1. Bruand, Gittard, Félibien. Voir pour les séances intermédiaires la note de la page précédente.

2. Liv. I, chap. v.

1680.

Du 8 Janvier 1680¹.

L'on a fini la lecture du 5^e chapitre du 4^e livre qui, traitant particulièrement des grands chemins, a donné lieu à une remarque de ce qui se faisoit anciennement parmy les Romains, qui est qu'il y avoit le grand chemin d'*Ostie* à *Rome*², dont la largeur estoit séparée par une banquette eslevée, et que d'un costé cheminoient ceux qui alloient à un lieu, et, de l'autre, ceux qui en revenoient. Et c'est sur cet exemple peut estre que la mesme chose se pratique en quelques endroits de la *Hollande* par les voituriers.

Du 15 Janvier 1680³.

L'on a leu le 6^e chapitre du 4^e livre où il est traité des ponts de bois, particulièrement de celuy que César⁴ fist bâtir sur le *Rhin*, dont néanmoins il ne fait pas une description fort exacte, et ainsy l'on n'y a [rien] trouvé digne

1. Le 2 janvier, séance sans observations; Bruand, Mansart, d'Orbay, Félibien. Le 8, Blondel, Bruand, Félibien.

2. Je dois à M. Carcopino, ancien membre de l'École de Rome, les précieuses indications que voici. La *Via Ostiensis*, telle qu'on la connaît, ne présente nulle part la disposition indiquée ci-dessus. Au contraire, dans Ostie même, une large rue, qui devait sans doute aboutir à un débarcadère sur le Tibre, est partagée en deux par une banquette de maçonnerie de 50 centimètres de haut environ. Il semble donc que les observations des académiciens reposaient sur un fond de vérité.

3. Blondel, Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien.

4. *Guerre des Gaules*, liv. IV, § 17.

de remarque, veu qu'on a desjà cy devant fait des observations sur la manière de bastir des ponts de bois.

Du 19 Janvier 1680¹.

L'on s'est aujourd'hui assemblé pour aller saluer Monseigneur Colbert et Monsieur d'Ormoy², ne l'ayant encore peu fère depuis le commencement de l'année.

Du 22 Janvier 1680³.

L'on a continué la lecture du 6^e chapitre du 4^e livre, et, sur le sujet qu'il traite de la manière de bastir et de fonder les ponts de pierres, on a fait plusieurs observations, lesquelles on a jugé à propos d'estre méditées, pour en parler lorsque la compagnie se trouvera plus complete.

Du 28 Janvier 1680⁴.

Après avoir continué la lecture du 6^e chapitre du 4^e livre de Léon Baptiste Albert, où il traite des piles des ponts, la compagnie s'est apliquée sur les proportions des colonnes ioniques, ensuite de la proposition qui luy a esté faite par M. *Mansard*; et, après avoir aprofondi cette matière, elle est tombée dans ce sentiment qu'aux colonnes isolées, qui ne sont pas extraordinairement eslevées au-dessus de l'œil, comme à celles des premiers et seconds

1. Blondel, Gittard, Mansart, Félibien.

2. Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville et d'Ormoy, quatrième fils de Colbert, né en 1663, avait obtenu dès 1674 la survivance de la surintendance des bâtimens; il n'avait commencé qu'en 1679 à en exercer les fonctions, sous la surveillance de son père. A la mort de Colbert, il en fut dépossédé au profit de Louvois, entra dans l'armée et mourut à la bataille d'Hochstedt en 1704.

3. Blondel, Bruand, Gittard, Félibien.

4. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 3 février.

estages, la haulteur peut estre depuis huit à huit et demi et mesmes jusques à neuf diamètres, au delà desquels termes les mesures en deviennent vicieuses et mal proportionnées. Et c'est ainsy qu'elle voudroit s'en servir.

Du 3 Février 1680.

L'on a continué à discuter les diverses raisons qui se trouvent pour les fondations et structures des ponts de pierres, sur quoy l'on n'a encore rien voulu résoudre, jusques à ce qu'on y ait médité d'avantage pour en fère une plus ample résolution dans la Compagnie.

Du 12 Février 1680¹.

Sur la question proposée à l'Académie des talus que l'on doit donner aux escarpes et contrescarpes des fossez revestus, que l'on a accoutumé de creuser autour des maisons royales, après avoir examiné ce que l'on a accoutumé de donner aux escarpes des bastions des places fortes, qui ont beaucoup de haulteur de terres à soutenir, et reconnu qu'il n'en est pas de mesme dans cette question, dans laquelle on ne parle que des fossez, c'est à dire ce qui est audessous et plus bas que le rez de chaussée, elle a creu que ces talus, dans les bastimens considérables, leur donnoient de la solidité et de la grace, lorsqu'ils estoient de la 6^e partie au plus et de la 7^e au moins de leur haulteur². Et pour leur couronnement, soit qu'il soit d'un cor-

1. Blondel, d'Orbay, Félibien.

2. M. Blavette, architecte du Louvre, a eu l'obligeance de me communiquer quelques renseignements sur les parties du soubassement du Palais récemment mises à jour. Le rapport entre la saillie et la hauteur du talus correspond à celui qui est indiqué ici comme normal. Mais le couronnement, à moins qu'on ne le restreigne à la plate-bande comprise entre les moulures inférieures et la moulure supérieure, a beaucoup plus du treizième de la hauteur du talus.

don ou d'une plainte, leur hauteur se trouve fort agréable et proportionnée, lorsqu'elle contient deux parties de 27 de la hauteur entière du talus, ce qui est la mesme proportion que Scamozzi a accoutumé de donner aux impostes par rapport à leurs piédroits.

—

Du 18 Février 1680¹.

M. Félibien le filz² a présenté à la Compagnie une traduction qu'il a faite du 7^e livre de Serlio³ et l'a priée de vouloir bien l'examiner et d'en dire ses sentiments, conformément à l'ordre de Monseigneur Colbert. Elle approuve fort la netteté de sa version et la justesse de ses figures, mais, avant que de passer outre, on a trouvé à propos de dire quelque chose en général de cet auteur qui, pour avoir quelque chose de bon en quelques endroits, ne doit point imposer au reste par son autorité. Et premièrement qu'il est dangereux de vouloir suivre ses règles pour les ordres d'architecture, dont les parties sont la

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien.

2. Félibien (Jean-François), né vers 1658, mort en 1733, était le fils aîné du secrétaire de l'Académie; il succéda dans cette charge à son père. Ses ouvrages les plus connus sont le *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, 1687, et la *Description de la nouvelle église des Invalides*, 1702.

3. Le septième et dernier livre de Serlio a pour titre : *Il settimo libro d'architettura di Sebastiano Serlio, Bolognese, nel qual si tratta di molti accidenti, che possono occorrer' al architetto in diversi luoghi è istrane forme de siti, è nelle restauramenti o restitutioni di case... Nel fine vi sono aggiunti sei palazzii, con le sue piante è fazzate, in diversi modi fatte, per fabricar in villa per gran Principi*. Il ne fut publié qu'en 1575, à Francfort-sur-le-Mein (double texte italien et latin), et il fut compris plus tard dans les éditions complètes de Serlio (une édition à Venise en 1600 : *Tutte l'opere d'architettura e prospettiva di Sebastiano Serlio*; d'autres en 1618, 1619). La traduction de Félibien ne semble pas avoir été publiée.

pluspart sèches, trop contées et de méchant goust; que dans les desseins des Antiques qu'il a données, il n'y a rien de vray que dans le général, s'estant raporté pour les mesures particulières aux desseins qu'il en [a] trouvez et qu'il a eues de Baltazard de Siène¹, qui les avoit desseignées plus tost pour son usage de peintre que pour servir aux architectes. La confusion qui se trouve dans la distribution des places qu'il a données dans ses desseins se trouvera aussy dans ceux-cy, dans lesquels il ne faut pas s'attendre qu'on marque en détail tout ce qu'il y auroit à reprendre, seulement d'avertir de l'utilité qu'on pourra tirer des endroits qui méritent d'estre remarquez.

Du 26 Février 1680².

La Compagnie, assemblée en présence de Monsieur d'Or moy, surintendant des bastimens, arts et manufactures de France, et continuant ses exercices ordinaires, a examiné le premier dessein que Serlio produit dans son 7^e livre, qui pouroit peut estre de quelque utilité en Italie, mais ne sçauroient servir en France, pour ce qu'il n'y a point de placeraisonnable pour les lits dans les chambres, celle qu'il luy donne n'estant pas suffisante pour placer un lict commodément³. Les jours sont mal pris, particulièrement ceux pour le salon; les cheminées mal placées sur des murs de fesse et bouchant le jour d'une fenestre; et, s'il avoit fait pareistre les tuyaux sur le comble, comme ils devroient estre suivant son plan, la difformité en pa-

1. Baldazzare Peruzzi, le célèbre peintre et architecte (1481-1536), était né à Volterra, mais avait été élevé à Sienne. Il aurait été le maître de Serlio, qui, prétend-on, lui emprunta presque tous les dessins de ses livres III et IV.

2. D'Or moy, Blondel, Daucour, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, d'Orbay, Perrault, Perrault, Félibien (signatures des deux Perrault, Charles et Claude).

3. L'Académie avait déjà fait des observations de ce genre sur des plans de Palladio. Ci-dessus, p. 41.

roistroit beaucoup plus grande. L'on a trouvé l'escalier mal placé dans la chambre, et qui n'a que des jours pris dans la frise, qui font un mauvais effet. Sur ce sujet des fenestres du bastiment de Serlio, la compagnie s'est engagée dans la discussion de certaines questions, qu'elle a trouvé bon de résoudre en cette manière.

Que, premièrement, elle ne désapprouve point l'usage des anciens et des modernes qui ne mettent qu'un chambranle autour des fenestres et des portes, pour soutenir la frise, la corniche et le fronton, mais qu'elle ne désapprouve pas aussy les arrières corps pour soutenir les corniches, mais qu'elle approuve encore mieux quand il y a des consoles.

En second lieu, sur le sujet des consoles, quoy qu'elle ne condamne pas absolument celles que l'on met pour ornement et qui ne portent rien de la corniche, elle approuve infiniment plus celles qui portent, soit qu'elles commencent à porter dès le bas de la corniche, soit qu'elles montent jusques soubz le sofite du larmier.

Du 4 Mars 1680¹.

Le lundy, 4^e de mars, la Compagnie des Architectes du Roy, estant assemblée dans son Académie Royale d'Architecture, en présence de Monsieur d'Ormoy, surintendant des bastimens, arts et manufactures de France, a examiné le second dessein de Serlio², qu'elle a cru estre de quelque utilité parmy nous, pourveu que l'on ait le soin d'y changer quelque chose, comme d'ouvrir deux croi-

1. D'Ormoy, Blondel, Bruand, Dancourt, Gittard, Gobert, La Motte-Coquart, Perrault, Perrault, Félibien.

2. Les observations de l'Académie, dans les nombreuses séances qu'elle consacra à l'architecte bolonais, sont toujours un peu les mêmes, on le verra. Presque toujours pertinentes, elles sont intéressantes, surtout lorsqu'on a les divers plans sous les yeux, et il n'y aurait pas grand profit à n'en reproduire qu'un. Il n'y a pas lieu de les commenter.

sées au lieu d'une dans les faces des grandes chambres, afin de donner plus d'ornement aux faces qui accompagnent les loges, et leur donner plus de liaison, paroissant trop nues en l'estat où elles sont.

Il faudroit de plus changer la place des cheminées pour y mettre le lit, en cas que l'on voulust entrer par le portique, et adosser les cheminées au mur de la garde robe, dans lequel il seroit mesme bon de faire une porte. Et, en ce cas, l'arrière chambre servira de cabinet. Mais si l'on vouloit se servir de l'arrière chambre pour une antichambre et faire le passage du portique par le salon et, de là, par l'antichambre à la chambre, ce qui seroit peut estre plus à propos, il n'y aura en ce cas là rien à changer dans les cheminées. Le lit s'adosseroit au mur de la garde robe, dans lequel il seroit toujours bon d'ouvrir une porte pour communiquer à la chambre, et d'ouvrir les deux fenestres sur la face du devant, et fermer les portes qui communiquent aux portiques.

Pour ce qui est de l'élévation, la Compagnie n'approuve premièrement ces perrons qui s'enfoncent au dedans du portique dont il occupe la meilleure place, et peuvent faire trébuscher ceux qui n'y prennent garde; ainsi il est infiniment mieux de les prendre en dehors. Les fenestres ont leurs jours plus hauts que le bas de l'architrave de la loge, ce qui est vicieux. Ainsi il seroit plus à propos de donner plus de hauteur aux colonnes, pour faire rapporter le bas de l'architrave à la hauteur des jours des fenestres, auquel cas l'entablement devoit régner par toute la loge.

Du 11 Mars 1680¹.

En continuant la lecture du 7^e livre de Serlio, on a approuvé le troisième dessein, tant en son plan que dans

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Félibien.

son élévation, avertissant seulement que les chambres marquées B et G ne pourroient servir parmy nous que de vestibule; que les chambres marquées D ne peuvent point servir, comme il dit, pour coucher, n'y ayant aucune place propre pour le lict. De sorte que pour habiter commodément ce logement, on ne peut coucher que dans la chambre E, adossant le lict contre le mur du fond, dont il faudroit boucher la fenestre. La cheminée de la chambre G n'est pas de grande utilité. Les passages A et H sont très petits pour le reste du bastiment, aussy bien que les petites pièces qui sont aux costez. Il seroit peut estre mieux de mestre tout en un, et laisser toute la hauteur et en fère une loge ouverte par le devant.

Du 18 Mars 1680¹.

Sur le 4^e chapitre de Serlio, on a approuvé le plan de la 4^e maison de campagne qu'il a donné, et on estime qu'on en pouroit faire un bastiment agréable et commode, en changeant les distributions des pièces particulières pour les rendre plus commodes, mieux percées et mieux des-gagées, et les petits escaliers autrement disposez, attendus qu'ils sont incommodés et ne peuvent pas servir sans donner de l'incommodité à passer.

Du 26 Mars 1680².

La disposition de la 3^e maison, dont Serlio parle dans son cinquième chapitre, paroist assez agréable dans les cinq pièces en gros. Il seroit à souhaiter que la symétrie des fenestres et des portes par dehors fust plus régulière. Et quand aux escaliers et à tous les dedans, on ne pourroit pas s'en accomoder icy en l'estat qu'ils

1. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien.

2. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien.

sont, mais il seroit facile de les changer et de les rendre plus utiles et agréables selon nostre usage.

Du 1^{er} Avril 1680¹.

L'on a fait la lecture des 6^e et 7^e chapitres et examiné les desseins, dont la disposition des corps de logis et pavillons a esté trouvé assez ingénieuse, mais la distribution des logement et les places des portes, fenestres et autres pièces particulières n'a pas été plus approuvée que celles des maisons précédentes.

Du 8 Avril 1680².

Sur le 8^e chapitre, considérant le plan de la 8^e maison, l'ont s'est estonné de ce que l'auteur, dans une disposition de bastiment assez belle et commode, a pris si peu de soin de la disposition des parties; et l'on n'en peut attribuer la cause qu'à la négligence et au peu de soin qu'on avoit dans ce temps de prendre garde aux commoditez particulières des appartemens, et la situation des portes, fenestres et cheminées, qu'il auroit esté facile de mieux placer, si l'on s'estoit voulu estudier à cela comme l'on fait aujourd'huy. Car, sans un grand changement des principaux murs, l'on trouveroit moyen de mieux disposer les portes et éclairer les grands lieux, et ne pas placer les escaliers de la manière incommode qu'ils sont icy, et mieux ménager les petites chambres et garde robes. Ainsy, ce qu'on peut dire, c'est que les différens desseins et les bastimens peuvent donner des idées pour en faire de plus réguliers et de plus commodes, en la manière de ce temps icy et selon nostre usage.

1. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien.

2. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 13, plus La Motte-Coquart.

Dans le neufviesme chapitre, on a fait les mesmes remarques, tant sur le plan de la 9^e maison que sur son eslevation, où, dans la face on n'a point approuvé toutes les fenestres, avec les ronds et petits jours, de la manière qu'elles sont.

Du 13 Avril 1680.

L'on a fait la lecture des 10^e, 11^e et 12^e chapitres, et l'on n'a pas approuvé les 4 petits escaliers, qui sont trop petits et peu esclairez, pour monter à des apartemens haults de la dixiesme maison; l'on a aussy imputé au graveur d'avoir altéré le socle des piédestaux qui portent les colonnes, et qui sont à faux par les deux escaliers qui rentrent.

Dans l'unziesme chapitre on a trouvé les croisées mieux disposées qu'en précédent.

Dans le douziesme chapitre on n'approuveroit pas les croisées pour ce qui est de leur largeur, n'estoit que l'auteur dit l'avoir fait exprès pour avoir plus de frais. On trouve encore à redire aux escaliers, qui sont trop petits pour monter au second estage, qui est assez grand et considérable.

Du 24 Avril 1680¹.

La Compagnie a fait la lecture du 13^e chapitre. L'on n'a pas approuvé la distribution des pièces contenues dans le plan, attendue qu'elles n'ont pas de communication les unes avec les autres et qu'il faut pour entrer des unes dans les autres sortir dans la cour, ce qui n'est point dans l'usage ordinaire. La Compagnie a aussy remarqué que les petits escaliers à vis ne peuvent servir que très

1. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Félibien. Les mêmes le 29.

difficilement dans les appartements hauts, n'y ayant pas d'eschappée et estants tous engagez dans les appartements, ce qui n'a pas esté approuvé.

Du 29^e Avril 1680.

La Compagnie a fait lecture des 14^e et 15^e chapitres. Elle a remarqué que, dans le premier plan, les pièces des appartements sont assez bien distribuées, mais que la figure de la cour, estant ovale, est cause que la plupart des pièces qui sont allentour ne sont esclairées que par les coins et sont d'une forme irrégulière. On a aussy remarqué que les escaliers sont la plupart engagez et trop petits pour monter à l'appartement haut, qui est aussy considérable que le bas. On a remarqué, dans les élévations, que les petits jours servant aux entresoles pouroient estre supprimez, en donnant plus de hauteur aux croisées de dessous, et par ce moyen les faces en seroient plus agréables et les entresoles aussy bien esclairées. On n'approuve pas aussy la trop grande hauteur des tuyaux des cheminées au-dessus des combles.

Quant au second plan, les distributions des pièces ne sont pas assez bien dégagées, et peu accompagnées les unes avec les autres. Les escaliers se trouvent aussy engagés dans les appartements, comme dans le plan précédant. Les escaliers en perron, tant de devant que de derrière, ont esté trouvez d'une meschante figure. A l'égard des élévations, on a observé que, dans la face de devant, il y a dans le milieu de chaque pavillon un pilastre, ce qui est contre l'ordre de l'architecture. On a aussi remarqué qu'il y a de petites ouvertures dans cette face comme dans les deux autres pour les entresoles, qui n'ont pas esté approuvées.

Du 6 May 1680¹.

La seiziesme planche est remplie d'un dessein très capricieux : cette figure d'un demy rond qu'il donne à la sale estant plus propre pour un théâtre que pour l'usage auquel il l'emploie. Sans s'arrester à un plus grand détail, on dira seulement, en passant, que les entablemens de son profil sont monstrueux en comparaison des colonnes qui les soutiennent. Les fenestres ne sont point proportionnées à tout le bastiment, et les ouvertures des frontons sont défectueuses.

Le 17^e dessein n'est nullement à nostre usage, et il faudroit beaucoup y changer pour le rendre commode.

Du 13 May 1680².

Il paroist par le 18^e dessein de Serlio que cet architecte a voulu souvënt se singulariser par la bizarrerie de ses inventions, celuy cy estant en forme d'une croix patée, avec un grand salon dans le milieu et des logemens sur chacune de ses faces environnées de 4 petits jardins. La distribution de ces logemens est tousjours de son mesme goust, qu'il faudroit changer presque entièrement pour les rendre suportables à nostre usage. Les arcades de son élévation ont donné lieu d'y faire réflexion. Ce sont des bandeaux d'arcs, qui portent sur des piles ou pilastres, qui sont beaucoup plus estroits qu'ils ne devoient estre, la règle estant que les piles ne doivent jamais avoir moins que le quart de l'ouverture de l'arcade.

Le 19^e dessein pourroit estre de meilleur usage, y ayant beaucoup moins à changer pour en faire quelque chose d'utile. Pour ce qui est de l'élévation, si l'on vouloit se

1. D'Ormoy, Blondel, Bruand, Daucour, Gittard, La Motte-Coquart, Perrault, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 20, moins Bruand.

donner la peine de remettre les arcades, leurs piles et leurs colonnes dans leur juste proportion, joindre les trois pavillons par un attique, après les avoir réduits eux-mêmes dans la hauteur qu'ilz devroient avoir, comparée à l'estage de dessous, et donner autour les ornemens qui conviennent, ce bastiment pourroit faire un effet qui ne seroit pas désagréable.

Du 20 May 1680.

Sur le 20^e chapitre de Serlio, dans le dessein duquel il y a deux grands pavillons aux deux bouts, eslevez plus hault que le corps du logis du milieu, la Compagnie a pris occasion de ce que tout l'entablement du corps de logis du milieu continue jusques sur les pavillons avec tous ses ornemens et ses saillies, et que l'entablement du hault des mesmes pavillons n'a proportion qu'à la hauteur de ce qui reste au dessus de ce premier entablement, de proposer cette question, sçavoir si les derniers entablements des édifices ne sont pas mieux, lorsqu'ils ont proportion à la hauteur entière de tout le bastiment, que lorsqu'ils sont seulement proportionnez au dernier estage. Ce qu'elle a résolu en cette manière.

Lorsque le dernier estage porte seul le grand entablement, et que ceux d'au dessous n'ont que de petites corniches en forme de plintes, il est bon alors que tout l'entablement du dernier estage ait plus de hauteur et de saillie qu'il n'auroit, si les autres estages avoient leurs entablements réglez et proportionnez, car en ce cas il suffiroit que la dernière et plus haute corniche n'eust de hauteur et de saillie que proportionnellement à la hauteur de l'estage.

Du 27 May 1680¹.

Le 21^e dessein de Serlio est un de ceux auxquels cet architecte s'est attaché à la régularité de la figure de son plan, qui est une croix, en préjudice de la distribution des dedans, qui n'ont rien de commode ni de propre à nostre usage, et qui auroient peu cependant estre plus utiles, s'il avoit tenu un des bras de la croix plus large que les autres, affin de pouvoir passer directement d'un appartement dans un autre, sans s'assujétir comme il a fait à ces vilains passages obliques.

Le 22^e dessein n'est pas un des moindres de cet architecte, et dans lequel il y a moins à reprendre dans l'élévation. Il n'a pas eu raison de mettre les abajours, qui donnent de la lumière aux offices, si près du rez-de-chaussée.

Le 23^e dessein est encore de fort bon goust, supposé que l'on ajuste les dedans avec tous les dégagemens nécessaires.

Du 3^e Juin 1680².

Le 24^e dessein n'est pas des moindres pour la commodité, mais les dedans devroient estre accomodés pour les passages et ouvertures des portes et fenestres.

Du 12 Juin 1680³.

L'on a achevé ce qui regarde le 23^e chapitre, où il y a différentes sortes d'élévations que l'on n'a point désaprouvées, soit dans les desseins où il marque des ordres, soient dans les autres, pour boutiques ou autres logemens, regardant les choses dans la manière qu'ils ont

1. Blondel, M(ansart ?), Perrault, Félibien.
2. Gittard, Mansart, Félibien.
3. Bruand, Gittard, Félibien.

observée jusques là. L'on a aussy approuvé la manière de la charpenterie dans la couverture, qui est bonne, simple et commode, pour prendre aisément des chambres dans le comble, qui seront bien éclairées. On a remarqué que dans les élévations il ne paroist aucunes cheminées au dessus des combles, quoy qu'il y en ait dans les plans. Quand aux profils des corniches des architectures et autres ornemens, on les a trouvez un peu secs.

Du 17 Juin 1680¹.

L'on a leu les 26^e, 27^e, 28^e et 29^e chapitres de Serlio, où il est traité des cheminées. Comme c'estoit en ce temps là l'usage de faire de grandes cheminées, on n'a rien trouvé à y remarquer, sinon que la manière dont on les fait à présent est beaucoup plus commode, tenant moins de place dans les lieux où l'on en met, et n'estant pas si sujettes à fumer, parce que les cheminées fort larges et ouvertes par en bas donnent un passage plus libre à la fumée pour rentrer dans les chambres, lorsque le vent les rabat, et empescher de sortir par le hault.

Du 25 Juin 1680².

L'on a leu les trente et trente uniesme chapitres. On a remarqué que les fenêtres qu'il rapporte dans le 30^e chapitre, que les frontons en ont esté bien proportionnez; à l'esgard des composites, ilz ont esté mis en usage en plusieurs endroits avec assez de succès. Quant à la fenestre ionique et la fenestre corinthienne, elles ne sont point à l'usage de France, quoy qu'on en fasse beaucoup en Italie. Pour les portes et fenestres du 31^e chapitre, on a trouvé que les fenestres ne sont nullement à nostre usage.

1. Gittard, Mansart, Félibien.

2. Gittard, Félibien. Les mêmes le 1^{er} juillet, plus Blondel.

L'on a aussy leu le trente deuxiesme chapitre. Les fenestres qui y sont rapportez n'ont point du tout esté approuvez, et surtout les croisillons qui les séparent, qui sont maintenant tellement contre l'usage, qu'on a fait abbatre la pluspart de ceux qui restoient dans les grands bastiments. Les ornemens qui y sont n'ont point aussy esté approuvez, exceptez les frontons des figures C, E, qui font un assez bel ornement suivant les lieux où ils sont placez.

Du premier Juillet 1680.

On peut faire le mesme jugement des desseins des portes et fenestres qui sont dans le trente troisieme chapitre de Serlio, que ceux des précédents. Les 34^e et 35^e chapitres contiennent des façades, des dedans d'église, comme de jubez, portiques ou autres, qui ne sont point à imiter. Les 36^e, 37^e, 38^e et 39^e sont des desseins de portes de villes ou citadelles, qui sont tous d'un goust si gottique qu'on n'a pas jugé à propos d'y faire aucune remarque. Le 40^e est une façade à arcades de deux ordres, l'un rustique à pilastres toscans, et l'autre dorique, qui est un peu plus supportable que les précédents, pourveu qu'on ait le soin de les mettre dans leur proportion légitime.

Du 8 Juillet 1680¹.

Dans le 41^e chapitre, les colonnes enfoncées laissent entre elles et à costé des filets en forme d'alettes qui sont de très meschant goust. Les arcs de l'ordre inférieur, dont la hauteur est de deux largeurs et demie, ne sont point à mettre en usage. Il n'y a rien de supportable dans ce dessein que la proportion de la hauteur à la largeur

. 1. Blondel, Gittard, Perrault, Félibien.

des portes et des fenestres, ce qui doit s'entendre des principaux appartements.

Sur le 42^e chapitre, quoy qu'il y ait peu de chose à suivre dans le dessein, à la réserve peut estre de la proportion des estages et de celle des portes et des fenestres, le soin que Serlio a eu de faire poser les deux colonnes couplées dans l'ordre supérieur, au dessus des deux autres qui sont dans l'ordre inférieur, a donné matière de raisonner sur cette disposition, dans laquelle les colonnes qui soutiennent les arcades du milieu du second ordre font un assez meschant effet, à cause du trop grand esloignement des deux autres, et l'on croit que le massif qui est entre les deux arcades paroisteroit beaucoup plus beau si les colonnes estoient en distance esgalle.

Du 13 Juillet 1680¹.

Le 43^e dessein a ses beautez en général et donne lieu de raisonner sur plusieurs choses. La première est celle des colonnes qui traversent toute la hauteur de l'édifice, lesquelles peuvent estre tolérables dans les bastimens que l'on veut faire paroistre plus grands qu'ils ne sont. Le soubassement sur lequel les colonnes sont posées avec leurs piédestaux perd beaucoup de l'idée de sa solidité par les ouvertures qui donnent jours aux lieux souterrains. La plainte qui règne à hauteur de la corniche des piédestaux est condamnée, aussy bien que la corniche qui sert d'apuy aux fenestres du second estage, laquelle seroit aucunement supportable, si elle estoit soutenue ou par des consoles ou par des piédroitiz.

La porte principale est trop basse à proportion de sa largeur, parce que l'architecte a voulu ménager de la place au dessus pour un fronton, contre la bonne règle qui veut que la proportion des parties marche devant et

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Perrault, Félibien.

soit préférée aux ornemens. Les jours qui sont dans la frise de l'entablement ne sont suportables que par la nécessité.

Pour ce qui est des proportions de la porte principale, elle seroit belle si on l'avoit exhaucée à la hauteur des croisées, se servant de la plinte qui sépare les deux estages pour corniche, et par ce moyen on auroit trouvé du jour pour son passage, au lieu de celuy qu'il prend dans le tympan du fronton. Il auroit esté à propos qu'il eust continué la plinte qui règne à hauteur de la base des piédestaux jusques à la baye de la porte, pour faire porter le chambranle dessus.

Du 22 Juillet 1680¹.

Le 44^e dessein n'est pas un des moins parfaits de ce livre. Il y auroit peu de chose à changer pour en faire quelque chose de bon. Le soubassement feroit un plus bel effet qu'il ne fait si, comme on l'a remarqué dans le dessein précédent, il n'estoit point percé pour donner du jour aux lieux souterrains, outre que les claveaux de ces jours n'ont pas assez de hauteur. Les zocles qui sont soubz les colonnes, à la hauteur des appuis des fenestres, font bien; les mesmes appuis ont esté condamnés dans l'autre dessein, n'estant pas suportables, s'ilz ne sont soutenus ou d'un avant corps ou par des consoles.

Il faut prendre garde que Serlio n'a point mis de plinte aux bases de ses colonnes, ce qui est vicieux, quoy qu'il y en ait quelques exemples dans l'antique. Les corniches des fenestres hautes et basses sont un peu sèches. On n'a pas voulu blasmer la rondeur des fenestres du premier estage, quoy que dans les maisons les fenestres carrées soient en général tousjours plus belles. Le jour qui prend au dessus de la porte principale ne se peut pas souffrir,

1. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien.

et il auroit beaucoup mieux fait si, comme il s'est dit dans le dessein précédent, il avoit eslevé l'ouverture de sa porte à la hauteur de celle des fenestres, luy donnant à cet effet plus de largeur à proportion. Les petites consoles renversées qu'il a mises pour ornement sur la corniche de la porte sont vicieuses et tiennent du gottique.

Il y aura tant de choses à reprendre sur le 45^e dessein, qui est d'un très mauvais goust en toutes ses parties, que l'on n'a pas jugé à propos de l'examiner, non plus que les raisons que l'architecte aporte pour s'en servir.

Du 29 Juillet 1680¹.

Dans le 46^e dessein, la Compagnie ne désasprouve point le moyen dont Serlio se sert pour employer des petites colonnes dans des bastimens de grande hauteur, supposé que les colonnes en valent la peine et que l'on esvite les fautes qui sont dans le dessein de Serlio ; qui sont que le piédestal estant trop hault pour la proportion des colonnes, il faut le réduire à sa juste mesure et le soutenir d'un zocle. Les colonnes disposées également soutiendroient plus solidement le gros massif qu'elles portent. Il faudroit aussy retrancher les oreilles ou crossettes du chambranle de la porte. La balustrade est trop sèche.

Du 3 Aoust 1680.

Sur un dessein qui a esté présenté à la Compagnie par M. *Mansart* d'une porte qu'il a fait faire à l'hostel de Nouailles à *Saint Germain*², laquelle se seroit trouvée trop basse s'il l'avoit faite au dessous de l'entablement qui règne autour du bastiment, et qui l'a obligé de couper l'entablement au dessus des colonnes, et a recouvert le

1. Blondel, Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 3 août, plus Mansart.

2. Cette mention précise la date de la construction.

tout d'une corniche de fronton, la Compagnie, après avoir longtemps raisonné sur les différences des frontons, a conclu que cette manière devoit s'éviter autant qu'on le pourroit, mais qu'en cas de sujétion comme au cas présent, ou en tout autre, on peut s'en servir, estant confirmé par plusieurs exemples, tant de l'antique, comme à des niches des *Thermes de Dioclétien*¹ et d'une porte qui est entre *Foligno* et *Rome*, dont le dessein est rapporté par Serlio au troisieme livre des *Antiquitez*, fol. 56², impression de Venise, et en quantité de modernes.

Du 12 Aoust 1680³.

Sur le 47^e dessein, la Compagnie a pris occasion de parler d'une pratique qui n'est pas particulière à Serlio dans ce dessein, estant commune à quantité de bons architectes modernes, qui est de joindre des demy pilastres avec bases et chapiteaux aux deux costez des colonnes ou pilastres engagez, ce qu'elle ne scauroit approuver, parce que ces deux demy pilastres, si on les considère comme un seul, ont leurs largeurs démesurées à l'égard de leur hauteur; ou, si on entend que ce soient deux pilastres, on ne peut que se les imaginer si près l'un de l'autre que leurs bases et leurs chapiteaux ne se mangent l'un l'autre, ce qui est très vicieux. Elle trouveroit bien plus à propos de se servir dans les espaces qui le demanderoient de ces demy pilastres sans bases ni chapiteaux pour allettes, et mesme les joindre par une plate bande soubz l'architrave, auquel cas il faudroit que l'architrave eust la salie qu'il convient pour le séparer de la bande. Il

1. Au mont Quirinal, sur la *place dite des Thermes*. Une partie des constructions a été transformée sous Pie IV (1559-1565) en église (Sainte-Marie-des-Anges).

2. Fol. 74 v^o de l'édit de Venise, 1619.

3. Blondel, Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien.

seroit aussy fort à propos de ne point faire de retour en arrière corps aux entablemens des ordres.

Quoy que la Compagnie ait condamné les deux demy pilastres aux costez d'une colonne ou d'un pilastre, elle ne prétend pas condamner l'usage de ceux qui en mettent un seul, puisqu'il peut estre nécessaire dans quelques occasions.

Du lundy 19 Aoust 1680¹.

Dans le 49^e desseïn, qui de soy est assez passable, la Compagnie a seulement remarqué comme une chose qu'elle ne voudroit pas imiter, premièrement, de séparer en deux tables ce qui seroit mieux en une seule dans le dez des piédestaux; en second lieu, de faire passer la corniche des piédestaux dans le vuide de la porte au delà de l'alette, ce qui peult pourtant s'exécuter, supposé, comme il y a apparence, que les colonnes soient isolées et qu'il n'y ait point de pilastres contre le mur, qui leur responde. Les niches qui sont dans le second estage se trouvent plus larges que les entrecollonnes, sont vicieuses, et il seroit beaucoup mieux de n'y rien mettre, ou au plus une table enfoncée dans toute la hauteur.

Du 26 Aoust 1680.

Le 50^e dessein, qui est d'un péristyle ionique par le bas, qui soustient un second estage, dont l'ordonnance est de pilastres d'ordre corinthien. La Compagnie a trouvé matière de raisonner sur ce que les entrecollonnes des costez estans de trois diamètres et celui du milieu de quatre, elle n'a pas peu les approuver, tant parce que cela est contre la doctrine de Vitruve², qui donne à chaque entre-

1. Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 26.

2. Liv. III, ch. II.

colonne de l'ordre ionique un style, c'est-à-dire deux diamètres et un quart, que parce que le bon usage ne leur en donne jamais plus de deux et demy dans ceux des costez et trois dans celuy du milieu.

Cette mesme largeur des entrecolonnes de dessous a jetté Serlio dans un autre embarras dans l'estage de dessus, où il a mis des pilastres corinthiens dont il a fait les diamètres trop petits, ce qui rend l'ordonnance sèche, parce qu'il l'a voulu assujettir à son usage ordinaire, qui est de donner les trois quarts de la hauteur du premier estage à celle du second. La largeur de son entrecolonne du milieu luy a fait faire une autre faute dans son dernier entablement, dans lequel il a voulu mettre pareil nombre de consoles, lesquelles, par conséquent, ont leurs intervalles fort inégaux.

Du 2 Septembre 1680¹.

On a fait la lecture des chapitres 51^e, 52^e, 53^e, 54^e de Serlio, où il a rapporté quatre desseins pour donner des exemples des différents gousts d'architecture, avec leur solidité et peu d'ornement. La Compagnie a remarqué dans le premier que l'entablement est mal proportionné dans ses partyes, ayant donné trois partyes à l'architrave, quatre à la frise et trois à la corniche, ce qui est contre tout ce qui se pratique; que les piédestaux ne devoient point estre divisez et que les colonnes sont trop courtes, n'ayant pas leurs proportions.

Du 9 Septembre 1680.

Dans le 52^e dessein, la Compagnie n'a pas approuvé le fronton n'ayant point de retour, ce qui se pourroit faire en avançant les deux colonnes du milieu. Elle [a] aussy

1. Gittard, Félibien. Les mêmes le 9, plus d'Orbay.

trouvé qu'il auroit peu mieux distribuer ses triglyphes, laissant les colonnes dans l'état qu'elles sont. Dans le 53^e dessein, la Compagnie ne l'a pas plus approuvé que les desseins précédents. Pour le 54^e, qui est d'ordre corinthien, on l'auroit assez approuvé, si le fronton avoit un retour, en avançant les colonnes du milieu comme cy devant ou si, laissant les colonnes sur une ligne, on ostoit le fronton, puisqu'il ne se peut souffrir sans retour.

Du 16 Septembre 1680¹.

La Compagnie, continuant la lecture de la traduction faite de Serlio sur le 55^e chapitre, elle a remarqué que la distribution du plan est de pareille manière que ceux de cy devant, qui n'est point à nostre usage, attendu que la plupart des pièces sont mal tournées, tant pour les jours, entrées, que pour les places des lits, et sans desgagement, les escaliers estant trop petits. On a aussy trouvé que la cour est trop petite. Pour les élévations, tant de dehors que de dedans, elles ont esté assez approuvées, exceptez les petits jours ronds qu'il dit avoir fait exprès pour donner plus de jour aux appartements et pour orner la façade, ce qu'on n'approuve pas, non plus que les petites ouvertures qui sont dans la frise, qu'il auroit peu prendre dans le comble.

Du 23 Septembre 1680.

La Compagnie, continuant la lecture de la traduction faite de Serlio au 56^e chapitre, elle a remarqué que, dans le plan réduit au carré sur une place angulaire, que les distributions ne sont pas suivant l'usage du temps et qu'il y a trop de bastiment dans l'espace de ladite place, ce qui fait que la grande cour est trop petite pour fournir les

1. Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 23.

jours nécessaires aux logements, lesquels sont la plupart mal tournez et sans desgagement. Quant aux élévations, on n'a pas approuvé les jours ovalles au dessus des croisées, les petites demy croisées qui sont dans la frise, ny la grande hauteur des appuys des fenestres de l'estage de rez de chaussée.

Du 30 Septembre 1680¹.

La Compagnie, continuant la lecture de la traduction de Serlio sur le 57^e chapitre, elle a remarqué que le plan est distribué en plusieurs pièces mal éclairées et en partye par de petits cours empruntés, et que lesdits logements sont engagez les uns dans les autres, ce qu'il faut éviter pour la commodité. Quant aux élévations, on n'a pas approuvé les jours ronds et ovales, ce qui est d'un meschant goust.

Du 1^{er} Octobre 1680.

L'on a leu le 58^e chapitre de la traduction faite de Serlio. La Compagnie a trouvé que les desseins qu'il y rapporte ne sont point à nostre usage, que les appartements n'ont aucuns accompagnements. Quant aux élévations, on n'approuve point les petits jours ovales, ronds et quarrez, qui sont au dessus des fenestres et que la porte est trop basse et sans proportion.

Du 14 Octobre 1680.

Sur le 60^e chapitre, on a assez approuvé la distribution du plan, horsmis quelques chambres qui ne reçoivent pas le jour favorablement. Et quand aux élévations, on

1. Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 1^{er}, le 14 et le 21 octobre.

auroit souhaité que les piedroits des arcades eussent esté plus forts pour rendre l'ouvrage moins sec, lorsque les arcades auroient paru plus élevées et d'une plus belle proportion.

Du 21 Octobre 1680.

Sur le 61^e chapitre, on n'a rien trouvé à remarquer, attendu que l'irrégularité de la place et l'intention de celui qui a fait bastir doit avoir osté toute sorte de liberté à l'architecte, qui n'a proprement fait qu'exécuter la volonté du maistre du logis. Pour ce qui regarde aussy les élévations, on voit tousjours la manière de Serlio.

Du 28 Octobre 1680¹.

Sur le 62^e chapitre, on ne peut y remarquer rien de particulier, attendu que l'auteur ne propose qu'une réparation de la façade d'un ancien logis, qu'il falloit rendre semblable et de symétrie à d'autres, ainsy l'obligation de se conformer à une chose faite disculpe entièrement celui qui travaille. Ce n'est pas que, dans le nouveau dessein que Serlio fait voir, on ne conoisse bien qu'il y a tousjours de sa manière dans les fenestres et dans les jours, que l'on n'approuve point.

A l'égard de ce qu'il représente sur la manière de fortifier des arcs et des colonnes, dans le 63^e chapitre, on a assez approuvé ce qu'il dit, et l'on trouve que les dossetz qu'il met derrière les colonnes, pour servir à fortifier encore les arières corps, sont très utiles et font une bonne liaison avec les colonnes.

1. Gittard, d'Orbay, Félibien. Gittard et Félibien le 4 novembre.

Du 4 Novembre 1680.

Sur le 64^e chapitre, on n'a rien trouvé à redire à la disposition des lieux qu'il prétend bastir sur la croupe d'une montagne, horsmis que tous les escaliers qu'il fait pour la commodité ne sont pas assez larges, non plus que le passage qui traverse la maison pour aller dans la cour. On trouve aussy le profil des portiques marqué trop bas et escrasé. La proportion des fenestres et la division des bossages et voussoirs avec la corniche assez bien entendue. Pour le dessein de la porte marqué D, est assez bien et seroit encore plus belle, si elle avoit un peu plus de hauteur sur sa largeur, la division des bossages et claveaux estant aussy fort bien entendue.

L'on a aussy approuvé dans le portique marqué O les enfoncements en formes de niches, qu'il a faitz pour servir de contrefort contre la montagne, lesquels font un effet très agréable. Pour la division des dedans du bastiment, il la faist tousjours à sa manière, avec de petits escaliers mal commodes et peu propres à nostre usage.

Du 12 Novembre 1680¹.

En continuant d'examiner le 64^e chapitre, où il est parlé de l'élévation du plan dont on s'entretint le dernier jour, on a remarqué, dans la face où est le grand escalier, que les arcades qui sont dans le mur d'eschiffe en dehors de la rampe sont trop grandes et mal placées, n'estant pas vis à vis les croisées de la face, lesquelles croisées, qui sont en arcades, ne sont pas agréables ny d'usage. La porte de l'entrée se trouve aussy trop large et n'est pas assez exaucée, quoy qu'il fust aysé de luy donner une hauteur mieux proportionnée. Il seroit aussy à souhaiter que les trumeaux eussent esté égaux. Les arcades des

1. Bruand, Gittard, Félibien. Les mêmes le 18, plus Blondel.

portiques de la cour sont trop basses pour leur largeur et n'ont pas une belle proportion. Les piédroits ou trumeaux qui sont entre les arcades sont trop foibles et n'ont pas assez de largeur.

Du 18 Novembre 1680.

L'on a examiné quelques desseins et remarques faites sur un des clochers de *Chartres*, en ce qui regarde la maçonnerie, le fer et la manière dont on l'a employé, dont il sera fait quelques observations particulières, sur quoy la compagnie dira ses sentiments¹. Elle a résolu que doresnavant on s'assemblera à deux heures.

Du 23 Novembre 1680².

En continuant la lecture des œuvres de Serlio, on a veu dans le dessein 65 que l'appuy des fenestres estoit une plinthe, qui régnoit autour du bastiment, et une au dessoubz, qui régnoit de mesme au droit des planchers, ce qui a donné occasion à la compagnie de raisonner premièrement sur la plinthe de l'appuy, laquelle paroist assez extraordinaire en ce pays, où elle n'est point fort pratiquée, quoy qu'elle soit quasi la seule qui soit dans les bastimens des particuliers de Rome.

Et premièrement, la compagnie à creu qu'une plainte qui fust pourtant de telle grandeur qu'elle peust servir de corniche à la hauteur de l'estage de dessoubz, et mesme proportionnée aux colonnes ou aux pilastres qu'on y voudroit faire, fait tousjours un bon effet à la hauteur de l'appuy des fenestres, et mesme la plinte de dessoubz, supposé qu'elle soit de proportion convenable pour ser-

1. Il n'en est pas question dans les séances qui suivent.

2. Blondel, Bruand, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 2 décembre, plus Gittard.

vir d'architrave; car, par ce moyen, l'une et l'autre pourroient faire l'effet d'un entablement, qui auroit tousjours bonne grâce dans les bastimens considérables; car pour les bastimens ordinaires, il suffit d'une plainte, laquelle sera tousjours mieux au droit des appuys des fenestres, parce que les estages inférieurs en paroissent d'autant plus exaucez, et les autres moins.

Du 2 Décembre 1680.

M. *Félibien* ayant fait voir à la compagnie un dessein qu'il a fait faire à Blois, d'une manière d'architecture, qui luy a paru fort extraordinaire et qui se voit dans la galerie des jardins bas bastie par Henry 4^e, la compagnie, parmy plusieurs deffaults qui s'y rencontre, s'est estonnée qu'au milieu des trumeaux ou piles qui séparent les arcades, l'architecte ait placé une colonne, dont la hauteur du fust surpasse d'une assise l'imposte des arcs, dont les moulures servent de corniche aux allètes, et qu'il ne se soit pas contenté de séparer la colonne par assises de bossages qui respondent à celles des allètes, mais qu'il ait mesme fait traverser au dessus du mesme fust les moulures de l'imposte. Mais, comme il y a sujet de douter de l'exactitude du dessein à l'égard de ces moulures, la compagnie suspend son jugement jusques à ce que l'on soit plus informé.

1. *Félibien* en donne précisément la description dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales* (publiés par A. de Montaiglon en 1874), qu'il composait à ce moment même (voir p. 22-24). Les jardins dont il est question s'étendaient entre le château et l'église Saint-Vincent (place Victor-Hugo). La galerie a été détruite à une date qui n'est pas déterminée.

Du 10 Décembre 1680¹.

Sur le 66^e chapitre, où Serlio expose la face d'une maison qu'il a changée, pour rendre la porte et les fenestres plus régulières et agréables qu'elles n'estoient, on a assez approuvé ce qu'il a fait, eu égard aux sujettions, mais on a trouvé à redire qu'il n'ait pas couronné le bossage de la porte, et qu'au premier estage il ait mis des corniches aux appuis des fenestres, sans les faire supporter par des consoles. On a aussy improuvé les jours qui sont dans la frise d'en hault.

Sur le 67^e chapitre, on a improuvé les fenestres du premier en arcade, où il a mis des crossettes et des consoles qui les suportent, ce qui fait un vilain effet. Pour le default qu'il y a en ce que la fenestre du milieu n'est pas directement au dessus de la porte, et inégalement distante des croisées qui sont aux deux costez, c'est aparemment la faulte du dessinateur ou du graveur.

Du 16 Décembre 1680.

Sur le 68^e chapitre de Serlio, il y a un dessein d'arcade qui porte sur les colonnes qui a donné sujet à la compagnie de remarquer que, quoy qu'il y ait quelques exemples de ces pratiques dans l'antique, et que les premiers architectes d'entre les modernes qui ont restabli la bonne architecture s'en sont souvent servis, il est pourtant vray que la manière de faire passer les pilastres jusques soubz le plus grand entablement, et faire porter les arcs sur des impostes soustenus par des alettes, est beaucoup plus belle et plus agréable que celle là, d'autant plus que, si ce sont des colonnes qui soutiennent des arcades dans les premières manières, les angles des retombées de l'arc

1. Bruand, Gittard, d'Orbay, Félibien. Les mêmes le 16, plus Blondel.

portent nécessairement à faux. De sorte que celui qui seroit obligé de s'en servir, il seroit bien plus à propos de mettre des pilastres que des colonnes, pour la mesme raison que Scamozzi a mis des pilastres dans les retours de ses bastimens, au lieu de colonnes, affin d'esviter que les architraves ne portassent à faux dans les angles.

Du 23 Décembre 1680¹.

L'on a repassé sur le chapitre précédent, dont l'on a confirmé ce qui a esté arrêté dans la dernière conférence, en attendant que l'on médite sur ce que l'on a proposé sur le sujet des pilastres et des colonnes angulaires.

Du 30 Décembre 1680.

La compagnie a reçu le présent que le sr Davillers² luy a fait d'un plan fort exact et fort grand, tant de l'église que de la colonade de Saint Pierre de Rome, qu'elle a fait placer dans la chambre de ses assemblées, pour y demeurer comme un gage de la reconnoissance que ledit sr Davillers rend par ce présent à l'Académie d'architecture, de laquelle il est un des premiers élèves, et soubz le nom de laquelle il a esté envoyé à Rome pour s'y perfectionner.

Continuant ensuite les dernières réflexions qu'elle a

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien. Les mêmes, le 30, plus d'Orbay.

2. Daviler ou d'Aviler (Charles-Augustin) fut envoyé en Italie, « pour estudier dans l'Académie d'architecture à Rome », à la fin de 1674. Dans le voyage de mer, il fut pris par les pirates barbaresques et resta captif à Tunis jusqu'à la date de 1676, où Colbert le délivra. Il étoit né en 1653, mourut en 1700. Son principal ouvrage est le *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole...*, publié en 1691, et plusieurs fois réédité au XVIII^e siècle.

fait sur le sujet des arcades posées sur des colonnes, dont le plan quaré porte nécessairement à faux par ses arrrestes sur le plan rond du haut des colonnes, ainsi que font les architraves dans les angles de retour, elle n'a point désaprouvé l'usage de Scamozzi, qui met des pilastres dans les angles, sans approuver pourtant la diminution desdits pilastres. Elle ne condamnera pas mesme l'usage des architectes anciens et modernes, qui adjoustant aux corps du pilastre, dans les faces qui regardent les colonnes, d'autres colonnes engagées au tiers dans le corps du pilastre, pour servir à fortifier les encoigneures; quoy qu'à dire vray le sentiment de l'Académie est que les colonnates n'ont jamais plus de grâce que lorsqu'elles sont toutes de colonnes, et dans les encoigneures, comme sont tous les plus beaux morceaux de l'antique.

1681.

Du 7 Janvier 1681¹.

En continuant la lecture de Serlio, l'on a examiné les 69^e et 70^e chapitres, où l'on n'a rien trouvé de particulier à observer, parce que ce sont des plans de maisons particulières, où l'auteur a esté assujeti à l'irrégularité des places, et qu'il a fait les eslévations à sa manière accoutumée, dont l'on a plusieurs fois observé et remarqué les manquemens, consernant particulièrement les ouvertures et ornemens des portes et des fenestres, et des ouvertures qu'il met souvent dans les frises, qu'on n'a point approuvées.

 Du 13 Janvier 1681².

Dans le 72^e chapitre, outre les deffaults ordinaires que l'on a veus dans les desseins, la compagnie a remarqué deux choses assez considérables dans les profilz ou eslévations : la première est que, dans l'un des profilz, au milieu d'un premier estage, Serlio laisse entre deux fenestres un gros massif quarré, pour y pouvoir mettre, selon les apparences, ou de la peinture ou de la sculpture, qui fait néanmoins de la peine en ce qu'il porté sur le vuide de la porte

1. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien. Les mêmes, le 20, moins La Motte-Coquart.

de dessoubz; la seconde est que, dans un autre profil ou eslevation, il a fait au rez de chaussée une porte d'une très grande largeur, sur les piédroitx de laquelle il pose des colonnes à l'estage au dessus, et comme l'intervalle de ses colonnes n'a aucune proportion avec les autres colonnes qui les accompagnent, ny avec l'entablement qu'elles portent, la compagnie juge les deux sujets dignes d'estre examinez plus amplement dans une autre assemblée.

Du 20 Janvier 1681.

La compagnie, raisonnant sur ce qu'elle s'estoit proposé d'examiner dans la dernière assemblée, trouve : premièrement, que l'on doit esviter autant qu'il est possible de jamais placer aucun corps massif dessus un vuide, à moins que, par une peinture ou autrement, l'on n'oste aux yeux l'idée du massif qui les blesse. Quand au second article, l'on a trouvé fort mauvais que Serlio, dans son estage bas, marque une espèce d'avant corps respondant au milieu de ses colonnes, au lieu de faire que l'avant corps embrasse les colonnes et ait la largeur toute entière de l'ouverture et des colonnes. On désaprouve beaucoup les colonnes qu'il a mises dans le premier estage hault, qui n'ont aucune proportion à leurs intervalles. Et, quoy qu'il soit assez malaisé d'en user d'une autre manière, au cas que l'on veuille y faire une gallerie, elle s'estonne pour ce sujet qu'un architecte comme Serlio ait si mal disposé son estage d'en bas qu'il mette celuy de dessus dans une telle nécessité qu'il faut tousjours bien esviter, estant très vray qu'un bon architecte doit sçavoir ce qui doit arriver à son toit (entablement), lorsqu'il met ses premiers fondemens, et ne se laisser jamais contraindre à faire des choses irrégulières et déraisonnables.

Du 27 Janvier 1681¹.

La compagnie, considérant un des profils du 72^e chapitre de Serlio, n'a point approuvé que cet architecte ait placé deux croisées dans chaque estage, dont les trumeaux qui les séparent n'ont pas en largeur plus du tiers de celle de l'ouverture, ce qui est contre la bonne règle d'architecture, qui veut que les trumeaux entre les fenestres soient au moins les deux tiers de l'ouverture des croisées, les mesmes trumeaux se trouvant encore mieux quand ils leurs sont esgaux et mesme un peu plus grands.

Dans le profil du 73^e chapitre, dont elle approuve la disposition générale, qui a différens ordres selon les différens estages, elles a trouvé à redire que les pilastres angulaires de l'estage bas soient d'une largeur difforme, entrecoupée de niches et de tableaux carrez. Serlio devoit au moins employer cette largeur en deux pilastres couplez, comme il a fait aux estages dessus, quoy qu'à dire le vray, il seroit beaucoup mieux si cet estage bas estoit de bossage sans pilastre, et si l'appuy des fenestres de l'estage de dessus estoit continu, sans estre entrecoupé par les piédestaux sous les colonnes et les tableaux sous les croisées.

Du 3 Febvrier 1681.

Continuant le 73^e chapitre, où il y a divers desseins de fermes de charpentes, dont les poutres sont de diverses pièces entées à pied de biche, à cause de leur trop grande portée, la Compagnie n'approuve point les deux plus grandes, à cause que les chevrons de ferme servans de force ne sont pas assemblez en about dans le poinçon, comme ilz devoient estre pour décharger l'assemblage de

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Félibien. Les mêmes, le 3 février.

dessoubz, comme il est à trois des autres petites fermes ; et que les soupentes de fer ou estriers, qui sont aux jambettes, ne sont point assez longues, devant embrasser le contour du chevron de ferme, pour plus de fermeté.

Dans le chapitre 74, la compagnie, raisonnant sur un des desseins où il y a le profil d'un ceintre, au dessoubz d'une poutre fortifiée par une semelle et appuyée de deux gros liens portans sur les murs de chaque costé, a jugé que ces liens, ayant trop de pente, poussent par trop les murs, et qu'il seroit beaucoup mieux s'ilz venoient plus bas et s'ilz estoient posez plus droits, sauf à achever la forme du cintre avec d'autres soubz liens ou goussez.

Du 10 Février 1681¹.

La Compagnie, après avoir leu quatre ou cinq chapitres de la suite du livre de Serlio, dans les desseins desquels elle a rencontré les fautes qu'elle [a] condamnées tant de fois, et qu'elle n'a pas jugé à propos de répéter, est entrée à leur sujet sur la discussion de diverses questions appartenantes à l'architecture, qu'elle n'a pas eu le temps de résoudre, et sur lesquels elle prétend approfondir dans la suite, pour en tirer les conséquences qui puissent estre de quelque utilité.

Du 17 Février 1681².

En repassant sur ce qui a esté dit des desseins de Serlio, l'on s'est arrêté à parler de ce qui regarde la charpente, et tout le monde est demeuré d'accord qu'on ne doit se servir non plus de fer parmy le bois que parmy les

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Perrault, Félibien.

2. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien. Les mêmes le 25.

pierres, et pour cela il en sera fait des remarques plus particulières à la première occasion.

Du 25 Février 1681.

La compagnie s'estant assemblée, et ne s'estant pas trouvée en assez grand nombre, a remis à la première fois à choisir l'auteur sur lequel elle doit discourir.

Du 3^e Mars 1681¹.

La compagnie, après avoir examiné les ouvrages de la plupart des architectes modernes, a aujourd'hui résolu de s'appliquer doresnavant à la lecture de Scamozzi, où elle espère trouver assez de matière pour discourir et se résoudre sur les difficultez qui se rencontrent ordinairement dans la construction des bastiments.

Du 10^e Mars 1681.

La compagnie a commencé la lecture du 3^e livre de Scamozzi², qu'elle a jugé estre de ceux qui contiennent le plus de choses dignes d'estre remarquées; et, comme dans le premier chapitre qu'elle a eu la patience de lire, elle n'a rien trouvé qu'un grand assamblage de paroles inutiles³, pour éviter la perte de son temps à l'avenir, elle a

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Félibien. Les mêmes, le 10, plus Perrault.

2. De *l'Idée della architettura*, voir ci-dessus, p. 123. Le titre du 3^e livre est : *Libro terzo, ove si discorre del fabricar bene et lodevolmente, è de' generi, aspetti... degli edificii privati : la magnificenza de quelli degli antichi... poi delle fabriche suburbane...* La traduction en a été publiée plus tard par d'Aviler.

3. En effet, Scamozzi y parle des premiers Romains, des Arabes, des Égyptiens; il cite Varron, Festus, Tite-Live, etc. Tout son ouvrage d'ailleurs a ce caractère de compilation dans les parties historiques. Et elles occupent de la place.

prié M. Davilerz de se donner la peine de le lire et de marquer à côté les endroits sur lesquels il croira que la compagnie doit faire réflexion.

Du 17 Mars 1681¹.

La compagnie, parcourant les cinq premiers chapitres du 3^e livre de Scamozzi, dans lesquels il y a peu de choses à remarquer, si ce n'est la description qu'il a fait de la maison des Grecs², qu'il tasche de conformer à celle que nous avons de Vitruve, elle n'a pas jugé à propos de s'y arrêter, attendu qu'elle en a suffisamment parlé lorsqu'elle a examiné les livres de Vitruve, et s'est seulement contentée de faire marquer en passant que ce que Scamozzi dit que la plus belle exposition des bastimens soit au mydi, attendu que les murs se conservent mieux dans leur entier et dans leur beauté de ce costé que du costé du nord, est peut estre véritable en Italie, mais très faux parmy nous, où nous voyons par expérience que les faces qui regardent le nord sont plus entières et conservent mieux leur beauté que celles qui sont exposées au midy.

Du 24 Mars 1681.

La compagnie, dans la lecture du 5^e chapitre du 3^e livre de Scamozzi, a approuvé ce qu'il dit, conformément à la doctrine de Vitruve, que la largeur des portiques qui sont autour des péristyles, qu'il dit estre des cours ou cortiles environnez de colonnes, doit estre esgal à la hauteur des mesmes colonnes; ce qui a esté observé par Vitruve, non seulement dans les portiques ou galleries qui sont autour de sa basilique, mais mesme dans le diamètre des temples

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Félibien. Les mêmes le 24 et le 31.

2. Chap. III. Voir ci-dessus, p. 121.

monoptères ronds. C'est mesme un usage qui a esté fort pratiqué par les anciens, comme aux galleries du *Colisée*, au *Baptistaire de Constantin*¹ et en divers autres endroits.

Ce qu'il dit ensuite de la largeur des mesmes cortiles, qui doivent avoir en longueur un tiers plus qu'en largeur, a aussy esté approuvé par la compagnie; mais ce qu'il adjouste, que cette grande longueur doit estre en face de ceux qui entrent, et qu'il a confirmé par les desseins des bastimens qu'il a faits, comme en sa maison romaine et ailleurs, n'est pas sans difficulté. Car, quoy qu'il y ait divers exemples de cette manière dans les bastimens d'Italie, et quelques raisons qui les autorisent, nous en avons pourtant d'autres parmy nous de contraires, et où la largeur qui se présente en face à ceux qui entrent a esté faite, avec beaucoup de jugement, moindre que la longueur.

Du dernier Mars 1681.

La compagnie a veu avec plaisir quelques desseins qui luy ont esté présentez par le sieur Davilerz² et qui sont de son invention, sur lesquels elle a beaucoup raisonné, et particulièrement sur celuy d'une espèce d'Arc de Triomphe a trois portes, dont celle du milieu est ronde et les deux petites quarrées, qui ont fait dire à la compagnie que la plus belle proportion des portes estoit lorsque leur hauteur estoit double de leur largeur³, que les petites portes réussissoient plus belles, lorsqu'elles avoient en largeur la moitié de celle des grandes, et qu'il est tousjours mieux

1. C'est le Baptistère de Latran (ou *San Giovanni in fonte*), adossé à l'ouest de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. La légende raconte que Constantin y aurait été baptisé, mais la construction n'en paraît devoir être attribuée qu'au pape saint Sixte III, entre 432 et 440.

2. Il ne les a pas reproduits dans son *Cours d'architecture*.

3. Voir ci-dessus, p. 254.

de faire les portes rondes aux arcs de triomphes et quadrées aux temples qu'autrement.

Du 9 Avril 1681¹.

L'on a leu le 6^e chapitre du 3^e livre de la première partie de Scamozzi, où l'on a seulement fait réflexion sur ce qu'il dit que les principaux escaliers doivent estre placés à main droite en entrant dans les bastimens, estant une chose que tous les architectes doivent pratiquer autant qu'il se peut et que la disposition des lieux le peut permettre.

Du 14 Avril 1681².

La compagnie, continuant à voir les desseins de M. Davilers et particulièrement celui qu'il a fait pour une basilique à l'imitation de celles d'Italie, comme à *Padoue*³, elle a beaucoup loué son travail et son industrie, remarquant néanmoins diverses choses dans le détail, qui auroient peu estre mieux et dont elle l'a adverty, comme la hauteur des toits à la françoise, dont il a couvert sa basilique, qui conviennent peu aux bastimens faits à l'Italienne, les frontons qu'il a faits sur ses avant corps qui aboutissent dans de mesmes toits; elle trouveroit mesme que sa principale façade feroit un bien plus bel effet, s'il avoit osté les deux petites aisles qu'il a mises dans l'attique au dessus des consolles.

1. Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien. Les mêmes, le 21.

3. L'Académie peut penser au *palazzo del Municipio*, construit au xvi^e siècle, ou au palais actuel de l'*Université*, œuvre de Jac. Sansovino.

Du 21 Avril 1681.

Dans la lecture qu'on a faite des livres de Scamozzi, on s'est particulièrement attaché à examiner les desseins des bastimens qu'il y a mis, dans lesquels la proportion qu'il donne aux hauteurs des estages, dont les colonnes de dessus ne sont jamais moindres de celles du dessous que d'un 6^e ou d'un 5^e au plus¹, a paru à la compagnie beaucoup plus raisonnable que la pratique de Vitruve², qui veut qu'en tous les bastimens où l'on met des colonnes sur les autres, celles du dessus soient un quart moins hautes que celles du dessous, et leurs piédestaux la moitié moins que ceux du dessous, approuvant le sentiment du mesme Scamozzi qui, après avoir dans un autre endroit blasmé la règle de Vitruve, dit que la règle la plus naturelle de la hauteur des colonnes dans différens estages doit estre déterminée par leurs grosseurs, laquelle dans les colonnes du dessus doit estre en bas la mesme que la grosseur supérieure des colonnes du dessous.

Du 28 Avril 1681³.

L'on a continué la lecture du troisieme livre de Scamozzi jusques au chapitre treiziesme. Et dans tout ce que l'on a leu on n'a rien observé qui demande qu'on en fasse des remarques particulières, parce que tout ce qu'il rapporte ne sont pour la pluspart que des éruditions et passages d'auteurs, qui sont inutiles pour ce qui regarde l'art de bastir⁴.

1. Voir, par exemple, ch. xvii.

2. Liv. V, ch. vii.

3. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien.

4. Voir ci-dessus, p. 306.

Du 5^e May 1681¹.

La compagnie, par occasion, a fort raisonné sur la pensée de Vitruve (ch. 2, liv. 6), qui dit que la chose à laquelle un architecte se doit le plus employer est de prévoir ce qu'il faut changer, adjouster ou diminuer aux proportions des partyes de l'architecture, selon la différence de leurs scituations et de leur esloignement, à cause de l'erreur des yeux, sur quoy il s'est dit plusieurs choses sur lesquelles on raisonnera encore plus à fond une autres fois.

Du 19 May 1681².

La compagnie, faisant réflexion sur le perron d'un bastiment, dont le dessein est dans le 13^e chapitre du 3^e livre de Scamozzi, qui est de 19 marches, ceste hauteur lui a paru incommode pour estre montée tout d'une haleine, et sur ce sujet elle trouveroit fort à propos qu'aux pérons qui ont de la hauteur, pourveu qu'elle ne soient pas moindre de 13 à 14 marches, l'on y pratique des paliers de la largeur de 3 marches, de 7 en 7 ou de 9 en 9, ou mesme plus si la particion ne s'en trouvoit pas juste.

La difficulté est un peu plus grande pour les rampes des escaliers, lesquelles peuvent estre ou fermées entre deux murs ou peuvent estres libres et bornées de balustrades. Au premier cas, c'est à dire de celles qui sont entre deux murs, la compagnie approuveroit fort l'interuption des perrons par des paliers, comme aux perrons, ce qu'elle ne voudroit pas faire avec tant de facilité aux escaliers à balustres, à cause du mauvais effet que l'inter-

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Perrault, Félibien.

Le 12 mai, conférence sans observations. Blondel, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, d'Orbay, Félibien.

2. Blondel, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Perrault, Félibien.

ruption des bases et des appuis des balustres, qui doivent nécessairement suivre les rampes et les paillers, peuvent faire à ceux qui les regardent par dehors.

A propos des marches des escaliers, elle ne peut s'empescher de blâmer la pratique vicieuse de ceux qui séparent un palier par une marche, ou qui mettent une marche entre deux paliers, ou bien qui mettent une marche pour entrer d'un palier dans une chambre.

Du 28 May 1681¹.

La compagnie, continuant la lecture de Scamozzi sur les 14^e et 15^e chapitres du 3^e livre, a trouvé que les deux façades des deux bastimens du premier plan, qui se regardent en dedans de la cour, sont fort régulières et d'un bon goust d'architecture; quant au plan des bastimens, on a remarqué qu'il n'a pas pris assez de soin dans la distribution de ses pièces particulières, qui n'ont ny cheminées, ny des places propres à mettre des lits²; on n'approuveroit pas non plus l'espace qu'il a laissé entre les rampes qui montent au corps de logis de derrière, et le mur du mesme bastiment, si cet architecte n'y avoit esté obligé pour conserver du jour aux lieux bas de sa maison.

Pour le bastiment contenu dans le 15^e chapitre, on a trouvé les mesmes deffauts dans le plan que dans celui du précédent, mais que l'eslèvement, tant du salon que des loges, sont de très bonne architecture. On parlera dans la première assemblée des raisons de jours et de lumières, qui sont marquées sur le plan par quantité de lignes, de mesme que des rampes qui conduisent aux loges.

1. Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Félibien.

2. Voir ci-dessus cette observation déjà faite à propos des plans de Palladio et de Serlio.

Du deuxiesme Juin 1681¹.

L'assemblée de ce jourd'huy, faite en présence de Monsieur le Surintendant, examinant par occasion la corniche toscane de Vitruve², dont le texte est très obscur en ces mots : *Supra trabes et supra parietes trajecturae mutulorum quarta parte altitudinis colomnae projiciantur*; elle a jugé que, concernant le mot d'*altitudinis*, l'on ne pouvoit pas mieux entendre ce passage que de la manière que M. Perault l'a expliqué, en donnant le quart de la hauteur de la colonne à celle de l'entablement entier. Mais, si l'on veut s'en tenir au mot de *projiciantur*, il faut nécessairement corriger le texte et mettre *latitudinis* au lieu d'*altitudinis*, laquelle explication sera toujours très raisonnable, en ce que la saillie des mutules est fort bien d'estre de la 4^e partie de la grosseur du diamètre du bas de la colonne.

Elle a aussy discouru sur l'architrave que Vitruve³ ordonne estre de deux pièces de bois, jointes ensemble avec queue d'aironde, et à distance l'un de l'autre de deux doigts. La difficulté est de sçavoir si elles doivent estre l'une sur l'autre de plat, ou à costé l'une de l'autre, de champ. Ceux qui croient qu'il les faut mettre l'une sur l'autre disent qu'il fault présumer que c'estoit l'usage des anciens, et que c'est de là que sont venues les différentes faces des architraves, mais la compagnie croit qu'il est bien plus vraysemblable que Vitruve a entendu qu'elles fussent mises de champ, premièrement parce qu'elles ont beaucoup plus de forces de cette manière; en second lieu, parce qu'il seroit inutile d'y mettre des queues d'aronde, si elles n'estoient de champ; en 3^e lieu, que, suivant son texte, il paroist que chacune de ces

1. D'Ormoy, Blondel, Daucour, Gittard, La Motte-Coquart, d'Orbay, Perrault, Félibien.

2. Liv. IV, ch. VII.

3. *Id.*, *ibid.*

pièces qu'il appelle *trabes compactiles* ne doivent avoir que la hauteur du module destiné à l'ordonnance.

Ensuite la compagnie a trouvé bon d'examiner ce que les architectes ont pratiqué pour la saillie du trygliphe sur la frise. Et, ayant premièrement fait réflexion que les graveures des angles des trygliphes ne doivent point avoir moins de profondeur que celles du milieu, dont la profondeur est égale à la moitié de leur largeur, c'est-à-dire à la 12^e partie de la largeur du trygliphe, elle n'a pas peu approuver l'usage de ceux qui, comme Vignole¹, n'ont donné de saillie au trigliphe qu'autant que cette 12^e partie, parce que, par ce moyen, les deux costez du triglyphes sont noyez dans la phrise, sans en estre distinguez. Elle n'a pas non plus approuvé l'usage de ceux qui donnent pour saillie du trigliphe, au dela de la graveure, les 2 cinquiemes de la mesme graveure, comme a fait Scamozzi², approuvant au contraire celle de Palladio, qui s'est contenté de la 3^e partie au dessus.

Du 9 Juin 1681³.

Dans l'assemblée dernière, la compagnie, ayant parlé comme en passant des chapiteaux toscans, et particulièrement de la manière que Vitruve⁴ l'enseigne, qui veut, suivant la correction de Philander, que toute sa hauteur, qui doit tousjours estre d'un module, estant divisée en trois parties égales, on en donne une à l'abaque, une à l'ove, et la 3^e au gorgerin avec l'astragale et son congé, approuve fort ce que dit Philander, qu'il fault nécessairement mettre un orlé entre l'astragale et le congé, mais elle n'approuve point sa pratique, en ce qu'il a mis au

1. *Regole delle cinque ordini*, pl. XI et XII.

2. Voir Blondel, *Cours d'architecture*, 1^{re} partie, liv. III.

3. Blondel, Gittard, Perrault, Félibien.

4. Liv. IV, ch. vii, et Perrault, *Les dix livres...*, p. 130, et p. 131.

dessus de l'ove le nud du gorgerin et l'astragale, et son gorgerin ensuite dans cet espace qui est affecté au chapiteau et qui en fait un tiers, quoyque naturellement cet astragale fasse une partie du fust, approuvant au reste le dessein que M. Perrault en a donné, qui a mis une astragale et son fillet au dessus du nud du gorgerin, dans cette partie, soubz laquelle il a mis une autre astragale avec son fillet, qui fait naturellement le sommet du fust de la colonne, préférant cette manière à toutes les autres dans les ouvrages les plus delicatz et veus de près, sans condamner le chapiteau toscan de Palladio, qui ne met qu'un orle au dessous de l'ove, et dont on peut fort bien se servir dans les grands ouvrages les plus massifs.

La compagnie a aussy veu les divers profils du chapiteau dorique¹, présentez par M. *Blondel*, tant de Vitruve, Palladio, Vignole et Scamozzi, que de celui du *Théâtre de Marcellus*, qui ayant tous mesmes nombres et mesmes figures de moulures, sont néantmoins très différents entre eux pour leurs mesures. La facilité de la division des parties de trois en trois dans le dessein de Vitruve luy paroist ingénieuse, mais comme le fillet sur le talon semble un peu petit, elle ne désaprouve point le changement que Palladio y a fait.

Du 16 Juin 1681².

Ce que l'on a peu remarquer dans la lecture du 16^e chapitre du 3^e livre de Scamozzi est que les bastimens que cet architecte a faits en Italie ne seroient pas d'un trop bon usage parmy nous, parce qu'en ce pays là ilz se contentent dans le plainpiéd des plus beaux apartementz d'une grande suite de pièces, le plus souvent sans déga-

1. On les trouve, sauf celui du *théâtre de Marcellus*, dans le *Cours d'architecture*, t. I, p. 39-63.

2. D'Ormoy, Blondel, Bruand, Daucour, Gittard, Perrault, Félibien.

gements, au lieu qu'en France il fault des chambres de parades, chambres de commodité et diverses pièces et appartements dégagez.

Ce que l'on y peut louer est qu'il ménage fort bien la distribution des jours, n'ouvrant point trop de fenestres dans les façades, comme on les fait en quelques uns de nos bastimens, où il y a souvent plus de vuide que de plain, ce qui a esté introduit en partie par l'avarice des ouvriers, quoyque vicieux, parce que trop d'ouvertures affoiblissent le bastiment, rendent les habitations trop chaudes en esté et trop froides en hyver, augmentent la depense, gastent le plus souvent la symétrie du dedans, obligent à boiser. Bien entendu, néantmoins, que les trumeaux et les grands murs soient fortifiez de bonnes chaisnes de pierre, qui doivent commencer dès le premier rang des fondations, contre ce qui se pratique d'ordinaire.

Par occasion, l'on a parlé des volutes de Scamozzi, dont il a tiré le modèle des chapiteaux du *Temple de la Concorde*¹, desquelles on ne peut approuver le plan, parce qu'il fait le profil des volutes parallèles entrelles², au lieu que naturellement elles doivent s'eslargir par en bas, comme il est fort bien marqué dans les volutes du chapiteau composé de Vignolle.

Du 23 Juin 1681³.

Dans la continuation du 16^e chapitre, on a assez approuvé le dessein qu'il a fait pour M^{rs} Badoeri⁴, proche

1. *Temple de Saturne* au Forum. Voir ci-dessus, p. 73.

2. On peut en voir les modèles dans Blondel, *Cours d'architecture*, t. I, pl. XVI et XXIV.

3. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, Félibien. Les mêmes le 30, plus La Motte-Coquart.

4. Cette villa, construite en 1588 pour les frères Badoeri (plan et élévation p. 291), était à *Veraga*, petit groupe de mai-

de *Padoue*, dont les proportions rendent l'aspect assez agréable. La longueur du bastiment est double de sa largeur, la largeur de la loge ou vestibule, qui est sur le milieu de la face de devant et qui est en avance, est le tiers de la longueur de la mesme face, et la figure de son avance est de deux carrez, c'est-à-dire que la longueur de l'avance sur le flanc est la moitié de celle sur la face.

La hauteur de l'ordonnance sous le toit, à prendre du rez de chaussée, est esgalle à la largeur de l'avant corps qui est exhastyle. La largeur du belvédère a les deux tiers de la mesme façade. L'on auroit souhaité, pour la distribution des dedans, que l'on eust peu monter au plain pied des principaux appartements à couvert, et que les petits escaliers de dégagement eussent assez de largeur pour y faire deux rampes, qu'ils n'eussent point assujetti, comme ils font, les quatre petites chambres qui sont proche, et qu'ils eussent un peu plus de jour.

Du 30 Juin 1681.

La Compagnie a raisonné sur les propositions des par-
tyes de l'architecture et particulièrement sur celles du
*Panthéon*¹, dont elle remet à examiner le destail au pre-
mier jour.

Du 7 Juillet 1681².

La compagnie a examiné un des desseins de Scamozzi,
qui est dans le 16^e chapitre du 3^e livre, qu'il a fait pour
le comte Trevisan³, qui est faite en figure de T, dans

sons, qui figure sur la carte de l'état-major italien, à 7 kilom.
environ au nord-est de Padoue.

1. Il n'en est pas question dans les séances suivantes.

2. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Perrault,
Félibien.

3. Commencé en 1609 à *San Donà di Piave*, au sud-est de
Trévis.

lequel elle auroit souhaitté que les escaliers eussent eu plus de jour sans rien gaster au portique, qu'elle approuve fort, quoyque l'usage n'en soit point introduit en France. La proportion de la longueur du bastiment à celle de l'avant corps qui est au milieu est celle cy : toute la longueur estant partagée en sept, il y a trois partyes pour l'avant corps et deux pour chaque alette. La hauteur sous le toit a trois des mesme partyes, séparées en deux estages, dont celui de dessus n'a que les trois quarts de l'autre.

Du 14 Juillet 1681¹.

L'on a examiné le 17^e chapitre du 3^e livre de Scamozzi, où il représente le plan et l'élévation d'une maison². Pour le plan, on l'a trouvé à la manière ordinaire du pays et conforme à ceux que l'on a examinez cy devant, où il y auroit plusieurs choses à désirer suivant nostre manière ordinaire; quand à la face, elle a paru assez agréable et digne d'estre imitée.

Du 21 juillet 1681.

La compagnie ayant esté priée par Messieurs de Sorbonne de vouloir bien se transporter chez eux pour voir et dire leur avis sur les desseins et modelles qu'ilz ont fait faire pour les *autelz de leur église*, elle a bien voulu satisfaire à leur désir et pour cet effet est partie à l'heure mesme pour cela.

1. Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, Félibien. Les mêmes le 21, plus Blondel.

2. Pour Giovanni Cornaro, en 1588, à *Poisuolo*, un mille de *Castelfranco*, sur la route de Vicence à Trévise. La villa et le domaine étaient considérables.

Du 28 Juillet 1681¹.

Suivant le résultat du 21 de ce mois, par lequel, sur la réquisition faite à la compagnie par M^{rs} de Sorbonne de vouloir bien voir et dire son avis sur les dessins et modèles faits pour le *grand autel de ladite église*, et pour *celuy de la Vierge*, on se seroit ledit jour transporté sur les lieux où, après avoir considéré et examiné lesdits ouvrages, on auroit remis à ce jourd'huy pour en délibérer et faire sçavoir à mesdits sieurs de Sorbonne le sentiment de la compagnie sur ce qu'elle a veu, qui est que :

Eu égard à la grandeur, à la beauté et à la disposition de l'église, le modèle fait pour le grand autel ne paroist point y pouvoir convenir, n'ayant aucun raport avec le lieu et mesme avec le dessein qu'on dit estre de M^r Le Mercier, dont la compagnie doute fort, particulièrement qu'il eust esté fait pour estre placé en ce lieu là, estant si habile et si sçavant qu'ilz estiment que, s'il vivoit, il n'auroit garde de l'exécuter comme il est, et moins encore d'approuver les modèles qu'on a faits d'après, mais qu'il changeroit entièrement la distribution des partyes, qui ne conviennent point à la place, et pour faire quelque chose qui responde à la beauté du bastiment, feroit une autre pensée plus convenable.

Et comme ce n'est pas seulement quelques partyes qu'il faudroit réformer, mais qu'il est besoin de travailler au tout ensemble, la compagnie n'a nul avis particulier à donner, mais seulement en général de convier M^{rs} de Sorbonne de bien méditer sur une entreprise si considérable, pour ne rien faire qui leur donne le déplaisir d'avoir beaucoup dépensé, pour diminuer plustost qu'augmenter la richesse et la beauté de leur église².

1. Blondel, Bruand, Gittard, La Motte-Coquart, Mansart, d'Orbay, Félibien.

2. On lit dans la *Description de Paris* de Germain Brice, éd. de 1725, t. III, p. 159 : « Le grand autel (de la Sorbonne) a

Du 4^e Aoust 1681¹.

M^r Davilers a présenté à l'Accadémie des desseins qu'il a faits d'un dome qui se doit bastir aux religieuses de l'Annonciade céleste à *Saint-Denis* en France², sur lesquels la compagnie a dit ses sentimens, et l'a convié de faire diverss esquisses sur les pensées qui luy ont esté suggerées, sur lesquels on pourra ensuite se déterminer.

Du 11^e Aoust 1681³.

La compagnie assemblée en présance de Monsieur le Surintendant, raisonnant sur la proposition qui luy a esté faite au sujet des pilastres que les modernes ont accoustumé de mettre dans les façades des bastiments, qui passent depuis le bas jusques en haut, embrassant divers estages, elle a tout d'une voix résolu qu'il est beaucoup mieux de mettre autant de colonnes ou pilastres qu'il y a d'estages, et que l'on ne doit jamais se servir de l'autre pratique, à moins que d'y estre contraint par quelque raison pressante, comme seroit celle cy, qu'ayant dans un grand édifice fait une ordonnance de colonnes comme d'un portique d'une très grande hauteur, il seroit permis en ce cas de continuer la mesme ordonnance en pilastres

été élevé sur les desseins que Pierre Bullet a donnez, qui ont été préférez à ceux de plusieurs habiles architectes, qui avoient été consultez à ce sujet. » Suit la description. La disposition de cet autel (et de celui de la Vierge) est très bien indiquée dans un plan de l'église dessiné par Chevotet, gravé par Aveline, dont tous les détails correspondent exactement à ceux que donne Brice.

1. Blondel, Bruand, Gittard, Mansart, d'Orbay.

2. Sur la route de Paris, près du canal; marquée sur le plan mi-cavalier de Saint-Denis en 1704 (Mich. Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, 1706). On y voit le dôme.

3. D'Ormoy, Blondel, Bruand, Daucour, Gittard, Mansart, d'Orbay, Perrault, Félibien. Les mêmes, le 18, plus Le Nostre, qui signe pour la première fois.

de mesme hauteur, aux autres façades, quoyqu'ils eussent divers estages, pourveu que surtout l'on se donne bien de garde de couper les entablements, pour quelque raison que ce puisse estre.

Du 18 Aoust 1681.

La Compagnie assemblée en grand nombre en présence de Monsieur le Surintendant, a examiné une question qui avoit desjà esté examinée plusieurs fois sans pouvoir estre résolue, qui est de sçavoir si ce qui plaist en architecture et que l'on peut appeller le bon goust a quelque chose de réel et de positif dans la nature, ou s'il ne nous plaist que par accoutumance et par prévention¹, ou pour estre accompagné de choses qui ont une beauté naturelle. Sur quoy la compagnie, après diverses raisons apportées de part et d'autre, a jugé que, quoyqu'il y eust dans l'architecture quantité de choses qui ne sont qu'arbitraires et qui peuvent ne nous plaire que parce qu'elles ont esté mises en pratique par des gens pour qui nous avons du respect², il luy paroist neantmoins très vraysemblable qu'il y a dans l'architecture un certain arrangement, nombre, disposition, grandeur et proportion des parties, qui produisent cette union d'harmonie que l'on appelle beauté, et qui fait qu'elle nous plaist, et qui n'est peut estre pas moins naturelle que le nombre, la disposition, l'arrangement et la proportion des sons qui produit cette union harmonique qui nous plaist dans la musique³.

Et que, comme nous ne sommes point obligez de co-

1. Ci-dessus, p. 4.

2. Dans toute la discussion, l'Académie reprend, presque sans y rien changer, les termes employés par Perrault dans sa traduction de Vitruve où il soutient la théorie du sentiment de la beauté naissant de « l'accoutumance », et non point fondé sur des lois primordiales.

3. Cf. Blondel, *Cours d'architecture*, 5^e partie, p. 756 et suiv. Perrault, *Les dix livres de Vitruve*, p. 102, n. 2.

noistre ces proportions là dans la musique pour y prendre du goust, et qui ne laissent pas d'y estre sans que nous les connoissions, on ne peut pas raisonnablement inférer que les proportions dans l'architecture ne servent point à nous les faire trouver belles, de ce que nous n'en avons point une entière conoissance; d'autant plus que la Compagnie est dans ce sentiment que les choses mesme qui ne sont qu'arbitraires à l'architecture n'y donnent d'autant de plaisir qu'elles sont dans un certain arrangement, figure, nombre et proportion.

Du 26^e Aoust 1681¹.

La Compagnie, sur la proposition qui luy a esté faite de la manière de faire les retours des frontons, ayant examiné les deux différentes manières qui sont ordinairement en usage, est convenu qu'il seroit mieux de les faire comme la figure cy à costé marquée A et non celle marquée B².

Du premier Décembre 1681³.

Ce jourdhuy, la compagnie s'est assemblée, et après avoir examiné l'endroit où elle estoit cy devant demeurée des ouvrages de Scamozzi, qui est le 17^e chapitre du 3^e livre, qu'elle a relu et dans lequel elle a trouvé diverses choses, aussy bien que dans la suite qu'elle a trouvé

1. Gittard, Mansart, d'Orbay, Félibien. Les 3, 10, 17, 23 septembre, 1^{er}, 8, 13, 22, 29 octobre, 3, 12, 19, 26 novembre, séances sans observations. Félibien et Gittard signent seuls, sauf le 1^{er} octobre (Félibien seul), le 22 octobre, le 19 et le 26 novembre (Bruand en plus). On signale que Blondel est absent, ce qui explique la quasi-suspension des séances; cela et le petit nombre de membres présents.

Le premier registre s'arrête après le 26 novembre.

2. Dessins trop peu importants pour être reproduits.

3. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien.

à propos de remettre à résoudre au premier jour. Ayant au surplus arrêté qu'elle s'assemblera doresnavant jusques à Pasques, comme l'on a accoustumé, à deux heures de relevée¹.

Du 15 Décembre 1681².

Sur le 18^e chapitre du 3^e livre, l'Académie convient, avec Scamozzi, qu'entre les pièces des bastimens qui estoient en usage parmy les anciens, il y ait sujet de s'estonner que les modernes aient négligé d'en mettre quelques unes en pratique, quoyqu'elles fussent peut être d'une grande beauté et de beaucoup d'utilité aux bastimens tant soit peu considérables, que l'on fait parmy nous. Elle met entre ces pièces les avant cours ou avant salles, que les anciens appelloient *atria*, les portiques ou colonates, aux entrées ou aux dedans des maisons, où l'on pourroit estre à couvert, en toutes sortes de temps, et divers autres dont elle fera l'examen dans la suite.

Du 29 Décembre 1681³.

La compagnie a pris occasion de raisonner sur les hauteurs des appartemens, ensuite de la lecture qu'elle a fait du 19^e chapitre du 3^e livre de Scamozzi, où il traite des chambres et autres pièces des appartemens, approuvant ce qu'il dit de l'usage des anciens qui, s'estant premièrement accoustumez dans des chambres de plain pied du rez de chaussée, avoient corrigé cette pratique, eslevant l'aire de leurs chambres au dessus du rez de chaussée de quelques piedz; ce que la compagnie approuve

1. Le 9 décembre, séance sans observations. D'Orbay seul a signé.

2. Blondel, Bruand, d'Orbay, Félibien. Le 22 décembre, séance sans observations. Gittard, d'Orbay, Félibien.

3. Blondel, Gittard, d'Orbay, Félibien.

fort, déterminant cette hauteur à un pied et demy au moins ou deux pieds et demy au plus, c'est à dire de trois à cinq marches. Et la raison est que les logemens en sont plus sains, les eaues et autres immondices s'en escoulent mieux, l'estage a plus de majesté et plus belle veue, et que les caves en trouvent par ce moyen plus d'exhaussement, plus de place pour le jour des soupiraux et moins de nécessité de fouiller. Ce n'est pas que la compagnie entende qu'aux bastimens tant soit peu considérables que cet estage du rez de chaussée doive estre le principal, quoyqu'il puisse estre très avantageux aux vieillards; car elle entend que le plus bel appartement soit, autant qu'il se peut, au premier estage, c'est à dire au dessus de celuy du rez de chaussée. Et c'est pour cette raison qu'elle n'est point d'avis qu'on donne beaucoup de hauteur à l'estage du rez de chaussée, affin qu'il n'y ait point tant à monter, ne parlant point icy des bastimens à entresoles dont on parlera un autre jour ¹.

1. Avec la séance du 31 décembre se termine la lecture de Scamozzi.

APPENDICE

SUR LA VISITE DES MONUMENTS ET CARRIÈRES.

Colbert fut, dès le premier jour de son ministère, pré-occupé de réunir des informations sur la valeur des pierres à employer pour les bâtiments royaux¹. En 1665 déjà, il avait ordonné l'examen des carrières des environs de Paris. En 1679, il compléta la mission confiée aux académiciens par celle qu'il donna au maçon juré Alain, de visiter les carrières en activité, le long de la Seine et de l'Yonne, entre Paris et Auxerre. Vers ce temps aussi, il semble que Félibien explora dans le même but les environs de Blois, car il donne d'assez longs détails sur l'exploitation des pierres dans la région².

Plus tard, en 1699, l'Académie reprit la lecture des procès-verbaux de 1678 et procéda, sur l'ordre de Mansart, à de nouvelles visites.

Il n'est pas nécessaire d'avertir le lecteur que la partie historique du procès-verbal des visites abonde en erreurs, en ce qui concerne l'origine des églises et leur antiquité, que le rédacteur ne craint pas de faire remonter parfois aux Mérovingiens ou aux Carlovingiens.

J'avais d'abord songé à rectifier ces fantaisies, mais c'eût été un travail long, fastidieux et, somme toute, inu-

1. Voir le très intéressant ouvrage d'Ém. Gérards, *Paris souterrain*, 1908. Le mémoire sur les visites faites en 1665 est reproduit en partie aux p. 345, 346.

2. Félibien, *Mémoires sur les maisons royales* (édités par A. de Montaiglon, 1874). Voir ci-après, p. 329.

tile pour le lecteur. A quoi bon l'avertir que l'église de Saint-Julien ne date pas du temps de Grégoire de Tours, ou que Saint Denis ne célébra pas sa première messe à Saint-Étienne-des-Grès? D'ailleurs, les indications vraiment précieuses que donnent les procès-verbaux, celles qu'il y faut chercher, sont les renseignements pratiques sur l'état des monuments et sur l'exploitation des carrières en 1678. Nous préférons y insister et laisser le reste.

Voici d'abord une note, dont l'intérêt n'échappera à personne, que M. Laffillée a bien voulu me communiquer.

I. — *A propos de Viollet-le-Duc et de ses commentaires sur la visite des monuments.*

Dans les notes ajoutées au procès-verbal des visites publiées sous la direction du marquis de Laborde, Viollet-le-Duc visa plus directement la mission donnée par Colbert aux membres de l'Académie royale et, de cette suite de remarques portant sur cent vingt-cinq visites de monuments et carrières, ainsi que de ses propres expériences, il tira des conclusions dont les académiciens s'étaient prudemment abstenus.

Il constate la justesse des observations de cette compagnie, et reconnaît que les pierres qu'elle avait signalées comme défectueuses avaient achevé de se détruire, tandis que celles qu'elle avait considérées comme bonnes étaient encore intactes. Mais il rectifie un certain nombre de faits relatifs à la provenance et au système d'appareil des pierres employées dans quelques constructions qu'il avait particulièrement étudiées, notamment l'église Notre-Dame de Paris.

Il discute en outre quelques opinions qui portent la marque des préjugés d'une époque généralement dépourvue de certaines connaissances. Du nombre est celle exprimée à plusieurs reprises relative à l'influence de la nature

du sol supérieur sur la composition des pierres. Erreurs bien excusables, si l'on songe que l'on n'avait alors aucune notion juste sur les formations géologiques.

Cette première publication du procès-verbal avait eu lieu au moment où M. Magne, ministre des Travaux publics, sans connaître la mission dont Colbert avait chargé l'Académie royale, venait de prescrire à M. Paul Michelot une enquête analogue. Ce dernier était donc tout désigné pour annoter avec compétence un travail, que son premier soin devait être d'étudier, et dont il pouvait tirer des éléments de comparaison très utiles.

Ses commentaires portent avant tout sur les visites faites aux carrières par les académiciens. Il donne de ces carrières des coupes montrant, avec les hauteurs cotées, tous les bancs anciennement exploités et constate que beaucoup d'entre elles sont déjà épuisées, surtout celles de l'intérieur de Paris et de sa banlieue immédiate.

Parmi les carrières qu'il cite comme encore exploitées, certaines sont aujourd'hui fermées, d'autres ne fournissent plus que des produits de qualités si inégales que les constructeurs ont renoncé à les employer, bien que leurs noms continuent à figurer sur les séries de prix et les catalogues. Bien rares, en effet, sont aujourd'hui les marchés de travaux où l'on note le liais et le cliquart, si souvent cités avec éloges par les académiciens d'abord et par Viollet-le-Duc ensuite. Si les pierres de Saint-Leu et de Saint-Maximin ont toujours la même vogue, aucun architecte ne prescrit plus les pierres de Bagneux, de Châtillon, de Meudon ou de Saint-Denis.

Les équivalents se retrouvent dans les carrières de Lorraine, de Bourgogne, du Poitou, de l'Angoumois et de l'Oise, dans des conditions d'abondance et de facilité d'extraction, qui rendent toute concurrence difficile à des exploitations aussi appauvries que celles qui ont autrefois fourni à Paris les matériaux de ses édifices.

Si le procès-verbal ne porte pas les conclusions pra-

tiques que Colbert se croyait en droit d'attendre, on ne peut que louer la réserve des académiciens, à qui cette enquête avait tout au moins démontré la complexité d'une question que l'état de la science à leur époque n'aurait pas permis de résoudre, et qui reste aujourd'hui en suspens.

Viollet-le-Duc est le premier qui ait apporté quelque méthode dans l'étude des causes de conservation ou de destruction des pierres à bâtir. Il n'a pas eu de continuateurs, et c'est regrettable, car il y aurait là matière à une science nouvelle fort utile.

Si, après de telles autorités, il nous était permis de donner un avis, nous proposerions d'appuyer cette science sur les trois faits suivants universellement reconnus :

1° Toute pierre plongée dans l'eau dormante ou dans un milieu humide totalement à l'abri de l'air, dans la terre par exemple, se conserve indéfiniment. C'est le cas de la pierre en carrière.

2° Toute pierre conservée dans l'air sec ne subit qu'une altération insignifiante après de longs siècles.

3° L'altération de la pierre, en dehors d'actions chimiques ou mécaniques exceptionnelles, est toujours concomitante de la présence simultanée ou alternative de ces deux éléments, l'air et l'eau, dont le conflit, aggravé par les variations de température, donne lieu aux manifestations chimiques destructives.

Ces manifestations à échéance plus ou moins longue sont parfois difficiles à étudier, et les expériences séculaires relatées dans le procès-verbal donnent à ce document une valeur inestimable.

H. LAFFILLÉE.

II. — *Le texte.*

La visite des monuments et carrières a fait l'objet d'un rapport qui n'est guère, sauf un certain nombre de modifications, que la mise au net des procès-verbaux de l'Académie¹. Il était sans doute destiné à Colbert. Au moins en existe-t-il un très bel exemplaire, relié aux armes du Surintendant (Bibl. nat., Cabinet des Manuscrits; Cinq-Cents Colbert, n° 262); il comprend 57 feuilles d'une écriture fort régulière. Un autre exemplaire cartonné est en dépôt au secrétariat de l'Institut (archives de l'Académie des beaux-arts); il compte 142 pages d'une belle et large écriture du xvii^e siècle².

Le texte est le même dans les deux exemplaires. Mais il diffère sur certains points de celui des procès-verbaux : presque toujours par des additions.

Le marquis de Laborde se servit de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale³.

1. Je trouve dans les *Comptes des Bâtiments*, t. II, col. 106, cette indication qui semble bien se rapporter à cette mise au net, en même temps qu'aux visites spéciales faites par Félibien : « Au sieur Félibien, pour visite des carrières, maisons royales, frais d'écriture et dessins mis au net : 2,000 l., 1681. » On ne voit nulle part trace des dessins mentionnés ici.

2. Il n'y a lieu de parler que pour mémoire d'une copie très incomplète faite au xviii^e siècle (Bibl. nat., ms. fr., n° 13241).

3. Je rappelle que le texte de la visite des monuments a été publié pour la première fois par le marquis de Laborde sous ce titre : *Rapport de l'Académie royale d'architecture sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, demandé en l'année 1678 par Colbert, surintendant des Bâtiments* (*Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1852, t. X, p. 194 et suiv.), avec introduction et notes par le marquis de Laborde, Viollet-le-Duc, P. Michelot (voir aussi marquis de Laborde, *Mémoires et dissertations*, 1852). On peut consulter : Charles Sellier, *Rapport sur l'enquête ordonnée par Colbert en 1678, relativement à la provenance et à la qualité des pierres employées dans les constructions de Paris* (*Commission du Vieux-Paris*, 1898, p. 15-18).

Pour notre édition des *Procès-verbaux*, il était naturel et préférable de suivre le texte de l'Académie, qui est le compte-rendu direct et immédiat de la mission donnée par Colbert.

Mais il y avait quelque intérêt aussi à ne pas négliger les renseignements du rapport officiel. J'ai laissé de côté les différences qui ne sont que des variantes ou des détails absolument négligeables. Mais j'ai reproduit toutes les additions de quelque importance; elles fournissent çà et là des renseignements topographiques, ou bien encore des indications historiques, qui servent à montrer quel était à ce moment l'état des connaissances en ces matières.

On lira :

Page 169, ligne 10, après les mots « nous sommes transportez en l'Église de Saint Séverin » :

Près la rue Saint Jacques, comme estant l'une des quatre plus anciennes églises de Paris. Les trois autres estoient Saint Julien le Pauvre, Saint Estienne des Grecs et Saint Bacchus, que l'on ne connoist plus, et dont il faut que le titre ait changé. Cette église de Saint Severin estoit desjà considérable sous Robert, fils de Henry I^{er}, et il y avoit longtemps qu'elle avoit esté bastie dans le mesme lieu où Saint Severin, que l'on nommoit le Solitaire, demouroit, qui estoit du temps de Childibert. Comme ceste eglise a esté accreue et beaucoup augmentée en divers temps, il est malaisé de juger ce qui peut rester de sa première fondation. Ce que l'on a seulement remarqué, c'est que les pierres qui sont les premières employées et qui paroissent les plus vieilles sont pierres dures de Paris.

P. 170, l. 5, après les mots « aurions esté aux Jacobins de la rue Saint Jacques » :

L'église et le monastère ont esté bastis par saint Louis. Il y a bien apparence que l'église et le monastère ont esté accrus en différens temps, car le cloistre a esté rebasty de neuf des libéralités de Nicolas Hennequin, bourgeois de Paris, en 1556, et les escoles, qui est un beau bastiment de pierre dure et saint Leu, bien conservé, fut commencé par un religieux de la maison, abbé de saint Jean d'Amiens, qui mourut en 1550, et continuées par un autre abbé, mais demeurèrent imparfaits jusques en 1609, qu'on les fist couvrir, et l'on voit mesmes

qu'il y a des naissances d'arcs qui marquent qu'elles devoient estre voûtées. Or, il est vray que dans ces derniers bastimens d'escoles et dans les chapelles augmentées et jointes à l'église les pierres de Trossy sont fort bien conservées et plus entières que les anciennes pierres dures.

P. 170, l. 13, après les mots « comme il est aisé de juger par les anciens restes qu'on y voit » :

Et qui est tout de pierre dure et est assez bien conservé, eu esgard au temps qu'il a esté basty, qui est 300 ans avant les escoles.

P. 170, l. 15, après les mots « en plusieurs endroits » :

C'est à dire que les anciens bastimens sont tous de pierres dures des carrières du lieu, fort bien conservées. Ce qui est plus nouvellement basty de pierre de Trossy est aussy très entier; ce qui provient sans doute du soin qu'on a eu de n'employer que des pierres bien choisies.

P. 170, l. 17, en tête du § :

Pour le bastiment de Notre Dame des Champs, qui est fort ancien, on n'a pu bien voir que la face de devant (restaurée en 1608, etc.).

P. 171, l. 2, après les mots « aux injures des temps » :

S'il y a quelque chose de gasté, se sont quelques endroits ou l'herbe a creu et ou les joints se sont pourris, mais toutes les pierres sont très belles.

P. 171, l. 4, après les mots « vers 1336 » :

Et après son décès un cardinal de la mesme ville (Toulouse) la fit continuer jusques au portail, qui reste à achever.

P. 171, l. 7, après les mots « abbé de Saint Martin » :

C'est à dire vers le milieu du dernier siècle, parce qu'il y a une gallerie basse ornée de peintures à fresque de messire Nicolo, qui travailloit en ce temps là sous la conduite de l'abbé de Saint Martin. (Le membre de phrase « et apparemment sur ses dessins » manque dans la mise au net.)

P. 171, l. 14 :

Et il paroist en ce bastiment la différence qu'il y a entre les pierres de Saint Leu et celles de Trossy, qui sont beaucoup meilleures.

P. 177, l. 15, en tête :

Derrière l'église de Notre Dame, dans le lieu où l'on tient le chapitre, il y a un cloistre fort ancien, dont les colonnes qui reposent autour sont de cliquart dur comme le n° 12.

P. 177, l. 27, après les mots *église de Notre Dame*, la fin du paragraphe est supprimée.

P. 181, dernière ligne, après « depuis peu d'années » :

L'on tient que ce fut un prieur de la maison, nommé Hugues, qui, depuis que les religieux de Cluny s'y furent établis, fit entourer ce monastère de haultes murailles garnies des tournelles qu'on y voit.

P. 182, l. 10, après les mots *Saint Nicolas des Champs* :

Fut bastie par le roi Robert, mais elle a esté de beaucoup accreue et élargie en 1576.

P. 182, l. 15, après les mots « fort bien conservé » :

Du costé de la rivière, vers l'Hostel Dieu, qui est l'endroit d'où on le voit le mieux.

P. 184, l. 18, après les mots « la fasse de la porte » :

La fasse d'une porte de la ville, qui est murée (et qu'on appelle papale).

P. 186, l. 14, après les mots « carrières des hault bans et de cliquarts » :

L'on descend dans ces carrières par une ouverture en forme de puits, et dans celles où il se rencontre toutes sortes de pierres, elles y sont disposées en sorte que la première qu'on trouve en perçant la carrière est le libage, ensuite le souchet, après le bon banc, au dessous le haut banc, le cliquart et au dessous le liais. Les pierres qu'on nomme libage n'ont qu'un pied ou dix pouces; le souchet a plus de hauteur que le libage; il est tendre et sujet à la gelée, c'est pour cela qu'on le nomme pierre gelisse; il ne s'en trouve pas dans toutes les carrières.

Pour le bon banc, il ne se rencontre pas aussy dans toutes les carrières; il y en a de fort bon derrière les Chartreux, et dans leur clos il y a du bon banc tendre et du bon banc dur.

Lorsqu'il n'y a pas de bon banc dans la carrière, le souchet touche le hault ban.

Le hault ban est de plus hault appareil et plus solide que le bas banc; il est meilleur pour porter de grands fardeaux et ne casse pas comme les autres pierres; il est aussy plus dur et plus coquilleux dans le lit de dessus.

Le cliquart est plus dur, a le grain plus fin que le meilleur bon ban; il est aussy ferme que le hault ban, mais plus dangereux à éclater.

Le liais est une pierre très dure et qui a le grain plus fin et

plus beau que toutes les autres, mais aussy plus fière et plus aisée à éclater.

P. 187, l. 24, après les mots « de 22 pouces d'appareil » :

Il est à remarquer que la bonté de toutes ces pierres peut venir de ce que les terres de ces quartiers là ne sont pas grasses, mais un peu sablonneuses et sèches. Il faut aussy observer que les liais qui sont les plus bas en terre sont quasi dans l'eau, ce qui peut bien contribuer à leur endurcissement.

P. 188, l. 10, après les mots « belle et bien conservés » :

La cheminée est au milieu élevée sur quatre gros pilliers qui aident à porter quatre voutes qui reposent tout autour.

P. 188, l. 11, après les mots « qu'habitoit saint Louis » :

Où il y a quelques restes de peinture.

P. 188, l. 24, après les mots « qui soit mieux conservé » :

Car quoique ces pierres soient de petit appareil, elles sont si bien jointes et si égales qu'elles ne semblent qu'une seule pierre. On doute si ceux qui bastissoient dans ces temps là se servoient ainsy de pierre de petit appareil pour les avoir meilleures et plus saines, ou bien si ce n'estoit point pour la facilité de les eslever, n'ayant peut estre pas un si grand usage des machines qu'on a presentement. Car tous les vieux bastimens sont de petit appareil, principalement au dessus des basses assises.

P. 194, l. 22, après les mots « de petit appareil » :

En 1254, Henry III^e, roy d'Angleterre, venant à Paris, logea au Temple, où il y avoit plusieurs bastimens.

P. 194, l. 25, après les mots « fort bien conservée » :

Elle fut achevée de bastir dès l'an 1306.

P. 203, l. 28, au lieu du lapsus des procès-verbaux, « dont il bâtit Pontoise » :

Tout près de Pontoise.

P. 233, l. 24, après les mots « couverts d'arbrisseaux » :

La terre est seiche et jaunastre, meslée de craye. A 60 pas de là est une autre carrière appartenant à Toussaint Petit.

III. — *Sur les carrières et le commerce des pierres.*

J'ai pensé qu'on lirait, au moins avec quelque curiosité, les renseignements suivans qui résument, ras-

semblent ou complètent ceux que fournit le procès-verbal de l'Académie. Je les donne à l'état d'extraits d'après Félibien¹ :

Il y a trois sortes de carrières autour de Paris ; sçavoir : celles de cliquant, de bonbanc et de liais².

La pierre de liais est la meilleure et la plus dure de toutes ; elle résiste aux injures du temps et est plus propre à employer au dehors, comme fait aussi le cliquant, pourvu qu'il soit chargé ou à couvert, car autrement il se délite.

¹ Ces bonnes carrières de pierres de taille sont depuis le derrière des Chartreux³ jusques à Vaugirard. Le liais des Chartreux se tire par un trou de six pieds de diamètre et de quatorze toises de profondeur. Le ciel de la carrière a six pieds de haut. Il n'y a que ce seul banc de liais qui sert pour les ouvrages qu'on fait aujourd'hui au Louvre.

Outre ces carrières (des Chartreux et de Vaugirard), qui fournissent une grande partie de la pierre qu'on employe à Paris, il y a celles d'Arcueil, d'Ivry, de la Vallée de Fécan, de Saint-Maur, de Passy, de Charenton, de Saint-Cloud, de Montesson, de Saint-Leu de Seran (Saint-Leu d'Esseret), de Trossy, de Saint-Maximin, du Camp de César et de Senlis.

[La pierre] de Senlis, dont l'on se sert au Louvre, vient d'une carrière assez extraordinaire, qui est à 500 toises de la ville. Il n'y a qu'un seul banc, qui porte seize à dix-huit pouces de haut. La carrière est fort profonde et n'a de hauteur depuis l'aire jusques au haut (ce qu'on appelle d'ordinaire le ciel de la carrière) que deux pieds six pouces ; ainsy, il est très difficile d'y entrer à cause du peu de hauteur.

De la pierre de Saint-Cloud⁴, il s'en tire des quartiers d'une grandeur extraordinaire ; l'on en employe au Louvre qui pèse plus de vingt milliers. On les prend à une carrière nommée

1. Félibien, *Des principes de l'architecture*, etc., éd. 1690 (voir plus haut, p. 85). On peut ajouter d'Aviler, *Cours d'architecture et Dictionnaire*, p. 770-778 ; Abr. Du Pradel, *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692* (réimprimé par Éd. Fournier, 1878, t. II, p. 106 et suiv.).

2. Félibien, p. 66 et suiv.

3. On en fait des bases, des chapiteaux et des corniches dans les plus propres ouvrages et on y taille de la sculpture. D'Aviler, *Cours d'architecture*, p. 203.

4. On en fait des colonnes d'une seule pièce et qui résistent au fardeau et à la gelée (*Le livre commode*, t. II, p. 115).

la *carrière du grez*, qui est à gauche en sortant de Saint Cloud pour aller à Versailles.

Les deux grandes pierres dont l'on couvrit l'année dernière le fronton du Louvre ont été tirées au dessous de Meudon, et dans la carrière elles ne faisaient qu'une seule pierre que l'on a coupée en deux, lesquelles ont chacune cinquante-deux pieds de long, sur huit pieds de large, et dix-huit pouces d'épaisseur mise en œuvre. Ces pierres sont très dures et approchent de la nature du liais.

La pierre de taille ordinaire se vend à Paris à la voye. A chaque voye il y a cinq carreaux, c'est-à-dire quinze pieds de pierre ou environ. Elle s'achette aussi au pied, selon l'appareil et que les quartiers sont de grand ou petit appareil.

On appelle pierre de libage, lorsqu'il y en a six ou sept à la voye. Quartier de voye, c'est une ou deux pierres.

La pierre de Saint-Leu et de Vergelé se vend au tonneau, qui contient 14 pieds de pierre cube.

Le tonneau de pierre de Saint-Leu, contenant 14 pieds cubes, coûte rendu, depuis 5 jusqu'à 5 livres 10 sols, à proportion de l'éloignement et, sur le port, 4 livres 10 sols, avec cette différence que, quand les morceaux ont plus de 28 pieds cubes, le prix est augmenté selon le plus ou moins¹. Le bel appareil de pierre de liais coûte, le pied en superficie, rendu, depuis 20 jusqu'à 25 sols, et celui de la même pierre, de 13 à 14 pouces de haut, 40 à 50 sols. Le pied cube de pierre d'Arcueil d'échantillon, 10 sols. Le pied carré de pierre de Saint-Cloud, pris en toute sa hauteur et rendu, 28 sols.

La meilleure de toutes celles que l'on tire aux carrières du faubourg Saint Jacques, d'Arcueil et de Bagneux, coûte, rendue à l'atelier, 10 et 12 sols le pied cube, suivant la grandeur des morceaux dont il n'y en a au plus que deux à la voye, ou sinon le prix diminue.

Le liais doux de bas appareil vaut 20 à 25 sols le pied carré, pris sur son lit. Le haut appareil (12 à 13 pouces) vaut 40 à 50 sols le pied carré, rendu à l'atelier.

1. *Le livre commode*, t. II, p. 106.

NOTE SUR LES CHERCHES.

A propos des recherches, dont on trouvera au lexique qui suit les définitions — insuffisantes — données par Félibien et d'Aviler, M. Laffillée me communique cette note qui pose les termes du problème :

Si l'on voulait relever un arc de cercle sans faire usage du compas, on y parviendrait en choisissant sur cette courbe un certain nombre de points, dont on déterminerait la position en abaissant des perpendiculaires de chacun de ces points sur le rayon. On mesurerait alors la hauteur de ces perpendiculaires et la distance de leur pied à l'extrémité du rayon. C'est cette dernière distance qu'on appelle, en terme de trigonométrie, le *sinus verse*.

Ce procédé est surtout applicable à une courbe quelconque, mais ce n'est que par analogie que le mot *sinus verse* peut être employé. Cette expression n'a plus dans ce cas la valeur qui lui est attribuée en mathématiques.

La description donnée de la machine inventée par Perrault est trop incomplète pour en donner une idée. Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que l'on peut en effet tracer une variété de courbe appelée cycloïde, au moyen d'un appareil comportant *une roue que l'on fait mouvoir*. Un point quelconque de la circonférence de cette roue décrit dans l'espace une cycloïde, dont l'aspect est celui d'un arc surbaissé. Si le point est pris à l'intérieur du cercle générateur, par exemple sur une seconde roue de plus petit diamètre, de même axe, et se mouvant en même temps, la courbe varie de forme et s'appelle *cycloïde allongée*. (Ce paraît être le cas de la « machine » proposée par Claude Perrault. Voir ci-dessus, p. 259.)

Galilée, dans une lettre adressée à Toricelli en 1639, dit qu'il avait songé à donner aux arches des ponts la figure de cette courbe qu'on appelait alors trochoïde.

H. LAFFILLÉE.

LEXIQUE

DE QUELQUES TERMES TECHNIQUES

FIGURANT DANS LES PROCÈS-VERBAUX¹.

Je n'introduis dans ce lexique que les termes qui ne m'ont pas paru être d'un usage courant, et dont la connaissance est plutôt réservée aux hommes du métier. J'en ai pris la définition dans les deux ouvrages suivants :

1^o *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent, avec un dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts*, 1676 (par André Félibien). Seconde édition, 1690.

2^o *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole...*, avec une ample explication par ordre alphabétique de tous les termes, par le sr A.-C. Daviler, architecte, 1691. Seconde édition publiée par Le Blond, 1710².

Pour le premier, les procès-verbaux nous apprennent qu'avant de le faire paraître, l'auteur en donna lecture à l'Académie et reçut ses observations. Il le dit lui-même dans sa Préface : « Mais afin de rectifier encore plus toutes les choses qui sont contenues dans ce traité, je n'ay pas voulu les publier, sans les avoir auparavant communiquées dans l'assemblée des architectes du Roy, qui sont toutes personnes sçavantes dans les sciences et dans les arts, que Sa Majesté a choisies³. »

1. On trouvera à la p. 345 l'indication des principales moulures mentionnées dans les Procès-verbaux.

2. La distribution des deux ouvrages est la même : une première partie contenant l'exposition dogmatique; la seconde composée du dictionnaire alphabétique.

3. Préface [p. 10] et *Procès-verbaux*, années 1674 et 1675.

Le succès de ces deux ouvrages, constaté par deux éditions à des dates assez rapprochées pour le temps; l'intervention de l'Académie (ou au moins de quelques-uns de ses membres) dans le premier; leur contemporanéité avec les passages qu'il y avait à éclaircir les rendent très précieux pour l'explication des termes du métier, d'autant que leurs auteurs disent qu'ils se sont informés souvent auprès des ouvriers.

Je me suis servi (sauf deux ou trois exceptions) des éditions de 1676 et 1691, et j'ai pris quelques définitions dans des dictionnaires modernes. On constatera que la terminologie pratique n'a pour ainsi dire pas varié.

ABOUT¹. C'est dans l'assemblage de la charpenterie la partie du bout d'une pièce de bois, depuis une entaille ou une mortaise. A.

ABREUVOIR. — Voir Démaigrissement.

ALÈGE. C'est dans les croisées ce qui est entre les piédroits jusqu'à l'appuy, et qui est de moindre épaisseur que le reste du mur. F.

ALETTE. Sont les costez d'un trumeau qui est entre deux arcades, quand il y a dans le milieu du mesme trumeau une colonne ou un pilastre; c'est à dire qu'on appelle Alette ce qui reste et qui paroît du trumeau entre le vuide de l'arc et la colonne ou pilastre. Ces alettes s'appellent ordinairement jambages, piédroits ou arrière corps. F.

AMOISES. — Voir Moises.

APPAREIL. C'est aussi la hauteur que porte une pierre nette et taillée. C'est pourquoi on dit que le liais est une pierre de bas appareil, et la pierre de Saint Cloud de haut appareil. A.

ARAZER OU **ARRAZER**. C'est mettre les pierres d'une muraille d'une égale hauteur; ainsi, quand il y a un mur qui a six pieds de haut en un endroit et quatre pieds en un autre, on dit qu'il faut arrazer tout le mur, c'est à dire mettre les pierres à niveau et d'égale hauteur. F.

1. La lettre A désigne l'ouvrage de d'Aviler, la lettre F celui de Félibien.

ARRACHEMENT. On nomme aussi arrachement les premières retombées d'une voûte enclavées dans le mur. A.

AUBIER. C'est dans le bois nu tendre de couleur blanche, près de l'écorce, sujet à se corrompre et à être piqué de vers. A.

BORNAYER OU BORNOYER. C'est connoître à l'œil si une chose est droite : un tailleur de pierre bornoye un parement de pierre, pour voir s'il est bien droit et bien dégauchy. F.

BOUGE. Terme de charpenterie qui signifie une pièce de bois qui a du bombement et qui courbe en quelque endroit. A.

BOUSIN. C'est le dessus des pierres qui sortent de la terre. Il... ne vaut rien qu'à abattre. A.

BOUTISSE. Pierre mise en boutisse, c'est à dire quand la plus grande longueur de la pierre traverse le mur. F.

BRIN (solive de), celle qui est de toute la grosseur d'un arbre équarri. A.

BRUNEAU. — Voir Sauterelle.

CARREAUX DE PIERRE. On appelle carreaux de pierre lorsqu'il n'y en a que deux ou trois à la voye; quand il y en a davantage, on dit libes ou libage, et quand il n'y en a qu'un, on dit un quartier de pierre. F.

CHAMP. Mettre (ou poser) de champ des solives, c'est la poser sur la partie la moins large. C'est à dire que si elles ont six pouces d'un sens et quatre de l'autre et qu'on les mette sur la partie de quatre elles sont posées de champ... F.

CHAUX SANS EAU. Chaux éteinte, celle qui est conservée dans une fosse après avoir été détrempée. A.

CHEMINS [DROITS]. Vitruve nomme *viarum directiones* les canaux qui sont dans le plafond des corniches doriques. F.

CHERCHES OU SERCHES. C'est tout arc qui ne se peut décrire d'un seul trait de compas, mais par des points recherchez. F. — **CHERCHE** OU **CERCHE**, de l'italien *cerchio*, un cercle; c'est le trait d'un arc surbaissé ou rampant ou de quelque autre figure tracée par des points cherchez. On donne aussi ce nom à la planche chantournée avec laquelle on la trace. A.

TRACER EN CHERCHE, c'est décrire par plusieurs points trouvez géométriquement une ligne courbe irrégulière, comme une ellipse, une parabole, une hyperbole et tout autre arc d'une section conique et, d'après cette *cherche* levée sur l'épure, *tracer* sur la pierre; ce qui se fait aussi à la main, pour donner de la

grâce aux arcs rampants de diverses espèces. A. (Voir ci-dessus la note de M. Laffillée.)

COMBLE COUPÉ ou **BRISÉ**, celui qui est composé du vrai comble, qui est roide, et du faux-comble, qui est couché et qui en fait la partie supérieure. On l'appelle aussi comble à la Mansarde, parce qu'on en attribue l'invention à François Mansard, célèbre architecte. A.

CONTREMUR. C'est la plus-épaisseur d'un mur mitoyen, à proportion de ce qu'on y adosse... Le contremur entre un puits et une fosse d'aisance doit avoir 4 pieds d'épaisseur. A.

CORROYER, **CORROY**. C'est de la terre glaise bien paitrie, dont on fait le fonds d'un réservoir pour retenir l'eau. A.

COUETTE, **GRENOUILLE**, **CRAPAUDINE**. C'est un morceau de fer ou de cuivre creusé en rond, et dans lequel tourne le pivot ou le gond d'une porte ou d'autre chose. F.

COYAUX. Ce sont des pièces de bois ou petits bouts de chevrons, qui soutiennent et conduisent la couverture d'une maison jusqu'au bord de l'entablement, pour luy donner la pente nécessaire à la cheute des eaux. F.

CROUPE, c'est un des bouts de la couverture d'un bastiment qui n'est pas fait en pignon, mais coupé obliquement en pavillon. F.

DÉLIT. Mettre en délit une pierre, c'est la poser sur le côté et hors de son lit de carrière, c'est à dire *dé-lit en parement*, ce qui est une male-façon. A.

DÉMAIGRISSEMENTS, **ABREUVOIRS**, **POSEMENTS DE CALES**... Démaigrir, c'est creuser une pierre à sa face de jointure pour la fichier avec l'autre ou y couler du mortier. Le démaigrissement et l'abreuvoir sont les deux termes de la même opération. Poser une cale, c'est insérer entre deux pierres un morceau de bois mince pour remplir exactement le vide. F. et A.

EBOUSINER. — Voir Bousin.

ECHIFFRE ou **parpain d'échiffre**. Mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier et sur lequel on pose la rampe de pierre, de bois ou de fer. Il est ainsi nommé parce que, pour poser les marches, on les chiffre le long de ce mur. A.

EMPATEMENT. C'est une plus-épaisseur de maçonnerie qu'on

laisse devant et derrière, dans le fondement d'un mur de face ou de refend. A.

ENTREVOUS. C'est l'espace qu'il y a d'une solive à une autre. F.

ESTRÉSILLONS. Estrésillons sont des morceaux de bois que l'on met entre les solives au lieu de tampons pour faire tenir le mortier ou le plâtre que l'on met dans les entrevous.

ESTRESILLONS sont aussi des morceaux de bois que l'on met pour contrebuter les ais ou dosses qui servent à archebuter les terres lorsque l'on fait des fondemens ou des voûtes. F.

ETRIER. Espèce de lien de fer coudé quarrément en deux endroits, qu'on boulonne à travers un poinçon pour attacher un tirant et dont on arme aussi une poutre éclater pour la retenir. A.

EVIER. C'est aussi un canal de pierre qui sert d'égoût dans une cour ou une allée de maison. A.

FAIX. Tassement qui se produit peu à peu dans une maison qu'on vient de construire. Cette maison a pris son faix. Darmsteter, *Dict. de la langue française*.

FAUSSE ÉQUIERRE. — Voir Sauterelle.

FOUDRE. Ornement de sculpture en manière de flamme tortillée avec des dards... A.

FRAISES OU FRAISEMENTS. Sont encore des pieux que l'on met à l'entour des piles des ponts pour les contregarder. A. (édit. de 1710).

FRONTON EN ROULEAUX. Fronton par enroulemens, celui qui est formé de deux enroulemens en manière de consoles qui se joignent, ou qui, étant brisé, a des corniches rampantes contournées en enroulemens, ou enfin qui, étant circulaire, termine en bas par deux enroulemens. A.

FRUIT (donner du) à un mur, c'est le diminuer de bas en haut de façon qu'il forme, — très légèrement, — talus. Donner du contrefruit, c'est l'augmenter de bas en haut de façon qu'il surplombe très légèrement aussi. A. (édit. de 1710).

GRON D'UNE MARCHE. C'est la largeur de la marche et le lieu où l'on pose le pied. F.

GOUSSET. Pièce de bois posée diagonalement dans une enrayeure, pour assembler les coyers avec les tirans et plate-formes et pour lier dans une ferme une force avec un entrait. A.

GRILLÈ. On entend par là une plate forme à claire voie compo-

sée de poutres entre croisées se reliant aux pilotis ou pouvant être établie indépendamment des pilotis, quand ceux ci ne peuvent atteindre le bon sol. LAFFILÉE.

JAMBES SOUS POUTRE. Les autres pièces qui servent dans les logis et que l'on employe pour les couvertures sont...

Les Forces qui se mettent sur les tirans pour porter et tenir de jambes à l'entrait; ce qui fait qu'on les nomme jambes de forces... F. *Principes de l'architecture*, p. 121.

JOINT DE TÊTE OU DE FACE. Ceux qui sont en coupe ou en rayons au parement et separent les voussoirs et claveaux. A.

LAMBOURDE (pierre de). Espèce de pierre tendre comme le Saint Leu, elle se tire derrière les Chartreux. F. (édit. de 1690).

LAYES. Les tailleurs de pierre ont des marteaux bretez qu'ils nomment layes. Ils appellent aussi des layes les rayes ou bretures qui paroissent sur les pierres taillées avec ces sortes d'outils. F.

« LIBAGE. Gros moilon ou quartier de pierre mal fait et rustique ». Le mettre en bastisse, c'est mettre « sa plus grande longueur dans l'épaisseur du mur ». A.

LIT (mettre de). Lit se dit de la situation naturelle d'une pierre dans la carrière. A.

METTRE DE LIT EN PAREMENT. — Voir Délit.

MANSARDE. — Voir Comble.

MASSE. Masse de carrière se dit d'un tas de plusieurs lits de pierre les uns sur les autres. A.

MENTON (Mentonnet). Tenon à la tête d'un pilot pour y fixer les madriers. Darmsteter, *Dict. de la langue française*.

MOÏSE. Pièces de bois en manière de plateformes avec entailles, lesquelles, jointes ensemble par leur épaisseur avec des boulons, servent à entretenir les autres pièces d'un assemblage de charpentes. A.

MOULINER. Pierre Moulinée, celle qui est graveleuse et s'égraine à la lune ou à l'humidité, comme la même lam bourde. A, éd. de 1710.

MOUTON (à refus de). Terrain à vif et à refus de mouton, c'est-à-dire jusqu'au moment où le pilotis ayant rencontré le sol ferme n'enfonce plus sous les coups du mouton. Cf. A. REFUS.

MOYE. C'est dans une pierre dure ou tendre qui suit son lit

de carrière, qui la fait déliter et qui se connoît quand la pierre, aïant esté quelque temps hors de la carrière, elle n'a pu résister aux injures de l'air. A.

NAVÉE. Ce mot se dit de la charge d'un bateau de pierre de Saint Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux selon la crue ou décrue de la rivière. A.

PANNEAU. C'est l'une des faces d'une pierre taillée. A.

PAREMENT D'UNE PIERRE. C'est le costé qui doit paraître en dehors du mur. F.

PARPAIN. On dit qu'un mur fait parpain lorsque les pierres dont il est construit le traversent et en font les deux paremens. A.

PIED-DE-BICHE. — Voir Queue d'aironde.

POITRAIL OU SABLIERE. C'est dans l'architecture ce que l'on appelle architrave, c'est à dire une grosse pièce de bois portée sur des colonnes, des pilastres ou de gros murs. F.

QUARTIER. Quartier de voye. On appelle ainsi les grosses pierres dont une ou deux font la charge d'une charette attelée de quatre chevaux. A.

QUEUE D'ARONDE, d'aronde ou d'irondelle. C'est une manière de tailler le bois ou de limer le fer en l'élargissant par le bout, pour l'emboîter, joindre ou appliquer en œuvre et faire des assemblages. F.

RECOUPES. On appelle ainsi ce qu'on abat des pierres qu'on taille pour les équarrir. Quelquefois on mêle du poussier ou poudre de recoupes avec de la chaux et du sable, pour faire du mortier de la couleur de la pierre, et le plus gros des recoupes, particulièrement des pierres les plus dures, sert à affermir le sol des caves et à faire des aires dans les allées des jardins. A.

REFUITE. C'est le trop de profondeur d'une mortaise, d'un trou de boudin, etc. On dit aussi qu'un trou a de la refuite quand il est plus profond qu'il ne faut pour encastrier une pièce de bois ou de fer qui sert de linteau entre les deux tableaux d'une porte. A.

RENFORMIS. C'est la réparation d'un vieux mur, à proportion de ce qui est dégradé. Les plus forts renformés sont estimez pour un tiers de mur. A.

SAUTERELLE (la) ou Bruneau est une équerre articulée composée de deux règles assemblées comme les branches d'un

compas et permettant de relever les angles les plus variés. Le même but peut être atteint au moyen d'une bande d'un métal malléable, tel que le plomb. LAFFILÉE.

SEMELLE. Espèce de tirant fait d'une plateforme, où sont assemblés les pieds de la ferme d'un comble, pour en empêcher l'écartement. A.

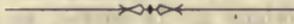
SOUCHET (pierre de). On nomme ainsi en quelques endroits la pierre du banc le plus bas, qui, n'étant pas formée, non plus que le bousin, n'a aucune valeur. A.

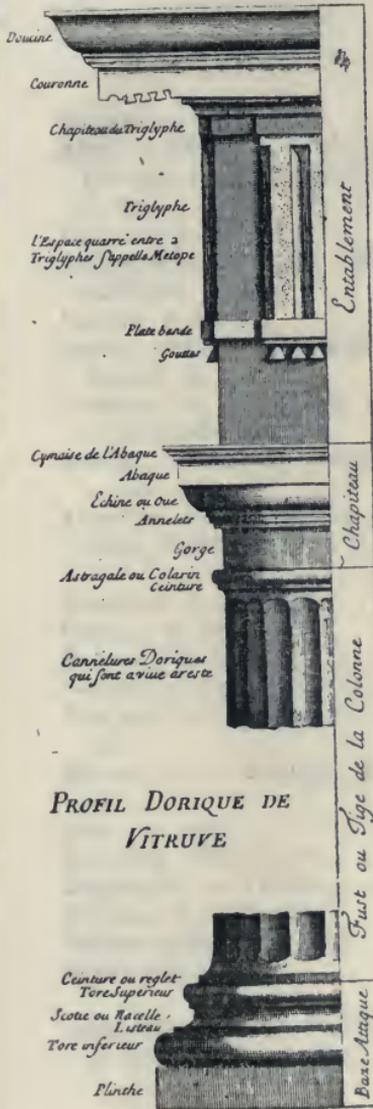
TALUS ou TALUT. C'est l'inclinaison sensible du dehors d'un mur de terrasse, causée par la diminution de son épaisseur en haut pour pousser contre les terres. A.

TALUTÉ. Les ouvriers appellent talus quand une muraille diminue de son épaisseur à mesure qu'elle s'élève. F. On dit aussi taluter pour donner du talut. A.

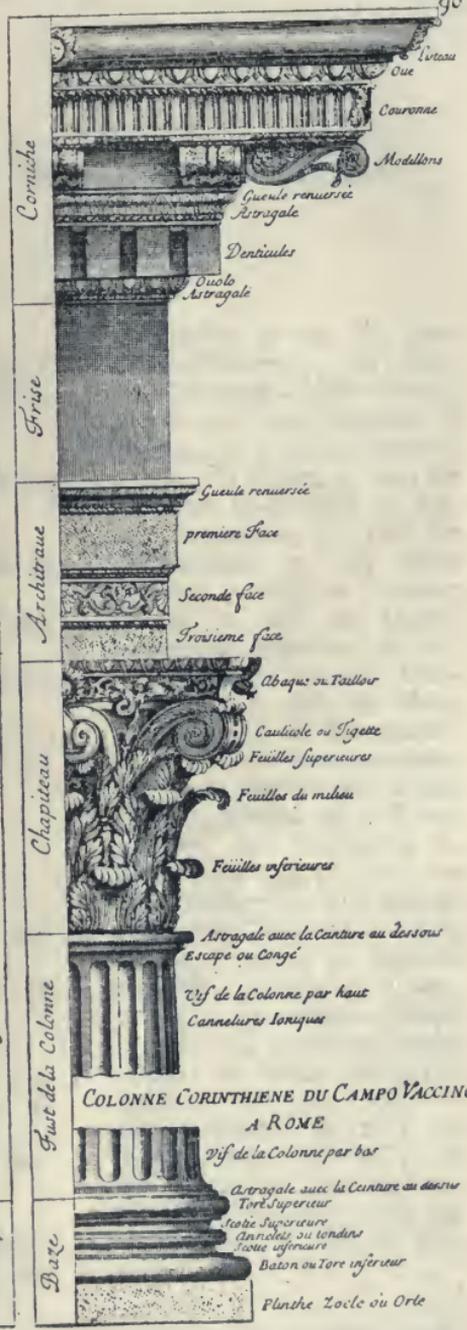
TONNEAU. On vend la pierre de Saint Leu et de Vergelé au tonneau, comme la pierre de taille ordinaire se vend à la voye et autrefois au chariot. F. (Le tonneau contient 14 pieds de pierre cube.)

TRUMEAU ou TRÉMEAU. C'est une partie de mur de face entre deux croisées, et qui porte de fonds les sommiers des platebandes. A.





PROFIL DORIQUE DE VITRUYE



MOULURES DU DORIQUE ET DU CORINTHIEN.

TABLE DES NOMS DE LIEUX¹

- AMPRINVILLE, p. 243.
ANET. — Château, p. 154, n. 2, 237-240; église de Saint-Lin, p. 240.
APENNIN, p. 84.
ARGENTEUIL, p. 188; abbaye et église, p. 189.
ARTOIS, p. 82.
ASSISE (Seisy). — Temple de Jupiter, p. 72.
ATHÈNES. — Temple de Jupiter Olympien, p. 86.
AUTUN. — Portes romaines, p. 102.
AVIGNON. — Célestins, p. 167; chap. Saint-Benazet, p. 167.
- BAGNEUX, p. 247, 248.
BAILLY, p. 261.
BASSANO, p. 52.
BAYEUX. — Cathédrale, p. 111.
BERCHÈRE-L'EVÊQUE, p. 241, 243.
BESANÇON. — Hôpital, p. 18, 20.
BLOIS, p. 298.
BONPORT (abbaye de), p. 224.
BORDEAUX. — Tutelles, p. 26.
BOUILLE (La), p. 232.
BOURG-LA-REINE, p. 247, 249.
BRETAGNE, p. 81.
- CARRIÈRES : d'Amprinville, p. 243; de Bagneux, p. 247; de Bailly, p. 260; de Berchère-l'Evêque, p. 241, 243; de Carrières - Saint - Denis, p. 188, 214; des Célestins de Mantes, p. 216; de Chaillot, p. 246; du Chou, p. 204; de La Croix-la-Cloque, p. 210; de Dieppedale, p. 232; de L'Ermitage, p. 204 (près Vernon, p. 218); de Fécamp (Paris), p. 206; du Goret, p. 207; de Houilles, p. 213; de Lauge, p. 202; de Louviers, p. 234-236; de Meulan, p. 215; de Montesson, p. 212; du Montparnasse, p. 186; de Montrouge, p. 247-248; du Moulin de la Tour, p. 187; des Pénitents de Sainte-Barbe, p. 231; de Port-Villiers, p. 216, 218; de La Porte-Chapelet, p. 203; de La Poterie, p. 247; de Prville, p. 243; de Rosay, p. 243; de Saint-Cloud, p. 208, 246; de Saint-Denis, p. 214; de Saint-Leu (d'Esserent), p. 195, 200; de Sainte-Barbe, p. 231; de Tessaucourt, p. 215; de Trossy, p. 199, 200; du Val-des-Leus, p. 227, 233; de Valhermeil, p. 203; de Ver, p. 243.

1. Je ne renvoie qu'exceptionnellement aux notes, puisqu'elles ne contiennent presque toujours que des renseignements sur le nom déjà mentionné dans la page.

- CARRIÈRES-SAINT-DENIS, p. 188.
 CÉLESTINS DE MANTES, p. 216.
 CHAILLOT, p. 246.
 CHAMBORD, escalier, p. 47.
 CHANTILLY, p. 11, 262.
 CHARENTON, pont, p. 207, 209.
 CHARTRES, p. 109, 110, 240. Cathédrale, p. 240, 241, 244.
 — *Églises et couvents* : des Carmélites, p. 244; des Jacobins, p. 244; de Saint-André, p. 243; — de Saint-Père-en-Vallée, p. 242.
 CHARTREUSE DE GAILLON, p. 223.
 CHATOU, p. 188, 212.
 CHOU (LE), p. 204.
 CISMONA, p. 52.
 CROIX-LA-CLOQUE (LA), p. 210.
 CROIX - SAINT - LEUFROY (LA), p. 236, 238.
- DIEPPEDALE, p. 232.
 DREUX, p. 240.
- ÉCOUEN (château d'), p. 11, 195-198, 252 et suiv.
 ERMITAGE (L'), p. 204, 218.
 ESPAGNE, p. 125.
- FLORENCE, chap. des Médicis, p. 135, n. 2; ponts, p. 268.
 FOLIGNO, p. 290.
 FRANCE, p. 125.
- GAILLON (château de), p. 221-223, 227.
 GORET (LE), p. 207.
- HOLLANDE, p. 84, 271.
 HOUILLES, p. 213.
- ITALIE, p. 124.
 IVANGOROD, p. 52.
- LIVONIE, p. 84.
 LOUVIERS. — Carrières, p. 234-236; église Notre - Dame, p. 236.
- MADRID (château de), p. 245.
 MANTES, p. 215, 216.
 MARCOUSSIS. — Église et château, p. 245.
 MAUBUISSON (abbaye de), p. 204.
 MEUDON (château de), p. 207, 208; grotte, p. 208.
 MEULAN, p. 215.
 MONTESSON, p. 212.
 MONTROUGE, p. 186, 247, 248.
- NAPLES, p. 264; temple de Castor et Pollux, p. 72, n. 1.
 NARVA, p. 52.
 NÎMES. — Maison carrée, p. 73; temple de Diane, p. 73, 74.
 NOMENTUM (Mentana), p. 49.
 NORMANDIE, p. 81.
 NORVÈGE, p. 84.
- OLÉRON (île d'), p. 82.
 OSTIE (route d'), p. 271 et n. 2.
- PADOUE, p. 309.
 PARIS. — Arc de triomphe du faubourg Saint - Antoine, p. 73, 75, 248, 254; carrières de Fécamp, p. 206; cimetière des Innocents, p. 193.
 — *Collèges* : de Picardie, p. 182; des Quatre-Nations, p. 15, n. 1, 44 (autel, p. 113; sépulture de Mazarin, p. 104, 105, 112).
 — *Églises et couvents* : des Bernardins, p. 170; des Carmélites, p. 170; des Carmes déchaussés, p. 164, 165, 265; des Célestins, p. 185; des Chartreux, p. 170; des Cordelières Saint-Marcel, p. 187; des Feuillants de la rue Saint-Honoré, p. 143, 146, 147, 151; de l'Institution (Pères de l'Oratoire), p. 186, 187; des Jacobins de la rue Saint-Jacques, p. 170; des Jésuites (Saint-Paul-Saint-Louis), p. 194; de Notre-

Dame, p. 177, 179 (archevêché, p. 179; cloître, p. 176, 178); de Notre-Dame-la-Petite, p. 180; de Saint-Denis-du-Pas, p. 177; de Saint-Etienne-des-Grès, p. 184; de Saint-Etienne-du-Mont, p. 184; de Saint-Germain-des-Prés, p. 192 (tombeau de Frédégonde, p. 192); de Saint-Gervais, p. 13, 15, n. 1, 194; de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, p. 147; de Saint-Jacques-la-Boucherie, p. 194; de Saint-Jean-en-Grève, p. 115; de Saint-Jean-le-Rond, p. 179; de Saint-Julien-le-Pauvre, p. 182; de Saint-Martin-des-Champs, p. 181, 182 (chapelle Saint-Michel, p. 182); de Saint-Nicolas-des-Champs, p. 181, 182; de Saint-Séverin, p. 169; de Saint-Sulpice, p. 70, 161 (ancienne église, p. 192); de Saint-Victor, p. 185; de Sainte-Catherine, p. 193; de Sainte-Geneviève, p. 183, 184; de Sainte-Geneviève-des-Ardents, p. 180; de Sainte-Opportune, p. 193; de la Sorbonne, p. 319.

— Fontaine des Innocents, p. 172; Grand-Jeusneur, p. 177; Hôtel de Cluny, p. 178; Hôtel-de-Ville, p. 193; Hôtel-Dieu, p. 177, 180.

— Louvre, p. 78, 136 et n. 2, 137 et n. 1, 174, 208, 252, 253, 254, 260, 273 n. 2; Louvre (Vieux), p. 173, 183; Luxembourg, p. 13, 207.

— Maisons : du Cloître-Notre-Dame, p. 176; de Le Paultre, p. 167; de la rue Sainte-Anne, p. 253, 254, 255; de M. de Vaurouy, p. 171; de la rue Vivienne, p. 130.

— Mont Parnasse, p. 186; Moulin de la Tour, p. 187; Palais Brion, p. 2, n. 1; Palais-Royal, p. 2; Palis-sière (La), p. 186; Petit-Bourbon, p. 174; Petit-Châtelet, p. 182; Picpus, p. 206; Porte Saint-Denis, p. 103; Reuilly, p. 206.

— Rues : Neuve-Saint-Augustin, p. 130; Vivienne, p. 130.

— Temple (et église), p. 194; Thermes, p. 178, 179; Tuileries, p. 183. — Usages de Paris, p. 22.

PECQ (Le), p. 212.

PICARDIE, p. 82.

POISSY, p. 215.

POISUOLO, p. 318.

POLA. — Temple, p. 73, n. 3.

PONT-DE-L'ARCHE, p. 224.

PONTOISE, p. 201.

— Eglises : Notre-Dame, p. 202; Saint-André, p. 202; Saint-Martin, p. 204; Saint-Pierre, p. 202. — Maison de Marconville, p. 202, 203; Porte Chapelet, p. 203.

PORT-VILLIERS, p. 216.

PRAVILLE, p. 243.

PROVENCE, p. 84.

RÉ (île de), p. 82.

REIMS. — Arc de triomphe, p. 158.

RENNES. — Église cathédrale, p. 68.

RHIN (pont sur le), p. 271.

ROCHEFORT, p. 79 et n. 1.

ROME ANTIQUE. — Arc de Titus, p. 28, 29; Basilique de Constantin, p. 61; Campo Vaccino, p. 140; Colisée, p. 29, 115, 142, 308; Panthéon, p. 69, 97, n. 2, 112, 113, 139, 317; Portique de Septimius (d'Octavie), p. 156, 157.

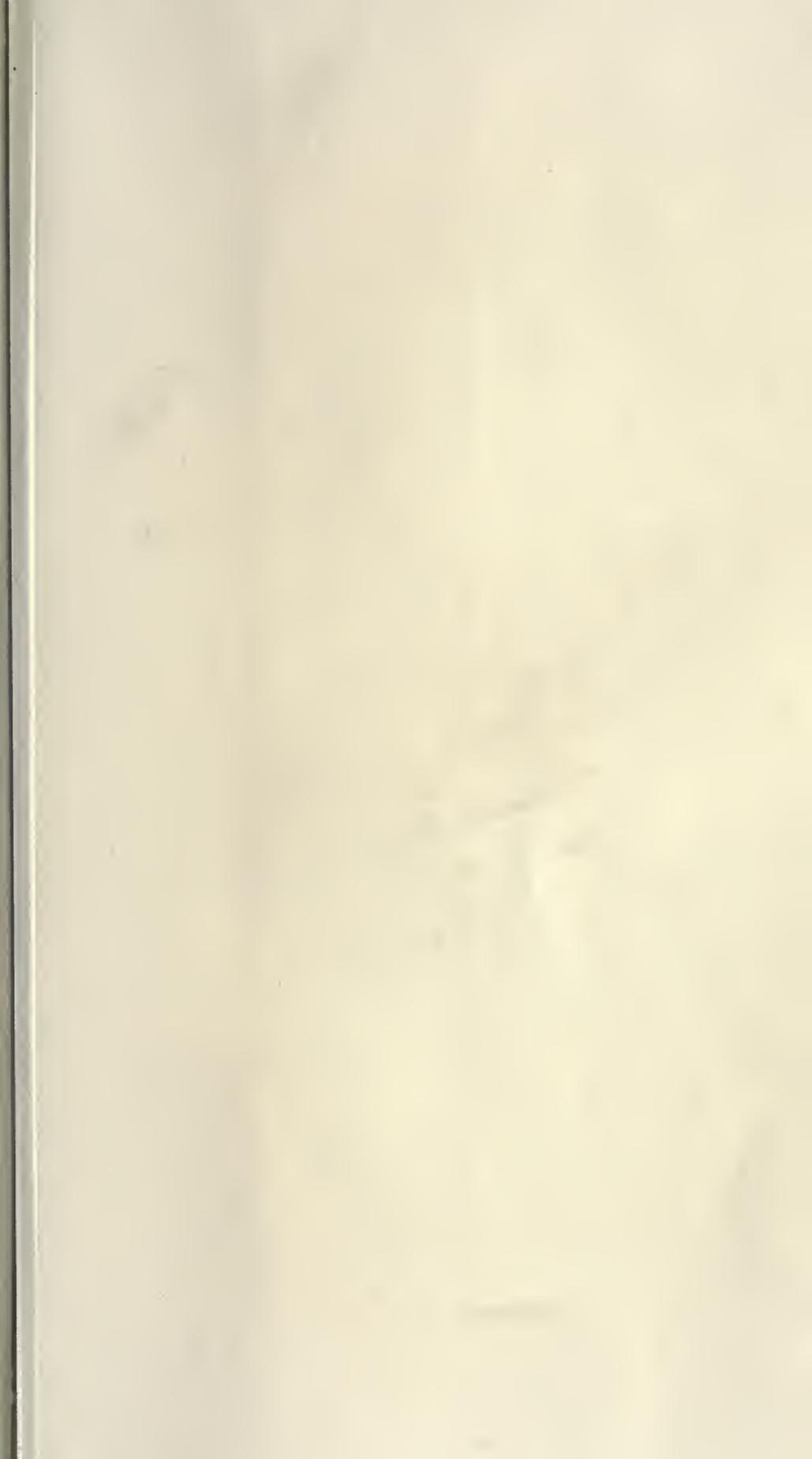
- *Temples* : d'Antonin et Faustine, p. 63, 97, n. 2, 112, 159, 160; de la Concorde (Saturne), p. 75, 135, 157, 158, 316; de la Fortune virile, p. 65; de Jupiter (frontisp. de Néron), p. 66; de Jupiter au Quirinal (du Soleil ?), p. 64, 66; de Jupiter Stator (Castor et Pollux), p. 68, 97, n. 2, 140, n. 2; de Mars (Hadrianeum ?), p. 67; de Mars Vengeur, p. 61, 62, 66; de Nerva (Minerve), p. 63; du Soleil (?), p. 64; de Vesta (?), p. 66, n. 2.
- Théâtre de Marcellus, p. 29, 42, 102, 105, 129, 130, 131, 315; thermes de Dioclétien, p. 290.
- ROME MODERNE, p. 264, 290; baptistère de Constantin, p. 308.
- Eglises* : des Cathécumènes, p. 16, 62; Notre-Dame de Transtévère, p. 133; Saint-Pierre (anc. basilique), p. 206; Saint-Pierre, p. 300; Sainte-Agnès, p. 70; Sainte-Constance, p. 70. — Maison de Raphaël, p. 86; place des Prêtres (di Pietra), p. 67; Tempietto, p. 67.
- ROSAY, p. 243.
- ROUEN. — *Eglises et couvents* : des Cordeliers, p. 229; des Jésuites, p. 234; de Notre-Dame, p. 227-229; Saint-Godard, p. 234; Saint-Lô, p. 226; Saint-Maclou, p. 226; Saint-Ouen, p. 219, 225, 226; Sainte-Croix, p. 226.
- Fontaine de Jeanne d'Arc, p. 230; hôtel Bourg-Théroulde, p. 230; Palais archiépiscopal, p. 229; Palais de Justice, p. 226; pont, p. 227; tour de Jeanne d'Arc, p. 230; tour des remparts, p. 334.
- ROYAUMONT (abbaye de), p. 198, 252.
- SAINT-BRIEUC, p. 261, 262, 263.
- SAINT-CLOUD, p. 147, 208, 246.
- SAINT-DENIS. — Annonciade, p. 320; chapelle des Valois, p. 171, 173; croix sur le chemin, p. 171; église et abbaye, p. 172, 189, 190, 203; (chap. Saint-Firmin, p. 190).
- SAINT-DENIS DE L'ESTRÉE, p. 191.
- SAINT-GEORGES DE BOSCHERVILLE, p. 232.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (château neuf et vieux château), p. 214; hôtel de Noailles, p. 289.
- SAINT-LEU (d'ESSERENT), p. 195, 200.
- SAINT-MARTIN (abbaye de), p. 204.
- SAINTE-BARBE (Pénitents de), p. 231.
- SAINTE-CROIX AUX ANTILLES (île de), p. 79.
- SAN DONA DI PIAVE, p. 317.
- SEISY (Assise). — Temple de Jupiter, p. 72.
- TESSAUCOURT, p. 215.
- TIVOLI. — Temple de la Sibylle, p. 71.
- TOSCANE, p. 126.
- TRENTE, p. 52.
- TREVI. — Temple du Clitumne, p. 72.
- TROSSY, p. 199, 200.
- VAL, p. 214.
- VAL DES LEUS, p. 227, 233.
- VALHERMEIL, p. 203.
- VENISE, p. 52; Dôme (Saint-Marc), p. 149.
- VER, p. 243.
- VERAGA, p. 316.

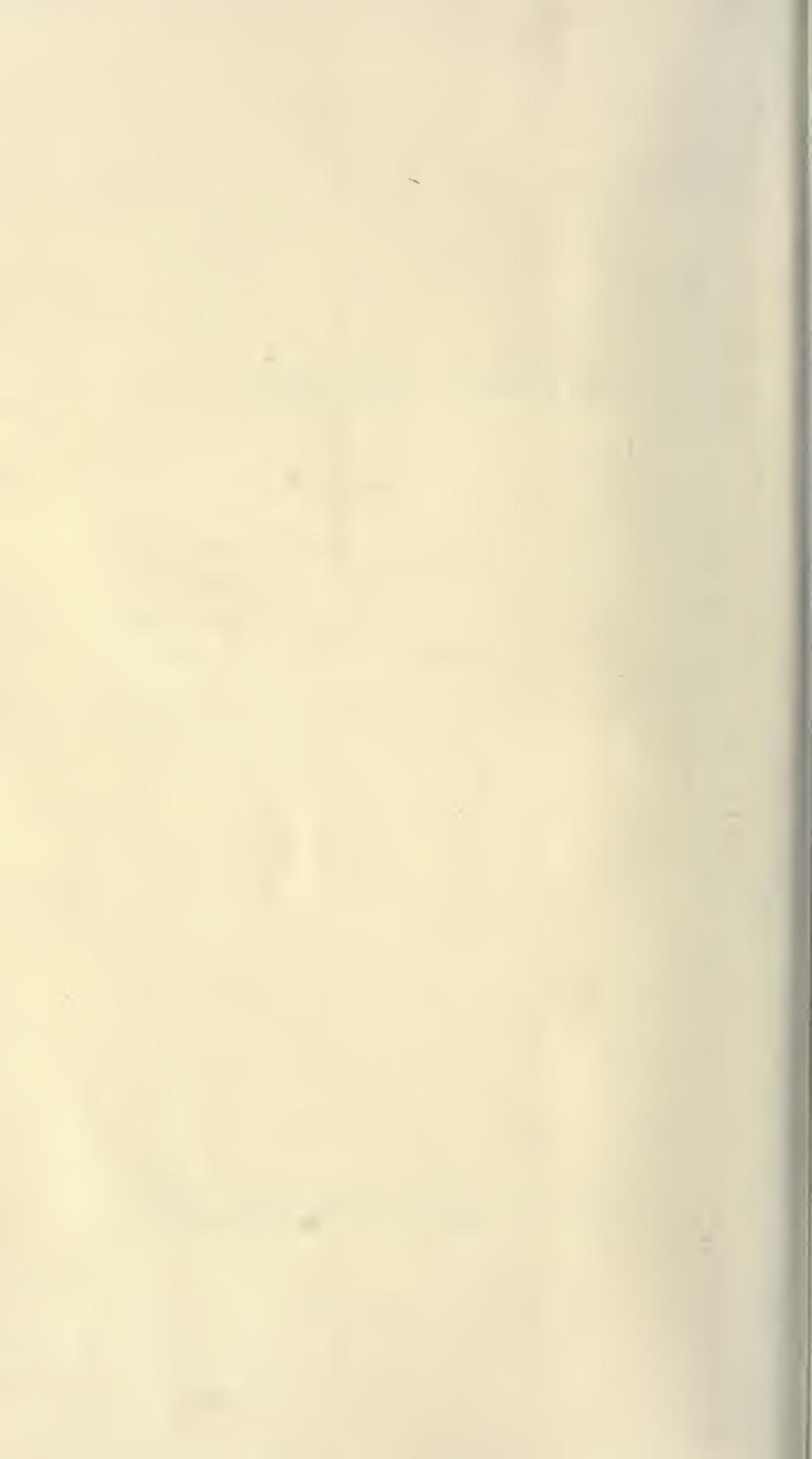
- VERNON, p. 216-218; chapelle Saint-Jacques, p. 220; château, p. 220.
— *Églises* : des Cordeliers, p. 220; de Notre-Dame, p. 220; paroissiale, p. 219; des Pénitents, p. 219.
- VERNONNET, p. 219.
- VERSAILLES, p. 214; fontaine de la Renommée, p. 136 et n. 6; pavillons de la cour, p. 9; salon de Vénus (?), p. 99.
- VICENCE. — Basilique, p. 58, 59, 60.
— *Maisons* : du comte Chiericato, p. 41; Ragona, p. 47; Sarego, p. 47; du comte Valmarana, p. 42, 43.
- VILLERS-COTTERETS. — Château, p. 148, n. 2.
- VINEUIL-LÈS-BLOIS. — Église et autel, p. 76.
- VITRY, p. 209, 211.

TABLE DES MATIÈRES

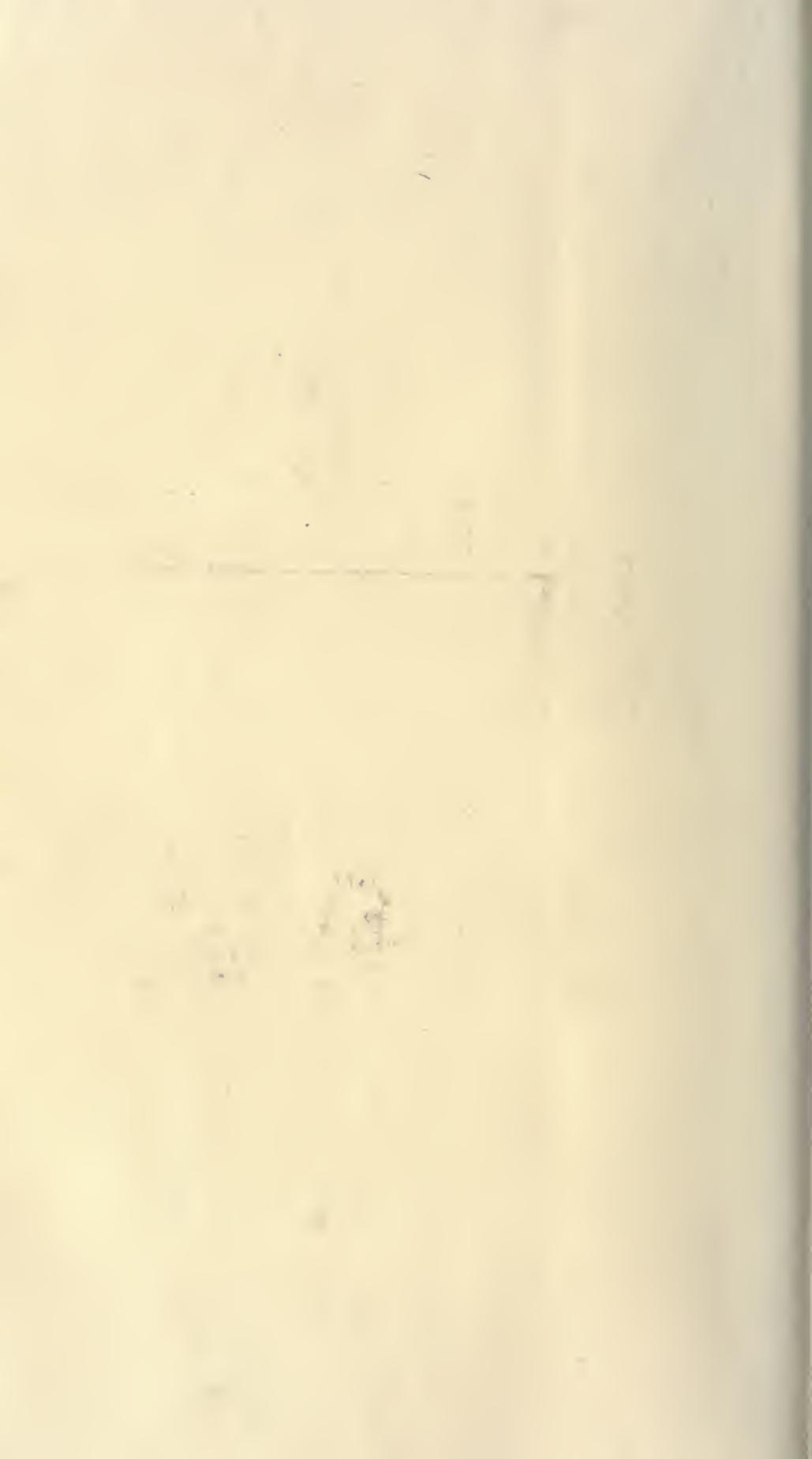


	Pages
AVANT-PROPOS	I
INTRODUCTION	VII
PROCÈS-VERBAUX	I
APPENDICE : Sur la visite des carrières	325
Note sur les recherches.	336
Lexique des termes techniques	337
Table des noms de lieux	347









NA
13
A2
t.1

Académie royale d'architecture
Paris
Procès-verbaux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

